



**Programme des Nations Unies pour
l'environnement**

1985

**RAPPORT
ANNUEL**

du Directeur exécutif

Nairobi, 1986



Programme des Nations Unies pour
l'environnement

1985

du Directeur exécutif

Nairobi, 1986

**RAPPORT
ANNUEL**

(ii)

UNEP/GC.14/2

Imprimé au Kenya (PNUE)

ISBN 928071126-1

Na.86-0004 - août 1986

TABLE DES MATIERES

	Page
Abréviations	v
Préface	ix
Chapitre I REGARDS SUR L'ANNEE ECOULEE	1
Chapitre II TEXTES D'INSTANCES INTERGOUVERNEMENTALES INTERESSANT LE PNUE	7
Chapitre III LE ROLE DE COORDONNATEUR ET DE CATALYSEUR DU PNUE	27
Chapitre IV LE PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT	41
Chapitre V LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT	147
Chapitre VI SECRETARIAT : STRUCTURE ET PERSONNEL	179
Annexe I ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE	187
Annexe II REPARTITION DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DE RANG SUPERIEUR DU PNUE PAR REGION, NATIONALITE ET CLASSE AU 31 DECEMBRE 1985	190
Annexe III OUVRAGES ET DOCUMENTS PUBLIES EN 1985	193
Annexe IV REUNIONS TENUES EN 1985	201
Annexe V LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT : TABLEAUX	259

LISTE DES ABREVIATIONS

AAEA	Association africaine pour l'éducation des adultes
ACDI	Agence canadienne pour le développement international
AFME	Agence française pour la maîtrise de l'énergie
AGFUND	Programme des pays du Golfe arabe pour les organisations de développement du système des Nations Unies
AIDO	Organisation arabe de développement industriel
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIRE	Association internationale des ressources en eau
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
ALCAN	Aluminium Canada
ALECSO	Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ANEN	Réseau des ONG africaines sur l'environnement
ASRT	Academy for Scientific Research and Technology (Egypte)
BAPMoN	Réseau de surveillance de la pollution du fond de l'air, PNUE/OMM
BBC	British Broadcasting Corporation
BEIJER	Institut Beijer, Académie royale suédoise des sciences
BNUS	Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne
BPICA	Bureau permanent international des constructeurs d'automobiles
CAC	Comité administratif de coordination
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CAP	Centre d'activité du programme
CAP/OZC	Centre d'activité du programme pour les océans et les zones côtières
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCA	Caribbean Conservation Association (Bridgetown, Barbade)
CCI	Chambre de commerce internationale
CDS/ISIS	Système de documentation informatisé/Réseau intégré de systèmes informatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEE	Communauté économique européenne
CEFIC	Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique
CEFIGRE	Centre de formation international à la gestion des ressources en eau
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique pour l'Asie et le Pacifique
CHECO	Chelsea College, Université de Londres
CIDIE	Comité des institutions de développement international pour l'environnement
CIID	Commission internationale des irrigations et du drainage
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIRPG	Conseil international des ressources phytogénétiques
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CLE	Centre de liaison pour l'environnement
CMD	Centre mondial de données sur les micro-organismes, Université de Queensland (Australie)

(vi)

CMIGE	Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement
CNUDR	Centre des Nations Unies pour le développement régional
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COI	Commission océanographique intergouvernementale, UNESCO
COPA	Analyse des programmes interorganisations
COSPAR	Comité de la recherche spatiale, CIUS
CPPS	Commission permanente du Pacifique Sud
CPS	Commission du Pacifique Sud
CRESSIDA	Centre for Regional Ecological and Science Studies in Development Alternatives
CSC	Commonwealth Science Council
CSRA	Comité scientifique de recherche antarctique, CIUS
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
ECDIN	Réseau de données et d'informations sur les substances dans l'environnement
ECG	Groupe de la conservation des écosystèmes
EMEP	Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants en Europe
EMINWA	Gestion écologiquement rationnelle des eaux intérieures
ESL/NRC	Earth Sciences Laboratory, National Research Centre (Egypte)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASRC	Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique
FEEMA	Fondation d'Etat pour les techniques de l'environnement (Brésil)
FINNIDA	Agence finlandaise de développement international
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FSDC	Farm Systems Development Corporation (Philippines)
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement
GESAMP	Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution des mers
GGSMF	G.G. Soans Memorial Farmers' and Rural Afforestation Training Centre
GIFAP	Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HARWELL LAB	Laboratoires Harwell
ICAITI	Instituto Centroamericano de Investigación y tecnología industrial
ICE	Indonesia Commission on the Environment
ICIPE	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes
IDE	Institute for Development and Environment (Washington, D.C.)
IFIAS	Fédération internationale des instituts de hautes études
IGPL	Institut für Geochemie, Petrologie und Lagerstättenkunde
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IISI	Institut international du fer et de l'acier
ILCA	Centre international de l'élevage pour l'Afrique
INDERENA	Instituto de desarrollo de los recursos naturales renovables (Colombie)
INFOTERRA	Système international de référence aux sources de renseignements sur l'environnement
IOCU	Organisation internationale des unions de consommateurs
IPAGRO	Instituto de Pesquisas Agronómicas (Brésil)
IPAI	Institut international d'aluminium primaire
IPIECA	Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement

IPS	Inter-Press Service
ISEM	International Society for Ecological Modelling
IWRB	Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau
KING'S COLLEGE	King's College (Londres)
LUS	Université de Linköping (Suède)
MARC	Centre de recherche pour la surveillance et l'évaluation (Université de Londres)
MIRCENS	Centres de ressources microbiologiques
NASA	National Aeronautics and Space Administration (Etats-Unis)
NORAD	Organisme norvégien pour le développement international
NRC-FRG	Centre de recherche nucléaire (République fédérale d'Allemagne)
NWLSEA	National Water Leak Survey Engineering Association (Tokyo)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEА	Organisation des Etats américains
OEOA	Bureau des opérations d'urgence en Afrique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PERSGA	Programme pour l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden
PFA	Press Foundation of Asia
PIEE	Programme international d'éducation en matière d'environnement
PISSC	Programme international de sécurité des substances chimiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
ROPME	Organisation régionale pour la protection du milieu marin
SACEP	Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud
SADCC	Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe
SCOPE	Comité scientifique des problèmes de l'environnement
SDA	Society for Development Alternatives (Inde)
SIDA	Office central suédois pour l'aide au développement international
SIPRI	Institut international de recherche sur la paix, Stockholm
SPEC	Bureau de la coopération économique pour le Pacifique Sud
SPREP	Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud
TVE	Television Trust for the Environment
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
UIP	Union interparlementaire
UNCTC	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales
UNDIESA	Département des affaires économiques et sociales internationales (ONU)
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNDTCD	Département de la coopération technique pour le développement (ONU)
UNEPCOM	Commission de l'URSS pour le PNUE
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIS	Ecole internationale des Nations Unies
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
UNSCEAR	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
UOR	Université de Roorkee (Inde)
UOW	Université de Waterloo (Belgique)

(viii)

USAID
WWF

Agency for International Development des Etats-Unis
Fonds mondial pour la nature

PREFACE

A sa onzième session, en mai 1983, le Conseil d'administration a décidé qu'il ne siégerait pas en 1986. A sa treizième session, en mai 1985, il a étudié la question de l'information des gouvernements entre les treizième et quatorzième (1987) sessions et, "considérant que le Rapport annuel du Directeur exécutif est un moyen efficace qui permet de bien informer les gouvernements", il a prié le Directeur exécutif de présenter en 1986 son Rapport annuel de 1985 afin qu'il soit examiné à la quatorzième session en 1987 parallèlement au Rapport de 1986 (décision 13/3 du Conseil d'administration). Etant donné que, pour la première fois dans l'histoire du PNUE, ce Rapport paraît une année où le Conseil ne tient pas de session, on s'est efforcé de le rendre aussi complet que possible, puisque c'est essentiellement dans ce document que les gouvernements trouvent le compte rendu des activités réalisées par le PNUE en 1985.

La disposition adoptée est la même que celle du Rapport annuel de 1984 dans lequel le chapitre IV (Le Programme pour l'environnement) est articulé selon le budget-programme pour la première période biennale (1984-1985) du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement. Le chapitre V (Le Fonds pour l'environnement) a été développé de manière à donner un compte rendu complet de l'exécution du programme du Fonds et de la gestion du Fonds pour l'environnement en 1985 ainsi que des nombreux fonds d'affectation spéciale dont l'administration est confiée au PNUE.

Bien que, comme par le passé, le Rapport annuel soit un document officiel soumis à l'examen du Conseil d'administration, il vise à atteindre un cercle de lecteurs beaucoup plus large. Nous espérons que son style et sa présentation, le mettront à la portée de tous ceux qui partagent notre intérêt pour l'environnement et qui désirent savoir ce qu'est le PNUE et ce qu'il a fait en 1985.

Chapitre premier

REGARDS SUR L'ANNEE ECOULEE

REGARD SUR L'ANNEE ECOULEE

1. Pour le PNUE, l'année 1985 tranche sur les années précédentes, même si elle a été moins fertile en événements. Comme je l'ai déclaré dans le rapport introductif que j'ai présenté à la treizième session du Conseil d'administration, un concours de circonstances a donné au PNUE l'occasion de jeter un regard sur son mode de fonctionnement et de mettre à profit l'expérience acquise pour gagner en efficacité¹. Je dirai donc que 1985 est l'année où le secrétariat du PNUE a dressé un bilan en portant ses regards sur son avenir.

2. Tout d'abord, 1985 est pour moi la première année de mon nouveau mandat de quatre ans en tant que Directeur exécutif du PNUE. Au début de l'année j'ai convoqué une réunion, qui avait pour thème "Le PNUE en 1990"², à laquelle ont assisté des fonctionnaires de rang élevé du secrétariat ainsi qu'un certain nombre d'éminents consultants qui avaient pour tâche de définir les orientations pour l'avenir immédiat. Bien que la réunion ait principalement été consacrée à l'avenir, l'examen du passé s'imposait : quelles étaient les réalisations à porter au crédit du PNUE, quels avaient été ses succès et ses échecs et quelles en étaient les raisons. Il s'agissait essentiellement de préparer le secrétariat du PNUE aux tâches dont il aurait à s'acquitter au cours des cinq prochaines années.

3. Pour utile qu'elle ait été, cette réunion n'a guère fait qu'effleurer les problèmes; en vérité, on ne pouvait guère s'attendre à autre chose s'agissant d'une réunion spéciale de trois jours consacrée à un vaste tour d'horizon. Toutefois, elle nous a convaincus de la nécessité d'examiner de plus près les activités des années passées non seulement pour en dégager les succès et les échecs mais aussi pour en faire l'analyse et déterminer le cas échéant ce qu'elles avaient en commun. Fondamentalement, toute évaluation est une opération de retour sur le passé, une quête des principaux thèmes et tendances dont certains auraient pu échapper à la perspicacité des contemporains. Toutefois, une opération de ce type ne doit et ne peut en aucun cas être une fin en elle-même. Le résultat que chacun de nous escompte est une organisation plus efficace, mieux à même de s'attaquer au nombre sans cesse croissant des problèmes écologiques complexes qui se posent à nous.

4. Après la treizième session du Conseil d'administration (mai 1985) et la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social (juillet 1985), j'ai demandé que soit entreprise une évaluation interne, approfondie et complète des résultats obtenus par le PNUE au cours de ses treize années d'existence, et ce en mettant à profit l'expérience acquise au cours de la réunion qui avait pour thème "Le PNUE en 1990". Du fait qu'aucune session du Conseil d'administration n'était prévue pour 1986, le secrétariat du PNUE disposait du temps nécessaire pour se consacrer à cette opération. J'ai également estimé que cet examen était des plus opportuns dans la mesure où le PNUE

ainsi que les autres organismes des Nations Unies allaient bientôt entreprendre de formuler le prochain programme à l'échelle du système en matière d'environnement correspondant à la période 1990-1995.

5. Il a été demandé à tous les services organiques d'entreprendre un examen approfondi de tous les sous-programmes — projet par projet — de façon que chacun des quelque mille projets entrepris par le PNUE depuis sa création soit évalué. Le rapport d'évaluation de chaque sous-programme comporte trois éléments : a) une évaluation interne de chacun des projets menés à bien ou en cours, b) le bilan de tous les résultats obtenus dans le cadre des projets menés à bien et des résultats escomptés au titre des projets en cours et c) un résumé de chacun des sous-programmes comportant l'énoncé de leurs objectifs, l'évaluation des résultats obtenus, les principaux succès et échecs enregistrés et les causes qui en sont à l'origine, les enseignements tirés de l'opération d'évaluation et, sur la base de ces différentes données, des suggestions concernant les activités à venir.

6. En novembre j'ai présidé une réunion à laquelle assistait tout le personnel des services organiques au cours de laquelle il a été procédé, à titre expérimental, à l'évaluation de six sous-programmes. En l'occurrence, il ne s'agissait pas vraiment d'aboutir à des résultats mais de chercher plutôt à affiner la méthode d'évaluation qui pourrait être utilisée pour l'examen approfondi de tous les projets du PNUE. Comme à la fin de l'année les préparatifs étaient achevés l'opération d'évaluation pouvait commencer au début de 1986.

7. On compte qu'une fois consultés les gouvernements et les organisations intéressés les résultats de l'opération pourront être publiés dans le Rapport d'évaluation du PNUE pour l'année 1986 qui sera envoyé aux gouvernements à la fin de la même année. Cependant, la publication des conclusions de cette évaluation ne sera pas le seul — ni même le principal — résultat positif de l'opération. Si à l'avenir nous pouvons renouveler les succès passés, éviter des échecs d'hier, être plus efficaces et plus influents, alors — et alors seulement — devra-t-on considérer que l'opération méritait d'être menée à bien. Afin que tout un chacun soit pénétré de cette réalité nous nous sommes fixé — au titre de chacun de ces programmes — des objectifs très précis dont nous faisons expressément part aux gouvernements de façon qu'ils disposent d'un moyen leur permettant d'apprécier les résultats.

8. Bien vite, avant même que les résultats ne soient rassemblés, l'un des avantages de l'opération est apparu : les fonctionnaires engagés depuis peu par le PNUE ont eu la possibilité — en fait ils avaient reçu des instructions à cet effet — d'entreprendre l'examen de toutes les activités menées à bien par le Programme pour l'environnement depuis sa création en 1973 ou ayant bénéficié de son appui, dans leurs domaines de compétence respectifs. En outre, dans la mesure où tout le personnel du Bureau du programme pour l'environnement a participé aux séances d'évaluation, chacun a pu parfaire sa connaissance du PNUE et mieux en comprendre le fonctionnement.

9. J'ai dit de l'année 1985 qu'elle était celle des inventaires et des bilans effectués en prévision de l'avenir. Le secrétariat du PNUE n'a pas été le seul à y procéder. En fait d'autres éléments indiquent que l'année considérée a été celle de la réflexion et des révisions. Ainsi, le 24 octobre 1985 a été célébré le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Comme à l'accoutumée en ce genre de circonstance, il y a eu des cérémonies commémoratives et profusion de messages de félicitations.

Cependant, l'anniversaire proprement dit a été célébré avec simplicité et solennité. Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale le 24 octobre le Secrétaire général a donné le ton : " ... l'occasion nous est offerte de prendre un nouveau départ ...". Nombre de représentants ayant pris la parole devant l'Assemblée à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le ton de la réflexion et se sont demandé comment la rendre plus efficace. Le débat a abouti à l'adoption de la résolution 40/237 du 18 décembre intitulée "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies" aux termes de laquelle l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau qui sera chargé de procéder à un examen approfondi de la situation administrative et financière de l'Organisation, en vue de déterminer les mesures à prendre pour continuer à améliorer l'efficacité de son fonctionnement administratif et financier de façon qu'elle soit plus apte à traiter des questions politiques, économiques et sociales.

10. En juillet 1985 a été convoquée à Nairobi "la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix" qui a permis de dresser un bilan en prévision de l'avenir. Les participants ont examiné les réalisations enregistrées au cours de ladite Décennie et ont défini des orientations sous la forme de stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme que l'Assemblée générale a ultérieurement fait siennes par l'adoption de la résolution 40/108 du 13 décembre 1985.

11. Il est notamment apparu au cours de la réunion intitulée "Le PNUE en 1990" que le Programme pour l'environnement devait persévérer dans les efforts qu'il déployait pour atteindre, au-delà des écologistes qui sont ses interlocuteurs traditionnels, un public plus vaste constitué d'associations féminines, d'organisations de jeunesse, d'universitaires, de groupements confessionnels, d'hommes d'affaires et d'industriels, etc.³. S'il est vrai que chacune de ces cibles a des domaines d'intérêt et des préoccupations qui lui sont propres, nous avons néanmoins estimé que nous devrions exploiter leurs potentialités car nous avons tous intérêt — même si nos raisons diffèrent — à protéger et à améliorer notre environnement. En 1984, le PNUE s'était déjà engagé dans cette voie en organisant, conjointement avec le secteur industriel et en collaboration avec la Chambre de commerce internationale, la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement (novembre 1984) et en convoquant avec l'Union interparlementaire (UIP) (novembre-décembre 1984) la Conférence interparlementaire sur l'environnement⁴. Durant toute l'année 1985, le PNUE a coopéré aux activités entreprises pour donner suite aux décisions de ces deux conférences⁵.

12. En février 1985, le Centre de liaison pour l'environnement (CLE) — dont le siège est à Nairobi — a organisé, avec l'appui du PNUE et à l'intention des organisations non gouvernementales, une réunion mondiale sur l'environnement et le développement. A cette occasion, des membres du secrétariat du PNUE ont rencontré des personnalités et des représentants des ONG provenant de pratiquement tous les pays du monde auxquels ils ont exposé leurs préoccupations. En fait, le CLE avait décidé d'organiser cette réunion mondiale afin de réunir des représentants d'ONG s'occupant d'environnement et des représentants d'ONG qui s'intéressaient à d'autres domaines de façon à faciliter l'échange de renseignements entre elles et à renforcer leur coopération en matière d'environnement et de développement⁶. En décembre 1985, le PNUE et le CLE se sont réunis afin de coordonner les activités consécutives à cette conférence.

13. Mettant à profit la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme qui se tenait à Nairobi, le PNUE a organisé, parallèlement à la Conférence, un programme spécial ayant pour objet de sensibiliser les participants à la question du développement durable ou, selon une autre formulation, à la question d'un développement écologiquement rationnel. Un certain nombre d'éminentes personnalités féminines ont accepté de se constituer en un groupe chargé d'organiser le programme spécial du PNUE; cinq femmes représentant chacune une région géographique, au nombre de cinq, ont pris la parole devant un vaste rassemblement de femmes au siège du PNUE. Ce programme spécial a abouti à la création d'un comité permanent de conseillères principales en matière de développement durable; chaque membre du Comité est chargé d'élaborer un programme d'action pour son pays et la région qu'il représente de façon que l'on puisse mettre en place des réseaux nationaux s'occupant d'environnement auxquels participeront les animatrices des mouvements créés au niveau des communautés.

14. L'Assemblée générale des Nations Unies ayant décrété l'année 1985 "Année internationale de la jeunesse", mon message à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement de 1985, qui avait pour thème la jeunesse et la sauvegarde de l'avenir, était adressé à tous les jeunes du monde. Dans ce message j'invitais la jeunesse à coopérer avec le PNUE à la mise au point d'un programme d'action écologique pour les jeunes. Nombre d'associations de jeunesse et de particuliers ont répondu à mon appel; le PNUE procède actuellement au rassemblement et à l'analyse des matériaux qui lui ont été adressés afin que le programme d'action écologique pour les jeunes en tienne compte. Ce programme, dont s'inspireront les activités entreprises par les jeunes dans le domaine de l'environnement, devrait être lancé à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, en 1986.

15. Afin de susciter l'intérêt des jeunes pour l'environnement, le PNUE a accueilli, les 25 et 26 novembre 1985, un atelier africain sur la jeunesse et l'environnement. Y assistaient des animateurs représentant 24 comités nationaux africains pour l'Année internationale de la jeunesse ainsi que les représentants d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales africaines; les participants ont formulé des recommandations concrètes sur les activités que pourraient entreprendre les jeunes dans le domaine de l'environnement⁷. Outre ces recommandations précises, les participants à l'atelier avaient demandé que leurs débats soient portés à l'attention des ministres africains responsables de l'environnement qui assistaient à la première Conférence ministérielle sur l'environnement tenue au Caire en décembre 1985. Les participants ont également souligné la nécessité d'amener les jeunes femmes ainsi que les associations féminines à participer à cette campagne de la jeunesse africaine destinée à protéger et à améliorer l'environnement.

16. L'un des événements marquants de cette année 1985 pour le personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi a été la visite de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, le 18 août, à l'occasion de sa tournée officielle au Kenya. Les discours prononcés à cette occasion par Sa Sainteté et par le Directeur exécutif du PNUE ont été reproduits par le secrétariat du PNUE qui en a assuré une large diffusion, parmi les associations catholiques notamment. Le PNUE est entré en contact avec le comité chargé d'organiser la World Methodist Conference, qui doit se tenir à Nairobi en juillet 1986. Il a également établi des liens avec un certain nombre de groupements confessionnels afin de les familiariser avec ses activités, de disséminer par leur intermédiaire des données sur l'environnement et de les encourager à prendre part aux activités concernant ce

domaine. Je forme l'espoir que nous amènerons les groupements confessionnels du monde entier à s'intéresser à ces activités.

17. En décembre 1985, les participants à la première Conférence ministérielle sur l'environnement tenue au Caire ont examiné les priorités nationales, recensé les problèmes écologiques communs dont la solution nécessitait l'élaboration de programmes d'action régionaux, et adopté le Programme de coopération africaine du Caire. Le principal document dont étaient saisis les participants était le Rapport du Directeur exécutif du PNUE dont l'introduction exposait brièvement la situation de l'Afrique en matière d'environnement et résumait les décisions prises dans le passé par les pays africains. Les chefs de délégation — tous des représentants de rang élevé — ont montré qu'ils étaient parfaitement au courant de l'évolution du continent et en particulier des événements et phénomènes à l'origine de la dégradation des ressources naturelles de l'Afrique. Cette connaissance du passé et les enseignements tirés, tant positifs que négatifs, ont été l'acquis qui a permis d'élaborer le programme de coopération africaine. Au nombre des nombreux éléments constitutifs du programme figure la décision de sélectionner 150 villages (trois par pays) et 30 zones d'élevage semi-arides (une zone dans 30 pays différents) afin de leur fournir une assistance qui leur permettra d'accéder à l'autosuffisance alimentaire et énergétique dans un délai de cinq ans. Si le fait d'amener 180 communautés disséminées sur l'ensemble du continent africain à l'autosuffisance alimentaire et énergétique n'est guère de nature à influencer sensiblement sur la grave situation que connaît l'Afrique, toute réussite en ce qui concerne l'application du Programme du Caire — dont pourrait s'inspirer le reste du continent — administrerait la preuve irréfutable que les Africains ont les connaissances, les compétences et la volonté leur permettant de résoudre eux-mêmes leurs problèmes.

18. Ainsi, pour tous les fonctionnaires du PNUE, 1985 a été une année particulièrement fructueuse. Nous avons marqué un temps d'arrêt afin de dresser le bilan de nos activités et d'en évaluer la portée; à partir de cette évaluation, nous avons fixé les orientations qui seraient celles du PNUE à l'avenir en cherchant notamment à mettre l'Organisation mieux à même de répondre aux diverses sollicitations et à la rendre plus efficace. Nous avons également fait un grand pas en avant dans la voie de la sensibilisation de nouveaux interlocuteurs à qui nous avons fait partager nos préoccupations. Nous espérons que d'autres s'inspireront de nos efforts et qu'ils feront preuve de plus d'énergie et de volonté encore afin de permettre l'avènement d'un univers où prévaudront, pour notre génération comme pour les générations à venir, la raison, la paix et la santé.

Notes

- 1 UNEP/GC.13/3, paragraphe 74.
- 2 Voir la section IX du document, UNEP/GC.13/3, où il est rendu compte de cette réunion.
- 3 Pour plus de détails sur les activités menées à bien par le PNUE en 1985 dans ce domaine, on se reportera au chapitre III consacré au rôle de coordonnateur et de catalyseur du PNUE.
- 4 Dans les documents UNEP/GC.13/3 et Add.4 présentés au Conseil d'administration à sa treizième session, il est rendu compte de ces Conférences.
- 5 Au chapitre III des précisions sur ce type de coopération sont données.
- 6 Les recommandations adoptées par la Réunion mondiale sont examinées en détail au chapitre II.
- 7 Les recommandations de l'atelier sont exposées en détail au chapitre II intitulé "Textes d'instances intergouvernementales intéressant le PNUE".

Chapitre II

TEXTES D'INSTANCES INTERGOUVERNEMENTALES INTERESSANT LE PNUE

Conseil d'administration du PNUE

Conseil économique et social

Assemblée générale

Conférences internationales

TEXTES D'INSTANCES INTERGOUVERNEMENTALES INTERESSANT LE PNUE

1. Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration du PNUE, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont continué de suivre et d'orienter régulièrement les travaux du secrétariat du PNUE. En outre, plusieurs des conférences internationales qui se sont tenues en 1985 ont exercé une incidence directe sur les travaux du PNUE. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une brève description des textes portant autorisation des travaux que ces organes ont adoptés en 1985.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE

2. A sa treizième session, tenue à Nairobi du 14 au 24 mai 1985, le Conseil d'administration du PNUE a adopté au total 36 décisions. Jamais encore il n'en avait adopté autant au cours d'une seule session.

3. Ces 36 décisions peuvent se classer en trois grandes catégories : les questions de politique générale (1-13), les questions intéressant le programme (14-32) et les questions administratives et financières (33-36).

Politique générale

4. La décision 13/1 du Conseil d'administration, qui concerne la politique et la mise en oeuvre du programme, comporte quatre sections. Dans la première, intitulée "Questions de politique générale", le Conseil a pris note avec satisfaction des renseignements fournis par le Directeur exécutif dans son rapport annuel et dans ses rapports introductifs et a pris note également des résolutions intéressant le PNUE qui avaient été adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social en 1984. Dans la deuxième section de sa décision, le Conseil s'est prononcé sur les nouvelles initiatives prises par le PNUE, en particulier sur un certain nombre de conférences qui avaient été organisées par lui ou avec son appui, sur la mise en place d'une base de données sur les ressources mondiales (GRID), sur les suggestions du Directeur exécutif concernant les activités que le PNUE compte entreprendre à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse et sur les propositions du Directeur exécutif touchant à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Dans la troisième partie de sa décision, le Conseil est convenu qu'il prendrait à sa quatorzième session en 1987 une

décision quant à la méthode d'examen du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement pour 1990-1995. Dans la quatrième et dernière section de cette même décision, le Conseil a exprimé sa gratitude aux gouvernements et organismes qui avaient appuyé le développement du Centre d'échange et a lancé un appel aux pays donateurs et à tous les intéressés pour qu'ils envisagent d'accorder un appui accru aux projets qui leur sont soumis par l'intermédiaire du Centre d'échange; le Conseil a également demandé aux gouvernements des pays en développement de recourir davantage aux services du Centre d'échange, en particulier pour la coopération technique entre pays en développement.

5. Désireux d'établir un système de consultation plus officiel et plus régulier entre les gouvernements d'une part et entre les gouvernements et le Directeur exécutif d'autre part, d'autant plus que le Conseil d'administration ne siégerait pas en 1986, ce dernier a créé, par sa décision 13/2, un comité de représentants permanents à composition non limitée constitué de représentants permanents et/ou de fonctionnaires désignés par les gouvernements et a décidé que ce comité se réunirait régulièrement tous les trimestres avec le Directeur exécutif.

6. Etant donné que, aux termes de sa décision 11/2 du 23 mai 1983, le Conseil avait décidé de ne pas siéger en 1986, il a fixé par sa décision 13/3 les modalités selon lesquelles les gouvernements devraient être tenus au courant dans l'intervalle entre les treizième et quatorzième sessions. Dans cette décision, le Conseil a recommandé en effet que trois documents continuent d'être présentés chaque année : le Rapport annuel du Directeur exécutif, le rapport sur l'état de l'environnement et le rapport du Comité administratif de coordination.

7. La question de l'étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, que le Conseil doit présenter à l'Assemblée générale en 1987, est traitée dans les décisions 13/14, sections A à E. La première décision (13/14 A) concerne la méthode d'élaboration de l'étude des perspectives en matière d'environnement et la deuxième (13/14 B) l'interaction entre le Comité préparatoire intergouvernemental d'intersessions sur l'étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà et la Commission spéciale, connue aussi sous le nom de Commission mondiale de l'environnement et du développement. Un document intitulé "World Commission on Environment and Development : Mandate, key issues, strategy and workplan" fait l'objet de la troisième décision (13/14 C). La quatrième décision (13/14 D) porte sur le calendrier des sessions futures du Comité préparatoire, tandis que la dernière (13/14 E) traite de la représentation de l'Afrique au sein du Comité préparatoire.

8. La décision 13/5 relative à la célébration du quarantième anniversaire de la création de l'ONU contient en annexe le message que le Conseil devait transmettre à l'Assemblée générale à sa session commémorative.

9. Par sa décision 13/6, le Conseil a approuvé la proposition du Directeur exécutif tendant à convoquer une conférence africaine sur l'environnement en 1985.

10. Par sa décision 13/7 relative aux incidences de l'*apartheid* sur l'environnement, le Conseil a réaffirmé sa sympathie et sa solidarité à l'égard des victimes de l'*apartheid* et sa condamnation du système de l'*apartheid*, et a prié le Directeur exécutif de continuer à suivre la situation en ce qui concerne les incidences de l'*apartheid* sur l'environnement en Afrique du Sud.

11. Rappelant les nombreuses décisions adoptées par l'Assemblée générale sur la question ainsi que les décisions pertinentes qu'il a prises lui-même précédemment, le Conseil, dans sa décision 13/8, a déploré le non-respect par Israël des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la proposition de construction d'un canal reliant la mer Méditerranée à la mer Morte et a prié le Directeur exécutif de faciliter la tâche du Secrétaire général en ce qui concerne la surveillance et l'évaluation, de manière permanente sous tous leurs aspects — écologiques en particulier — des effets préjudiciables que pourrait avoir l'application de la décision d'Israël de construire ce canal.

12. Dans ses décisions 13/9, sections A à D, le Conseil s'est prononcé sur la question des rapports annuels du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement. Dans la première décision (13/9 A), il traite du rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement en 1985, qui porte sur deux questions — la population et l'environnement, et les aspects écologiques de la nouvelle technologie agricole — et il a approuvé les recommandations du Directeur exécutif concernant les mesures à prendre dans ces deux domaines. Dans sa deuxième décision (13/9 B), le Conseil a pris note du rapport du Directeur exécutif sur les événements survenus dans le domaine de l'environnement et les problèmes écologiques nouveaux, et a décidé que les deux problèmes écologiques nouveaux qu'il conviendrait de traiter de façon plus détaillée dans le rapport qui serait présenté en 1987 étaient le problème des détritiques urbains dans les pays en développement et l'aquaculture. La décision 13/9 C contient des recommandations concernant la suite à donner au rapport sur l'état de l'environnement en 1984. Dans la décision 13/9 D, qui traite des rapports futurs sur l'état de l'environnement, le Conseil a décidé, entre autres choses, que le thème du rapport sur l'état de l'environnement en 1986 serait la santé et l'environnement et que, dans le rapport sur l'état de l'environnement en 1987 il faudrait s'efforcer, puisqu'il s'agissait du premier rapport sur l'environnement mondial, de procéder à un bilan d'ensemble.

13. Dans sa décision 13/10, le Conseil a pris acte du rapport du Comité administratif de coordination¹ et a remercié le Comité du concours dont il n'avait cessé de faire bénéficier le PNUE. Dans cette même décision, le Conseil a invité le Comité, agissant par l'intermédiaire des fonctionnaires chargés des questions d'environnement, à procéder à l'examen et au perfectionnement de cette méthode, ses travaux constituant la phase initiale de l'élaboration du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement pour 1990-1995.

14. Dans sa décision 13/11, le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par le Comité du programme et de la coordination en décidant d'examiner une analyse des programmes interorganisations des activités consacrées à l'environnement par le système des Nations Unies. Le Conseil a également fait sienne la suggestion selon laquelle il faudrait utiliser le programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement pour arrêter le schéma fonctionnel de cette analyse.

15. Dans sa décision 13/12 sur la coopération entre le PNUE et le CNUEH (Habitat), le Conseil a exprimé sa satisfaction devant la coopération qui se poursuit entre les secrétariats des deux organisations et, faisant sienne la résolution 8/4 adoptée par la Commission des établissements humains concernant l'abandon des réunions annuelles conjointes du Conseil et de la Commission, il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines sessions la question de la coopération entre le PNUE et le CNUEH (Habitat).

16. Félicitant le Directeur exécutif d'avoir mis de plus en plus l'accent sur la nécessité de coopérer avec les organisations non gouvernementales, le Conseil, dans sa décision 13/13, s'est félicité de l'appui assuré par le PNUE à la Réunion mondiale des organisations non gouvernementales sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Nairobi en février 1985. Soulignant le rôle unique que les organisations non gouvernementales sont en mesure de jouer aux échelons international, régional et national, le Conseil a prié instamment le Directeur exécutif d'améliorer les mécanismes grâce auxquels le PNUE utilise, en consultation avec les gouvernements, les moyens dont disposent les organisations non gouvernementales. Il a également prié le Directeur exécutif de contribuer au développement des moyens de ces organisations, notamment de celles qui oeuvrent dans les pays en développement, afin qu'elles collaborent plus efficacement avec les gouvernements, les organismes internationaux et les organisations s'occupant de développement.

Questions intéressant le programme

17. Par ses décisions 13/14 et 13/15, respectivement, le Conseil a approuvé le budget-programme pour 1986-1987 et a fixé des lignes directrices concernant la mise au point d'une stratégie pour le budget-programme du PNUE pour 1988-1989.

18. Dans sa décision 13/16 sur l'environnement et les organismes financiers, le Conseil a prié le Directeur exécutif de continuer d'entreprendre, avec les signataires de la Déclaration concernant les politiques et procédures environnementales relatives au développement économique, l'examen périodique des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette Déclaration, et de rechercher les moyens qui rendraient le programme pour l'environnement mieux à même de présenter des suggestions et recommandations à ces organismes.

19. Au sujet de l'énergie (décision 13/17), le Conseil a prié le Directeur exécutif de concentrer l'action du programme en matière d'énergie pour l'exercice 1986-1987, en donnant une priorité élevée à l'impact sur l'environnement de la production et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, en particulier de l'énergie de la biomasse, au soutien aux études relatives aux incidences sur l'environnement des nouvelles techniques de production d'énergie et à la formation dans le domaine de la gestion et de la conservation de l'énergie.

20. La décision 13/18 du Conseil d'administration, concernant le droit de l'environnement, est divisée en six sections. Dans la première, relative à la protection de la couche d'ozone, le Conseil a pris acte de l'adoption de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et a, entre autres choses, prié le Directeur exécutif de réunir un groupe de travail qui poursuivrait les travaux d'élaboration d'un protocole concernant la couche d'ozone. Dans la section II, relative à la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique, le Conseil a encouragé les Etats et les organisations internationales à prendre les lignes directrices de Montréal concernant la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique en considération lors de l'élaboration d'accords bilatéraux, régionaux et mondiaux dans ce domaine, et a prié le Directeur exécutif de communiquer les lignes directrices à tous les Etats et organisations internationales concernées. Dans la section III de cette décision, le Conseil s'est prononcé sur les autres questions inscrites au programme de Montevideo intéressant l'élaboration et l'examen périodique du droit de l'environnement, à savoir la gestion des déchets dangereux selon des méthodes écologiquement rationnelles,

l'échange de renseignements sur les substances chimiques potentiellement toxiques (en particulier les pesticides) qui entrent dans le commerce international, et l'évaluation d'impact sur l'environnement. Dans la section IV, relative aux ressources naturelles partagées et aux aspects juridiques de l'exploitation minière et du forage en mer, le Conseil a engagé les gouvernements à se servir des principes de conduite dans le domaine de l'environnement pour l'orientation des Etats en matière de conservation et d'utilisation harmonieuse des ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs Etats, et à mettre à profit les conclusions de l'étude sur les aspects juridiques intéressant l'environnement de l'exploitation minière et du forage en mer dans les limites de la juridiction nationale. Notant, à la section V, que la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage aurait lieu à Bonn en octobre 1985, le Conseil a invité instamment les gouvernements et organisations internationales concernées à participer à cette Conférence et a engagé tous les Etats qui n'étaient pas encore Parties à la Convention à envisager d'y adhérer le plus tôt possible. Dans la sixième et dernière section de la décision, le Conseil a pris note du rapport du Directeur exécutif sur les conventions et les protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement².

21. Dans sa décision 13/19, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'envisager, dans la limite des ressources disponibles, de convoquer une réunion internationale sur l'éducation et la formation en matière d'environnement en 1987, dans le but d'évaluer les résultats acquis au cours de la précédente décennie dans ce domaine et de présenter des propositions pour l'avenir.

22. L'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique ont fait l'objet d'une décision distincte (13/20) dans laquelle le Conseil a prié le Directeur exécutif d'accorder une priorité élevée à la formation écologique en Afrique dans les domaines de la gestion des ressources en eaux, de la gestion des eaux usées ménagères et du recyclage des eaux usées en vue de les employer dans l'agriculture, de l'exploitation des ressources énergétiques et de la conservation des sols. Il a prié par ailleurs le Directeur exécutif d'accélérer la création de centres africains sous-régionaux d'excellence pour l'éducation et la formation en matière d'environnement.

23. Dans la décision 13/21, le Conseil a traité du réseau de formation dans le domaine de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Aux termes de cette décision, il a prié instamment les gouvernements de la région de veiller à ce que le programme du réseau de formation dans le domaine de l'environnement soit officiellement adopté et il a prié le Directeur exécutif d'aider ces gouvernements à élaborer une proposition concernant le financement et le fonctionnement du réseau en 1986-1987. Il a prié en outre le Directeur exécutif de convoquer à la fin de l'année 1985 une réunion des correspondants du réseau aux fins d'examen et d'approbation du projet régional. Il a prié d'autre part les gouvernements de la région de communiquer des renseignements précis sur les contributions qu'ils pourraient apporter en faveur de stages, séminaires, recherches et publications dans le cadre de la stratégie régionale adoptée pour le réseau. Il a prié le Directeur exécutif d'établir par la suite, compte tenu des contributions annoncées par les gouvernements, un projet de coopération régionale.

24. La réforme du Service de l'information fait l'objet de la décision 13/22, dans laquelle le Conseil a prié instamment le Directeur exécutif de poursuivre ses efforts pour rationaliser les activités d'information et l'a prié de fournir aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, des renseignements sur l'attribution et l'utilisation des fonds destinés aux activités d'information.

25. Dans sa décision 13/23 relative aux rapports sur l'état de l'environnement dans les pays en développement, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'accorder une priorité élevée à l'aide aux pays en développement pour l'élaboration de leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement. Il l'a prié en outre d'aider les gouvernements de trois pays d'Afrique, trois pays d'Asie et du Pacifique et trois pays d'Amérique latine à élaborer des rapports nationaux exemplaires sur l'état de l'environnement avant la quatorzième session du Conseil.

26. Ayant noté les progrès réalisés dans l'application du Programme climatologique mondial, par sa décision 13/24, le Conseil a invité le Directeur exécutif à appuyer, en coopération avec l'OMM, le développement du Programme climatologique mondial en encourageant l'établissement de programmes climatologiques nationaux dans les pays où il n'en existe pas encore et en facilitant une coopération étroite entre les organismes responsables des divers programmes climatologiques nationaux.

27. Dans sa décision 13/25 concernant la pollution du milieu marin, le Conseil a souligné l'importance de l'examen, au niveau mondial, des incidences sur l'environnement de l'évacuation des déchets radioactifs et autres déchets en mer. Il a engagé le Directeur exécutif à mener à bien la phase préparatoire d'un processus conduisant à l'adoption de plans d'action pour les mers régionales et à continuer à aider les Etats à mettre en oeuvre les plans d'action déjà adoptés. Il a prié instamment le Directeur exécutif, en coopération avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies, de favoriser un échange de renseignements et de données d'expérience entre régions en vue de contribuer à la protection du milieu marin au niveau mondial.

28. Par sa décision 13/26 sur l'eau, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'accorder une priorité élevée, dans le programme du PNUE relatif à l'eau, à l'appui aux études et aux activités à finalité concrète portant sur la gestion des eaux usées ménagères et le recyclage des eaux usées ainsi que sur les problèmes écologiques posés par l'approvisionnement en eau, et à la formation dans les domaines de la lutte contre la pollution des eaux.

29. Dans sa décision 13/27 relative aux sols, le Conseil d'administration a prié instamment tous les gouvernements d'établir une politique nationale des sols et, avec les organisations internationales, de redoubler d'efforts pour lutter contre la dégradation des sols. Il a invité le Directeur exécutif à poursuivre ses efforts pour recueillir auprès des gouvernements et des organismes internationaux des engagements en faveur de l'exécution du Plan d'action pour les sols et d'aider les gouvernements, le cas échéant, à formuler leurs politiques nationales des sols.

30. Soulignant l'importance des réserves de la biosphère, le Conseil d'administration a, dans sa décision 13/28 relative à la mise en oeuvre du Plan d'action pour les réserves de la biosphère, prié instamment les Etats de créer ou d'améliorer les réserves de la biosphère et de prendre part au développement et au fonctionnement du réseau mondial des réserves de la biosphère. Il a également invité le Directeur exécutif à apporter tout le soutien et l'assistance possibles à la mise en oeuvre du Plan d'action.

31. Dans la décision 13/29 concernant la formulation de stratégies nationales en matière de conservation, le Conseil a prié le Directeur exécutif d'encourager les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à formuler des stratégies nationales de la conservation et il l'a prié en outre de recommander à la Conférence africaine sur

l'environnement d'étudier la question des stratégies nationales de la conservation en vue de dégager une approche commune entre Etats africains.

32. Le Conseil a pris deux décisions sur la désertification, la décision 13/30 A relative à la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification et la décision 13/30 B concernant l'exécution du Plan d'action dans la région soudano-sahélienne. Dans la première décision, le Conseil a exprimé sa gratitude aux membres de la communauté internationale qui avaient apporté une aide d'urgence aux pays qui connaissaient la famine et il a fait appel aux pays donateurs pour qu'ils aident les pays victimes de la désertification à enrayer la progression de ce fléau. Le Conseil a également fait appel aux gouvernements des pays touchés pour qu'ils établissent des plans nationaux de lutte contre la désertification et il a invité instamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organes de l'ONU, les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales et les établissements de formation et de recherche à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la désertification. Le Conseil a pris note, en particulier, du rôle important joué par les organisations non gouvernementales dans bon nombre des efforts les plus fructueux de lutte contre la désertification et il a fait appel aux gouvernements et aux organismes internationaux pour qu'ils étudient les moyens d'utiliser plus largement leurs services. Le Conseil a invité le Directeur exécutif à consulter chacun des grands organismes internationaux qui financent les activités de lutte contre la désertification pour déterminer comment le PNUE serait le mieux en mesure de les aider et de faciliter leurs travaux et, dans cet ordre d'idées, il a prié le Directeur exécutif de recommander au Conseil, à sa quatorzième session, des mesures qui pourraient être prises pour que la coopération entre le PNUE et ses divers organismes soit plus efficace; le Conseil s'est également félicité de l'élargissement du mandat donné au Groupe consultatif de la lutte contre la désertification et a approuvé les mesures recommandées pour donner plus d'efficacité aux travaux du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification.

33. Dans sa décision 13/30 B, le Conseil s'est félicité des mesures adoptées par le BNUS, pour le compte du PNUE, en vue d'appliquer le Plan d'action dans les 21 pays de la région soudano-sahélienne et la région voisine. Il a invité instamment le Directeur exécutif du PNUE et l'Administrateur du PNUD à consolider les résultats acquis jusqu'à présent par le BNUS et à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources en vue de continuer à aider les pays desservis par le Bureau à lutter contre la désertification.

34. Le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) a fait l'objet de la décision 13/31 du Conseil. Tout en notant avec satisfaction que le RISCPT avait réussi, sur certains points précis, à s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées, le Conseil a néanmoins reconnu qu'en l'état actuel, les systèmes internationaux d'échange de renseignements sur les substances chimiques en vue de la protection de la santé humaine et de l'environnement ne satisfaisaient toujours pas aux exigences croissantes dont ils faisaient l'objet. Le Conseil a donc estimé qu'il était urgent d'entreprendre, à titre hautement prioritaire, d'améliorer sensiblement l'efficacité du fonctionnement du Registre en tant que réseau d'échange de données sur les substances chimiques potentiellement toxiques. Il a prié instamment tous les gouvernements, organisations internationales et milieux industriels de fournir des renseignements et des données qui seront portés dans les fichiers du Registre et il a engagé le Directeur exécutif à continuer d'accorder une priorité élevée aux travaux du Registre et à augmenter ses ressources financières par un prélèvement sur les contributions en monnaies non convertibles au Fonds pour l'environnement.

35. La décision 13/32 du Conseil relative aux programmes régionaux et sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes découle de la quatrième réunion intergouvernementale sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'était tenue à Cancún (Mexique) en avril 1985³. Remerciant le Gouvernement mexicain de l'accueil chaleureux qu'il avait réservé aux participants à cette réunion, le Conseil a invité les gouvernements de la région et le PNUE à veiller à ce que l'ordre du jour des prochaines réunions comporte un point ayant pour objet de favoriser le débat sur les rapports entre les problèmes économiques et sociaux et l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques environnementales. Il a prié le Directeur exécutif d'appuyer les programmes régionaux et sous-régionaux d'intérêt commun de procéder périodiquement à l'évaluation des progrès enregistrés dans leur mise en oeuvre et de communiquer les résultats de cette évaluation aux gouvernements de la région. Le Conseil a invité les gouvernements de la région à procéder à des études écologiques quantitatives ainsi qu'à des études sur les coûts et avantages sociaux sur la base desquelles seraient fondées les politiques nationales et d'établir des rapports régionaux sur l'état de l'environnement. Le Conseil a recommandé au Directeur exécutif de dresser l'inventaire des ressources qui pourraient être mobilisées par les organismes régionaux et internationaux d'aide multilatérale et les sources bilatérales en faveur des programmes d'intérêt commun pour l'environnement. Il a recommandé également au Directeur exécutif de demander aux pays de lui adresser une liste d'experts des pays de la région auxquels on pourrait faire appel pour appuyer les activités ayant trait à l'exécution des programmes régionaux et sous-régionaux ayant un caractère prioritaire.

Questions administratives et financières

36. Notant avec préoccupation que les ressources du Fonds pour l'environnement ne cessent de diminuer en valeur réelle, le Conseil, dans sa décision 13/33 sur les sources additionnelles de financement, a invité instamment tous les Etats à verser une contribution volontaire au Fonds ou à majorer celle qu'ils versent déjà. Il a prié ensuite le Directeur exécutif de prendre un certain nombre de mesures : de rechercher un financement additionnel en faveur d'activités déterminées, de trouver des moyens rentables d'utiliser les monnaies nationales et les contributions en nature, de resserrer la collaboration entre le PNUE et le PNUD, de rechercher un appui pour renforcer le personnel du secrétariat par le recrutement direct en vertu d'accords conclus avec les gouvernements, d'engager des consultations avec le Siège de l'ONU sur la possibilité de procéder régulièrement à une émission de timbres-poste pour financer les activités consacrées à l'environnement, d'encourager l'établissement de comités nationaux pour l'environnement et d'étudier d'autres possibilités.

37. Dans sa décision relative aux fonds d'affectation spéciale (13/34), le Conseil, après avoir pris note des rapports sur la gestion des fonds d'affectation spéciale et d'autres fonds, a fait part de sa satisfaction aux gouvernements qui s'étaient engagés à majorer leurs contributions aux divers fonds et invité instamment les gouvernements à appuyer les activités relevant du programme du Fonds auxquelles ils portent un intérêt particulier en versant des contributions de contrepartie en faveur de projets déterminés. Le Conseil a approuvé la prolongation de six fonds d'affectation spéciale établis en vertu des règles de gestion du Fonds pour l'environnement et a approuvé, à titre provisoire, l'établissement d'un septième fonds. Il a pris note également de l'établissement par le Directeur exécutif, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, de trois fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique. Enfin, le Conseil a invité instamment, une nouvelle fois les gouvernements, à verser leurs contributions au

fonds d'affectation spéciale à une date aussi rapprochée que possible du début de l'année à laquelle elles se rapportent.

38. Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget des dépenses du programme et d'appui au programme pour l'exercice biennal 1984-1985 ainsi que les crédits demandés par lui au titre du budget des dépenses du programme et d'appui au programme pour l'exercice biennal 1986-1987, et les rapports connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et financières, le Conseil a approuvé, par sa décision 13/35 sur les dépenses du programme et d'appui au programme, le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1984-1985 qui lui étaient présentés par le Directeur exécutif. Il a approuvé en outre un certain nombre de modifications d'ordre administratif. Enfin, il a approuvé l'ouverture de crédits au titre du budget des dépenses du programme et d'appui au programme pour l'exercice biennal 1986-1987.

39. Dans sa dernière décision, la décision 13/36 relative au Fonds pour l'environnement, le Conseil d'administration a exprimé sa satisfaction aux gouvernements qui s'étaient engagés à majorer leurs contributions au Fonds, a fait appel aux gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait pour qu'ils annoncent dès que possible une contribution au Fonds pour 1985 et insisté fortement auprès de tous les gouvernements pour qu'ils versent leurs contributions à une date aussi rapprochée que possible du début de l'année à laquelle elles se rapportent. Le Conseil a prié le Directeur exécutif de s'efforcer d'obtenir le versement de contributions plus élevées pour pouvoir réaliser des projets correspondant au niveau de dépenses convenues. Il a approuvé une ouverture de crédits de 60 millions de dollars en faveur des activités relevant du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1986-1987 et a fixé la façon de répartir les crédits ouverts en faveur de ces activités. Il a prié par ailleurs le Directeur exécutif d'établir un programme d'activités relevant du Fonds pour l'exercice biennal 1988-1989 qui se traduirait par un niveau estimatif de dépenses en faveur de projets d'environ 50 millions de dollars.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

40. Par sa résolution 39/217 du 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a fixé le programme de travail biennal de la Deuxième Commission, selon lequel la Deuxième Commission examinerait uniquement les années impaires le rapport du Conseil d'administration du PNUE, tandis que le Conseil économique et social examinerait les années paires les rapports que lui soumettrait le Conseil d'administration du PNUE. En 1985, le Conseil économique et social devait donc transmettre directement le rapport à l'Assemblée générale, sans en débattre. Ainsi, lorsque le Premier Comité (économique) du Conseil a examiné, à sa seconde session ordinaire de 1985, à la fois le point 14 (coopération internationale dans le domaine de l'environnement et le point 22 (pays touchés par la désertification et la sécheresse) de son ordre du jour, il a examiné, bien que brièvement, la question de l'environnement et par la suite le Conseil économique et social s'est contenté d'adopter une décision (1985/172) par laquelle il a pris note du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa treizième session. Par sa décision 1985/176, le Conseil économique et social a pris note également du rapport préliminaire du Secrétaire général sur les pays agressés par la désertification et la sécheresse et a prié celui-ci de soumettre le rapport final le plus tôt possible à l'Assemblée générale, en tenant compte des opinions exprimées par les délégations pendant la seconde session ordinaire de 1985 du Conseil.

ASSEMBLEE GENERALE

41. Au cours de la première partie de sa quarantième session, tenue du 17 septembre au 18 décembre 1985, l'Assemblée générale a adopté huit résolutions et deux décisions qui concernent directement le PNUE.

Résolution 40/200— Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

42. Pour la première fois depuis la création du PNUE en 1972, la résolution "omnibus" de l'Assemblée générale sur la coopération internationale dans le domaine de l'environnement a été adoptée à la suite d'un vote. Bien que la résolution ait été adoptée par 149 voix contre zéro, six délégations se sont abstenues. En dépit de cette mise aux voix, on pourrait dire que le seul fait que l'Assemblée générale ait adopté une résolution sur l'environnement représente une amélioration par rapport à la situation de 1984, année où, comme on l'a signalé⁴, l'Assemblée générale n'avait pu se mettre d'accord sur le texte d'une résolution et s'était contentée de prendre acte du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa deuxième session. Le vote n'a pas porté sur la teneur du dispositif de la résolution mais plutôt sur un paragraphe du préambule relatif à la course aux armements et l'environnement.

43. Dans la résolution "omnibus", l'Assemblée a pris acte du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa treizième session et a fait siennes les décisions adoptées par le Conseil à cette session. Elle s'est félicitée de la décision qu'avait prise le Conseil d'adopter, à titre expérimental, un cycle de sessions biennal et a invité le Conseil, quand il examinerait les résultats de l'expérience, à envisager les changements à apporter dans le fonctionnement du Conseil, notamment en ce qui concernait le mandat de ses membres. L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les décisions par lesquelles le Conseil mettait en train la phase initiale de l'élaboration du programme à moyen terme en matière d'environnement pour 1990-1995 et invitait le CAC à réexaminer et à perfectionner, en fonction de l'expérience acquise, la méthode d'élaboration dudit programme pour la période 1984-1989. Elle a pris note également du travail accompli par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et par le Comité préparatoire intergouvernemental d'intersessions, et a rappelé les liens existant entre la Commission et le Comité, ainsi que l'indiquait la résolution 38/161. Elle a pris note également des progrès réalisés en 1985 en ce qui concernait les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement. L'Assemblée estimait que les mesures prises pour combattre l'érosion de la base des ressources naturelles dans les pays frappés par la sécheresse et la désertification devraient avoir au nombre de leurs principaux buts l'exploitation durable et la productivité accrue de cette base de ressources naturelles. Elle s'est félicitée de l'importance que le Conseil attachait aux approches et programmes régionaux de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et a souligné à ce propos l'utilité d'une planification régionale spécifique déterminée par les régions elles-mêmes. Elle a noté avec satisfaction la convocation d'une conférence ministérielle africaine sur l'environnement au Caire en décembre 1985. Elle a demandé au Directeur exécutif de coordonner encore davantage les activités du PNUE avec celles d'autres organismes des Nations Unies et de coopérer avec les organisateurs des diverses initiatives internationales concernant l'avenir des forêts. L'Assemblée a réaffirmé qu'il importait de renforcer le rôle de coordonnateur joué par le PNUE et d'obtenir des ressources supplémentaires pour aider les pays en développement à faire face à leurs graves problèmes écologiques. Elle a demandé instamment au Directeur exécutif, agissant en

consultation avec les gouvernements et les organisations internationales intéressées, d'accélérer et d'intensifier ses efforts dans ce domaine. Enfin, l'Assemblée a exprimé sa gratitude aux gouvernements qui continuaient à contribuer au Fonds du PNUE en particulier à ceux qui avaient augmenté leurs contributions, et elle a invité instamment les gouvernements qui n'avaient pas encore versé leurs contributions annoncées au Fonds ou n'avaient pas encore annoncé de contribution, à le faire prochainement.

Résolution 40/199 — Coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

44. Dans cette résolution, l'Assemblée générale, ayant considéré la résolution 8/14 adoptée par la Commission des établissements humains et la décision 13/12 adoptée par le Conseil d'administration du PNUE, a décidé de mettre un terme aux réunions conjointes entre le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Bureau de la Commission des établissements humains, d'une part, et le Directeur exécutif du PNUE et le Bureau du Conseil d'administration, de l'autre.

Résolution 40/197 — Restes matériels des guerres

45. Par cette résolution, adoptée par 132 voix contre zéro et 23 abstentions, l'Assemblée générale, rappelant sa série de résolutions sur la question, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le problème des restes matériels des guerres et a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur exécutif du PNUE, de poursuivre ses démarches auprès des pays responsables de l'implantation des mines et auprès des pays en développement affectés afin d'assurer l'exécution des résolutions pertinentes de l'Assemblée. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa quarante-deuxième session, un rapport détaillé et complet sur la question.

Résolution 40/198 A — Application et financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification

46. Déclarant qu'elle partage l'inquiétude du Conseil d'administration sur la lenteur avec laquelle le Plan d'action pour lutter contre la désertification est appliqué, l'Assemblée générale a prié instamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres organismes intergouvernementaux d'intensifier leurs efforts dans la lutte contre la désertification et d'accorder la plus haute priorité aux mesures recommandées par le Plan d'action. Elle a noté le rôle significatif que les organisations non gouvernementales continuent à jouer dans la lutte contre la désertification et a demandé avec insistance aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux autres organismes intergouvernementaux de rechercher toutes les occasions de les faire participer davantage à cet effort. Elle a prié instamment la communauté internationale d'aider davantage les pays concernés à mettre en oeuvre leurs programmes nationaux et régionaux de lutte contre la désertification et appuyé l'invitation du Conseil d'administration au Directeur exécutif de consulter les principales organisations internationales qui financent des activités de lutte contre la désertification afin de déterminer comment faciliter le financement de ces activités et de recommander des mesures permettant de renforcer la coopération dans ce domaine. L'Assemblée a prié instamment les gouvernements des pays victimes de la désertification d'accorder une priorité soutenue aux stratégies et programmes à moyen et long terme pour lutter contre la désertification et d'assurer que ces stratégies et programmes s'intègrent

harmonieusement à leurs plans nationaux de développement et aux programmes régionaux de coopération. Prenant acte des mesures approuvées par le Conseil d'administration en vue de donner plus d'efficacité aux travaux du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification, elle a demandé à tous les membres du Groupe d'intensifier leurs efforts communs afin d'assurer l'application effective du Plan d'action. Elle a prié le Conseil d'administration de lui rendre compte, à sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action. Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur le financement du Plan d'action, l'Assemblée a noté l'absence de réactions et de prises de position sur les mesures visant à réunir les ressources supplémentaires requises en vue de financer le Plan d'action. Elle a considéré que les études réalisées par les experts financiers de haut niveau que le Directeur exécutif avait engagés méritaient plus ample examen et a prié le Directeur exécutif d'en tenir dûment compte. Enfin, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'application de cette résolution.

Résolution 40/198 B — Application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification

47. Prenant note du rapport du Directeur exécutif sur l'application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification⁵, l'Assemblée a noté avec inquiétude les dégâts causés par la sécheresse dans les pays de l'Afrique situés au sud du Sahara, l'insuffisance des ressources financières, qui demeurerait un sérieux handicap dans la lutte contre la désertification, et le fait que les ressources financières et humaines requises pour lutter contre la désertification étaient hors de la portée des pays concernés. L'Assemblée a noté avec satisfaction les progrès réalisés par le BNUS en aidant, au nom du PNUE, les gouvernements des pays de la région à lutter contre la désertification et appuyé la décision d'ajouter la République-Unie de Tanzanie à la liste des pays qui bénéficient de l'assistance du BNUS. Elle a félicité le Directeur exécutif du PNUE et l'Administrateur du PNUD de la manière efficace et coordonnée avec laquelle ils avaient continué de développer leur entreprise commune par l'intermédiaire du BNUS et elle a recommandé au Conseil d'administration du PNUE et à celui du PNUD de maintenir et d'accroître leur appui au BNUS. L'Assemblée a exprimé sa gratitude aux gouvernements, aux institutions spécialisées et à toutes les organisations qui avaient contribué à l'application du Plan d'action dans la région soudano-sahélienne et elle a attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'accroître les efforts à cet égard. Enfin, l'Assemblée générale a recommandé au Conseil d'administration de prendre les dispositions nécessaires pour présenter à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

48. L'Assemblée générale s'est félicitée des résultats de la Conférence ministérielle qui s'était tenue à Dakar en juillet 1984 et en novembre 1985 et a pris note avec satisfaction de la résolution finale adoptée à chacune de ces réunions. De plus, elle a pris note avec satisfaction de la création par l'OUA du Fonds spécial d'assistance d'urgence dans les situations de sécheresse et de famine en Afrique. Elle a recommandé qu'une priorité élevée soit accordée par les pays affectés eux-mêmes, dans leurs plans et programmes de développement, aux problèmes de la désertification et de la sécheresse. Reconnaissant qu'une attention toute particulière doit être accordée aux pays touchés par la désertification et par la sécheresse et que des efforts spéciaux doivent être

consentis par la communauté internationale pour soutenir les mesures prises par les pays ainsi touchés, l'Assemblée a recommandé qu'une assistance cohérente à court, à moyen et à long terme continue d'être accordée à ces pays par la communauté internationale, surtout par les pays développés, pour soutenir le processus de relèvement, notamment par des actions de reboisement intensif, et la reprise de la croissance de la production agricole, particulièrement en Afrique. L'Assemblée a recommandé que, dans le cadre des programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, la lutte contre la désertification et la sécheresse fasse l'objet d'une attention prioritaire et elle a lancé un appel à tous les membres de la communauté internationale, notamment aux organes et organismes des Nations Unies, aux institutions financières régionales et sous-régionales ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, pour qu'ils continuent d'apporter leur plein appui, sous toutes ses formes, aux efforts de développement des pays frappés par la désertification et la sécheresse. L'Assemblée a pris note avec satisfaction de la générosité avec laquelle la communauté internationale avait répondu aux besoins d'assistance causés par la situation d'urgence en Afrique. Elle a prié les organes et organismes appropriés des Nations Unies de fournir au Secrétaire général, pour les communiquer aux pays touchés, toutes études pertinentes réalisées dans leurs sphères de compétences. Enfin, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre toutes les initiatives nécessaires pour que son rapport final sur l'application de la résolution 39/208, qui doit être présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1986, contienne des propositions concernant des mesures concrètes à prendre.

Résolution 40/209 — Désertification et sécheresse

49. Dans cette résolution de procédure, l'Assemblée générale, soulignant l'importance des mandats actuellement conférés en vertu de ses résolutions relatives à la désertification et à la sécheresse, a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les problèmes se rapportant à la désertification et à la sécheresse soient examinés dans les années à venir au titre d'une subdivision intitulée "Désertification et sécheresse" du point intitulé "Développement et coopération économique internationale" et à ce qu'ils soient traités lors des années impaires, conformément au programme de travail biennal de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

Résolution 40/160 — Effets des rayonnements ionisants

50. Dans cette résolution, l'Assemblée a félicité le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants de la précieuse contribution qu'il avait apportée depuis sa création, il y a 30 ans, à une connaissance et à une compréhension plus larges des niveaux, des effets et des dangers des rayonnements ionisants. Elle a noté avec satisfaction que la coopération scientifique entre le Comité scientifique et le PNUE se poursuivait et s'étendait et elle a prié le Comité scientifique de continuer ses travaux, y compris ses importantes activités de coordination, pour mieux faire connaître les niveaux, les effets et les dangers des rayonnements ionisants de toute origine. Elle a approuvé les intentions et les plans formulés par le Comité scientifique en vue de la poursuite de ses activités et elle a prié le Comité de continuer à examiner les problèmes importants qui se posent dans le domaine des rayonnements. L'Assemblée a prié le PNUE de continuer à apporter son appui au Comité scientifique afin de lui permettre de poursuivre efficacement ses travaux et d'assurer la diffusion de ses conclusions auprès de l'Assemblée générale, de la communauté scientifique et du public. L'Assemblée a exprimé sa satisfaction de l'assistance fournie au Comité

scientifique par les Etats membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à accroître leur coopération dans ce domaine. Elle a invité les Etats membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales intéressées à continuer de communiquer des données pertinentes sur les doses, les effets et les dangers des différentes sources de rayonnement.

Décision 40/316 — Election de 19 membres du Conseil d'administration du PNUE

51. Aux termes de cette décision, l'Assemblée générale a élu 19 membres du Conseil d'administration du PNUE pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 1985⁶. On trouvera à l'annexe I au présent rapport la liste complète des membres du Conseil d'administration en 1985 et 1986.

Décision 40/441 — Note du secrétariat au sujet de l'environnement

52. Dans cette décision, l'Assemblée a pris note des rapports ci-après du Directeur exécutif : exécution, dans la région soudano-sahélienne, du Plan d'action pour lutter contre la désertification⁷, ressources naturelles partagées et aspects juridiques de l'exploitation minière et du forage en mer⁸, conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement⁹.

CONFERENCES INTERNATIONALES

53. Au cours de l'année considérée, trois conférences internationales ayant une incidence immédiate sur les activités du PNUE ont été organisées. La première et la troisième, qui traitaient de problèmes touchant directement à l'environnement, ont bénéficié d'un appui du PNUE, mais leurs recommandations n'ont pas la force de textes d'instances intergouvernementales. La deuxième conférence n'avait pas spécifiquement pour objet l'environnement, mais la question a été soulevée lors de ses travaux. En outre, des Journées d'études sur la jeunesse et l'environnement ont été organisées à Nairobi les 25 et 26 novembre 1985.

*Réunion mondiale des ONG sur l'environnement et le développement
(Nairobi, 4-8 février 1985)*

54. Cette réunion, qui était accueillie par le Centre de liaison pour l'environnement (CLE), dont le siège est à Nairobi, a constitué une manifestation sans précédent en ce sens qu'elle a rassemblé des ONG à vocation écologique et des ONG qui ne s'occupaient pas directement des problèmes d'environnement afin de susciter un échange de renseignements et de données d'expérience en matière d'écodéveloppement. Ont participé à cette réunion près de 250 personnes de 59 pays et 109 ONG de 48 pays. Le PNUE a contribué à cette manifestation par un apport tant financier que technique¹⁰.

55. Les 119 propositions et recommandations d'action qui ont été adoptées lors de la Réunion, et qui doivent être publiées sous forme de *Guide pratique de la coopération entre organisations non gouvernementales en matière d'écodéveloppement*, se répartissent en trois catégories, qui correspondent aux questions auxquelles étaient consacrées les trois sessions des groupes de travail (sessions I, II et III).

56. Les recommandations de la première catégorie, intitulée “Développement durable: définition et promotion”, portaient sur les cinq domaines suivants :

- i) “Environnement et développement des pays du Sud” : les recommandations étaient axées sur l’agriculture viable; les ressources génétiques, les pesticides et la santé des travailleurs; et le reboisement, l’énergie, la conservation des sols et les technologies appropriées;
- ii) “Environnement et développement dans les pays du Sud” : l’accent était placé sur l’information et l’élaboration de matériels d’enseignement;
- iii) “Environnement et développement dans les pays du Nord” : les recommandations portaient essentiellement sur le développement des organisations non gouvernementales des pays du Nord et l’établissement d’un courant d’information entre les ONG du Nord et les ONG du Sud;
- iv) “Relations Nord-Sud” : l’objet de ces recommandations est le développement de la coopération entre les ONG du Nord et les ONG du Sud, la coordination de leurs activités et la mise en place de réseaux Nord-Sud;
- v) “Paix et culture” : au titre de ce thème, la Réunion a recommandé que soient appuyés les efforts tendant à identifier les groupes communautaires non représentés et à renseigner au sujet de leurs besoins en matière de développement durable, et que l’on dénonce les essais d’armes nucléaires et l’évacuation des déchets nucléaires sur le territoire des pays du Sud.

57. Cinq autres questions ont fait l’objet de la deuxième catégorie de recommandations, intitulée “Domaines d’action en matière d’écodéveloppement” :

- i) Agriculture viable, agroforesterie, biotechnologie, semences et pesticides : il a été recommandé que soit renforcée la circulation de l’information, notamment par l’échange de bulletins, et que soit favorisée l’adoption de méthodes appropriées d’éducation et de mobilisation des populations;
- ii) “Aide, échanges commerciaux et mouvements de capitaux” : à ce titre, la Réunion a recommandé que l’on fasse davantage pression pour améliorer la qualité de l’aide et faire cesser l’aide militaire, que l’on mette en place un mécanisme permettant de déceler à un stade précoce les défauts (ou les qualités) des projets, et que l’on fasse campagne pour empêcher le financement de projets de développement conçus à mauvais escient et pour sensibiliser davantage le public à la crise de la dette;
- iii) “Energie, puissance nucléaire et militarisation” : les recommandations portaient sur les campagnes à mener aux fins de conclusion d’un traité d’interdiction complète des essais nucléaires et d’interdiction de l’immersion des déchets nucléaires et de leur recyclage ainsi que sur la diffusion de renseignements sur les incidences de la militarisation sur l’environnement et le développement;
- iv) “Les risques de l’industrialisation et les incidences des grands barrages” : il a été recommandé de mettre en place un réseau dénommé “Plus jamais de Bhopal” et de mobiliser les communautés qui vivent à proximité d’usines dans lesquelles risquent de se produire des accidents ainsi que les populations qui ont été

déplacées à la suite de la construction de barrages, de mener à bien des recherches et de procéder à un échange de renseignements sur les substances chimiques dangereuses et les effets de l'industrie; de dresser un inventaire des ONG qui s'occupent de ces questions; et de procéder à l'évaluation du rôle des organismes internationaux qui s'occupent de la protection de l'homme, tels que l'OMS et le PNUE;

- v) "Reboisement et désertification" : les recommandations concernaient la mise en place de mécanismes d'échange de renseignements entre les ONG locales qui s'occupent de reboisement, les campagnes à mener afin qu'il soit procédé à des réformes agraires et à l'amélioration des régimes fonciers afin de favoriser le reboisement, et l'élaboration de matériels d'enseignement.

58. Au titre de la dernière de ces trois catégories, intitulée "Améliorer l'efficacité des ONG et renforcer la coopération entre ces organisations", la Réunion mondiale a formulé 25 recommandations qui avaient toutes trait au développement, à l'amélioration de l'efficacité des organisations non gouvernementales et au renforcement de la coordination entre elles et qui relevaient de cinq rubriques : i) établissement de réseaux et organisation; ii) recherche et information; iii) éducation et mobilisation des populations; iv) mesures législatives nationales et internationales; et v) projets de terrain et coordination des activités locales.

59. Faute de place, il n'est pas possible de donner la liste complète des 119 recommandations de la Réunion, mais on pourra se reporter utilement au document de la treizième session du Conseil d'administration publié sous la cote UNEP/GC.13/3/Add.4, dans lequel sont exposées celles d'entre elles qui se rapportent aux activités du PNUE.

Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la Femme : égalité, développement et paix (Nairobi, 15-26 juillet 1985)

60. Etaient représentés à cette Conférence, l'une des plus importantes qui se soient tenues à Nairobi, 157 Etats ainsi que bon nombre d'observateurs, représentants de bureaux, organes et programmes des Nations Unies, institutions spécialisées, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales.

61. Quatre paragraphes (224 à 227) des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme ¹¹, qui ont été adoptées par la Conférence mondiale les 25 et 26 juillet 1985 et que, par la suite, l'Assemblée générale a fait siennes dans sa résolution 40/108 du 13 décembre 1985, étaient consacrés à des questions d'environnement. Le paragraphe 224 traite de la dégradation de l'environnement, consécutive à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme et qui prive les populations locales de leurs moyens de subsistance traditionnels. Les femmes, qui sont la catégorie de population la plus gravement touchée, en particulier celles qui vivent dans les zones frappées par la sécheresse, les bidonvilles et les colonies de squatters, doivent pouvoir choisir d'autres moyens de subsistance et accéder, au même titre que les hommes, à un emploi salarié dans le cadre de programmes tels que l'irrigation ou la plantation d'arbres et d'autres programmes nécessaires à l'amélioration de l'environnement urbain et rural. La Conférence a lancé un appel pour que soient prises d'urgence des mesures tendant à renforcer le mécanisme de coopération économique internationale dans le domaine de l'exploration des ressources en eau et de la lutte contre la désertification et d'autres catastrophes naturelles.

62. Dans le paragraphe 225, il est recommandé de redoubler d'efforts pour améliorer l'hygiène du milieu, y compris l'approvisionnement en eau potable, en accordant l'attention voulue aux questions d'environnement et avec la participation de la femme à tous les niveaux de la prise de décision et de l'exécution.

63. Au paragraphe 226, la Conférence a lancé un appel pour que l'on fasse mieux connaître aux femmes et aux organisations féminines les problèmes de l'environnement et pour que soit renforcée la capacité des femmes et des hommes de gérer leur environnement et d'exploiter de façon productive les ressources qu'il offre. Elle a également recommandé que soient mobilisés tous les moyens d'information de façon à accroître la capacité des femmes de préserver et d'améliorer elles-mêmes leur environnement et de mettre davantage l'accent, au niveau national comme au niveau international, sur la gestion des écosystèmes et sur la lutte contre la dégradation de l'environnement, en accordant aux femmes la possibilité de participer activement et sur un pied d'égalité à ce processus.

64. Au paragraphe 227, la Conférence a demandé que soient évalués les effets qu'ont les politiques, programmes et projets sur l'environnement ainsi que sur la santé, les activités, les sources d'emploi et les revenus des femmes, afin d'en éliminer les effets négatifs.

Première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement — (Le Caire, 16-18 décembre 1985)

65. Cette manifestation, qui était convoquée par le Directeur exécutif en application des dispositions de la décision 13/6 du Conseil d'administration en date du 23 mai 1985 et organisée par le PNUE en collaboration avec la CEA et l'OUA, était la première conférence de ministres africains qui ait jamais été consacrée à l'environnement. Sur les 41 délégations qui représentaient les pays africains, 28 avaient à leur tête des personnalités ayant rang de ministre ou de secrétaire d'Etat, ce qui traduit clairement l'intérêt que les gouvernements africains portent à l'environnement du continent. La Conférence a été précédée d'une Réunion d'experts africains qui s'est tenue au Caire du 12 au 14 décembre 1985.

66. La Conférence a adopté une résolution unique, qui se compose de quatre parties.

67. Dans la première partie, intitulée "Programme du Caire concernant la coopération africaine", l'une des décisions les plus importantes était d'institutionnaliser la Conférence, qui se réunirait normalement tous les deux ans, ses fonctions étant confiées, dans l'intervalle, à un bureau composé du président, de cinq vice-présidents et d'un rapporteur, qui auraient tous rang de ministre. La Conférence a accepté avec gratitude l'offre du Directeur exécutif d'assurer le secrétariat permanent de la Conférence en collaboration étroite avec la CEA et l'OUA. Elle a en outre prié le Directeur exécutif d'engager les consultations nécessaires à l'établissement d'un groupe de travail interinstitutions composé de représentants des principaux organismes des Nations Unies et des institutions internationales concernés, qui aiderait à relier les programmes des institutions et organismes internationaux au Programme du Caire concernant la coopération africaine et ferait fonction d'organe consultatif scientifique et technique auprès du Bureau.

68. La Conférence a décidé également de créer quatre commissions chargées des problèmes écologiques prioritaires, qui exerceraient leurs activités dans l'intervalle

entre les sessions de la Conférence; chacune de ces commissions, qui seraient présidées par l'un des vice-présidents, serait composée d'un nombre restreint d'experts spécialistes du domaine considéré.

69. Pour développer la coopération entre les institutions techniques et les établissements de recherche africains et renforcer la coopération technique entre les pays africains, la Conférence a décidé de créer huit réseaux régionaux spécialisés en matière de surveillance continue de l'environnement, de climatologie, de pédologie et d'engrais, de ressources en eau, d'énergie, de ressources génétiques, de science et de technologie, et d'éducation et de formation, ou de renforcer ceux qui existent déjà.

70. La Conférence a décidé en outre de mobiliser toutes les compétences et toute l'expérience africaines pour chercher des solutions aux problèmes complexes du développement local qui soient rentables sur le plan économique, rationnelles sur le plan environnemental et acceptables sur le plan social dans le but d'aider 180 communautés sélectionnées à accéder à l'autosuffisance alimentaire et énergétique dans un délai de cinq ans.

71. La Conférence a également sélectionné un certain nombre d'activités sous-régionales en cours ou prévues qui seraient exécutées à titre prioritaire dans le cadre de son programme de renforcement de la coopération sous-régionale en matière d'environnement et d'écodéveloppement.

72. La deuxième partie de cette résolution, intitulée "Programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique", était l'aboutissement des recommandations d'une Réunion d'experts des gouvernements et de la communauté scientifique, convoquée par le Directeur exécutif en avril 1983 à la demande que le Conseil d'administration avait formulée dans sa décision 10/25 A en date du 31 mai 1982, afin d'élaborer un programme d'action. Dans sa décision 12/16 A en date du 28 mai 1984, le Conseil d'administration a souscrit aux recommandations des experts et fait appel aux gouvernements de la région pour qu'ils collaborent avec le Directeur exécutif à la formulation d'un programme.

73. Dans la troisième partie, intitulée "Incidences de l'*apartheid* sur l'environnement", la Conférence a condamné avec force le système d'*apartheid*, déploré ses incidences sur l'environnement et invité la communauté internationale à s'acquitter de l'obligation qui est la sienne de mettre fin à l'odieuse politique d'*apartheid*.

74. La quatrième partie de la résolution traitait de questions générales.

Journées d'études sur la jeunesse et l'environnement — (Nairobi, 25 et 26 novembre 1985)

75. Ces Journées d'études, qui étaient accueillies par le PNUE dans ses locaux, ont rassemblé des animateurs d'organisations de jeunes de 24 comités de coordination nationaux africains pour l'Année internationale de la jeunesse ainsi que de nombreux participants d'organisations non gouvernementales. Elles étaient organisées en application de la Section 3 de la décision 13/1, partie II, du Conseil d'administration intitulée "Année internationale de la jeunesse", par laquelle le Conseil, notant que l'Assemblée générale avait déclaré que 1985 serait l'Année internationale de la jeunesse, a invité le Directeur exécutif à établir un "ordre du jour écologique des

jeunes” fondé sur la philosophie personnelle des jeunes. Les participants aux Journées d’études ont mis en place trois commissions : la Commission I, chargée de définir les domaines d’action des jeunes en matière d’environnement; la Commission II, consacré aux moyens de communication aux niveaux régional et national, notamment l’établissement de réseaux, l’organisation et la coordination des activités; et la Commission III, relative à l’information et à la communication d’une part et, d’autre part, à la formation et à la recherche. Les recommandations de chacune de ces commissions se répartissaient en trois catégories : ce que les jeunes attendent des gouvernements africains; ce qu’ils attendent du PNUE; et ce qu’ils souhaitent entreprendre eux-mêmes.

76. La Commission I a défini les cinq domaines d’action suivants : 1) les mesures de protection de l’environnement, la sensibilisation, l’information, l’éducation, la formation et la recherche, la législation et la gestion de l’environnement; 2) les ressources naturelles, à savoir les eaux, les forêts, les sols, la faune et la flore sauvages et les écosystèmes marins; 3) le surpâturage, la désertification et l’énergie; 4) les maladies causées par l’environnement; 5) le logement.

77. Les participants aux Journées d’études, qui ont été très explicites quant à ce que la jeunesse africaine attendait du PNUE, ont élaboré 11 recommandations par lesquelles le PNUE était invité à :

1. Fournir aux jeunes des renseignements sur l’environnement;
2. Organiser, en collaboration avec les jeunes, des campagnes de protection de l’environnement et, notamment, des séminaires, des Journées d’études ou des stages de formation;
3. Fournir les connaissances techniques, les compétences et les fonds de lancement nécessaires pour mener à bien les activités de protection de l’environnement exécutées par les jeunes;
4. Publier un feuillet d’information sur l’environnement qui soit de conception simple et qui puisse être photocopié par les organisations de jeunes en vue d’être distribué à leurs membres;
5. Inviter les animateurs des associations de jeunes à assister à la prochaine session du Conseil d’administration afin que, une fois familiarisés avec les questions inscrites à l’ordre du jour, ils puissent définir les domaines de participation des jeunes à la mise en oeuvre des décisions du Conseil;
6. Renforcer et assister le Réseau des ONG africaines sur l’environnement (ANEN), qui est le seul mécanisme africain de coordination des activités des ONG dans le domaine de l’environnement;
7. Mettre en lumière, dans les *Nouvelles du PNUE* ou d’autres publications, les activités que mènent les jeunes dans le domaine de l’environnement;
8. Faciliter le retour de l’information en provenance des organisations locales, nationales et internationales;

9. Utiliser avec davantage d'efficacité les voies de communication de l'ONU telles que le PNUD pour assurer la diffusion de l'information sur l'environnement;
 10. Aider à former des animateurs d'associations de jeunes et mettre en place un mécanisme chargé d'assurer le suivi des programmes nationaux de protection de l'environnement exécutés par les jeunes;
 11. Rendre l'information du PNUE plus accessible aux organisations de jeunes afin que ces dernières puissent la diffuser par des moyens de communication populaires ou autres;
78. Conformément à une autre proposition des participants, le PNUE a reproduit les recommandations des Journées d'études et les a distribuées aux participants à la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
79. Les participants aux Journées d'études ont insisté sur le fait qu'il fallait redoubler d'efforts pour faire participer les jeunes femmes aux programmes de jeunes et ont recommandé que les organisations de jeunes et les groupements féminins s'associent pour s'attaquer aux problèmes de l'environnement, notamment au niveau local.

Notes

- 1 UNEP/GC.13/5.
- 2 UNEP/GC.13/10.
- 3 Voir UNEP/IG.57/8.
- 4 Voir le Rapport annuel pour 1984 (UNEP/GC.13/2), chapitre II, par.
- 5 UNEP/GC.13/7/Add.1.
- 6 En réalité, par la décision ci-dessus, l'Assemblée générale a élu 17 Etats, puisque deux sièges revenant aux Etats d'Europe orientale n'étaient pas occupés (voir à l'annexe I la composition du Conseil d'administration en 1985 et 1986).
- 7 UNEP/GC.13/7/Add.1.
- 8 UNEP/GC.13/9/Add.1.
- 9 UNEP/GC.13/10.
- 10 Un bref compte rendu de la réunion est donné dans le rapport introductif du Directeur exécutif au Conseil d'administration à sa treizième session (UNEP/GC.13/3, par. 24 à 29).
- 11 A/CONF.116/28.

Chapitre III

LE ROLE DE COORDONNATEUR ET DE CATALYSEUR DU PNUE

Coordination au sein du système des Nations Unies

Coordination avec les organisations intergouvernementales

L'ouverture

Le mécanisme apparenté à un centre d'échange

LE ROLE DE COORDONNATEUR ET DE CATALYSEUR DU PNUE

1. Lorsqu'elle a adopté le 15 décembre 1972 la résolution 2997 (XXVII) relative aux dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement, l'Assemblée générale a décidé, entre autres choses, "que sera créé, à l'Organisation des Nations Unies, un petit secrétariat qui centralisera l'action en matière d'environnement et réalisera la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies, de façon à assurer à cette action un haut degré d'efficacité". Par cette décision, l'Assemblée générale a conféré au secrétariat naissant du PNUE un rôle unique au sein des organismes des Nations Unies, rôle qui a souvent été mal compris. Contrairement à un certain nombre d'institutions spécialisées comme la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, le PNUE n'est pas un agent d'exécution : il n'a pas pour fonction première d'exécuter des projets intéressant l'environnement dans le cadre du système des Nations Unies. Il n'est pas non plus un organisme financier comme le PNUD, qui alloue des fonds à d'autres organisations pour qu'elles réalisent des activités ayant trait à l'environnement. Certes, le PNUE exécute lui-même certains projets environnementaux, de même qu'il alloue aux institutions et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales des ressources prélevées sur le Fonds pour l'environnement, alimenté par des contributions volontaires, pour financer des programmes et activités se rapportant à l'environnement. Mais le rôle premier du PNUE, tel que l'a défini l'Assemblée générale et que l'a reconfirmé le Conseil d'administration lors de sa session d'un caractère particulier en 1982, consiste à catalyser, coordonner et stimuler l'action en faveur de l'environnement au sein du système des Nations Unies.

2. Le PNUE peut s'acquitter de son rôle unique de bien des façons, et avec une multitude de partenaires différents. En premier lieu, il s'efforce évidemment de coordonner, de catalyser et de stimuler l'action en faveur de l'environnement au sein du système des Nations Unies, sans se borner toutefois à ce dernier. Le PNUE collabore également avec les organisations intergouvernementales et les ONG ou fait appel à elles, et il oeuvre de concert avec la communauté scientifique en s'associant aux centres et instituts de recherche du monde entier.

3. Presque toutes les activités du PNUE relèvent de la catalyse ou de la coordination. Même lorsqu'il les réalise directement, le PNUE s'efforce d'obtenir le concours des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des ONG et des instituts de recherche. Par la campagne "d'éveil"¹ qu'il a lancée en 1984, le PNUE vise expressément à encourager ceux qui ne s'occupent pas directement de l'environnement à en tenir compte dans leurs activités et programmes. Bien que les chiffres définitifs ne soient pas encore connus, l'évaluation interne à laquelle le PNUE procède² montre que chaque dollar prélevé sur le Fonds pour l'environnement en faveur d'une activité de défense de l'environnement incite les organisations de soutien, les organisations

coopérantes et les gouvernements à apporter en faveur de cette même activité quatre dollars de plus.

4. Etant donné la gamme extrêmement large des activités de coordination et de catalyse du PNUE, il n'est pas possible d'en donner ici un exposé complet. On trouvera toutefois dans les paragraphes qui suivent l'esquisse de certains des mécanismes auxquels le PNUE a eu recours en 1985 pour s'acquitter de son mandat.

COORDINATION AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

5. Ainsi que l'a expliqué en détail le Directeur exécutif dans son Rapport annuel pour 1984³, le Comité administratif de coordination (CAC) que préside le Secrétaire général de l'ONU et qui est composé des chefs de secrétariat des institutions spécialisées ainsi que de plusieurs hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, inscrit régulièrement à son ordre du jour la question de la coordination dans le domaine de l'environnement. Chaque année, le CAC, qui est l'organe responsable au niveau le plus élevé de la coordination au sein du système des Nations Unies, soumet au Conseil d'administration un rapport sur la coordination à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. L'importance que le Conseil d'administration attache à ce rapport est attestée par le fait que le Conseil a recommandé que le CAC continue de faire rapport chaque année au Conseil, même si celui-ci ne siègeait pas en 1986⁴. A sa quatorzième session, en 1987, le Conseil d'administration aura donc à examiner deux rapports du CAC : l'un adopté en 1985 et l'autre en 1986 (le rapport adopté par le CAC le 28 octobre 1985 sera présenté sous la cote UNEP/GC.14/8).

6. Alors que le CAC est chargé de coordonner au niveau le plus élevé (c'est-à-dire à celui des chefs de secrétariat) les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, chaque institution ou organisation désigne un fonctionnaire chargé des questions d'environnement qui représente officiellement son organisation aux réunions que tiennent régulièrement ces fonctionnaires.

7. En 1985, ceux-ci se sont réunis deux fois. Lors de leur première réunion, qui a eu lieu en mai, à l'occasion de la treizième session du Conseil d'administration, ils se sont occupés principalement de coordonner au sein du système des Nations Unies l'exécution et le suivi des décisions du Conseil. La deuxième réunion a eu lieu au siège de la FAO, à Rome, du 10 au 14 septembre 1985. Les participants y ont examiné le processus d'établissement du deuxième programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement (1990-1995) et se sont accordés sur un calendrier général des travaux.

8. Ils y ont également examiné a) les progrès réalisés dans l'établissement de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) qui est un projet pilote ainsi que la question des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement dans le cas particulier des contreforts de l'Himalaya; b) différents points ayant trait à l'information, notamment l'analyse des programmes interorganisations, la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le rapport sur l'état de l'environnement et l'étude sur les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà; et c) ils ont examiné et adopté le projet de

rapport annuel du CAC au Conseil d'administration et décidé qu'ils s'efforceraient, lors de leurs réunions futures, de déterminer les questions sur lesquelles devraient porter ces projets de rapport.

9. Ils ont accordé une attention particulière à l'étude des moyens qui permettraient d'améliorer le déroulement de leurs travaux. Ils ont proposé de réunir au début de 1986 un petit groupe officieux de réflexion qui se pencherait sur cette question.

10. En dépit de l'importance de ces réunions, ce n'est pas au sein des comités ou conseils que s'accomplissent les travaux de coordination et de catalyse proprement dits car les organes s'occupent essentiellement de planification. C'est par la réalisation de projets et d'activités que se traduit vraiment la coordination. Au cours de l'année considérée, plus de 30 p. cent du montant total des engagements prévisionnels de dépenses en faveur de l'exécution de projets relevant du Fonds pour l'environnement ont été pris par des organisations coopérantes (c'est-à-dire les institutions et organes du système des Nations Unies)⁵. Si l'on en juge par le nombre de projets, 90 projets financés par le Fonds pour l'environnement en 1985 ont été réalisés de concert avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies, notamment la FAO (19 projets), l'UNESCO (18), l'OMS (12), l'OMM (8), le BNUS (6), le CNUEH (5) ainsi que la CEA, la CEE, la CEPALC, la CESAO, la CESAP, l'AIEA, l'OIT, l'OMI, le Département des affaires économiques et sociales internationales (ONU), le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. En termes financiers, sur le montant total de 23,53 millions de dollars dépensé en 1985 en vue de réaliser des activités relevant du programme du Fonds, 6,6 millions de dollars, ou 28 p. cent, ont été utilisés par des organisations coopérantes. On trouvera au chapitre IV (Le programme pour l'environnement) un compte rendu plus détaillé de certains de ces 90 projets.

11. En 1985, le PNUE a continué d'apporter un appui financier au BNUS, au titre de l'entreprise commune du PNUE et du PNUD sous couvert de laquelle le PNUE exécute dans la région soudano-sahélienne le Plan d'action de l'ONU pour lutter contre la désertification⁶.

COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

12. Dans la terminologie du PNUE, l'expression "organisation de soutien" désigne les organisations intergouvernementales, les instituts de recherche, etc. Au cours de l'année écoulée, plus de 27 p. cent du montant total des engagements prévisionnels de dépenses en faveur d'activités relevant du programme du Fonds concernent ces organisations de soutien. Sur le montant total de 23,53 millions de dollars dépensé en 1985 pour financer les activités relevant du programme du Fonds, un montant de 6,72 millions de dollars, ou 28,6 p. cent du total, a été utilisé par les organisations de soutien.

Organisations intergouvernementales

13. Plus de 40 organisations intergouvernementales ont officiellement le statut d'observateur auprès du Conseil d'administration du PNUE et 10 d'entre elles ont

envoyé des observateurs à la treizième session du Conseil, en 1985. Etant donné qu'un certain nombre d'entre elles se spécialisent dans des domaines bien circonscrits, c'est en général sur le plan pratique que se concrétisent la coordination et la coopération avec le PNUE. On trouvera au chapitre IV, sous les postes et rubriques budgétaires appropriés, la description d'un certain nombre d'activités réalisées par le PNUE en collaboration avec les organisations intergouvernementales.

14. En Europe, le PNUE a continué de collaborer étroitement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1985. Il a pris part à la réunion au niveau ministériel du Comité de l'environnement de l'OCDE qui s'est tenue à Paris les 18 et 19 juin. Lors de cette réunion, les ministres chargés de l'environnement dans les Etats membres de l'OCDE ont consacré une attention spéciale au renforcement de la coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'environnement, à la gestion rationnelle des ressources naturelles, à la prévention de la pollution et à la lutte contre celle-ci et à l'intégration des politiques écologiques aux autres politiques comme celles qui concernent l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les transports urbains et le tourisme. Le Comité de l'environnement a adopté un certain nombre de projets de résolutions qui ont été approuvés ensuite par le Conseil de l'OCDE le 20 juin 1985. Les résolutions ainsi approuvées concernent, entre autres choses, la coopération internationale en matière de mouvements transfrontières des déchets dangereux, la lutte contre la pollution causée par la combustion des combustibles fossiles et le renforcement des politiques de réduction du bruit. La résolution relative à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets et programmes de développement revêt un intérêt particulier pour le PNUE. Le Conseil a recommandé que cette résolution soit appliquée de concert avec le PNUE et le PNUE a donc contribué à l'organisation d'un séminaire, qui doit se tenir en 1986, sur les aspects environnementaux du développement et de la coopération.

15. Tout au long de l'année 1985, le PNUE a continué de collaborer avec le Conseil de l'Europe, en particulier dans les domaines suivants : conservation de la nature et de ses ressources et conservation de la vie sauvage et des habitats naturels en Europe en vertu de la Convention de Berne. Le PNUE a collaboré à la préparation de la quatrième réunion du Comité permanent de la Convention de Berne qui s'est tenue du 4 au 6 décembre 1985 à Strasbourg, et il y a pris part. Le Comité s'est penché tout particulièrement sur la question de la protection du phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*). Il a décidé de créer un groupe d'experts qui seraient chargés de définir les mesures de protection que doivent prendre les pays membres Parties à la Convention, dans le cadre de leurs programmes nationaux, pour protéger le phoque moine et son habitat. Le PNUE participera aux travaux de ce groupe d'experts dans le cadre du Plan d'action mondial pour la protection des mammifères marins.

16. Pendant l'année considérée, le PNUE a également continué de collaborer étroitement avec le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et a participé à la vingt et unième session du Conseil pour la protection de l'environnement du CAEM, qui a eu lieu à Bucarest du 23 au 26 avril 1985. Le Conseil y a traité d'un certain nombre de problèmes qui intéressent le PNUE, à savoir la gestion, la planification et les aspects économiques et sociaux de l'environnement, les évaluations d'impact sur l'environnement, l'étude et la mise au point de méthodes efficaces de protection et d'amélioration de l'environnement, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le recyclage plus fréquent des déchets. Il a également recensé 10 secteurs dans lesquels les Etats membres du CAEM pourraient coopérer et il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale que le CAEM tiendra à Budapest dans le

courant de 1986 sur les techniques peu polluantes ou sans déchets. Le PNUE prend part à l'organisation de cette conférence et a l'intention d'y participer.

17. En ce qui concerne la coopération entre le PNUE et la CEE en 1985, la CEE a participé à la quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Gênes, septembre 1985) qui ont adopté alors la Déclaration sur la deuxième décennie pour la Méditerranée (voir le paragraphe 162 du chapitre IV). La CEE figure aussi au nombre des organismes qui appuient un projet dont le PNUE assure la coordination et qui consiste à établir un secrétariat et un comité directeur qui seront chargés de la formulation d'une stratégie nationale à long terme de la conservation en Ouganda (voir le paragraphe 213 du chapitre IV). De plus, conformément à l'accord conclu entre le PNUE et la Commission des communautés européennes en vue de l'échange de renseignements sur les substances chimiques qui influent sur l'environnement, celle-ci a rendu accessible aux utilisateurs du monde entier, par le biais de son Réseau de données et d'informations sur les substances dans l'environnement, le "Fichier juridique" des réglementations nationales et internationales et des recommandations de protection contre les risques inhérents à 400 substances chimiques, (voir le paragraphe 288 du chapitre IV). La Commission a également participé, avec le PNUE, à l'organisation d'une réunion (Helsinki, août 1985) du Réseau international de données sur les souches de ressources génétiques microbiennes, qui a notamment pour but de mettre au point un système mondial de renvoi aux renseignements sur les souches microbiennes et les lignées cellulaires (voir le paragraphe 232 du chapitre IV).

18. En Afrique, le PNUE est resté en liaison étroite avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et a pris part, en juillet 1985, à la réunion du Conseil des ministres de l'OUA et à l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Addis Abeba. Cette coopération a porté ses fruits puisqu'elle a abouti à la tenue au Caire, en décembre 1985, de la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, organisée par le PNUE en collaboration étroite avec la CEA et l'OUA⁷.

19. Le PNUE a continué de collaborer étroitement avec le monde arabe, principalement par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Asie occidentale en recourant à cet effet à la Ligue des Etats arabes. Comme suite à une recommandation qui avait été formulée lors de la Conférence sur la pollution de l'environnement et les problèmes qu'elle pose aux Etats arabes, organisée en 1984 par la Ligue des Etats arabes, le PNUE a oeuvré tout au long de l'année à la préparation d'une conférence ministérielle pan-arabe qui serait chargée de définir une stratégie de protection de l'environnement dans le monde arabe. Le PNUE voit dans cette conférence, qui devrait avoir lieu en 1986, une occasion précieuse de jouer son rôle de catalyseur pour recommander que l'on tienne compte des facteurs environnementaux dès le stade de la planification dans le processus de développement. Pour préparer cette conférence, le PNUE travaille en collaboration étroite avec l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et avec l'Organisation arabe de développement industriel. Cette collaboration étroite entre le PNUE et l'ALECSO, qui a été officialisée par la signature d'un memorandum d'accord en 1984, s'est poursuivie tout au long de l'année. Le PNUE a oeuvré de concert avec l'ALECSO à l'organisation d'un atelier sur l'éducation en matière d'environnement destiné aux responsables de l'éducation dans les pays arabes, qui a eu lieu à Amman en avril 1985. Le PNUE a également pris part à la première réunion du Réseau arabe de surveillance et de maîtrise de la pollution, organisée par l'ALECSO en avril 1985. Au cours de l'année, le PNUE a

noyé des relations avec la Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique (FASRC) et en octobre 1985 la Fédération a organisé, en collaboration avec l'Université de Qatar/Le Centre de recherche scientifique et appliquée, un séminaire arabe sur les normes admissibles de polluants industriels dans les divers pays arabes. Les participants ont recommandé que la collaboration avec le PNUE soit intensifiée.

20. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a continué d'entretenir des rapports étroits avec le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe qui est l'organe intergouvernemental au niveau le plus élevé des six Etats du Golfe. En novembre 1985, les chefs d'Etat des pays membres du Conseil ont adopté une série de politiques et principes écologiques ainsi que des lignes directrices pour la protection de l'environnement dans ces pays. Ces politiques, principes et lignes directrices sont entièrement conformes aux politiques et lignes directrices publiées par le PNUE. En 1985, le PNUE a resserré ses liens avec les secrétariats de deux grandes organisations intergouvernementales de la région de l'Asie occidentale, à savoir le Programme pour la mer Rouge et le golfe d'Aden (PERSGA) et l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME). Des réunions d'étude ont eu lieu avec ces deux secrétariats pour dresser le bilan de la coopération tendant à la réalisation de ces programmes et tous deux ont exprimé le désir de collaborer plus étroitement avec le PNUE⁸.

21. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUE a collaboré étroitement en 1985 avec le Programme de coopération dans le domaine de l'environnement pour l'Asie du Sud (SACEP) et a aidé les responsables de ce programme à formuler des plans nationaux de célébration de l'Année de l'arbre. Il a également apporté son concours à la publication du bulletin d'information du SACEP et à l'organisation de la deuxième session du Conseil d'administration du SACEP. Au cours de l'année considérée, le PNUE a aidé l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à revoir et mettre à jour le programme pour l'environnement de l'Association et à réaliser les activités relevant des domaines prioritaires de l'ANASE consacrées à l'environnement et à la protection de la nature. Le PNUE a aidé le Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud (SPREP) à diffuser des renseignements sur l'environnement au moyen d'affiches et de brochures traitant de questions écologiques précises. Le PNUE a appuyé la publication du compte rendu des travaux de la troisième Conférence sur les parcs nationaux et les réserves du Pacifique Sud, qui s'est tenue au Samoa en juin-juillet 1985, et il a collaboré avec le SPREP à une étude visant à recenser les éléments communs entre la convention que le SPREP se propose de conclure et la Convention sur les parcs nationaux et les réserves du Pacifique Sud.

22. Dans le cadre du réseau de formation en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le PNUE a fourni, en collaboration avec la Société andine de développement, un appui en vue de faciliter la mise sur pied de programmes et réseaux de formation pour la sous-région andine dans les domaines concernant l'environnement et le tourisme ainsi que les hydrocarbures et l'environnement. En outre, au cours de l'année examinée le PNUE a collaboré avec l'Organisation des Etats américains (OAS) à la formulation d'un plan de gestion de l'environnement pour la Selva centrale au Pérou. Le plan a vu le jour et les conclusions ont été présentées par la suite aux autorités péruviennes aux fins d'examen.

Organisations non gouvernementales (ONG)

23. L'augmentation rapide, au cours de ces dernières années, du nombre d'ONG qui s'intéressent à l'environnement a été un phénomène des plus encourageant. Le PNUE

attache beaucoup d'importance à la coopération et à la collaboration avec ces ONG car c'est par leur intermédiaire que les programmes entrepris dans le domaine de l'environnement parviennent au niveau local. L'une des principales filières de la coopération du PNUE avec les ONG est le Centre de liaison pour l'environnement (CLE), dont le siège se trouve à Nairobi. Le CLE coordonne un réseau de plus de 6 000 ONG qui se consacrent à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Comme mentionné plus haut⁹, le PNUE a fourni un appui financier à l'organisation de la Réunion mondiale des organisations non gouvernementales sur l'environnement et le développement, qui a été accueillie par le CLE à Nairobi du 4 au 8 février 1985, et a participé à cette manifestation. La tenue de cette réunion, qui a rassemblé des ONG à vocation écologique et des ONG qui s'intéressaient à d'autres domaines afin de resserrer les liens de coopération entre ces différentes organisations, fait pendant aux efforts que déploie le PNUE pour atteindre les groupes dont l'environnement n'est pas le domaine d'activité principal mais qui pourraient néanmoins apporter une contribution concrète, dans leurs domaines de compétence, à sa protection. A la suite de la Réunion mondiale, le PNUE a envoyé un certain nombre de lettres à des ONG de premier plan. Pour sa part, le CLE a inséré dans sa publication *Ecoforum* un questionnaire destiné à mettre à jour les données dont il dispose sur son réseau d'ONG, données qu'il met actuellement sur ordinateur avec l'appui du PNUE. En décembre 1985, le CLE et le PNUE ont tenu une réunion conjointe afin de définir les domaines d'activité et les mesures à prendre à l'avenir à titre prioritaire pour donner suite aux recommandations qui avaient été adoptées lors de la Réunion mondiale. Le PNUE envisage d'axer ses programmes d'ouverture vers les ONG, par l'intermédiaire du CLE, sur trois grands domaines : l'organisation de réunions d'ONG consacrées à des thèmes écologiques donnés; la mise en place d'un réseau d'ONG africaines pour la lutte contre la désertification; et l'élaboration d'un guide pratique destiné à aider la communauté des ONG à mettre au point un programme d'action concret.

24. Le CLE a continué de faire fonction d'intermédiaire grâce auquel les ONG étaient tenues informées des activités du PNUE. Des colonnes de ses publications bimestrielles, *Ecoforum* et *Alerte Info*, sont régulièrement consacrées aux activités du PNUE et le Centre répond constamment aux demandes de renseignements émanant des ONG au sujet des activités du PNUE, notamment dans les domaines des ressources génétiques, des pesticides et de la sylviculture. En outre, le CLE joue un rôle de premier plan pour ce qui est d'encourager les ONG à célébrer la Journée mondiale de l'environnement. Au cours de la Conférence de la Décennie des Nations Unies pour la femme, le CLE a organisé, avec l'appui du PNUE, un atelier sur les femmes et l'environnement.

25. Des participants de 31 ONG internationales s'intéressant à l'environnement ainsi que des observateurs de 42 ONG nationales ont assisté à la treizième session du Conseil d'administration. Une déclaration commune a été faite devant le Conseil au nom des observateurs d'ONG.

26. Au cours de la Réunion mondiale de février 1985, des représentants d'ONG africaines ont exprimé le désir de voir l'ANEN (Réseau des organisations non gouvernementales africaines sur l'environnement), qui a été créé en 1982 lors d'un colloque organisé par le CLE à l'occasion de la session d'un caractère particulier du Conseil d'administration du PNUE, devenir le principal centre de coordination des activités que mènent les ONG dans le domaine de l'environnement en Afrique. L'ANEN assure à l'heure actuelle la liaison entre quelque 280 ONG de 29 pays d'Afrique. Avec un appui du PNUE, il a participé aux travaux préparatoires de la

première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et a été représenté en qualité d'observateur à cette réunion. La Conférence a décidé qu'un représentant de l'ANEN siègerait dans chacune des quatre commissions qu'elle a créées.

27. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUE a pris part, en collaboration avec l'Asian Mass Communication Research and Information Centre, à des recherches sur l'utilisation des moyens traditionnels pour diffuser des renseignements sur l'environnement. Le PNUE a collaboré par ailleurs avec le Fonds pour la nature de Thaïlande à une étude de la perception bouddhiste de la nature. Il a aidé l'Organisation internationale des unions de consommateurs à rédiger un rapport sur l'intoxication par les pesticides dans la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'un rapport sur les enseignements à tirer de la catastrophe de Bhopal. En collaboration avec la Press Foundation of Asia et la Sukothai Thammathirat Open University de Thaïlande, le PNUE a organisé à l'intention des journalistes de la région plusieurs ateliers visant à les sensibiliser davantage aux problèmes écologiques. Avec l'appui financier de la Fédération nationale des associations pour l'UNESCO du Japon, le PNUE a aidé les ONG de l'Inde, de la Nouvelle-Calédonie, du Sri Lanka et de la Thaïlande à coordonner des campagnes de plantation d'arbres en 1985.

28. En 1985, le PNUE a continué de collaborer étroitement avec les grandes ONG internationales qui s'occupent d'environnement. Ainsi, avec son appui, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) a mené à bien 15 activités, le Comité scientifique des problèmes de l'environnement (SCOPE) six, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) trois, etc. On trouvera au chapitre IV des renseignements supplémentaires sur la mise en oeuvre de projets qui ont été exécutés par l'intermédiaire d'ONG en tant qu'organismes de soutien en 1985.

L'OUVERTURE

29. Dans son rapport introductif à la treizième session du Conseil d'administration, le Directeur exécutif a fait longuement état de la mise en oeuvre de la stratégie d'ouverture par laquelle le PNUE entend relier les questions d'environnement aux grands problèmes internationaux¹⁰. En 1985, l'organisation a continué de mettre en oeuvre cette stratégie en poursuivant les activités commencées précédemment et en lançant de nouvelles. Les faits marquants de la mise en oeuvre de cette stratégie en 1985 sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement

30. La Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement, qui était parrainée conjointement par des industries du monde entier et le PNUE en coopération avec la Chambre de commerce internationale (CCI), et qui s'est tenue à la fin de 1984 à Versailles¹¹, a été suivie en 1985 d'une série d'ateliers, séminaires, discussions et réunions qui avaient tous pour objet d'en perpétuer l'esprit. Trois réunions nationales de suivi ont été organisées en 1985 au Brésil, en Côte d'Ivoire et en Turquie. Pour donner suite à l'une des recommandations de la Conférence, il a été proposé de mettre en place à Paris un bureau international de l'environnement, entité autonome qui serait financée et dotée en personnel de façon indépendante par le secteur industriel et qui oeuvrerait en association avec la CCI. Ce bureau, qui ferait fonction de mécanisme par

lequel les industries donneraient suite aux déclarations et recommandations adoptées lors de la Conférence, devrait devenir opérationnel en mai 1986. En juin 1985, lors d'une réunion organisée conjointement par le PNUE et des organismes sectoriels de l'industrie, des représentants de huit de ces derniers organismes et la CCI ont examiné avec le PNUE les modalités de mise en oeuvre des recommandations de la Conférence. Tous les participants ont souligné l'importance du rôle que pouvait jouer la CCI dans ce domaine car elle regroupait bon nombre d'industries qui n'étaient pas représentées au sein d'associations industrielles internationales. Le Bureau de l'industrie et de l'environnement du PNUE, qui se trouve à Paris, est le principal organisme chargé de la coordination des activités de suivi de la Conférence.

31. Une réunion entre des cadres supérieurs du secteur industriel et des représentants de la CCI ayant proposé que soit organisée la suite à donner par l'industrie aux recommandations de la Conférence, le PNUE a obtenu de la Fédération japonaise du fer et de l'acier qu'elle coopère à l'envoi, dans certains pays en développement d'Asie, d'experts qui seraient chargés de déceler les problèmes que soulève, dans ces pays, l'incidence des activités industrielles sur l'environnement, de conseiller les gouvernements et les industries sur ce sujet et de mettre au point des programmes de formation correspondants. Dans le secteur des industries chimiques, il a été élaboré en 1985 un projet engageant certains pays en développement à coopérer en matière de sécurité et de prévention des dangers. Des négociations préliminaires ont été entamées à la fin de 1985 en vue d'obtenir que les industries chimiques et pétrolières du Japon collaborent à cette entreprise.

Conférence interparlementaire

32. Dans le cadre de suivi de la Conférence interparlementaire sur l'environnement, qui s'est tenue au siège du PNUE à la fin de 1984¹², le PNUE a commencé en 1985, en coopération avec l'Union interparlementaire (UIP), les travaux concernant l'envoi d'un questionnaire au début de 1986 afin de déterminer les progrès accomplis au niveau national dans la mise en oeuvre des recommandations et des conclusions qui avaient été adoptées par la Conférence. L'analyse des réponses au questionnaire devrait constituer un document de travail de base d'une réunion de suivi, qu'il est prévu d'organiser conjointement par l'UIP et le PNUE au début de 1987.

Groupements confessionnels

33. Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture, le PNUE entreprend d'encourager les groupements confessionnels à prendre part aux activités de protection de l'environnement. Ainsi, tirant profit de la visite du Pape Jean Paul II venu à Nairobi prendre la parole devant le Congrès eucharistique, le Directeur exécutif a invité Sa Sainteté à s'adresser aux fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Nairobi. L'allocution qu'a prononcée le Pape le 18 août a été largement diffusée. En outre, le PNUE a pris contact en 1985 avec un certain nombre de groupements confessionnels afin de les encourager à participer à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement humain.

Associations féminines

34. Il a déjà été fait état des efforts déployés par le PNUE pour obtenir des associations féminines qu'elles coopèrent à la sauvegarde de l'environnement¹³. Dans le cadre du

suivi du programme spécial qui avait été organisé par le PNUE à l'occasion de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue à Nairobi en juillet 1985, il a été créé un Comité permanent de conseillères principales en matière de développement durable dont chacune s'est engagée, par la suite, à constituer un réseau national s'occupant de développement durable qui serait composé essentiellement d'animatrices des mouvements communautaires de son propre pays. La mise en place de tels réseaux permettrait au PNUE de diffuser son message au niveau des villages et des communautés à un coût minime, voire nul.

Organisations de jeunesse

35. L'année 1985 a été proclamée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 34/161 du 17 décembre 1979, Année internationale de la jeunesse avec pour devise "participation, développement, paix". En conséquence, le Directeur exécutif, dans le message qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement de 1985 intitulé "Sauvegarder l'avenir", a engagé les jeunes du monde entier à prendre des mesures concrètes pour préserver la Terre pour eux-mêmes et pour l'avenir et a demandé aux jeunes de lui adresser par écrit, au PNUE, leurs suggestions quant à ce qu'ils estimaient devoir faire et aux activités que leurs dirigeants devraient entreprendre. En outre, le PNUE a adressé un courrier à 140 comités de coordination de l'Année internationale de la jeunesse pour leur demander d'aider à identifier les organisations de jeunesse qui, dans leurs pays respectifs, s'intéressaient à l'environnement. La réaction des jeunes a été des plus encourageantes : le PNUE a reçu le nom de près de 150 organisations de jeunes du monde entier qui s'intéressaient à l'environnement et bon nombre de jeunes ont écrit au Directeur exécutif pour répondre à son appel. Les réponses seront rassemblées et analysées en vue de mettre au point un "programme d'action écologique pour les jeunes" qui sera publié et diffusé dans le monde entier à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement de 1986. Dans le cadre de cette opération, le PNUE a accueilli à la fin de 1985 des journées d'études sur les jeunes et l'environnement à l'intention des animateurs de la jeunesse des pays africains. Les recommandations de ces journées ont été distribuées aux participants de la première Conférence africaine sur l'environnement¹⁴.

Comités nationaux

36. En 1985, le PNUE a commencé à envisager la possibilité de mettre en place des comités nationaux pour le PNUE. Des consultations officieuses se sont tenues avec divers groupes de France, d'Allemagne, (République fédérale d'), d'Italie, du Japon et du Royaume-Uni. En outre, le PNUE s'est entretenu de cette question avec la Communauté économique européenne (CEE) en vue d'encourager la création d'un certain nombre de comités de ce type au sein de la Communauté. La CEE a décrété l'année 1987 "Année de l'environnement" de la Communauté économique européenne.

LE MECANISME APPARENTE A UN CENTRE D'ECHANGE

37. Le Programme pour l'environnement (voir le chapitre suivant) exécute ou appuie des projets, la plupart de portée mondiale ou régionale, dont bénéficient des groupes de

pays qui coopèrent à la recherche de solutions aux problèmes écologiques qui se posent dans une zone géographique commune. Les programmes mondiaux ou régionaux, qui restent la raison d'être du Programme pour l'environnement, sont les premiers à bénéficier des ressources du Fonds pour l'environnement.

38. Cependant, la plupart des pays considèrent à juste titre leurs problèmes environnementaux sous un angle national, voire local. Il se peut par exemple que l'érosion des sols soit, en Afrique de l'Est, un phénomène régional qui se prête par conséquent à la coopération inter-Etats : il reste néanmoins que c'est avant tout dans les centaines de bassins et sous-bassins hydrographiques de chaque pays que ce fléau doit être combattu. Jusqu'en 1982, le PNUE a pu mettre sur pied certains projets expérimentaux destinés à montrer comment s'attaquer aux problèmes sur le terrain. Il a également organisé dans les pays en développement, dans le cadre du programme restreint de coopération technique, de brèves visites d'experts chargés de conseiller ces pays. Néanmoins, ces activités sont loin d'avoir eu les répercussions nécessaires pour faire échec à une détérioration généralisée de l'environnement.

39. Le mécanisme apparenté à un centre d'échange a été créé par le Conseil d'administration en 1982 en vue de rendre le PNUE mieux à même d'aider les pays en développement à prendre des mesures concrètes et spécifiques pour lutter contre les problèmes de l'environnement tout en préservant le rôle fondamental du Programme pour l'environnement, qui est de servir de coordonnateur et de catalyseur plutôt que d'agent opérationnel. L'éventail des projets entrepris dans le cadre de ce mécanisme va des programmes complexes de gestion de l'environnement, qui sont de longue durée et intéressent la totalité d'une région ou d'un pays, à la fourniture de services consultatifs portant sur des domaines bien précis. Si ces derniers sont fournis sans délai par le PNUE lui-même, l'organisation s'en tient généralement, dans le premier cas, à la formulation des programmes et des projets, à la surveillance des progrès accomplis et à l'évaluation des résultats obtenus. Le financement et la mise en oeuvre des projets sont étudiés avec les bailleurs de fonds, à savoir les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, les ONG à but non lucratif, voire les groupements corporatifs et, notamment les associations de membres de professions libérales.

40. Depuis sa mise en place, le programme du mécanisme apparenté à un centre d'échange a bénéficié d'un appui financier de l'Allemagne, République fédérale d', des Pays-Bas et de la Suède. En 1985, le PNUE et la Norvège ont conclu un accord de coopération destiné à appuyer le mécanisme apparenté à un centre d'échange et la Finlande s'est engagée à se joindre à ce premier groupe de bailleurs de fonds. L'Argentine était le premier pays en développement à appuyer financièrement la coopération Sud-Sud dans le cadre de ce mécanisme; en 1985, tous les obstacles qui empêchaient la mise en oeuvre de cet accord étaient éliminés. Des négociations ont été également entamées avec le Gouvernement brésilien en vue de lancer une coopération Sud-Sud axée tout particulièrement sur les pays africains de langue portugaise, ainsi qu'avec un certain nombre de gouvernements qui avaient déclaré s'intéresser à l'expérience et souhaitaient se joindre aux pays qui l'appuyaient.

41. Conformément aux dispositions de la décision 12/4 du Conseil d'administration, qui a été adoptée à sa douzième session, le programme du centre d'échange fonctionne à titre expérimental sous la responsabilité directe du Directeur exécutif. Un rapport sur les résultats de cette expérience, qui portera sur la période allant de 1982 à 1986, sera présenté au Conseil d'administration à sa quatorzième session, en 1987.

42. Au cours de l'année considérée, il a été procédé à la mise en oeuvre de quatre programmes de longue durée conçus en 1983-1984 dans le cadre du centre d'échange, soit parce que des bailleurs de fonds avaient fourni les ressources nécessaires aux activités prévues, soit parce que les gouvernements intéressés s'étaient organisés autrement pour lancer les projets.

43. Au Botswana, le programme de gestion écologiquement saine des ressources en sols et en eaux a été approuvé par le Gouvernement et des projets prioritaires ont été présentés officiellement aux bailleurs de fonds. Dans le cadre de ce programme, le Royaume-Uni a mené à bien la planification d'un projet de gestion améliorée du bois de feu et a convenu d'appuyer un projet d'exploitation plus efficace des ressources en eaux. Avec un appui technique de l'UICN, la Norvège a financé l'élaboration d'une stratégie nationale de la conservation; les Pays-Bas ont approuvé un projet d'analyse des relations qui existent entre l'environnement et le développement, celles-ci étant influencées par les facteurs écologiques, sociaux et économiques qui sont propres au Botswana; et la Suède s'est engagée à appuyer l'élaboration de deux plans - l'un concernant l'aménagement futur de la capitale, Gaborone, l'autre la protection et l'exploitation rationnelle du delta de l'Okavango. L'inventaire de la faune et de la flore sauvages financé par la CEE, qui avait été interrompu, s'est poursuivi. Enfin, on a procédé à l'élaboration ou à la mise à jour de lois touchant à l'environnement.

44. En Jordanie, une proposition du PNUE tendant à lancer un projet expérimental de remise en état des parcours dans la zone à pluviosité faible a été approuvé et des ressources ont été allouées par la *Agency for International Development* des Etats-Unis (USAID) pour le projet.

45. En Indonésie, le Gouvernement a commencé lui-même la mise en oeuvre du grand programme de gestion de l'environnement de la région du couloir de Djakarta-Puncak, qui a été conçu en 1984. Les résultats de ce programme seront passés en revue lors de la réunion du Groupe consultatif des bailleurs de fonds pour l'Indonésie, qui se tiendra en 1987.

46. Le Pérou, quatrième pays pour lequel ont été élaborés, en 1983-1984, des programmes relevant du centre d'échange, a commencé la mise en oeuvre d'un programme de gestion de l'environnement pour la région de la Selva Alta (piémont andin). Le Gouvernement néerlandais, qui a envoyé en 1985 une mission composée de cinq personnes chargées de mettre au point le projet, a accepté de financer une partie du programme.

47. A la fin de 1984, le Directeur exécutif a décidé que toute nouvelle programmation par pays devrait être étudiée avec prudence, d'autant plus que le financement qui était recherché pour les quatre programmes mentionnés précédemment n'avait pas encore été garanti. Ainsi, il n'a été formulé, en 1985, que deux nouveaux programmes par pays: un programme de gestion de l'environnement pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont les modalités de financement intérieur et extérieur ont été approuvées par le Gouvernement, et une stratégie de lutte contre la désertification pour le sud de la Tunisie, qui a été mise au point par le PNUE et adoptée par le Gouvernement tunisien. En 1985 également, le PNUE a prévu d'élaborer un programme de gestion de l'environnement pour la région de l'Amazone, en Equateur, qui devrait être mis en oeuvre au début de 1986.

48. Certains pays se sont déclarés intéressés par l'exploitation du mécanisme apparenté à un centre d'échange en vue de l'exécution de programmes plurinationaux. Le premier programme régional à être en partie appuyé ainsi est le Plan d'action pour le Zambèze, entreprise collective engageant huit pays du bassin du Zambèze et un groupement de gouvernements et d'organismes donateurs. Deux autres projets plurinationaux ont été financés par l'intermédiaire du centre d'échange en 1985 : un programme de formation et de consultation destiné à aider les pays en développement à constituer des registres nationaux des substances chimiques potentiellement toxiques et la création de collections nationales de référence des sols.

49. Les ressources qui ont été acheminées par l'intermédiaire du centre d'échange en vue de la fourniture de services consultatifs de brève durée ont permis au PNUE, en 1985, d'aider le Bangladesh à concevoir une installation de traitement des eaux usées industrielles pilote, le Burundi à gérer ses parcs nationaux et à évaluer la pollution du lac Tanganyika, le Rwanda à organiser un séminaire national sur l'environnement, la Syrie à réaliser une évaluation de la pollution atmosphérique et le Togo à élaborer un code de l'environnement. Un projet de gestion des écosystèmes andins au Pérou a également été lancé au cours de l'année considérée.

50. Mécanisme qui permet de communiquer aux pays en développement aux prises, comme ils le sont pour la plupart, avec de graves problèmes écologiques, l'expérience du PNUE et de la communauté internationale, le centre d'échange a ouvert une perspective nouvelle pour le Programme pour l'environnement. Cependant, à la fin de 1985, les demandes d'assistance émanant de pays ayant peu de moyens étaient largement supérieures à ce que les bailleurs de fonds semblaient être disposés à engager par l'intermédiaire du centre d'échange, en dépit des efforts considérables d'un petit nombre de pays. Le centre d'échange doit donc s'attacher, en priorité, à continuer d'étudier tous les moyens par lesquels les ressources de l'aide au développement peuvent être acheminées vers les programmes d'amélioration de l'environnement.

Notes

- 1 Voir le Rapport annuel pour 1984 (UNEP/GC.13/2), chapitre I.
- 2 Voir le chapitre premier, paragraphes 4-8.
- 3 UNEP/GC.13/2, chapitre III, par. 3 et 4.
- 4 Décision 13/3, par. 8, du Conseil d'administration.
- 5 Voir le chapitre V, par. 28, et la figure IV.
- 6 On trouvera un bref compte rendu des activités réalisées en 1985 par le BNUS pour le compte du PNUE aux paragraphes 254 à 271 du chapitre IV.
- 7 Les résultats de la Conférence sont décrits au chapitre II, par. 65 à 74.
- 8 On trouvera de plus amples renseignements sur la collaboration entre ce Programme (PERSGA) et cette Organisation (ROPME) au chapitre IV, sous la rubrique "mers régionales".
- 9 Voir le chapitre II, paragraphes 54 à 59.
- 10 UNEP/GC.13/3, paragraphes 15 à 29.
- 11 La Conférence a été présentée, dans le *Rapport annuel* pour 1984 (chap. II, par. 34 à 36).
- 12 Voir le *Rapport annuel* pour 1984 (chap. I, par. 9 et chap. II, par. 37 et 38).
- 13 Voir le chapitre I, paragraphe 13.
- 14 Les journées d'études sont présentées en détail aux paragraphes 75 à 79 du chapitre II.

Chapitre IV

LE PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT

Environnement et développement

Sensibilisation aux questions d'environnement

Plan Vigie

Océans

Eau

Ecosystèmes terrestres

**Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la
désertification**

Santé et établissements humains

La course aux armements et l'environnement

Coopération régionale et technique

Exécution du budget-programme approuvé pour 1984-1985

LE PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Que signifie cette appellation ?

1. Le titre de "Programme des Nations Unies pour l'environnement" qui figure sur la page de couverture du présent Rapport et qui réapparaît sous une forme abrégée ci-dessus donne malheureusement lieu à des malentendus sans fin. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement englobe, dans sa totalité, *toutes* les activités entreprises par les organismes du système des Nations Unies qui ont une incidence sur l'environnement. Il convient de rappeler à ce propos que longtemps avant la Conférence de Stockholm, de 1962, qui a donné naissance au petit secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement installé à Nairobi, des institutions comme la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS poursuivaient des activités qui concernaient l'environnement.

2. Le malentendu tient au fait que le "petit secrétariat" de Nairobi est aussi connu sous le nom de Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il ne représente pourtant pas le Programme des Nations Unies pour l'environnement tout entier. Dans sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972 relative aux "dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement", l'Assemblée générale a décidé de créer quatre organes. Le premier d'entre eux est le Conseil d'administration composé de 58 Etats membres élus par l'Assemblée générale avec le souci d'assurer une répartition géographique équitable. Le Conseil d'administration a reçu pour mission non seulement de recevoir et examiner les rapports périodiques du Directeur exécutif, mais aussi de "fournir des directives générales pour l'orientation et la coordination des programmes relatifs à l'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies"¹. Le deuxième organe est un "petit secrétariat" qui centralise l'action en matière d'environnement et réalise la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies. Ce secrétariat a à sa tête un Directeur exécutif élu par l'Assemblée sur la proposition du Secrétaire général. Le troisième organe est un fonds de contributions volontaires, le Fonds pour l'environnement, qui finance en tout ou partie, le coût des initiatives nouvelles prises en matière d'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies. Le Fonds pour l'environnement est administré par le Directeur exécutif, sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration. Le quatrième et dernier organe créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 2997 (XXVII) est le Comité de coordination pour l'environnement qui doit coordonner avec toute l'efficacité possible les programmes des divers organismes des Nations Unies en matière d'environnement. Les fonctions de ce Comité ont été reprises ultérieurement par le Comité administratif de coordination (CAC)².

3. La terminologie assez confuse qui s'est ainsi dégagée a amené à désigner simplement sous le nom de "PNUE" le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le secrétariat du PNUE possède un "programme pour l'environnement", que l'on se contente souvent d'appeler simplement "le Programme" et qui fait partie du programme pour l'environnement de l'ensemble du système des Nations Unies. Il serait tout à fait erroné de croire que les activités et projets décrits dans les paragraphes qui suivent forment le programme pour l'environnement du système des Nations Unies tout entier. Au contraire, les activités réalisées par le PNUE ne représentent que la pointe de l'iceberg que sont les programmes et projets entrepris dans le domaine de l'environnement par les organismes des Nations Unies. Le compte rendu ci-après se borne aux activités qui ont été réalisées en 1985 par le Programme pour l'environnement du PNUE.

4. Comme on l'a vu plus haut au chapitre III, le rôle du PNUE consiste à catalyser et coordonner : il doit identifier les lacunes dans certains domaines de l'environnement et catalyser l'action pour s'assurer que ces lacunes soient comblées; ensuite, lorsque des activités seront en cours dans certains domaines, les coordonner, empêcher la dispersion inutile des efforts et des ressources, et procéder à un échange de vues et de renseignements sur un même sujet au sein du système.

Le Fonds pour l'environnement

5. Lorsque l'Assemblée générale a créé le PNUE, elle a également constitué un Fonds de contributions volontaires "pour assurer le financement *additionnel* des programmes relatifs à l'environnement"³. Toutes les activités décrites dans le présent chapitre sont financées en tout ou partie par le Fonds pour l'environnement. Un chapitre distinct (V) du présent *Rapport* contient une description du Fonds pour l'environnement en 1985.

6. Etant donné le rôle du PNUE et compte tenu du fait que les activités réalisées avec l'appui du Fonds pour l'environnement ne représentent qu'un faible pourcentage des fonds consacrés à l'environnement par tous les organismes des Nations Unies, il ne faut pas s'étonner que le programme du PNUE ne paraisse fragmenté si on le considère isolément plutôt que comme un élément qui s'insère dans un ensemble plus large. A titre d'exemple, lorsqu'il examine le compte rendu des activités réalisées en 1985 avec l'appui du Fonds pour l'environnement dans le domaine de la santé et des établissements humains (poste budgétaire 71), le lecteur ne devrait pas perdre de vue que des activités beaucoup plus nombreuses ont été réalisées par l'OMM dans le domaine de la santé humaine ou par le CNUEH (Habitat) dans celui des établissements humains.

Présentation des données

7. Conformément à la disposition adoptée pour le Rapport de l'an dernier, la présentation des données consignées dans le présent chapitre est celle que l'on a retenue pour le budget-programme du PNUE pour la première période biennale (1984-1985) du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement (1984-1989). (Le budget-programme pour l'exercice 1984-1985 avait été présenté au Conseil d'administration à sa onzième session, en 1983)⁴. Les activités, tendances, réalisations et obstacles de 1985 sont décrits sous dix grandes rubriques (postes budgétaires). Les données présentées sous chacun des postes budgétaires ne visent pas à être exhaustives. Pour obtenir un tableau complet des projets et activités réalisés en

1985 avec l'appui du Fonds, il convient de compléter l'examen du présent chapitre par l'étude du *Rapport sur les nouveaux projets — 1985* ainsi que celle des *Rapports d'évaluation, 1985*. Le lecteur est également invité à se reporter aux annexes III (ouvrages et documents publiés en 1985) et IV (réunions tenues en 1985) du présent *Rapport*.

8. Etant donné que 1985 marque la fin des deux premières années de la période sur laquelle porte le programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement, le Conseil d'administration, dans sa décision 13/3, a prié le Directeur exécutif de veiller à ce que le présent chapitre comporte, pour les divers postes budgétaires, un bref résumé de la mesure dans laquelle le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1984-1985 a été exécuté. Il a également prié le Directeur exécutif de veiller à ce que, pour chaque poste budgétaire au moins, des données soient consignées concernant la répartition des dépenses approuvées par le Conseil à sa onzième session, les crédits alloués par le Directeur exécutif et le montant effectif des dépenses, assorties des explications pertinentes. On trouvera donc à la fin du présent chapitre, dans une section distincte, les renseignements ainsi demandés par le Conseil d'administration.

Le triangle du PNUE

9. Les activités décrites dans le présent chapitre sont donc présentées de manière à permettre au lecteur de se reporter aisément au budget-programme dont elles découlent. Les services du secrétariat dont ces activités relèvent au premier chef, le "Bureau du Programme pour l'environnement", sont cependant articulés de manière assez différente. On pourrait les comparer à un triangle dont chaque côté est relié aux deux autres et s'appuie sur eux. Cette structure se retrouve dans le Plan d'action pour l'environnement de 1972, qui distingue trois "grandes catégories d'actions" : un programme mondial d'évaluation de l'environnement ("Plan Vigie"), des activités de gestion de l'environnement et des mesures de soutien.

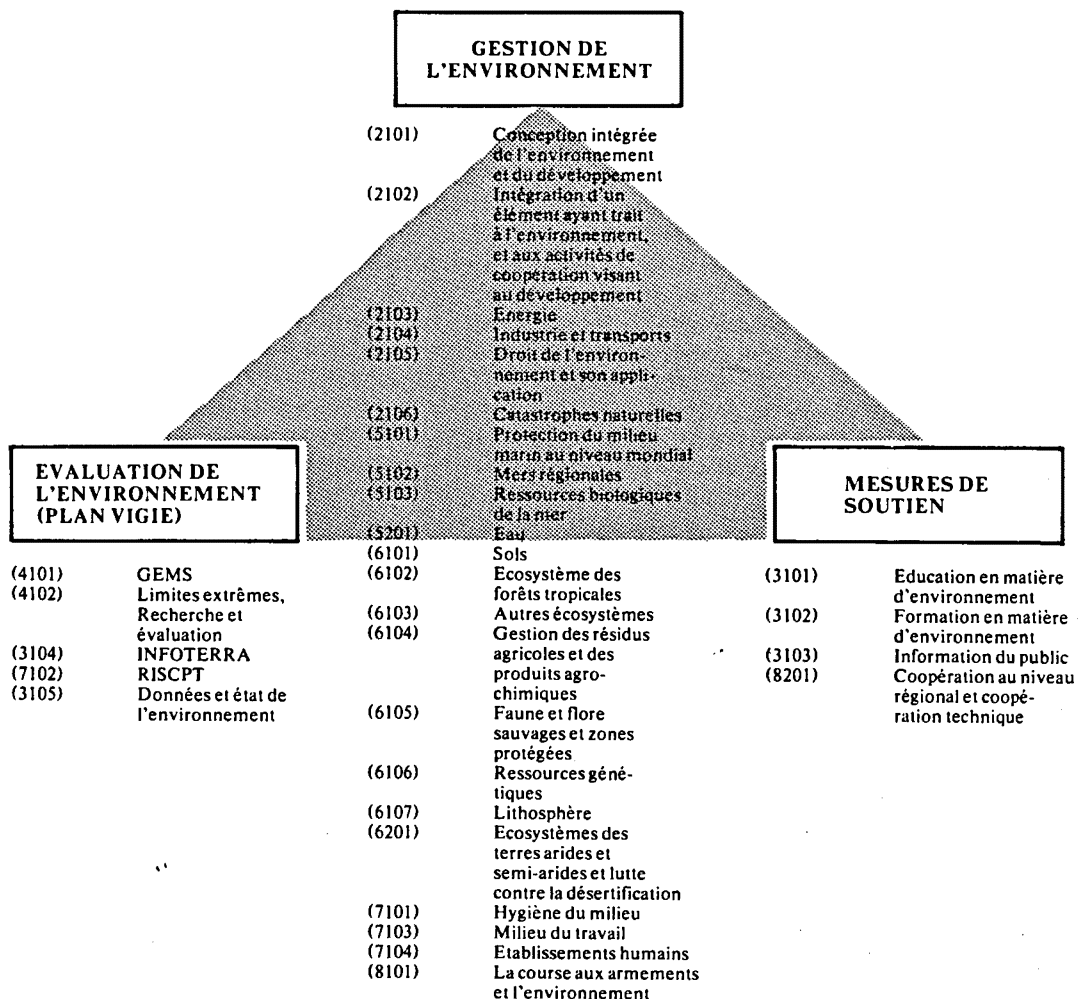
10. La figure I ci-après montre comment les divers éléments (rubriques et postes budgétaires) du budget-programme pour 1984-1985 s'insèrent dans ce triangle.

11. L'un des côtés du triangle, l'évaluation de l'environnement ou Plan Vigie, a été conçu comme un système mondial, financé et coordonné à l'échelle internationale, d'installations et services nationaux destinés à étudier les interactions entre l'homme et l'environnement et à déterminer l'état de certaines ressources naturelles choisies ainsi que les liens de cause à effet qui présentent une utilité et un intérêt particuliers pour la gestion de l'environnement. Il devait regrouper quatre grands groupes de fonctions. Le premier, l'évaluation (y compris la prévision), consistait à fournir constamment l'aperçu général et l'élan nécessaires pour que des mesures appropriées soient prises au sein du programme. Les autres — surveillance, recherche et échange de renseignements — visaient à fournir les données, et à assurer la compréhension et le consensus nécessaires à l'identification et à l'évaluation de problèmes environnementaux précis.

12. Un autre côté du triangle, la gestion écologique des écosystèmes de la planète, exige une évaluation interdisciplinaire des ressources mondiales sur terre, en mer et dans l'atmosphère, alliée à une évaluation de l'impact des pratiques techniques, agricoles, industrielles, biologiques et autres sur ces écosystèmes et sur leur environnement. L'augmentation de la population mondiale, allant de pair avec

l'élévation du niveau de vie, la faible étendue des terres arables, l'accélération de l'érosion des sols, la diminution de la diversité génétique et la disparition d'écosystèmes naturels productifs ainsi que l'exode vers les centres urbains en expansion des populations rurales victimes de la sécheresse sont à l'origine des fortes pressions exercées sur les terres agricoles productives qui doivent à la fois fournir l'espace nécessaire à la construction de logements et les vivres qui nourriront leurs habitants. Poussée par la malnutrition, la population est contrainte de détruire les ressources de la terre pour se nourrir et s'abriter. On exige des rendements plus élevés que jamais de la terre, souvent au prix de pratiques agricoles malsaines et de l'emploi de produits chimiques. Ces substances chimiques remontent jusqu'à l'être humain par la chaîne alimentaire, perturbent la productivité et l'évolution naturelles des écosystèmes et contaminent les mers, lacs et nappes d'eau souterraines par leur ruissellement, exerçant ainsi bien souvent des effets néfastes sur les ressources végétales, animales (notamment marines) et microbiennes ainsi que sur la santé de l'homme.

Figure I. Les trois grands programmes du PNUE et les postes et rubriques budgétaires qui s'y rattachent



13. D'autre part, on s'industrialise rapidement pour tenter d'employer, nourrir et loger la population des grandes villes qui ne cesse de croître. Par sa rapidité, l'industrialisation s'oppose souvent à l'adoption des mesures appropriées et efficaces qu'il faudrait prendre pour protéger l'environnement, ce qui a encore une fois des conséquences regrettables. Avec les ressources limitées du Fonds pour l'environnement, le PNUE joue son rôle de catalyseur et de coordonnateur à tous les niveaux — local, provincial, national, sous-régional, régional et international — suscitant les décisions et actions visant à obtenir que l'on tienne compte de l'environnement dans la gestion des ressources mondiales et à ce qu'elles soient utilisées de manière à pouvoir durer, ou accélérant l'adoption de ces décisions et activités. Par gestion de l'environnement, il faut entendre les procédures et mécanismes visant à limiter ou prévenir les dommages inutiles et coûteux aux ressources naturelles et à améliorer la conception et la planification des activités tendant au développement, par la prise en considération des impératifs de l'environnement. Elle consiste aussi à former les spécialistes qui pourront faire place aux considérations environnementales dans les projets de développement afin que des mesures soient prises en temps voulu pour atténuer leurs effets néfastes et pour les rendre économiquement bénéfiques. Ces activités englobent tous les aspects de la planification et de la gestion des ressources naturelles. En outre, la gestion de l'environnement aide à formuler les réglementations et normes appropriées. Le PNUE facilite donc, tant sur le plan des idées que sur le plan financier, l'élaboration et l'application de lignes directrices, la formation de spécialistes des pays en développement, la réalisation de projets pilotes de démonstration, etc.

14. Bien que s'appuyant sur un certain nombre de disciplines scientifiques, l'évaluation et la gestion de l'environnement ne peuvent donner de bons résultats sans l'appui direct du troisième côté du triangle, formé par une série de mesures interdisciplinaires que l'on désigne globalement sous le nom de mesures de soutien. Au PNUE, elles englobent l'éducation et la formation en matière d'environnement, le service d'information du PNUE et le fonds de connaissances scientifiques que renferme la bibliothèque du PNUE. Bien que le programme du PNUE forme un tout aux éléments interdépendants, il convient de mentionner en particulier ces mesures de soutien en raison du rôle spécial qu'elles jouent. Ainsi, le Groupe de l'éducation et de la formation en matière d'environnement a organisé, avec d'autres services du PNUE, une réunion de coordination des groupes de jeunes dont les participants ont dressé un programme d'action écologique pour l'Afrique; le Service de l'information a appuyé les activités du PNUE lors des grandes conférences et expositions, qu'il a également soutenues par ses publications et par les moyens audiovisuels et autres, tandis que la bibliothèque du PNUE a apporté son aide à tous les membres du personnel qui étaient appelés à faire des recherches ainsi qu'aux chercheurs de l'extérieur.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

(Poste 21 du budget)

15. Ce poste est divisé en six rubriques : a) Conception intégrée de l'environnement et du développement, b) Intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement, c) Energie, d) Industrie et transports, e) Droit de l'environnement et son application, et f) Catastrophes naturelles.

Conception intégrée de l'environnement et du développement (Rubrique 2101 du budget)

16. Alors que, dans bon nombre de régions, on comprend de mieux en mieux l'importance des questions environnementales, les responsables de la planification du développement ont eu tendance à considérer l'environnement comme une question distincte ou isolée. Aux yeux du PNUE, pourtant, l'environnement et le développement sont si intimement unis qu'il ne saurait y avoir de développement durable si l'on ne tient pas systématiquement compte de l'environnement à tous les niveaux du développement. La plupart des problèmes environnementaux sont causés ou exacerbés par l'absence de développement ou par un développement inapproprié. Les activités du PNUE dans ce domaine visent donc à fournir les directives et renseignements utiles et à aider ceux qui prennent les décisions en matière de développement à se doter des spécialistes et moyens institutionnels nécessaires pour tenir compte systématiquement des considérations relatives à l'environnement dans leurs décisions. Certaines de ces activités sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

17. Comme suite à une réunion consultative d'experts qui s'est tenue sous les auspices conjoints du PNUE et du CAEM en Hongrie en 1984, l'Institut international pour les problèmes économiques du système socialiste du monde, du CAEM, a engagé, en collaboration avec le PNUE et le Centre de l'URSS pour les projets internationaux, divers experts de Hongrie, de Pologne, de la République démocratique allemande, de Tchécoslovaquie et d'URSS afin qu'ils étudient et résument les méthodes et procédures suivies dans la planification économique pour conserver et utiliser les ressources naturelles dans les pays à économie planifiée⁵. Treize documents, portant aussi bien sur des questions théoriques que sur des questions pratiques, avaient été rédigés en vue de cette réunion. Il est prévu de les publier, assortis d'une description analytique des méthodes utilisées, pour en faire un texte de base qui serve à faire progresser la formation et la coopération internationales dans ce domaine.

18. Sous les auspices conjoints du PNUE et de la Banque mondiale, le groupe d'experts sur la comptabilité de l'environnement et ses applications pour l'élaboration des politiques et des plans de développement a tenu sa troisième réunion à l'automne 1985⁶. Les experts s'étaient réunis pour formuler des lignes directrices au sujet de la présentation des problèmes relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles dans les rapports et analyses sur l'activité économique nationale. Les participants ont créé deux groupes de travail : l'un qui était chargé de formuler des méthodes de comptabilité supplémentaires ou accessoires visant expressément à indiquer les modifications subies par l'environnement; l'autre devait mettre au point un système de comptabilité nationale qui tienne compte de l'environnement. Les deux groupes de travail s'intéresseront aux besoins des pays en développement.

19. Les études de cas sur la planification de l'utilisation des terres en Inde, au Japon, au Mexique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, dans la République de Corée, dans la République-Unie de Tanzanie et en Thaïlande, qui avaient été réalisées par le PNUE en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional et le Département de la coopération technique pour le développement (ONU), ont été examinées lors d'un séminaire international organisé à Nagoya (Japon) en juin 1985⁷. Les participants ont adopté une déclaration sur la question ainsi qu'un "cadre d'action" qui devraient aider à renforcer les programmes de formation et la coopération technique lorsqu'il s'agit de tenir compte de l'environnement dans la planification du

développement socio-économique aux niveaux national et sous-national. En se servant de la documentation rassemblée en vue du séminaire et du rapport sur ses travaux, le Centre des Nations Unies pour le développement régional rédigera, en collaboration avec le Comité international des écosystèmes lacustres et le PNUE, les éléments à utiliser pour former le personnel des pays en développement dans le domaine de la planification et de la gestion de l'environnement en vue du développement local et régional en mettant l'accent sur la gestion des eaux intérieures. Des experts tiendront un atelier sur la question en novembre 1986.

20. En avril-mai 1985, le PNUE a organisé à New Delhi en collaboration avec le Gouvernement indien une réunion d'experts désignés par les Gouvernements du Bhoutan, de l'Inde et du Népal pour dresser le bilan des travaux réalisés dans le passé et des travaux en cours en vue d'améliorer l'environnement et de parvenir à un développement durable sur les contreforts de l'Himalaya. Les experts ont défini comme suit les activités à entreprendre par priorité à l'avenir : promouvoir l'échange d'informations, dresser l'inventaire des spécialistes et des projets, rédiger un rapport sur l'état de l'environnement au Bhoutan et entreprendre des projets de démonstration fondés sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement. Ils ont également constaté qu'il fallait mieux coordonner les activités internationales et nationales dans la région. D'après les consultations qu'ont eues les experts, on a établi l'ébauche d'un descriptif de projet qui doit permettre de réaliser les activités prioritaires retenues à New Delhi. On constitue également un comité directeur interinstitutions qui pourra coordonner les activités qui seront entreprises dans la région.

21. Au cours de l'année examinée, le PNUE a rédigé, en collaboration avec l'Organisation des Etats américains et le Gouvernement péruvien, un rapport sur le développement intégré dans les régions tropicales humides : la Selva centrale du Pérou. On y trouve une étude de l'environnement de la région, avec les répercussions des activités qui y sont réalisées, et des recommandations tendant à orienter le développement régional dans une direction qui ne nuise pas à l'environnement. Ce projet devrait aboutir à l'établissement d'un plan complet de gestion de l'environnement dans la région⁸.

22. En 1985, le PNUE a continué de collaborer avec l'UICN à une expérience visant à tenir compte d'objectifs précis en matière de conservation dans quatre grands projets de développement intéressant le Costa Rica, Fidji, le Pakistan et le Zimbabwe⁹. Dans chacun des quatre pays, on a choisi un projet ou programme de développement que l'on a analysé pour voir s'il permettait de concilier les impératifs de l'environnement et ceux du développement (par exemple aménager un port tout en protégeant les zones de fraie des poissons). On a rédigé des études de cas indiquant en gros s'il est possible de réaliser les projets sur les plans social et économique et contenant des recommandations sur les meilleurs moyens de formuler et réaliser ces projets. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont encourageants puisque deux des quatre projets ont éveillé l'intérêt des organisations d'aide au développement.

23. En collaboration avec l'Australie, le secrétariat du Commonwealth et le East-West Centre, le PNUE a lancé en 1985 un programme d'activité visant à déterminer si l'analyse économique s'applique à la dégradation et la remise en état des terres arides et à en promouvoir l'application. Ce programme doit déboucher sur la rédaction de lignes directrices destinées aux cadres administratifs autant qu'aux techniciens et il repose sur l'analyse d'études de cas présentées par l'Australie et un certain nombre de pays en

développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Cette initiative sera suivie en 1986 d'une conférence internationale d'experts et d'ateliers régionaux.

24. A la demande du Gouvernement syrien, le PNUE a eu en 1985 des entretiens avec le Bureau de la planification et d'autres départements de ce pays au sujet de la prise en considération de l'environnement dans la planification du développement. Le PNUE a également commencé à collaborer avec Chypre pour améliorer les méthodes de consultation entre les divers départements ainsi que les évaluations d'impact sur l'environnement et les méthodes d'analyse coût-avantages sociaux. Une fois encore, ce projet¹⁰ vise à faire place aux considérations environnementales dans les plans de développement du pays.

Intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement (Rubrique 2102 du budget)

25. Le PNUE a collaboré avec la CEPALC à l'établissement d'une série de rapports sur l'intégration des considérations relatives à l'environnement dans le processus de planification du développement en Amérique latine¹¹. Les deux organismes ont également collaboré avec le Gouvernement argentin à l'organisation d'un séminaire régional sur la question qui a eu lieu à Buenos Aires en juin 1985 avec la participation de hauts fonctionnaires et d'experts. On y a constaté la nécessité a) de renforcer les moyens institutionnels pour tenir compte de l'environnement dans la planification du développement, b) de formuler des projets de développement qui contribuent en même temps à la mise en valeur de l'environnement et à la prospérité économique et c) d'améliorer la coopération technique sur ce plan dans la région.

26. Le Comité des institutions de développement international pour l'environnement (CIDIE) a tenu sa sixième réunion au siège de l'Organisation des Etats américains à Washington D.C. en juin 1985. Les participants ont examiné les progrès réalisés par les institutions membres dans l'application de la Déclaration concernant les politiques et procédures en matière d'environnement relatives au développement économique ainsi que les réponses à un questionnaire sur les activités concrètes entreprises par ces institutions. Le Comité est convenu de rédiger et publier une mince publication sur les activités, politiques et procédures de ses membres afin d'informer le grand public ainsi que les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales des activités et réalisations du CIDIE depuis sa création en 1980. En outre, il a été décidé que le secrétariat dressera un programme quinquennal de travail dont les éléments devraient être réalisés dans un délai déterminé, que le CIDIE examinerait et approuverait à sa prochaine session et qui préciserait les domaines essentiels de coopération, à savoir l'échange systématique de renseignements, la promotion et la réalisation de projets environnementaux, la promotion et la réalisation de stages de formation à la gestion de l'environnement, la promotion et la formulation de procédures, méthodes et arrangements institutionnels tendant à faire place aux considérations environnementales dans les plans, programmes et projets de développement, la promotion des recherches et études sur l'environnement et les relations avec les organismes d'aide bilatérale et les ONG. Profitant de la session du CIDIE, un certain nombre d'organismes d'aide bilatérale se sont réunis à Washington à l'initiative de l'US/AID. Les membres du CIDIE et les organismes d'aide bilatérale ont publié un communiqué de presse à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.

Energie (Rubrique 2103 du budget)

27. La production et l'utilisation accrues d'énergies autres que l'énergie humaine qui ont accompagné la croissance industrielle du XX^{ème} siècle ont suscité de graves préoccupations quant à leur impact sur l'environnement. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme sur l'énergie, le PNUE a) recueille, analyse et diffuse des renseignements sur les conséquences, pour l'environnement, de l'exploitation de toutes les sources d'énergie, classiques et nouvelles, et ce dans l'intérêt de tous les pays du monde et b) appuie activement la mise au point de mesures de conservation de l'énergie et l'exploitation des sources d'énergie qui ne nuisent pas à l'environnement dans les pays en développement, qui n'ont guère les moyens financiers et institutionnels d'appuyer ces activités. En diffusant les renseignements pertinents, soit sous forme de données brutes, soit sous la forme de renseignements que peuvent exploiter les responsables de la politique énergétique nationale, le PNUE coopère avec les organismes comme l'OMS, l'AIEA, l'OIT et les Commissions régionales de l'ONU ainsi qu'avec les organismes nationaux. Pour ce qui est de la conservation de l'énergie et de l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement, le PNUE agit de concert avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, avec les Commissions régionales, l'Université des Nations Unies, les organisations gouvernementales et les ONG.

28. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a poursuivi la réalisation, en collaboration avec la Fondation Bellerive, d'un projet pratique de démonstration portant sur la plantation d'arbres et l'exploitation efficace de bois de feu dans les régions rurales du Kenya, qui avait débuté en mars 1984¹². Il s'agissait de trouver des solutions aux problèmes écologiques liés à la consommation excessive de bois de feu et aux problèmes de santé que suscite la combustion du bois à l'intérieur des logements dans les zones rurales des pays en développement. Les moyens adoptés consistaient à apprendre à la population à fabriquer, utiliser et entretenir des poêles à bois qui soient sans dommage pour l'environnement et acceptés par la société et à diffuser, planter et soigner des essences appropriées d'arbres à croissance rapide pour en faire du bois de feu.

29. Les réchauds à fabriquer avaient un rendement thermique de 35 à 40 p. cent, c'est-à-dire qu'ils consommaient nettement moins de bois que les réchauds en usage dont le rendement variait de 10 à 15 p. cent. D'autre part, les gaz émis par la combustion du bois qui peuvent être dangereux sont évacués à l'extérieur des maisons par une cheminée. Environ 80 personnes originaires de différentes parties du Kenya ont appris à fabriquer ces réchauds au moyen de matériaux locaux ou faciles à obtenir et jusqu'à présent on a vendu environ 550 réchauds domestiques et 68 poêles communautaires provenant des ateliers, dont le prix correspond largement au coût de production. La consommation journalière de bois de 15 000 Kényens environ s'en est trouvée sensiblement réduite. La réalisation du projet, qui a pris fin comme prévu en août 1985, a été entravée principalement par le fait que les personnes formées n'ont pas reçu l'appui financier nécessaire pour monter leurs propres ateliers de fabrication de réchauds dans leurs villages et qu'on n'a pas pu atteindre les secteurs les plus pauvres de la population rurale pour leur fournir des réchauds assez bon marché.

30. On a également poursuivi un projet connexe consistant à planter des arbres servant de bois de feu dans les régions rurales du Brésil et de la Bolivie et à utiliser efficacement ce bois, qui avait été lancé en octobre 1984 en collaboration avec la Fundacao Centro Tecnologia de Minas Gerais¹³. On a installé un atelier dans un village brésilien et un

autre dans un village bolivien où les membres des communautés rurales apprennent à construire, installer, entretenir et réparer les réchauds. Tout comme dans le projet kényen, on apprendra aussi à la population, dans le cadre des deux programmes de formation, à planter les essences appropriées d'arbres qui donneront du bois de feu et à en prendre soin.

31. En 1985, le PNUE a réalisé en collaboration avec une société cinématographique danoise trois films sur les principaux domaines d'activités du programme énergétique du PNUE : exploitation des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables, incidences sur l'environnement de leur exploitation et conservation de l'énergie¹⁴. Le premier film vise à faire connaître la possibilité d'exploiter des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en montrant les techniques dont on dispose actuellement. Ce film s'adresse au grand public, aux décideurs et aux planificateurs des pays en développement. Le deuxième film informe les consommateurs d'énergie et les décideurs des avantages potentiels de la conservation de l'énergie, en particulier dans les pays en développement, et des mesures qui permettent non seulement de réduire la consommation d'énergie fossile mais aussi celle de l'énergie de la biomasse qui est utilisée ou inexploitée dans leurs industries. Le troisième film vise à informer un public spécialisé lors de réunions ou à d'autres occasions des incidences que l'exploitation des différentes sources d'énergie a sur l'environnement. Les deux films sur les sources renouvelables d'énergie et la conservation de l'énergie sont réalisés sous forme de bandes magnétoscopiques qui peuvent être utilisées par la télévision en versions arabe, anglaise, espagnole et française. Ils doivent être distribués aux organisations gouvernementales et aux ONG des pays en développement en août et septembre 1986.

Industrie et transports (Rubrique 2104 du budget)

32. C'est sans doute par l'intérêt qu'il porte à l'impact de l'industrialisation sur le milieu physique et social que le PNUE est le mieux connu du public des pays développés. Les travailleurs industriels de ces pays savent maintenant qu'il faut porter un vêtement ou un équipement de protection contre les risques sanitaires et l'homme de la rue sait que les effluents peuvent avoir, par leurs effets polluants, des conséquences sur sa vie de tous les jours. Dans les pays en développement, les incidences sont souvent plus subtiles. Les industries de création récentes ont rarement eu le temps de produire des dommages visibles et le manque d'information n'a pas permis au public de prendre conscience des effets nocifs que certains procédés industriels peuvent avoir sur l'environnement.

33. Des mesures de protection ont cependant été prises. La contribution principale du PNUE a consisté a) à fixer des lignes directrices, en collaboration avec les industries en cause, pour obtenir que les ressources utilisées dans le processus de fabrication industrielle soient exploitées de façon plus sûre, et b) à mettre à la disposition des décideurs soucieux de parvenir à un développement durable des renseignements plus dignes de foi et d'accès plus facile. Le Bureau de l'industrie et l'environnement du PNUE continue de réaliser un programme en trois volets qui vise à fournir des renseignements sur les aspects environnementaux des processus industriels, à obtenir l'adhésion de l'industrie aux objectifs du PNUE par des consultations permanentes entre les experts de l'industrie, du gouvernement et des organisations internationales, et à encourager l'application pratique des résultats de ces consultations. De plus, le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et celui du PNUE ont examiné en septembre 1985 les modalités que devrait revêtir leur coopération pour atteindre l'objectif reconnu d'un développement industriel

qui soit sans dommage pour l'environnement. Ils ont recensé les activités qu'ils pourraient entreprendre en commun dans le domaine du Plan Vigie (INFOTERRA), de la gestion (lutte contre la désertification et océans) et de la formation relatives à l'environnement.

34. En 1985, le PNUE a continué de diffuser des renseignements sur l'impact de l'industrie et des transports sur l'environnement par le biais de son programme de publications. Il a publié 17 numéros du bulletin trimestriel intitulé *"Industrie et environnement"*, dans ses différentes versions linguistiques, dont chacun est consacré à un thème précis de l'industrie. Sept autres publications ont paru dans l'année : l'industrie sidérurgique, certaines industries des métaux non-ferreux, la production d'alumine, les véhicules diesel, les techniques de réduction et de surveillance de la pollution dans l'industrie des pâtes et papiers, les techniques peu polluantes ou sans déchets, et, enfin, la protection contre les risques et la prévention des accidents. L'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA) a rédigé, à la demande du PNUE, un projet d'étude technique sur la gestion écologique des raffineries et terminaux pétroliers, qui a été diffusé pour avis aux gouvernements, aux organisations internationales et aux entreprises pétrolières non membres de l'Association. Ces publications ont été mises à la disposition des participants aux grandes réunions du PNUE.

35. A titre de prolongement à la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement, le Comité consultatif pour l'environnement sur la métallurgie et la sidérurgie, du PNUE, a tenu sa première réunion au siège de l'OIT, à Genève, en mars. Les représentants des gouvernements, de l'industrie, des organismes des Nations Unies et de l'Institut international du fer et de l'acier ont procédé à un échange de vues sur la lutte contre la pollution dans cette industrie et l'installation de dispositifs anti-pollution dans les entreprises plus anciennes, les techniques récentes de protection de l'environnement, l'évacuation des déchets solides et la formulation de mesures législatives et réglementaires. Le Comité s'est occupé des obstacles à la gestion écologique dans les pays en développement et a insisté pour que les pays développés aident les premiers à les surmonter. Les représentants des pays développés ont déclaré qu'ils étaient disposés à aider les pays en développement par le transfert de l'information et la formation.

36. Les secrétariats d'un certain nombre d'organisations industrielles internationales, comme la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Institut international d'aluminium primaire (IPAI), l'Institut international du fer et de l'acier (IISI), le Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC), le Bureau permanent international des constructeurs d'automobiles (BPICA) et le Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), se sont entretenus à plusieurs reprises avec le Bureau de l'industrie et de l'environnement du PNUE pour faire concorder leurs stratégies et activités en matière d'environnement avec les vues du PNUE.

37. En octobre 1985, le PNUE a organisé un Colloque international sur les techniques non polluantes, en collaboration avec le Ministère de la recherche et de la technique et les responsables du projet sur les techniques écologiques à l'Institut des recherches aérospatiales de la République fédérale d'Allemagne. Une soixantaine de participants, venus principalement des pays en développement, ont assisté à ce Colloque au cours duquel on a fait l'exposé des techniques non polluantes, et ont visité pendant une

semaine des installations industrielles. On réalise actuellement un film sur ces techniques, en se fondant sur les travaux du Colloque et les visites d'usines.

38. Au cours de l'année écoulée, une réunion régionale africaine s'est tenue à Abidjan, avec le concours et l'appui financier du PNUE, à l'intention des représentants de 14 gouvernements d'Afrique, d'ONG et de l'industrie. Des représentants de la Banque mondiale, du PNUD, du Comité inter-africain d'études hydrauliques et du Centre de formation international à la gestion des ressources en eau (CEFIGRE) y ont également pris part. Le Gouvernement ivoirien s'est engagé à réduire la pollution industrielle de 70 p. cent au cours des cinq prochaines années. Les participants ont demandé aux industriels des pays développés d'aider les pays africains à résoudre leurs problèmes écologiques de nature industrielle.

39. La Fondation pour les problèmes environnementaux de Turquie, travaillant en collaboration avec le PNUE et en liaison étroite avec l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Turquie, a organisé à Ankara en octobre 1985 une conférence sur l'industrie et l'environnement. Quelque 180 représentants des gouvernements, du secteur privé et des universités y ont examiné le rôle de la pollution industrielle, le principe du pollueur payeur, les investissements étrangers et l'environnement et le rôle des consultations entre le Gouvernement et l'industrie dans le choix des stratégies de gestion de l'environnement. Le compte rendu des travaux de la conférence doit être publié.

Droit de l'environnement et son application (Rubrique 2105 du budget)

40. Par l'entremise du Groupe du droit de l'environnement et des relations avec les mécanismes nationaux compétents en la matière, le PNUE s'emploie à favoriser l'élaboration et l'application progressive du droit de l'environnement en tant qu'instrument essentiel d'une bonne gestion. Il s'efforce en particulier a) de recueillir et de diffuser des données sur le droit de l'environnement, b) de favoriser l'application des conventions internationales sur le droit de l'environnement, c) de promouvoir l'établissement ou l'adoption de nouveaux accords, principes ou lignes directrices concernant le droit de l'environnement et d) de fournir une assistance aux Etats en ce qui concerne la législation nationale et l'application du droit de l'environnement.

41. En ce qui concerne la codification, l'élaboration progressive et l'application du droit de l'environnement, il convient d'accorder une attention particulière aux intérêts et aux possibilités des pays en développement et de leur fournir l'assistance technique et l'aide qu'ils demandent. Bien que les activités du PNUE dans ce domaine se soient situées principalement au niveau mondial en 1985, une large place a été faite dans chaque activité aux besoins des pays en développement.

42. A l'heure actuelle, les pays en développement se soucient beaucoup des problèmes suscités par leur connaissance insuffisante des propriétés des pesticides et des autres substances chimiques industrielles. Les efforts du PNUE pour faire connaître les substances chimiques potentiellement toxiques et la gestion des déchets dangereux et pour favoriser la codification des mesures juridiques qui s'y rapportent sont exposés plus loin, au titre du Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) (rubrique 7102 du budget). Le Groupe du droit de l'environnement et des relations avec les mécanismes nationaux compétents en la matière est associé à

ces efforts (voir plus bas). En ce qui concerne toutefois la législation relative à ces questions et à d'autres, le Groupe devra veiller à ce que les mécanismes appropriés soient mis en place au niveau national pour l'appliquer avant de pouvoir se targuer d'avoir réussi. Il faudra probablement consacrer plus d'efforts encore à la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires à l'application des mesures législatives.

43. L'année 1985 peut sans doute être considérée comme la plus fructueuse de toute l'histoire du PNUE dans le domaine du droit de l'environnement. Trois ans seulement après l'approbation par le Conseil (aux termes de la décision 10/21 du 31 mai 1982) du Programme de Montevideo relatif au développement et à l'examen périodique du droit de l'environnement¹⁵, les trois tâches prioritaires inscrites au programme ont été accomplies avec l'adoption en 1985 d'une convention mondiale et de deux ensembles de lignes directrices internationales qui avaient été préparées au cours d'une série de réunions par des groupes de travail spéciaux d'experts gouvernementaux sur la base des projets établis par le PNUE. Les travaux consacrés aux autres tâches inscrites au programme sont en bonne voie, notamment pour ce qui est de la formulation de deux autres séries de lignes directrices et principes. En outre, le PNUE a publié à l'intention des gouvernements une série de documents d'information sur le Droit international de l'environnement et quatre missions techniques ont été accomplies auprès des pays en développement à la demande des gouvernements dans le domaine de la législation nationale sur l'environnement et des mécanismes nationaux compétents en la matière.

44. Le Groupe de travail spécial constitué d'experts juridiques et techniques chargé de l'élaboration d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone a tenu la seconde partie de sa quatrième session à Genève en janvier 1985. Après une autre réunion informelle de négociations, la "Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone" a été adoptée le 22 mars par une conférence de plénipotentiaires tenue à Vienne (avec l'appui du Gouvernement autrichien). Les représentants de 43 pays (dont 14 pays en développement) et de sept organisations internationales y ont pris part¹⁶. Depuis lors, la Convention a été signée par 27 Etats et par la Communauté économique européenne. A la suite d'une série d'ateliers scientifiques, les travaux préparatoires ont commencé au sujet d'un protocole à la Convention qui traiterait des stratégies de réglementation des chlorofluorocarbones.

45. Le Groupe de travail spécial constitué d'experts de l'échange des renseignements sur les substances chimiques potentiellement toxiques (notamment les pesticides) qui entrent dans le commerce international a tenu sa deuxième session à Rome en janvier — février 1985¹⁷. Il a examiné le Plan provisoire de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés (que le Conseil avait adopté par sa décision 12/14 du 28 mai 1984), il a adopté les formulaires normalisés de notification annexés à ce Plan et a examiné une nouvelle fois le projet des lignes directrices concernant l'échange de renseignements sur les produits chimiques potentiellement toxiques qui entrent dans le commerce international. Ces lignes directrices doivent recevoir leur forme définitive au cours d'une troisième session qui aura lieu à Londres en février 1987. Soixante-et-un gouvernements participent aujourd'hui au Plan provisoire de notification, dont les services de secrétariat sont assurés à Genève par le RISCPT.

46. Le Groupe de travail spécial constitué d'experts en gestion des déchets dangereux a tenu sa troisième réunion en décembre 1985, au Caire (sur l'invitation du Gouvernement égyptien). Au cours de cette réunion, à laquelle ont participé des experts de 26 pays (dont 18 pays en développement) et de trois organisations internationales, on a arrêté et adopté le texte définitif des Lignes directrices et principes du Caire concernant

la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux ainsi que plusieurs recommandations destinées aux gouvernements et au Directeur exécutif du PNUE concernant les autres mesures à prendre et l'application intérimaire des lignes directrices¹⁸.

47. Le Groupe de travail spécial constitué d'experts en matière de protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique s'est réuni pour la troisième fois en avril 1985 à Montréal (avec l'appui du Gouvernement canadien). Les experts de 32 pays (dont 15 pays en développement) et de six organisations internationales ont participé à cette réunion au cours de laquelle ils ont arrêté le texte définitif et adopté les "Lignes directrices de Montréal pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique" qui comportent trois annexes techniques¹⁹. Par sa décision 13/18, section II, du 24 mai 1985, le Conseil d'administration a encouragé les Etats et les organisations internationales à prendre les Lignes directrices de Montréal en considération lors de l'élaboration d'accords bilatéraux, régionaux et, le cas échéant, mondiaux dans ce domaine.

48. Par l'entremise du Groupe du droit de l'environnement, le PNUE a assuré les services de secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et a organisé la première session de la Conférence des Parties à la Convention (avec l'appui du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne) à Bonn, en octobre 1985. Les représentants des 63 pays (dont 40 pays en développement) et des 12 organisations internationales qui ont participé à cette session ont examiné et remanié les annexes à la Convention, adopté le règlement financier et le premier budget triennal du secrétariat (qui sera financé au moyen des contributions des Parties versées à un fonds d'affectation spéciale administré par le PNUE) et ont créé un Comité permanent et un Conseil scientifique qui ont pour mission de superviser l'application de la Convention²⁰.

49. En 1985, le secrétariat a publié une version à jour du "Registre des traités internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement"²¹, du "Répertoire des principaux organismes intergouvernementaux qui s'occupent de l'environnement" et de l'étude sur le "Droit de l'environnement au Programme des Nations Unies pour l'environnement". En outre, toutes les lignes directrices et tous les principes adoptés depuis 1972 sous les auspices du PNUE dans le domaine du droit de l'environnement ont été publiées une nouvelle fois dans le cadre d'une série de documents qui paraissent dans toutes les langues officielles. Il ressort d'un rapport d'activités rédigé pour le compte du Conseil d'administration en vue d'être soumis à l'Assemblée générale que les principes de conduite de 1978 relatifs aux ressources naturelles partagées, en particulier, sont largement appliqués au niveau international²². Les progrès réalisés dans le domaine des conventions et protocoles concernant les mers régionales sont exposés au titre de la rubrique 5102 du budget (Mers régionales). Dans le courant de l'année, un administrateur auxiliaire (du Danemark) et trois stagiaires (des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et du Sénégal) se sont familiarisés avec le droit de l'environnement en travaillant avec les membres du Groupe à Nairobi. Ils étaient détachés par leurs administrations nationales ou leurs établissements universitaires, qui avaient pris leurs dépenses à leur charge.

Catastrophes naturelles (Rubrique 2106 du budget)

50. Se conformant à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa onzième session,²³ le Directeur exécutif a continué de faire preuve de modération dans l'allocation de fonds à ce domaine. Aucune activité nouvelle n'a donc été entreprise.

SENSIBILISATION AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT (Poste 31 du budget)

51. Ce poste budgétaire est divisé en cinq rubriques : a) éducation en matière d'environnement, b) formation en matière d'environnement, c) information du public, d) INFOTERRA et e) données et état de l'environnement.

Education en matière d'environnement (Rubrique 3101 du budget)

52. Par l'éducation en matière d'environnement, on amène les êtres humains à s'intéresser à l'environnement et aux problèmes écologiques et à s'en soucier et on leur donne les connaissances et aptitudes nécessaires pour prendre la décision d'oeuvrer individuellement et collectivement à la solution des problèmes écologiques actuels et de vouloir éviter que de nouveaux problèmes n'apparaissent.

53. Dans l'exercice de son rôle de coordonnateur et de catalyseur des activités ayant trait à l'éducation en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies, le PNUE se fonde sur les recommandations de la Conférence intergouvernementale de Tbilisi sur l'éducation relative à l'environnement (octobre 1977). Ces recommandations visent à intégrer les considérations environnementales aux systèmes et programmes éducatifs des gouvernements ainsi qu'aux programmes des établissements nationaux, régionaux et internationaux. En 1975, le PNUE et l'UNESCO ont lancé ensemble le Programme international d'éducation en matière d'environnement (PIEE) qui a été très utile depuis lors pour promouvoir ce type d'éducation au niveau national, régional et mondial. Au cours de la décennie qui a suivi, il a permis de former des enseignants, de tenir des conférences, séminaires et ateliers sur les plans national, régional et international, de publier et diffuser des ouvrages sur l'éducation en matière d'environnement et d'apporter une assistance technique aux gouvernements désireux de faire place à l'éducation en matière d'environnement dans leurs systèmes et programmes d'éducation (voir la figure II).

54. A la suite d'une évaluation en profondeur du PIEE faite par des consultants de l'extérieur en 1984²⁴, les activités poursuivies en 1985 ont porté essentiellement sur ce qui suit : a) projets pilotes visant à inscrire l'éducation en matière d'environnement dans les études générales au niveau universitaire, b) projets expérimentaux visant à inclure l'éducation relative à l'environnement dans les programmes d'enseignement technique et professionnel de niveau moyen et dans les programmes d'éducation des adultes, et c) élaboration et adaptation du matériel qui doit servir à dispenser l'éducation relative à l'environnement. A la fin de 1985, plus de 40 pays de différentes régions du monde ont officiellement introduit l'éducation relative à l'environnement dans leurs systèmes et programmes d'éducation. Les autres initiatives importantes qui ont été prises dans ce domaine en 1984 sortent du cadre du PIEE et sont exposées ci-après.

55. En septembre, le PNUE a organisé à Moscou, en collaboration avec l'UICN, un atelier international de formation sur la jeunesse et l'environnement. Les animateurs de groupes de jeunes de la plupart des pays africains qui y ont participé ont dressé un programme d'action écologique pour la région. Ils ont également élaboré un projet de manuel de formation des animateurs de groupes de jeunes. Ce projet représente la contribution du PNUE à l'Année internationale de la jeunesse proclamée pour 1985²⁵

En décembre, le PNUE a tenu au siège, à Nairobi, un atelier sur la jeunesse et l'environnement (voir également les paragraphes 75-79 du chapitre II).

56. Un séminaire régional sur l'université et l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenu à Bogota en octobre 1985 sous les auspices du PNUE²⁶. Les participants ont adopté un plan d'action visant à prendre l'environnement en considération dans l'enseignement universitaire des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En décembre, les pays arabes en ont fait autant dans le cadre d'un projet du PIEE à Qatar²⁷ au titre duquel on a formulé un projet de programme de cours sur l'éducation en matière d'environnement qui fera partie de l'enseignement universitaire général.

57. Sous les auspices du PNUE, des experts des gouvernements ainsi que du corps enseignant et de la communauté scientifique de la région de l'Asie et du Pacifique se sont réunis à Bangkok, en novembre 1985, pour établir un programme d'action sur l'éducation et la formation en matière d'environnement²⁸. Le programme adopté prévoit que l'on s'efforcera de mieux sensibiliser le public aux programmes environnementaux pour faciliter la mise en place d'un réseau régional d'éducation et de formation en matière d'environnement, que l'on améliorera les communications entre les ministères et les organismes qui s'occupent d'éducation et de formation en matière d'environnement, que l'on adaptera aux besoins régionaux les modules de formation préparés par les responsables du PIEE et par l'OIT et que l'on apportera un soutien accru aux ONG et aux organisations bénévoles qui travaillent dans ce domaine.

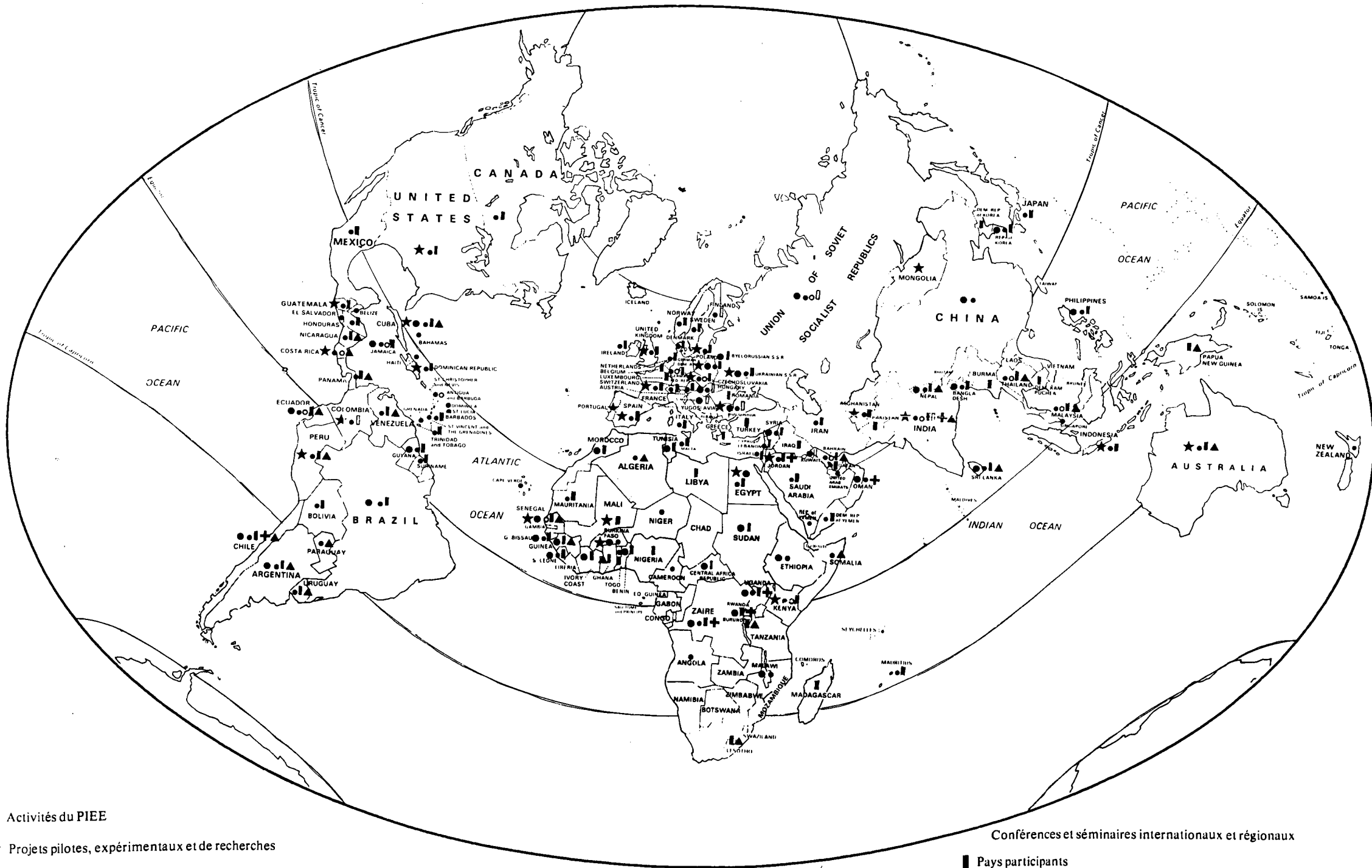
Formation en matière d'environnement (Rubrique 3102 du budget)

58. La formation en matière d'environnement vise à obtenir que l'on tienne systématiquement compte des éléments environnementaux dans les activités de formation. Elle revêt deux formes : a) la formation générale qui s'adresse aux responsables de la politique et aux décideurs (administrateurs et planificateurs, ingénieurs, architectes, industriels, syndicalistes et agronomes) et b) la formation spécialisée pour ceux dont les activités exercent une grande influence sur l'environnement (biologistes, écologistes, économistes, hydrologues, toxicologues, pédologues, agronomes, forestiers, océanographes, architectes paysagistes, limnologues et ingénieurs sanitaires). Dans les deux cas, le PNUE s'occupe de préparer et de mettre en oeuvre les activités de formation et de les suivre systématiquement pour voir si elles portent leurs fruits.

59. En décembre 1985, le PNUE et l'OIT ont organisé à Abidjan une deuxième réunion des employeurs consacrée à des modes de développement écologiquement rationnels²⁹. Les participants ont demandé au PNUE et à l'OIT de les aider à produire un matériel de formation en matière d'environnement, en particulier un manuel de formation, et à organiser des programmes de formation à l'intention des organisations d'employeurs et des chefs d'entreprise.

60. A Abidjan, un atelier organisé conjointement par le PNUE et la CEA pour inscrire les considérations environnementales dans les programmes de formation de 11 établissements patronnés par la CEA a permis aux 20 participants de ces institutions de se familiariser avec la question. Les travaux ont abouti à la publication d'un programme-cadre de formation en matière d'environnement destiné à ces établissements et articulé en cinq grands thèmes : a) gestion environnementale en vue

Figure II. Activités du Programme international d'éducation en matière d'environnement (PIEE) UNESCO-PNUE



du développement, b) évaluation et normalisation de l'environnement, c) sécheresse et désertification, d) hygiène du milieu et salubrité et e) aspects environnementaux de l'évolution démographique et de l'exploitation des ressources. On estime que ce programme-cadre permettra de former 550 personnes par an à partir de 1986³⁰.

61. A la fin de 1985, le projet PNUE/OIT tendant à favoriser la prise en considération systématique des éléments environnementaux dans les activités de formation des établissements auxquels l'OIT apporte son appui avait permis de former 20 stagiaires. La réalisation du projet se poursuit³¹.

62. Le neuvième stage international de formation à la gestion des ressources et à l'évaluation des impacts sur l'environnement dans les pays en développement, organisé par le PNUE, l'UNESCO et le Gouvernement de la République démocratique allemande à l'Université technique de Dresde, qui avait commencé en octobre 1985, doit prendre fin en juillet 1986. Le huitième stage (octobre 1984-juillet 1985) a abouti à la formation de 15 spécialistes en évaluation et gestion de l'environnement. A la fin de 1985, ce projet³² avait touché 125 participants de 40 pays en développement. On envisage d'étendre le projet au prochain exercice biennal pour y inclure d'autres stages analogues, mais moins longs, dans les pays en développement.

63. Au titre du projet conjoint PNUE/OIT intitulé "Introduction d'un élément relatif à la formation en matière d'environnement dans les programmes de perfectionnement des cadres de l'OIT"³³ des manuels de formation désignés sous le nom de "Modules d'apprentissage adaptables" ont été publiés en vue d'être distribués aux organismes intéressés. A la fin de 1985, on avait également formé au titre du projet une centaine de moniteurs des cadres.

64. En 1985, à la suite des séminaires organisés à Bogota et au Qatar (voir le paragraphe 56) et de la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue au Caire, les programmes d'action régionaux pour l'éducation et la formation en matière d'environnement formulés avec l'aide du PNUE ont été adoptés par les gouvernements des pays de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et par les pays arabes³⁴.

65. En 1985, l'International Network of Resource Information Centres a réalisé, à l'aide des fonds du PNUE, un jeu écologique informatisé qui a été baptisé Stratagem-1³⁵. Il aide les joueurs à comprendre la notion de développement durable. Se mettant dans la peau des ministres d'un gouvernement hypothétique, les joueurs apprennent à gérer les ressources de leur pays pendant une cinquantaine d'années et à comprendre de façon presque empirique qu'il ne saurait y avoir de développement durable à long terme si l'environnement est malmené et si les ressources naturelles ne sont pas gérées de façon judicieuse. Les joueurs doivent déterminer les conséquences des décisions prises dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement et des finances tout en mettant en valeur les ressources humaines et en améliorant le niveau de vie de la population. Parce qu'il ouvre de nouvelles perspectives sur la planification écologique, ce jeu a suscité un grand intérêt partout où il a été introduit. En mars 1985, on l'a utilisé lors d'un atelier qui s'est tenu à Nairobi avec des participants d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, et en septembre on s'en est servi lors d'un atelier de niveau élevé à Budapest. Stratagem-1 a également été employé lors d'un stage de formation destiné à 60 directeurs de programmes financé par l'US/AID chargés des programmes de production d'énergie et de protection de l'environnement en Amérique latine. Au cours de l'année écoulée, ce jeu a été employé dans 10 pays par

plus de 500 joueurs venus de 20 pays différents. Il s'agissait d'étudiants, de fonctionnaires de la Banque mondiale, de directeurs d'instituts et de hauts fonctionnaires. Il a été bien accueilli et a déjà été adopté par une vingtaine de centres d'enseignement et de recherche de différents pays.

Information (Rubrique 3103 du budget)

66. Les objectifs du Service de l'information du PNUE sont les suivants : amener le public à avoir une conscience plus aiguë des problèmes d'environnement et à s'en préoccuper davantage et démontrer que le public l'a chargé d'intercéder auprès des gouvernements et des décideurs dans tous les domaines qui touchent à l'environnement aux échelons local, national, régional et mondial. Pour atteindre ces objectifs, le Service de l'information a série ses activités comme suit : activités d'information régionale, liaison avec les médias, événements particuliers, publications, services audiovisuels et coopération avec les ONG.

67. D'une façon générale, en 1985, l'accent a été mis sur la rationalisation de toutes ces activités, sur la fourniture de principes directeurs et de conseils de spécialistes pour toutes les publications du PNUE et sur la recherche de nouveaux modes d'action permettant de toucher des publics donnés. Ainsi, la tendance a-t-elle consisté à utiliser plus efficacement les ressources tout en pratiquant une politique d'ouverture plus agressive que par le passé. Pour cela, il a donc fallu innover dans le cas d'événements inédits et chercher à obtenir de nouveaux publics en recourant à des moyens de communication inusités.

68. En 1985 a été créé le Comité consultatif de l'information du PNUE qui est un organe composé de spécialistes de l'information indépendants chargés de donner des avis sur la façon la plus appropriée de sensibiliser les gens aux problèmes écologiques les plus pressants. Lors de sa première réunion, à Genève en novembre dernier, le Comité a formulé un certain nombre de propositions dont les propositions suivantes : publier les articles de portée régionale consacrés par la presse à cinq des principaux problèmes écologiques, lancer un programme radiophonique pilote ayant pour objet d'imposer l'image du PNUE au public, constituer un noyau de journalistes et envisager de coopérer avec les gouvernements aux fins d'émission de timbres-poste ayant pour thème les problèmes écologiques qui se posent aux pays.

69. En octobre 1985, un atelier international sur les nouvelles méthodes de communication dans les domaines de l'environnement et du développement s'est tenu à Ahmedabad (Inde). L'atelier était co-parrainé par le Gouvernement indien, la Worldview International Foundation et le PNUE. Au nombre des moyens retenus pour donner un plus grand écho aux problèmes écologiques figurent des représentations théâtrales en pleine rue, des spectacles de marionnettes, des spectacles traditionnels et le folklore. On a également souligné qu'il fallait que d'autres études sur d'autres moyens de communication soient menées à bien dans d'autres régions. A cet effet le PNUE a conclu un accord avec le Asian Mass Communication Research Institute de Singapour en vue d'obtenir que certaines universités entreprennent l'évaluation de trois moyens de communication.

Activités d'information régionale

70. En 1985, au titre des activités d'information régionale le Service a continué d'appuyer la politique d'ouverture générale. La coopération instituée avec la Press

Foundation of Asia a permis de diffuser un grand nombre de matériels auxquels les médias visés auraient réservé un accueil favorable. A l'avenir, on s'efforcera de mettre à profit ces résultats en insistant davantage sur les problèmes d'environnement les plus pressants.

71. Cent articles consacrés à des problèmes écologiques d'actualité, rédigés en espagnol, ont été diffusés en Amérique latine et dans les Caraïbes par le Inter Press Service. Soixante d'entre eux ont été traduits en portugais et en anglais. En 1986, il sera procédé à l'évaluation de l'impact de cette activité. Le PNUE et le journal Al-Ahram ont collaboré à la rédaction d'un supplément spécial sur l'environnement au magazine du journal intitulé "Youth, Science and Future". Vingt mille abonnés des pays arabes l'ont reçu. Au cours de l'année considérée, le PNUE a continué de fournir un appui au Africa Press Service aux fins de publication mensuelle, en anglais et en Kiswahili, de trois articles sur l'environnement.

72. Earthscan, qui est le service d'information de l'Institut international pour l'environnement et le développement, continue de publier des articles en anglais, en espagnol et en français. Un réseau de 400 spécialistes disséminés dans le monde bénéficie des services de Earthscan. A en juger par ce qui a été rapporté par la presse, un matériel considérable a été distribué.

Liaison avec les médias

73. Les liens établis avec les représentants de la presse nationale et internationale en poste à Nairobi, ont été renforcés par des séances d'information mensuelles approfondies et la publication de quelque 100 communiqués de presse, articles et documents de fond sur les problèmes écologiques les plus importants. A l'occasion d'événements particuliers (voir ci-dessous), un appui a été fourni aux médias.

74. Le premier stage destiné aux journalistes organisé par le PNUE a également eu lieu en 1985. Les journalistes, qui représentaient les principaux journaux, sélectionnés sur une base régionale, ont été invités au cours des trois dernières semaines du mois de mai — période durant laquelle ils ont pu enquêter sur la façon dont le PNUE s'intéressait à l'environnement et suivre les débats de la treizième session du Conseil d'administration. En avril 1986, il a été procédé à l'analyse des résultats enregistrés dans le cadre de ce projet afin de déterminer le sort qui doit lui être réservé.

Evénements particuliers

75. Le Service de l'information du PNUE a couvert un certain nombre d'événements particuliers, tant à Nairobi qu'ailleurs. Outre la treizième session du Conseil d'administration (mai) à laquelle il a consacré des articles, le Service s'est intéressé au Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) qui célébrait son dixième anniversaire et lançait un nouveau projet, en l'occurrence la création d'une base de données sur les ressources mondiales (GRID). A l'occasion de ces événements l'astronaute George B. Nelson et le cosmonaute Anthony Nicolaevich Berezovoy ont visité les locaux du PNUE; cette visite a particulièrement intéressé les médias. Une pochette d'information a également été diffusée au titre de la soirée spéciale organisée par le PNUE, le 19 juillet, dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur la femme³⁶. Afin de donner plus d'écho aux articles consacrés par la presse à la visite de l'Office des Nations Unies à Nairobi par le Pape Jean Paul II, le 18 août, les discours prononcés à cette occasion ont été distribués aux représentants de l'Eglise catholique.

76. Le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies a été célébré à Nairobi par la plantation de 40 arbres dans l'enceinte du PNUE par des élèves qui représentaient la jeunesse du monde. Toujours au titre de cet anniversaire cinq centres culturels de Nairobi — les centres culturels de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni — ont organisé des semaines "d'éveil écologique" au cours desquelles du matériel réalisé par le PNUE — films, bandes magnétoscopiques et affiches — a été présenté.

77. Le Service de l'information a apporté sa contribution à la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (Le Caire, décembre 1985) en publiant une pochette d'information rédigée en anglais, en arabe et en français et en lançant une nouvelle publication du PNUE intitulée "Les réfugiés écologiques". La Journée mondiale de l'environnement (le 5 juin 1985) qui a été célébrée dans plus de 70 pays de toutes les régions représentant plus de 80 p. cent de la population mondiale, a retenu l'attention des médias du monde entier. Parmi les faits les plus marquants citons l'allocution que le Directeur exécutif a prononcée au Siège de l'ONU à New York, la parution en Thaïlande du livre pour enfants sur l'environnement de M. Seuss ayant pour titre "Le Lorax" (il s'agit d'une version Thai qui a été distribuée gracieusement à toutes les bibliothèques scolaires), l'initiative conjointe du Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et du ministère thaïlandais des communications consistant à apposer sur tout le courrier entrant et sortant de la Thaïlande l'emblème du PNUE ainsi que la mention "Journée mondiale de l'environnement", et l'organisation d'un concours de peintures et de dissertations dans les pays arabes auquel ont participé 239 candidats de sept pays.

Publications

78. Le Service a continué de recourir aux services de traduction et de reproduction du PNUE. A la fin de l'année toutes les opérations nécessaires à la publication de la revue intitulée "Nouvelles du PNUE" (six numéros par an en anglais, espagnol et français) étaient effectuées par le personnel du PNUE. Cinq documents techniques, une série de huit fiches descriptives, établies en quatre langues, traitant de thèmes déterminés ainsi que six affiches trilingues correspondantes ont été produits par les seuls services du PNUE. Une nouvelle série de publications, destinées à un public nombreux et informé, a été lancée en 1985. Les premiers titres de ces documents techniques sont les suivants : "L'environnement : pour un dialogue entre les nations", "Les réfugiés écologiques", et "Les rayonnements ionisants : risques, niveaux et effets".

79. Au cours de l'année considérée, le PNUE a développé ses programmes de publications et d'appui à l'information qui sont financés au moyen des contributions en monnaies non convertibles versées par la Chine et l'URSS. Au titre du projet conjoint PNUE/Chine, quatre numéros du bulletin trimestriel "L'environnement mondial" ont été publiés en chinois (25 000 exemplaires), des renseignements détaillés ont été fournis aux participants au séminaire sur la lutte contre les parasites organisé par le PNUE, la FAO et la Chine, et des préparatifs ont été entrepris en vue de la publication, en chinois, de la revue "Le Lorax". Au titre du projet conjoint PNUE/URSS un certain nombre de publications ont été imprimées. L'élément audiovisuel du projet a été constitué à l'aide de films et de bandes magnétoscopiques sur l'environnement mondial; par ailleurs on a commencé à réunir les diapositives qui seront projetées au cours d'une exposition sur les réserves de la biosphère.

Services audiovisuels

80. Parmi les initiatives prises par le PNUE dans le domaine de l'audiovisuel citons : a) les trois programmes radiophoniques réalisés au nom de toutes les stations anglophones d'Afrique relatifs aux substances chimiques toxiques, à la gestion des ressources en eau et à la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement; b) le doublage, en espagnol, du film intitulé "Pills and pesticides"; c) la traduction en arabe, en espagnol et en français de la série de diapositives intitulée "Une moisson de poussière", et d) la préparation d'une exposition photo sur "Les femmes et l'environnement" (l'exposition a eu lieu au moment de la Conférence mondiale qui clôturait la Décennie des Nations Unies pour la femme ainsi qu'au cours de la semaine de sensibilisation aux problèmes écologiques).

81. Le Television Trust for the Environment (TVE), que finance le PNUE, a produit, en collaboration avec le Gouvernement thai et le United Press International Television Network (UPITN) (service de distribution de reportages télévisés établi à Londres) un film d'actualité de cinq minutes ainsi qu'un film de 25 minutes qui ont été projetés à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. Le TVE a également produit, à l'intention du PNUE, un film consacré à la lutte contre la désertification en Chine et a mis la dernière main au projet de catalogue de films sur l'environnement.

Coopération avec les ONG

82. Un certain nombre de projets intéressant les ONG ont favorisé la sensibilisation du public aux problèmes écologiques et ont été bénéfiques à l'image du PNUE. Le Centre de liaison pour l'environnement (CLE), par exemple, a reçu des fonds au titre de son programme régulier de publications ainsi qu'aux fins d'organisation d'une Réunion mondiale d'ONG s'occupant d'environnement et de développement (Nairobi, février 1985)³⁷, qui devrait aboutir à l'organisation de réunions régionales dans les Caraïbes et en Asie du sud-est, à la mise en place d'un réseau d'ONG africaines ayant pour vocation la lutte contre la désertification, ainsi qu'à l'élaboration de lignes directrices sur la base desquelles les ONG pourraient élaborer leurs programmes d'action. Le PNUE a également participé au financement de l'atelier sur "la Femme et l'environnement" organisé par le CLE dans le cadre de la réunion des ONG intitulée "Forum 85" qui a eu lieu parallèlement à la Conférence clôturant la Décennie des Nations Unies pour la Femme.

83. Au cours de l'année considérée, les activités et séminaires tendant à promouvoir le mouvement kényen qui a lancé le projet de ceinture verte ont bénéficié de l'assistance du PNUE. Le Directeur exécutif s'est rendu en différents endroits du Kenya où il a pu constater les résultats obtenus dans le cadre de la campagne de plantation d'arbres organisée par le National Council of Women. Un appui a également été fourni au titre de l'atelier sur la jeunesse et l'environnement organisé par le PNUE. Des séances d'information quotidiennes ont eu lieu avec les représentants de 73 ONG durant la treizième session du Conseil d'administration.

INFOTERRA (Rubrique 3104 du budget)

84. INFOTERRA est un système international de référence aux sources de renseignements sur l'environnement qui met en liaison des établissements nationaux et

internationaux et des experts afin qu'ensemble ils contribuent à améliorer les décisions qui sont prises en matière d'environnement. Il permet aux décideurs d'avoir accès à toutes les sources de renseignements disponibles dans leurs pays ainsi qu'à l'étranger. En outre, il diffuse des documents de base, des données traitées, des rapports, des bibliographies, des législations nationales et internationales et donne des avis sur 1 000 questions écologiques.

85. Au cours de l'année considérée INFOTERRA, qui est un élément du Plan Vigie, a continué de s'occuper de l'échange de données sur l'environnement en mettant en particulier l'accent sur le développement et le renforcement de son réseau ainsi que sur l'amélioration des services dispensés aux utilisateurs, et ce en diffusant notamment un plus grand nombre de renseignements spécialisés.

86. En 1985 le nombre de points focaux nationaux faisant office de correspondants auprès de INFOTERRA s'élevait à 126 (103 d'entre eux étaient désignés par les gouvernements des pays en développement); ces points focaux pouvaient desservir 98 p. cent de la population mondiale. La répartition régionale des points focaux était la suivante : Europe et Amérique du nord : 30; Asie occidentale : 13; Asie et Pacifique : 20; Amérique latine et Caraïbes : 22; Afrique : 41. (Voir également la figure 3 et le tableau 1).

87. Au cours des dernières années les demandes adressées à INFOTERRA ont considérablement augmenté. En 1983, leur nombre total était de 6 200 (soit 20 p. cent de plus que l'année précédente); en 1984, il atteignait 9 100; l'augmentation constatée en 1984 s'est poursuivie au cours de l'année 1985, de sorte que le nombre des demandes s'est élevé à 10 600. Pour plus de la moitié ces demandes émanaient de pays en développement. Ce succès s'explique dans une large mesure par le fait qu'un nombre sans cesse croissant d'utilisateurs sont informés de l'existence d'INFOTERRA qu'ils considèrent comme un mécanisme efficace de transfert de renseignements et que le système s'est diversifié de façon à fournir lui-même des renseignements de fond et à ne pas se contenter de renvoyer aux sources. Il y a une troisième raison à ce succès, à savoir le nombre croissant d'utilisateurs qui s'adressent plusieurs fois au système dont ils dépendent pour satisfaire leurs besoins de renseignements. Les questions les plus souvent posées ont trait à la gestion et à l'aménagement du milieu, à la surveillance continue de l'environnement et aux bilans écologiques, aux législations et aux normes en matière d'environnement et aux incidences du milieu sur la santé.

88. Au cours de l'année considérée, plus de 60 p. cent des demandes transmises par les points focaux nationaux auxquelles il a été répondu avaient trait à des questions de fond. En outre, INFOTERRA a fourni des renseignements spécialisés à tous les utilisateurs intéressés qu'il a adressés aux sources pertinentes lorsqu'il ne pouvait le faire lui-même. Il s'avère que près de 70 p. cent des utilisateurs contactés sont satisfaits, voire très satisfaits, des renseignements reçus. Le Centre d'activité pour INFOTERRA n'est pas censé fournir des réponses aux questions. Ses fonctions consistent à concevoir et à mettre au point les outils du Système, à en assurer la production et la distribution (notamment le Répertoire international des sources), à familiariser le personnel des points focaux avec les opérations d'INFOTERRA et à élaborer le matériel type dont se serviront les points focaux nationaux pour promouvoir le Système. Ce n'est que lorsque les utilisateurs sont des organismes des Nations Unies ou des pays qui ne disposent pas de point focal national qu'il incombe au CAP de faire office de point focal. Cependant, il lui arrive d'aider certains points focaux nationaux qui doivent répondre à des questions complexes, de fournir des avis et d'assurer une formation en ce qui concerne le

Figure III. Extension du réseau des points focaux nationaux d'INFOTERRA

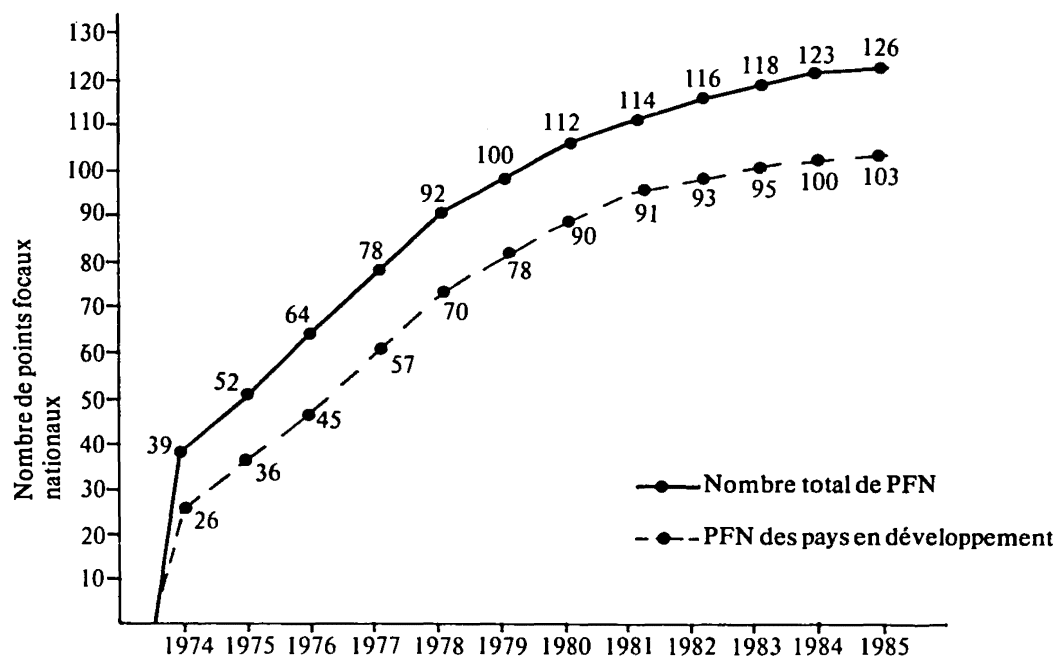


Tableau 1. Nombre de pays en développement participant au réseau d'INFOTERRA, en pourcentage du nombre total de pays participants (chiffres relatifs à certaines années)

Année	Points focaux nationaux désignés	Points focaux ayant enregistré des sources	Nombre de sources présentées	Nombre de questions posées
Décembre 1978	76	54	29	40
Décembre 1979	78	69	28	40
Décembre 1980	80	75	30	50
Décembre 1984	81	72	31	51
Décembre 1985	82	75	33	53

fonctionnement d'INFOTERRA. Pour répondre aux questions il utilise des publications pertinentes du PNUE et de l'ONU sur l'environnement dont certaines sont systématiquement adressées aux points focaux nationaux qui en ont besoin pour fournir des renseignements spécialisés.

89. D'après l'examen des réponses adressées par les utilisateurs quant à leur degré de satisfaction — examen qui fait partie des opérations du réseau INFOTERRA — il apparaît que dans la majorité des cas le Système a répondu de façon "utile" voire "très utile" aux questions desdits utilisateurs. C'est ce dont témoignent nombre de mesures, prises sur la base de renseignements fournis par INFOTERRA, en différentes régions du monde : élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas de marée noire par un pays du Golfe, entrée en vigueur d'une réglementation dans une usine de plastique d'un pays d'Afrique du Nord, amélioration de la riziculture dans un pays d'Afrique de l'Ouest, adoption de normes visant à réduire le niveau sonore dans un pays d'Asie, fermeture d'une usine qui était une source de pollution dans un pays des Caraïbes, réduction de la pestilence des usines de traitement de poissons dans un pays d'Amérique latine, prévention de l'utilisation de pesticides, aide à la recherche et élaboration d'une législation sur l'environnement.

90. En 1985 on a poursuivi une activité lancée en 1984 qui avait pour objet de recenser les principaux établissements s'intéressant à des domaines prioritaires de l'environnement et de les amener à faire office de sources sectorielles spécialisées d'INFOTERRA capables de fournir des renseignements de fond dans leur domaine de compétence. Quatre nouveaux établissements de ce type — ce qui porte à neuf leur nombre — sont convenus aux termes d'un contrat, d'utiliser leurs bases de données pour établir, à la demande des utilisateurs, des références bibliographiques, des résumés et des documents. Ces quatre nouvelles sources sont les suivantes : le International Centre for Arid and Semi-Arid Lands Studies qui dépend de la Texas Technical University (terres arides et désertification), la Division de la science, de la technique et de la formation professionnelle de l'UNESCO (éducation en matière d'environnement), le Service des techniques et de l'emploi de l'OIT (technologie appropriée) et la Banque de données industrielles et techniques de l'ONUDI (industrie et environnement).

91. Le choix et la mise en place de centres régionaux de services d'INFOTERRA se sont poursuivis; c'est le point focal national d'Australie qui, le premier, en 1984, s'est chargé de ce rôle pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique Sud. En 1985 un accord a été passé avec les points focaux nationaux de l'Inde et du Maroc qui ont accepté d'assumer les fonctions de centres régionaux de services d'INFOTERRA pour l'Asie du Sud et l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, respectivement. Ces centres ont pour objet d'aider les points focaux nationaux et les utilisateurs, dans leurs régions respectives, notamment en leur fournissant des renseignements spécialisés obtenus auprès des sources de données disponibles localement, en leur permettant d'avoir accès aux bases de données informatisées, à la formation, etc.

92. La septième édition — remaniée et simplifiée — du Répertoire international des sources d'INFOTERRA a été publiée en janvier 1985 et son supplément en septembre de la même année. Le Répertoire, qui est établi en anglais, en espagnol, en français et en russe, contient 5 213 sources de renseignements sur près de 1 000 domaines concernant l'environnement. A l'issue de l'examen de toutes les sources d'INFOTERRA n'ont été retenues que celles qui méritaient de figurer dans la nouvelle édition du Répertoire en raison de leur qualité.

93. Un stage de formation au fonctionnement d'INFOTERRA a eu lieu à Nairobi en octobre 1985 auquel ont participé 20 nouveaux points focaux nationaux de pays anglophones et francophones.

94. Dans le cadre du programme visant à promouvoir INFOTERRA, trois séminaires nationaux ont été organisés par la Bulgarie, la Chine et la République socialiste soviétique d'Ukraine, avec l'assistance du PNUE. En outre, le matériel — articles de fond, fiches descriptives, brochures ainsi que le bulletin bimestriel d'INFOTERRA — a été produit et distribué à tous les points focaux nationaux, à toutes fins utiles.

95. Au cours de l'année considérée des rapports étroits ont été maintenus avec les systèmes d'information de l'ONU et d'autres systèmes d'information pertinents. Après vérification, toutes les sources d'information des organismes des Nations Unies précédemment enregistrées ont été réinsérées dans la nouvelle édition du Répertoire international d'INFOTERRA. Comme cela est indiqué plus haut, l'ONUDI, l'OIT et l'UNESCO disposent de sources sectorielles spécialisées intégrées au réseau d'INFOTERRA qui viennent s'ajouter aux deux sources déjà mises en place au PNUE (ces sources relèvent du RISCPT et du Bureau pour l'industrie et l'environnement). Le CAP pour INFOTERRA collabore étroitement avec le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information et le Centre pour la science et la technique au service du développement de l'ONU, aux fins notamment de la conception du Réseau mondial d'information scientifique et technique pour le développement comme cela avait été recommandé lors de la Conférence de l'ONU sur la science et la technique au service du développement tenue à Vienne en 1979. La reconnaissance de l'utilité d'INFOTERRA est attestée par le fait que la communauté internationale a proposé au Système d'assumer la fonction de renvoi aux sources au sein du réseau mondial envisagé.

96. Toutes les activités susmentionnées ont été approuvées par le Comité consultatif d'INFOTERRA qui a tenu sa deuxième réunion à Sochi (URSS) en avril 1985. Le Comité a examiné la suite à donner aux recommandations adoptées lors de sa première réunion ainsi que les propositions concernant le développement ultérieur d'INFOTERRA, y compris la proposition susmentionnée selon laquelle le système pourra faire office d'élément du Réseau mondial d'information chargé du renvoi aux sources. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés et notamment de l'augmentation considérable du nombre de demandes adressées par les utilisateurs. Il a formulé 14 recommandations ayant pour objet de développer et de consolider le réseau. Certaines de ces recommandations portent sur le choix de nouvelles sources sectorielles spécialisées, l'établissement d'une version abrégée (manuel) du Répertoire international des sources où seraient également recensées les bibliothèques et banques de données s'intéressant à l'environnement, et sur une évaluation plus précise de l'utilité des services assurés par INFOTERRA.

97. En 1985, INFOTERRA a continué d'appuyer le PNUE dans son rôle de catalyseur. Grâce à sa base de données (qui fournit des données sur les sources d'information), le CAP pour INFOTERRA a permis aux utilisateurs d'avoir accès, par le biais des liens établis par le réseau à plus de 40 bases de données internationales et nationales sans que cela se traduise par des efforts ou des coûts superflus. Les activités de coordination du PNUE ont également pleinement bénéficié de l'appui d'INFOTERRA. C'est ce dont témoigne sans conteste la mise en place de 126 points focaux nationaux d'INFOTERRA à qui le CAP pour INFOTERRA fournit un appui. En raison de la décentralisation du réseau, les dépenses afférentes à son fonctionnement sont non seulement partagées par tous les partenaires, y compris le PNUE, mais également réduites au minimum.

Données environnementales et état de l'environnement (Rubrique 3105 du budget)

98. A sa troisième session, le Conseil d'administration³⁸ a été saisi d'une liste à jour des nouveaux problèmes écologiques. Ces problèmes sont les suivants : modification éventuelle du climat par suite de l'augmentation des concentrations de gaz carbonique et d'autres gaz à l'origine de l'effet de serre dans l'atmosphère (voir également la rubrique intitulée "Limites extrêmes" ci-dessous), pertes de terres et de sols résultant de l'extension du tissu urbain et du développement de l'industrie (voir également la rubrique intitulée "Sols" ci-dessous), menaces qui pèsent sur l'environnement du fait du développement de la production et de l'utilisation des substances chimiques, et effets des activités militaires. Les derniers problèmes en date, à savoir les déchets de l'aquaculture, l'évacuation des déchets urbains solides dans les pays en développement et le transport international des déchets dangereux, sont à l'étude; le rapport sur l'état de l'environnement en 1987 en fera état. Depuis janvier 1985, les articles consacrés par la presse et les journaux scientifiques aux principaux événements survenus dans le domaine de l'environnement ont été reproduits dans "Nouvelles du PNUE" afin de retenir l'attention du public.

99. Dans un rapport présenté au Conseil d'administration à sa treizième session³⁹ on s'efforçait d'exposer et d'analyser les graves accidents chimiques survenus à Bhopal (Inde) ainsi qu'ailleurs, en 1984 et au début de 1985, et d'en tirer les enseignements. L'Inde a confirmé que les fuites d'isocyanate de méthyle de l'usine de pesticides de Bhopal avait entraîné la mort de plus de 1 400 personnes.

100. Cet accident ainsi que d'autres du même type montrent qu'il faut disposer de plus de renseignements sur les effets de l'exposition des hommes aux substances chimiques. Actuellement, compte tenu des renseignements dont on dispose, les risques présentés par les substances chimiques commercialisées ne peuvent être évalués que dans 10 p. cent des cas seulement. Il faut qu'une formation spéciale soit dispensée aux travailleurs qui utilisent des substances chimiques dangereuses, notamment dans les pays en développement où les connaissances du public en la matière sont plutôt insuffisantes. Si l'on veut éviter d'autres tragédies comme celle de Bhopal il faut que les usines utilisant des substances chimiques soient inspectées régulièrement et fassent l'objet d'opérations d'entretien régulières, que l'on mette en place des dispositifs de secours en cas de défaillance des installations et que des règlements prévoient la constitution de zones tampons autour des usines.

101. Conformément à la décision 13/23 du Conseil, les lignes directrices concernant l'établissement des rapports nationaux sur l'état de l'environnement ont été publiées en 1985 et adressées aux gouvernements par l'intermédiaire des bureaux régionaux du PNUE. Ces lignes directrices ont pour objet d'éviter les différences sensibles qui existent actuellement dans la présentation des données sur l'environnement et les tendances qui le caractérisent, différences qui rendent extrêmement difficile les comparaisons entre pays. Il est conseillé aux intéressés d'établir des rapports concis mais détaillés. Ces rapports devraient être établis régulièrement et, afin d'en faciliter la compréhension, leurs rubriques devraient correspondre aux différents secteurs et non aux écosystèmes. Ils devraient s'adresser à un public éclairé et aux décideurs. Aux fins de collecte des renseignements nécessaires à l'établissement des rapports, 13 formulaires ont été conçus compte tenu de la situation que connaissent généralement les pays en développement en ce qui concerne les renseignements sur l'environnement.

Ces lignes directrices sont actuellement utilisées pour l'établissement des rapports nationaux sur l'état de l'environnement de neuf pays en développement sélectionnés (trois pays africains, trois pays d'Asie et du Pacifique et trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes).

102. Rassembler des données sur la qualité de l'environnement et les ressources disponibles est la première étape — essentielle — pour qui veut comprendre les processus à l'oeuvre dans les divers milieux qui permet en plus de saisir les progrès enregistrés dans la voie de la sauvegarde d'un milieu en équilibre et salubre ou de son amélioration. Grâce aux données, il est possible de recenser les mesures à prendre pour atténuer la dégradation de l'environnement, ou y remédier et lutter contre l'appauvrissement des ressources naturelles.

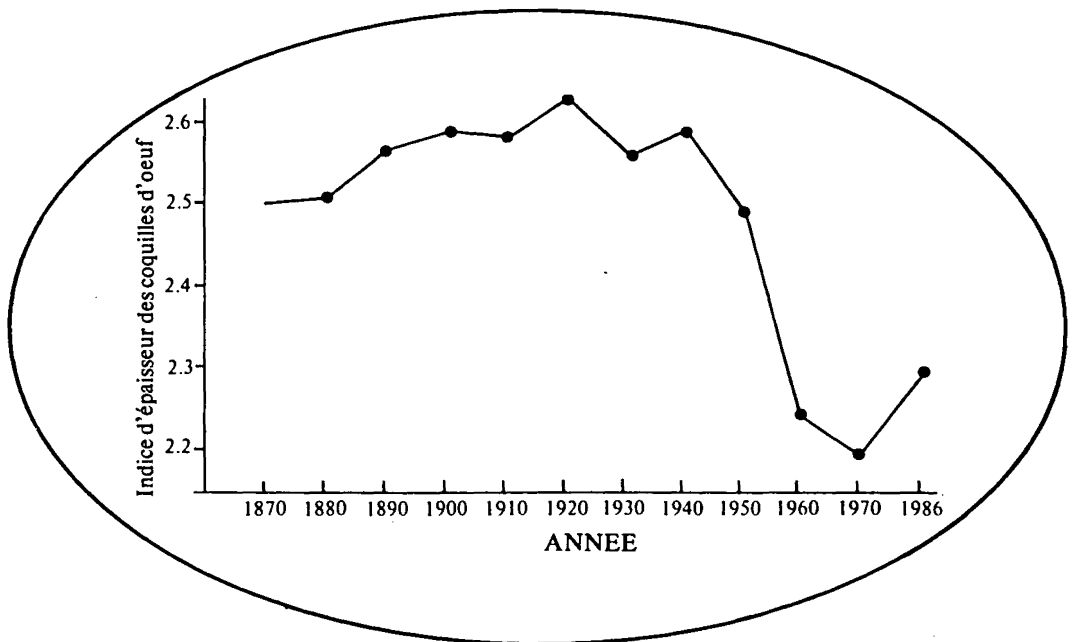
103. Il ressort de l'expérience acquise par le PNUE lors de l'établissement du premier rapport d'ensemble sur l'environnement mondial de 1972 à 1982 que le rassemblement continu de données est indispensable. La tâche du service du PNUE responsable du rassemblement des renseignements sur l'environnement consiste à constituer une base de données pouvant être régulièrement mise à jour aux fins d'établissement de variables écologiques.

104. Sur la base des données rassemblées, et conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration du PNUE à sa onzième session⁴⁰ — dont le Conseil a été de nouveau saisi l'année suivante⁴¹ — il a été demandé au PNUE de publier des rapports périodiques sur l'environnement dont les données serviraient essentiellement à l'établissement d'indicateurs de la qualité de l'environnement et de ses tendances ainsi qu'à l'établissement de bilans écologiques. En 1985, le PNUE a entrepris d'établir un premier rapport consacré aux données sur l'environnement qui sera publié au début de 1987. A cet effet, il coopère avec trois autres organisations, à savoir le Monitoring Assessment and Research Centre, le World Resources Institute et l'Institut international pour l'environnement et le développement. Il a été demandé à tous les pays de fournir des renseignements sur l'environnement qui seront consignés dans le rapport. En outre, les données statistiques rassemblées par les organismes internationaux, et les résultats enregistrés dans le cadre des programmes de surveillance internationaux ont été examinés. C'est au Monitoring Assessment and Research Centre, qui fonctionne sous les auspices d'un comité directeur présidé par le PNUE, qu'il appartient d'établir le rapport. Le comité directeur s'est réuni au siège du Centre, à Londres, en juin et novembre 1985.

105. Le rapport sera divisé en 10 sections. La première portera sur la pollution du milieu et les éléments constitutifs de l'atmosphère, les dépôts acides, la qualité des eaux, les polluants de la faune et de la flore sauvages, l'exposition des humains aux aliments contaminés et aux pesticides, et la teneur en plomb des tissus de l'organisme humain et du sang. Les figures IV et V, qui ont respectivement trait aux effets des pesticides organochlorés sur l'épaisseur de la coquille des oeufs de l'orfraie suédoise et aux concentrations de plomb dans le sang des habitants de différents pays développés et en développement, sont une illustration des centaines de tableaux et graphiques qui figureront dans le rapport définitif. Les autres domaines de l'environnement étudiés sont les suivants : climat, santé humaine, populations et établissements humains, ressources naturelles, énergie, transports, guerres, accidents et catastrophes naturelles, et gestion de l'environnement et activités internationales.

106. En 1985 on s'est également attaché à fournir un appui au GRID (voir la rubrique "GEMS" ci-dessous) qui en est à sa phase initiale. Le projet relatif à l'informatisation de certaines données de la base de données sur les ressources mondiales⁴² contribue à assurer le contrôle de la qualité des données sur les écosystèmes, la pollution et les ressources naturelles. Ces données seront utilisées par le GEMS pour dresser des bilans écologiques complets qui permettront de procéder périodiquement à l'examen des indicateurs concernant l'environnement.

Figure IV. Effets de l'accumulation des pesticides organochlorés sur l'épaisseur des coquilles d'oeuf du pygargne de Suède (*Pandion haliaetus*) (Emprunté au Monitor 1982)



107. Le rapport du Directeur exécutif sur l'état de l'environnement, 1985⁴³ qui a été présenté au Conseil d'administration à sa treizième session, traitait les deux questions suivantes :

- a) Aspects écologiques de la nouvelle technologie agricole;
- b) Population et environnement.

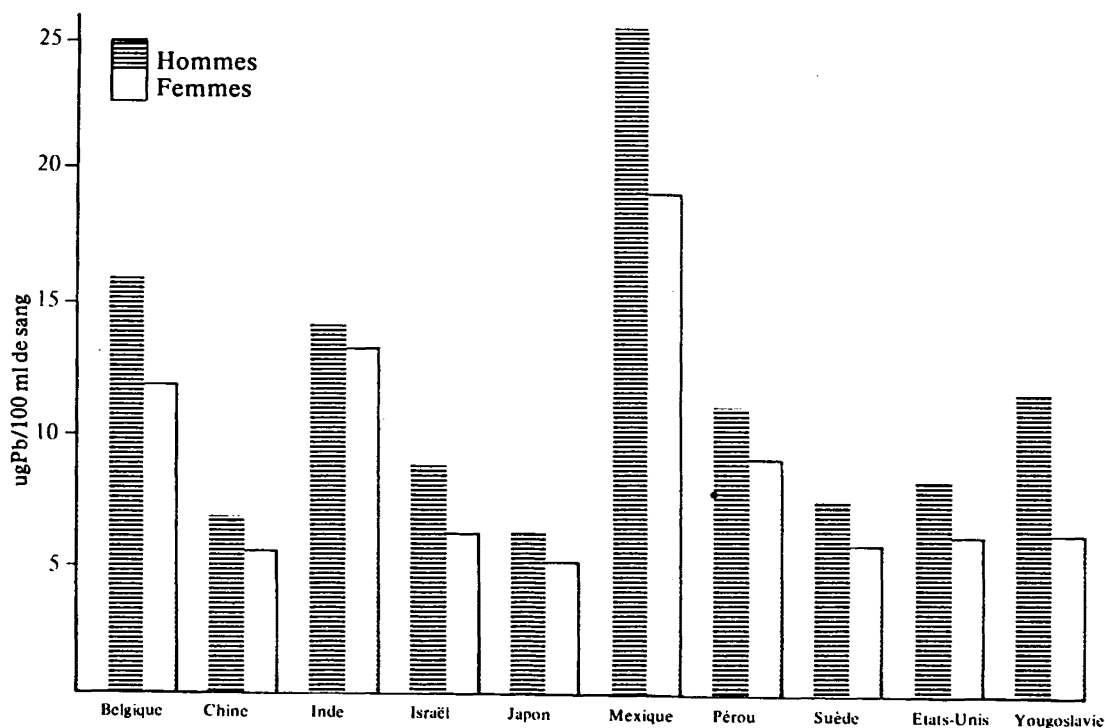
Par sa décision 13/9 A, le Conseil d'administration a non seulement pris note du rapport mais a également fait siennes les recommandations aux fins d'action relatives aux aspects écologiques de la nouvelle technologie agricole, ainsi qu'à la population et à

l'environnement qui figurent au chapitre VII (première partie) et au chapitre V (deuxième partie), respectivement. Au paragraphe 2 de la même décision, le Directeur exécutif est prié, entre autres, de distribuer le rapport à tous les organismes compétents des Nations Unies et de porter à l'attention de ces mêmes organisations des recommandations aux fins d'action approuvées par le Conseil d'administration. En conséquence, le 24 septembre 1985 le rapport, qu'accompagnait une lettre, a été adressé à la FAO, au FIDA, à la CEA, à la CEE, à la CEPALC, à la CESA, à la CESAP et au PAM ainsi qu'aux points focaux lorsque cela se justifiaient.

Bibliothèque et centre de documentation

108. La bibliothèque fait office de service d'appui à l'information pour le secrétariat et notamment pour le Bureau du programme pour l'environnement. Les ouvrages, revues et rapports qui y sont rassemblés portent donc sur les questions écologiques, scientifiques et sociales qui intéressent le PNUE. Les documents de la bibliothèque sont catalogués ou répertoriés et mis à la disposition des fonctionnaires afin qu'ils soient en mesure de dégager les tendances avec précision, d'évaluer la gravité des problèmes et d'encourager les activités de nature à favoriser un développement écologiquement

Figure V. Concentration du plomb dans le sang dans divers pays



Les données de l'Inde se rapportent au personnel enseignant d'Ahmedabad.

Les données de la Suède se rapportent à un échantillon de la population totale de Stockholm.

rationnel. En outre, la bibliothèque, qui est dépositaire de tous les documents de l'ONU (dans toutes les versions linguistiques), dispose d'une importante collection de documents d'institutions spécialisées de l'ONU et fait office de source de renseignements pour le réseau INFOTERRA dont elle est un utilisateur.

109. Bien que le personnel du PNUE soit le principal utilisateur de la bibliothèque, les missions permanentes auprès du PNUE, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, des établissements de recherche et l'Université de Nairobi y trouvent l'aide qu'ils recherchent. En 1985, plus de 17 000 personnes ont recouru à ses services, ce qui représente un accroissement de 113 p. cent par rapport à 1984. Il a été fait appel 4 015 fois aux services du personnel chargé des références (soit 54 p. cent de plus qu'en 1984) et 9 700 documents ont été prêtés (38 p. cent de plus qu'en 1984).

110. Afin d'utiliser au mieux ses ressources financières, la bibliothèque a adopté, dès le début de 1985, une politique consistant à réduire ses acquisitions. Afin que sa collection d'ouvrages conserve toute son utilité et pour que les utilisateurs pâtissent le moins possible de cette réduction, la bibliothèque a décidé de se cantonner à l'acquisition de publications ou de revues très spécialisées de préférence aux documents à caractère plus général ou qui se contentent de faire le point sur une question donnée. Les documents spécialisés sont maintenant obtenus grâce à un système de prêts entre bibliothèques qui peut contraindre l'utilisateur à attendre longtemps les renseignements dont il a besoin.

111. En revanche, un système d'information bibliographique informatisé a été mis au point afin de permettre une recherche plus rapide et plus précise de l'information. En 1985, à l'issue de l'étude de plusieurs logiciels, celui qui a été mis au point par l'UNESCO a été retenu car c'est celui qui convient le mieux au micro-ordinateur de la bibliothèque. Le logiciel sera également utilisé par le CAP pour la lutte contre la désertification, par le GEMS, par le CAP pour INFOTERRA, par le Service de l'information, par la bibliothèque du CNUEH, par le Conseil international pour la recherche en agroforesterie et par le Laboratoire international de recherche sur les maladies des animaux. Afin d'assurer la compatibilité du système et permettre le plus grand échange possible de données, un groupe d'utilisateurs est en voie de formation dont la tâche consiste à trouver comment mettre en place un réseau d'utilisateurs dans la ville de Nairobi.

112. Au cours de l'année considérée, la coopération entre organisations a été importante. La bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'ONU (New York) a répertorié, à la demande du PNUE, les décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUE entre 1973 et 1984; le répertoire sera distribué en 1986. En échange, la bibliothèque du PNUE a aidé la bibliothèque Dag Hammarskjöld à compléter sa collection de documents et publications du PNUE. Les responsables des bibliothèques du CNUEH et du PNUE se sont consultés afin d'éviter que leurs collections et leurs activités fassent double emploi. Ces consultations ont abouti à une plus grande rationalisation, qu'il s'agisse de la distribution de matériels ou de l'utilisation des ressources. Il a été décidé de poursuivre ces consultations de façon que les deux bibliothèques s'épaient mutuellement et améliorent ainsi les services qu'elles dispensent au personnel des deux organisations. Enfin, le représentant de la bibliothèque du PNUE s'est joint à un groupe de travail constitué des représentants de neuf organismes des Nations Unies et organisations internationales situés à Nairobi qui s'efforce de créer un service commun autofinancé de production de microfiches.

PLAN VIGIE (Poste 41 du budget)

113. L'idée d'un programme ayant pour objet de faire le point en matière d'environnement à l'échelon mondial (Plan Vigie) a été présentée pour la première fois à Stockholm en 1972 et concrétisée sous la forme de l'un des trois principaux programmes du PNUE. Au titre du Plan Vigie, quelque 50 projets ont été menés à bien depuis 1974. Le coût prévu des 20 projets en cours, que financent pour moitié le PNUE et pour moitié les organismes coopérants, est de 36 millions de dollars. Il est intéressant de noter à cet égard qu'au cours des 12 dernières années, les contributions de contrepartie fournies par les pays ont excédé 215 millions de dollars, d'où il s'ensuit que la contribution du PNUE au Plan Vigie, en tant que catalyseur, a été de l'ordre de 17 p. cent. Afin que le Plan Vigie aboutisse à des résultats concrets, il faut cependant que les renseignements qu'il permet de rassembler soient utilisés par les pays et que l'on encourage, notamment dans les pays en développement, une planification et une gestion qui tiennent compte des données recueillies.

114. Le poste budgétaire correspondant au Plan Vigie comporte deux rubriques: a) le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et b) Limites extrêmes, recherche et évaluation.

Le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) (Rubrique 4101 du budget)

115. Près de 150 pays font partie d'un ou plusieurs réseaux de surveillance continue du GEMS. A la figure VI est indiquée la répartition des pays membres du réseau de surveillance par région économique. Les domaines sur lesquels portent les efforts du GEMS, domaines qui entretiennent des relations, sont au nombre de six : a) surveillance des ressources renouvelables; b) surveillance relative au climat; c) surveillance à visée sanitaire; d) surveillance du transport à longue distance des polluants; e) surveillance intégrée et f) Base de données sur les ressources mondiales (GRID).

Surveillance des ressources renouvelables

116. Il importe de s'intéresser tout particulièrement à la mise au point de méthodes fiables et rentables d'utilisation des données obtenues par satellite aux fins d'étude et d'évaluation des ressources et d'alerte rapide. Il convient toutefois de reconnaître les limites inhérentes aux données obtenues par satellite ainsi que la nécessité impérieuse de procéder à des vérifications au sol et à des opérations d'étalonnage à l'échelon national.

117. Le projet pilote de surveillance continue des écosystèmes pastoraux du Sahel⁴⁴, exécuté par la FAO en collaboration avec le PNUE, a pris fin vers le milieu de l'année 1985. Le projet qui portait sur un périmètre de 30 000 km² retenu aux fins d'expérimentation, a permis de connaître avec précision, grâce à des cartes, des tableaux, des bandes et des rapports pouvant être informatisés, les modes d'exploitation des terres en vigueur ainsi que la productivité saisonnière et annuelle des écosystèmes. Les principaux autres résultats enregistrés par le GEMS dans le cadre des activités de surveillance des écosystèmes du Sahel sont les suivants : formulation de recommandations propres à assurer un choix optimal, compte tenu des conditions, en

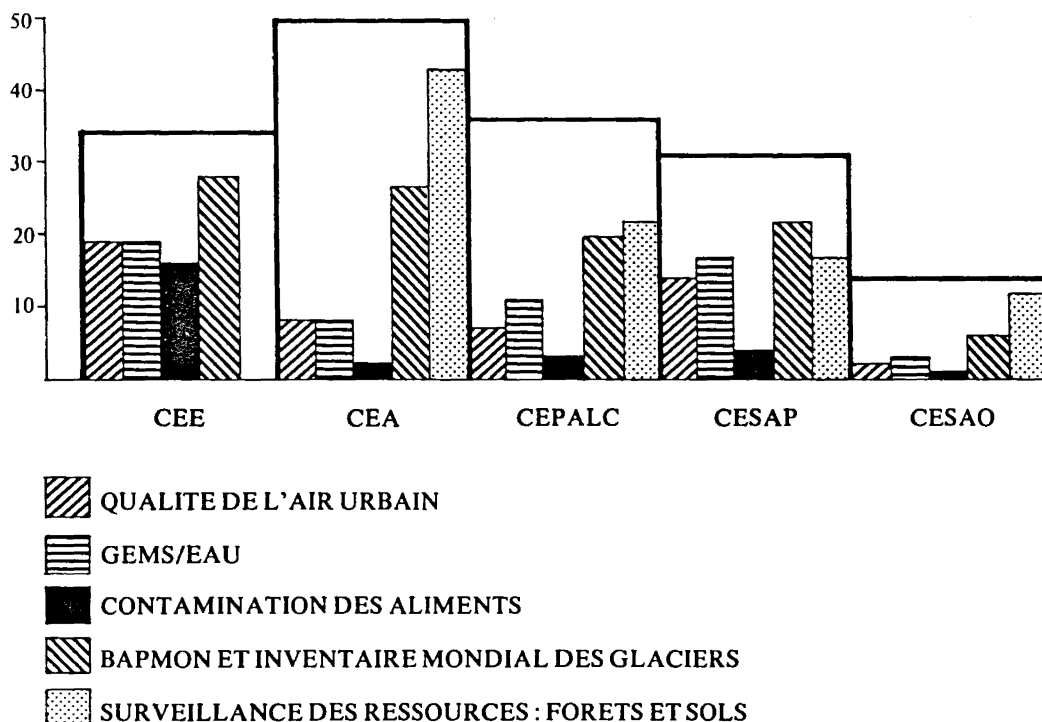
matière de matériel de surveillance continue des parcours et de rassemblement des données, formulation de recommandations concernant l'application à l'échelon régional de méthodes appropriées, propositions d'indicateurs permettant d'apprécier la dégradation des terrains de parcours du fait de la désertification, et production de quelque 20 publications techniques qui ont été utilisées pour concevoir un projet de longue haleine en collaboration avec le BNUS et l'assistance bilatérale. Les résultats auxquels aboutira le projet seront utilisés dans d'autres régions du monde connaissant des problèmes similaires. Plusieurs autres projets de ce type ont été conçus dont la mise en oeuvre est différée en raison du manque de fonds.

118. Nombre des résultats techniques auxquels a abouti le projet pilote ont fait l'objet d'une application immédiate à l'échelon national. Ainsi, au Sénégal, l'organisme publique responsable du développement de la région sylvo-pastorale a mis à profit ces résultats pour prévoir les conséquences de divers projets de développement et proposer des stratégies visant à améliorer la gestion du cheptel. Les données obtenues dans le cadre du projet relatif à la répartition des troupeaux et à leur structure ont rendu plus facile le choix des zones convenant le mieux à la création de centres de médecine vétérinaire. Des cartes concernant la répartition de la biomasse végétale (dressées à partir de données recueillies par satellite et vérifiées au sol) ont permis au gouvernement de convaincre les donateurs bilatéraux potentiels de la gravité de la sécheresse, du surpâturage et de la disparition des forêts claires de la région sahélienne du pays. Enfin, les données ont permis de montrer l'importance de l'appauvrissement de la faune sauvage à l'intérieur du périmètre sur lequel portait le projet.

119. Le projet pilote avait pour objet d'établir la validité d'une méthode et de former le personnel national à son utilisation. Conformément aux pratiques en vigueur en ce qui concerne l'exécution des projets, une équipe complète avait été constituée avec des experts internationaux et un certain nombre d'agents de contrepartie nationaux. Malheureusement, à la fin du projet, lorsque le personnel international est parti, aucun agent national n'avait reçu la formation lui permettant de poursuivre les travaux, car le roulement du personnel tant international que national a été rapide. Cet échec au niveau de l'exécution n'est nullement propre au PNUE; il s'agit en fait d'un problème auquel doivent faire face toutes les organisations qui recourent à des équipes de spécialistes expatriés pour réaliser les travaux sur le terrain. Il conviendrait donc que le PNUE veille davantage à collaborer directement avec les organismes de contrepartie (voir ci-après). Le BNUS entreprend la deuxième phase du projet que finance l'Agence danoise pour le développement national (DANIDA).

120. Au cours de l'année considérée l'exécution du projet concernant la surveillance de la dégradation des terres et de la désertification au Pérou⁴⁵, lancé en 1984, s'est poursuivie. Le PNUE a envoyé des consultants sur place qui ont participé à l'organisation des vols de reconnaissance, et des membres de son personnel se sont rendus sur les lieux du projet en plusieurs occasions aux fins d'examen de points techniques. L'Institut péruvien d'évaluation des ressources nationales assure la direction du projet dont le personnel est exclusivement constitué de péruviens. Aujourd'hui, ce personnel, qui sait comment utiliser la méthode proposée se charge des opérations de surveillance et d'analyse. L'exécution du projet représente pour le PNUE une charge financière de quelque 80 000 dollars (contre 400 000 dollars par an en ce qui concerne le projet entrepris au Sénégal mentionné ci-dessus); la confrontation de ces deux chiffres montre qu'il est bien plus onéreux de recourir aux services d'experts internationaux. Cependant, lorsque le personnel est exclusivement du personnel local, le personnel et les consultants du PNUE doivent suivre les opérations de plus près. Cela

Figure VI. Répartition des pays participant aux principales activités du GEMS d'après les régions correspondant au cinq commissions économiques de l'ONU
La barre supérieure indique le nombre total de pays de chaque région



prend beaucoup de temps mais présente l'avantage de permettre d'établir des liens plus étroits avec le personnel du projet et, partant, de déceler plus tôt les problèmes techniques et administratifs et de prendre rapidement les mesures correctrices qui s'imposent.

121. A ce jour, les données recueillies au titre du projet concernent la superficie de la forêt tropicale et la vitesse à laquelle elle diminue, la superficie des terres utilisées à des fins agricoles, les différents types d'agriculture, l'importance du cheptel et sa répartition et les pratiques à l'origine de la dégradation des terres. Dans le cadre du projet on a commencé à mettre au point des moyens permettant d'assurer une exploitation durable et le maintien de la productivité des forêts tropicales et on a mis en place un service permanent chargé de fournir des avis aux agriculteurs et de leur faire prendre conscience du bien-fondé des diverses méthodes de gestion recommandées aux fins de conservation des sols et du couvert forestier.

122. En 1985, l'exécution de trois autres projets du GEMS, concernant la surveillance et l'évaluation des espèces végétales et animales menacées, s'est poursuivie; ces projets sont les suivants : surveillance de l'état des espèces et des écosystèmes (ce projet est examiné ci-après sous la rubrique "Limites extrêmes, recherche et évaluation"⁴⁶,

surveillance de l'état des populations de cétacés⁴⁷ et surveillance de l'état des populations de cervidés⁴⁸. Ces projets sont financés en grande partie par le Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds de timbres-poste consacrés à la protection et à la conservation de la nature.

123. Le projet relatif aux cétacés (baleines, dauphins et marsouins) a pour objectif la création d'une base de données informatisées, dont le centre de la surveillance de la conservation de l'UICN sera le dépositaire; le PNUE, la FAO, l'UNESCO, les gouvernements, l'UICN elle-même, le Fonds mondial pour la nature et des organismes de gestion tels que la Commission internationale baleinière, qui s'intéresse à la sauvegarde des cétacés, pourront utiliser cette base de données. Le centre pourra répondre à toutes les questions concernant l'état des populations de cétacés et leur environnement. Le principal résultat auquel aboutira le projet, à savoir l'établissement par l'UICN d'un Livre rouge sur les cétacés (Red Data Book on Cetaceans), troisième de la série des Livres rouges consacrés aux mammifères, contiendra des renseignements sur l'état des populations de cétacés et les mesures nécessaires à leur sauvegarde.

124. L'objectif du projet concernant les cervidés (daims, élans, orignacs, rennes)⁴⁹ est de mieux comprendre l'état de ces populations dans l'hémisphère Nord ainsi que leur évolution de façon à être mieux à même de les gérer plus rationnellement.

Surveillance relative au climat

125. A la fin de 1985, 95 pays étaient membres du Réseau de surveillance de la pollution de fond de l'air (BAPMoN). Soixante cinq d'entre eux disposaient de stations opérationnelles et 55 communiquaient régulièrement des données sur la composition chimique des précipitations (l'acidité des eaux), la turbidité et la teneur en gaz carbonique de l'air, l'ozone et d'autres gaz à l'état de traces, données qui ont permis de connaître l'état de l'atmosphère et son évolution. Au cours de l'année considérée cinq stations supplémentaires sont devenues opérationnelles. On a continué de mettre l'accent sur l'amélioration des données et la nécessité d'en recueillir davantage, sur le remplacement d'instruments désuets par des appareils modernes et sur l'amélioration des méthodes permettant de vérifier la qualité des données.

des dommages occasionnés aux forêts par la pollution atmosphérique; le projet, qui s'est poursuivi tout au long de l'année 1985, devrait prendre fin en mars 1986. La deuxième phase devrait consister en l'évaluation des dommages grâce à l'utilisation des méthodes mises au point au cours de la première phase.

126. En 1985, l'Inventaire mondial des glaciers a été complété; sa mise à jour a été confiée au Service de surveillance des glaciers de la planète que finance le PNUE. Dans les différentes régions du monde des glaciers de référence ont été retenus par le Service qui fournira également des données annuelles sur les changements de leur masse. Ces données permettront de comprendre les changements et les variations climatiques de la planète et seront également une indication quant à la part des ressources en eau fournies par les glaciers dans les régions où ils se trouvent.

127. On compte que la publication des résultats enregistrés dans le cadre du deuxième projet de surveillance relative au climat permettra aux experts scientifiques des gouvernements de mieux comprendre le mécanisme du climat et seront utiles aux décideurs nationaux et internationaux qui s'occupent de la planification d'activités sur lesquelles les changements et variations climatiques peuvent influencer.

Surveillance à visée sanitaire

128. L'exécution du programme PNUE/OMS sur l'évaluation de l'exposition humaine aux polluants en des lieux déterminés (programme HEALs) ouvre d'intéressantes perspectives. Ce programme devrait permettre de réaliser de grands progrès en matière d'évaluation de l'exposition aux polluants de diverses couches des populations des pays développés et en développement. Au cours de l'année 1985 les discussions entre pays participants (Japon, Suède, Etats-Unis d'Amérique et Yougoslavie) concernant l'exécution de la première phase du programme ont abouti. Les deux prochaines étapes du programme concerneront "les pays en développement les plus avancés" et "les pays développés les moins avancés".

129. A la fin de 1985, dans le cadre du GEMS, et en collaboration avec l'OMS, trois réseaux de surveillance — surveillance de l'atmosphère des villes, des eaux et de la contamination des aliments — fonctionnaient. Ces réseaux étaient ainsi constitués : a) surveillance de l'atmosphère des villes — 50 pays (dont 27 en développement) qui ont choisi quelque 175 sites de surveillance disséminés dans 75 villes; b) surveillance des eaux — 448 stations disséminées dans 59 pays ou territoires qui ont communiqué 250 000 données; c) surveillance de la contamination des aliments — 26 centres mixtes FAO/OMS et établissements (voir également figure VI). En outre, le programme de surveillance à visée sanitaire a permis de lancer des activités de surveillance, ou de développer celles qui étaient en cours dans 25 pays en développement environ. Un nombre bien plus grand de pays a bénéficié de ces activités par le biais des rapports et publications techniques établis.

Surveillance du transport à longue distance des polluants

130. A la fin des années 70, le programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants en Europe, que financent la Commission économique pour l'Europe et le PNUE a abouti à la mise en place, sur ce continent, d'un réseau de surveillance de la pollution atmosphérique. C'est sur la base des données fournies par ce réseau qu'a été élaborée la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance qui est entrée en vigueur en mars 1983. Ce sont les parties à la Convention qui financent aujourd'hui le réseau. La première phase d'un nouveau projet auquel collabore la Commission économique pour l'Europe⁵⁰ a débuté en 1984; son objet est d'évaluer les effets des dépôts acides sur les forêts des pays membres de la Commission et de recommander des lignes directrices en vue de l'établissement d'une méthode commune d'échantillonnage, d'analyse et d'évaluation

Surveillance intégrée

131. En 1980, au cours d'une consultation interorganisations, la surveillance intégrée a été définie comme suit : il s'agit de la mesure répétée d'une série de variables ou d'indicateurs concernant les éléments vivants et non vivants qui constituent l'environnement ainsi que de l'étude des flux de substances et d'énergie entre ces différents éléments⁵¹. Au cours de l'année considérée la méthode de surveillance intégrée, mise au point par le PNUE en collaboration avec l'OMM et l'UNESCO a été expérimentée dans le cadre du projet pilote⁵² concernant des forêts de régions tempérées d'Amérique du Nord et du Sud. Sur la base des premières conclusions fondées sur les données rassemblées pendant un an sur les deux sites du projet (parc national de Torres del Paine au Chili et Olympic National Park des Etats-Unis) on peut dire que les emplacements choisis conviennent parfaitement en ce qui concerne le rassemblement

des données et l'examen des flux de polluants entre les divers éléments constituant l'environnement et l'accumulation de ces polluants dans ces divers éléments. On cherche actuellement le moyen de relier cette étude aux travaux similaires entrepris dans les pays du CAEM de façon à pouvoir jeter les bases d'un nouveau réseau mondial du GEMS.

Base de données sur les ressources mondiales (GRID)

132. Le système GRID a été créé par le GEMS en 1985; ses fonctions sont les suivantes : permettre l'analyse des nombreuses séries de données sur l'environnement pour améliorer la planification de l'utilisation des terres et la gestion aux échelons national et régional⁵³, permettre de faire régulièrement des bilans en ce qui concerne certaines questions écologiques essentielles et mettre à la disposition d'un grand nombre d'utilisateurs nationaux et internationaux des données sur l'environnement sous une forme qui en rend la compréhension aisée et leur conserve toute leur utilité. Le GRID a pu être mis en place grâce aux généreuses contributions en nature des gouvernements et d'établissements privés du Canada, de Suisse et des Etats-Unis d'Amérique. Le Centre de traitement de la Base, qui se trouve à Genève, a été inauguré en septembre 1985. L'achat du matériel et l'arrivée du personnel ont été légèrement retardés; cependant, à la fin de l'année, l'énorme tâche du Centre — qui est double et consiste à rassembler les séries de données sur les ressources mondiales et à mettre au point des séries de données et des modèles, à titre expérimental, afin de tester à l'échelon national les systèmes d'information géographique — était en bonne voie. Les efforts déployés par le PNUE pour aider les pays, et en particulier les pays en développement, à mettre à profit les données recueillies dans le cadre du GEMS et du plan Vigie pour résoudre leurs problèmes écologiques et gérer leurs ressources devraient permettre à ces pays d'être mieux à même de comprendre non seulement pourquoi il leur faut prendre des décisions en se fondant sur les données relatives à l'environnement mais aussi comment utiliser ces données.

Limites extrêmes, recherche et évaluation (Rubrique 4102 du budget)

133. La "limite extrême" d'un écosystème est celle dont tout franchissement, du fait des activités de l'homme, entraîne un changement irréversible du milieu. Les limites extrêmes auxquelles s'intéresse le PNUE au titre de la présente rubrique budgétaire sont celles qui concernent l'atmosphère; pour les fixer il faut étudier a) les risques pour la couche d'ozone et b) les incidences du climat. Il est d'autres activités pertinentes que l'on peut répartir comme suit : c) surveillance et évaluation; d) cycles biochimiques et e) photosynthèse et bioproduktivité.

Risques pour la couche d'ozone

134. Dans ce domaine l'activité du PNUE a abouti à un résultat très important à savoir la signature, en mars 1985, de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (voir également la rubrique "Droit de l'environnement" plus haut). Ce sont en grande partie les résultats auxquels a abouti l'évaluation continue de la modification de la couche d'ozone et de ses incidences — évaluation réalisée sous les auspices du Comité de coordination de la couche d'ozone — qui ont justifié l'élaboration de cette Convention. Le Comité ne s'est pas réuni en 1985, il devait se réunir en février 1986 en vue d'examiner un nouveau rapport d'évaluation, d'un grand intérêt, consacré aux processus physico-chimiques survenant dans la couche d'ozone et à sa dynamique. Ce

rapport, qui a été publié en décembre 1985, a été établi par la United States National Aeronautics and Space Administration (NASA) sur la base des travaux menés à bien conjointement par plusieurs organismes nationaux et internationaux, dont le PNUE et l'OMM. Aucun rapport n'avait jusqu'ici contenu de données aussi précises sur l'atmosphère. Ces données confirment qu'il est possible qu'un appauvrissement sensible de la couche d'ozone survienne si on libère dans l'atmosphère des volumes de substances chimiques chlorées, et en particulier des volumes de chlorofluorocarbones, plus grands que les volumes actuels. Le rapport souligne également que le climat pourrait changer par suite d'un accroissement des concentrations d'ozone troposphérique et de l'effet de serre provoqué par certaines substances qui modifient l'ozone.

135. Etant donné la nécessité d'adopter au plus vite un protocole sur les chlorofluorocarbones, le PNUE a convoqué, en 1985, deux réunions spéciales du Comité directeur, l'une à Londres, l'autre à Bruxelles, aux fins de préparation d'un atelier constitué de deux parties qui se tiendra en 1986 et dont les travaux constitueront la base sur laquelle sera élaboré ledit protocole. L'appauvrissement de la couche d'ozone, dont les émissions de substances chimiques des pays développés sont principalement à l'origine, peut avoir de graves conséquences pour toutes les nations. En outre, le développement industriel du tiers monde et le rejet de plus grands volumes de substances telles que le méthane produit par la riziculture et l'élevage et les oxydes d'azote contenus dans les engrais, qui ont la propriété de modifier l'ozone imposent à chacun d'avoir une conscience plus aigüe de ses responsabilités.

136. Afin de sensibiliser les pays en développement au problème de la couche d'ozone, un séminaire a été organisé à l'intention des scientifiques de ces pays au cours duquel ont été examinés les problèmes écologiques de la planète et en particulier ceux qu'entraînerait un appauvrissement de la couche d'ozone; ce séminaire, auquel participaient des scientifiques argentins, brésiliens, chinois, égyptiens, indiens, kényens, malaisiens et nigériens, a eu lieu au siège du PNUE en novembre 1985. Les scientifiques qui ont contribué à l'établissement d'un nouveau bilan en ce qui concerne la couche d'ozone (voir plus haut) et des experts de la République fédérale d'Allemagne et des États-Unis d'Amérique spécialistes des effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone sur la santé des végétaux et des humains ont été invités au séminaire afin d'examiner les données et conclusions scientifiques les plus récentes avec des experts de pays en développement.

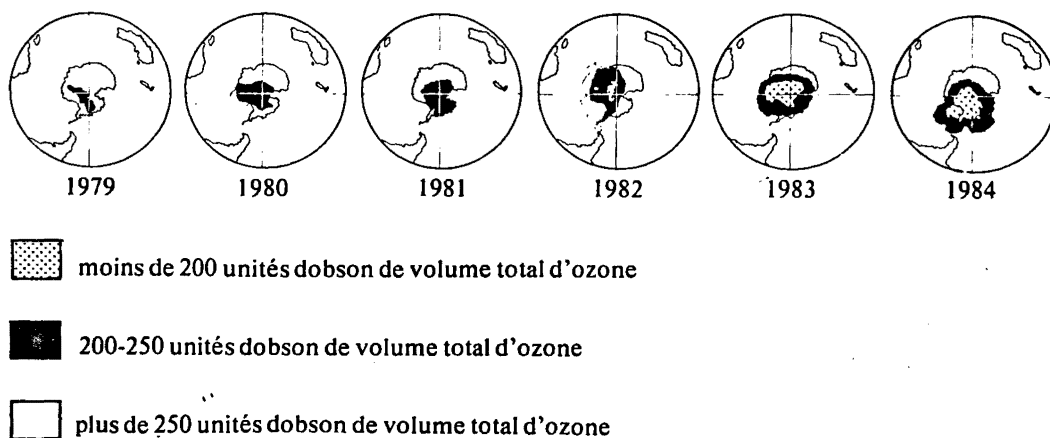
137. Au cours du séminaire il a été pris note de plusieurs sujets de préoccupation. Ainsi, l'augmentation des concentrations des gaz à l'état de traces dans l'atmosphère entraînera une modification de la teneur en ozone de la colonne totale et de sa distribution verticale, modification qui aura pour effet de perturber le rayonnement ultra-violet incident au niveau de la surface terrestre. Ces mêmes gaz entraîneront, par leurs seules propriétés, une modification du climat de la planète. On sait aujourd'hui que le gaz carbonique (CO_2) n'est plus le seul gaz à l'origine d'un changement du climat et que les gaz à l'état de traces y contribuent également. D'après les calculs, les effets des gaz à l'état de traces tels que les chlorofluorocarbones, l'oxyde nitreux et le méthane sur les températures à la surface de la terre sont au moins équivalents à ceux qu'exerce le seul gaz carbonique. Les participants au séminaire ont également pris note d'un appauvrissement statistiquement significatif du volume total d'ozone dans les couches médianes de la stratosphère entre 1970 et 1980 qui n'est pas en conformité avec les prévisions fournies par les modèles informatisés. On a en particulier enregistré une

diminution des concentrations d'ozone au-dessus de l'Antarctique, au printemps (octobre), de 25 à 30 p. cent depuis le milieu des années 70 (c'est ce que montre la figure VII établie à partir des données recueillies par satellite dans le cadre des activités de surveillance de la région). Certains scientifiques pensent qu'il y aurait une corrélation entre cette diminution et les émissions de chlorofluorocarbones dans l'atmosphère; d'autres sont cependant d'avis qu'il est nécessaire de procéder à d'autres recherches avant de tirer des conclusions. Si une modification de l'ozone atmosphérique ou du climat devait se produire par suite de l'augmentation des concentrations de chlorofluorocarbones ou d'oxyde nitreux, il faudrait des siècles pour rétablir l'équilibre du système car ces gaz ont une longue durée de vie dans l'atmosphère. C'est ce dont les décideurs en particulier devraient avoir conscience.

Etude des incidences du climat

138. La phase II du Programme mondial d'étude de l'incidence du climat porte essentiellement sur les moyens permettant de rendre l'agriculture en général et la production vivrière en particulier, moins tributaires des aléas du climat, sur la mise au point de méthodes permettant d'évaluer les incidences du climat et sur la question de la modification du climat induite par les gaz à l'origine de l'effet de serre. En 1985, l'activité marquante entreprise au titre du Programme a été la deuxième évaluation conjointe PNUE/CIUS/OMM du rôle joué par le gaz carbonique et d'autres gaz à l'origine de l'effet de serre dans la modification du climat et des conséquences de cette modification. Au cours d'une conférence tenue à Villach (Autriche) en octobre, à laquelle assistaient des scientifiques de 29 pays développés et en développement, il a été procédé à cette évaluation. Lors d'une précédente évaluation, également effectuée à Villach cinq années plus tôt, seul le gaz carbonique avait été retenu. Les participants à la Conférence de Villach de 1985 ayant reconnu la validité des calculs selon lesquels les gaz à l'origine de l'effet de serre auraient des conséquences aussi importantes sur le climat

Figure VII. Diminution annuelle des concentrations d'ozone au-dessus de l'Antarctique, au printemps



que le seul gaz carbonique, ils ont conclu qu'au cours de la première moitié du prochain siècle, une augmentation de la température moyenne de la planète pourrait survenir qui excéderait toutes les augmentations auxquelles l'homme a été sujet au cours de son histoire. A la figure VIII sont reproduites les variations de la température moyenne de la planète entre 1860 et 1980. L'accroissement de $0,5^{\circ}\text{C}$ observé depuis 1860 est conforme aux prévisions selon lesquelles l'augmentation des concentrations de gaz carbonique entraînerait une élévation des températures de la planète; cependant, il n'est pas possible de dire si les gaz à l'origine de l'effet de serre sont ou non responsables de l'augmentation observée.

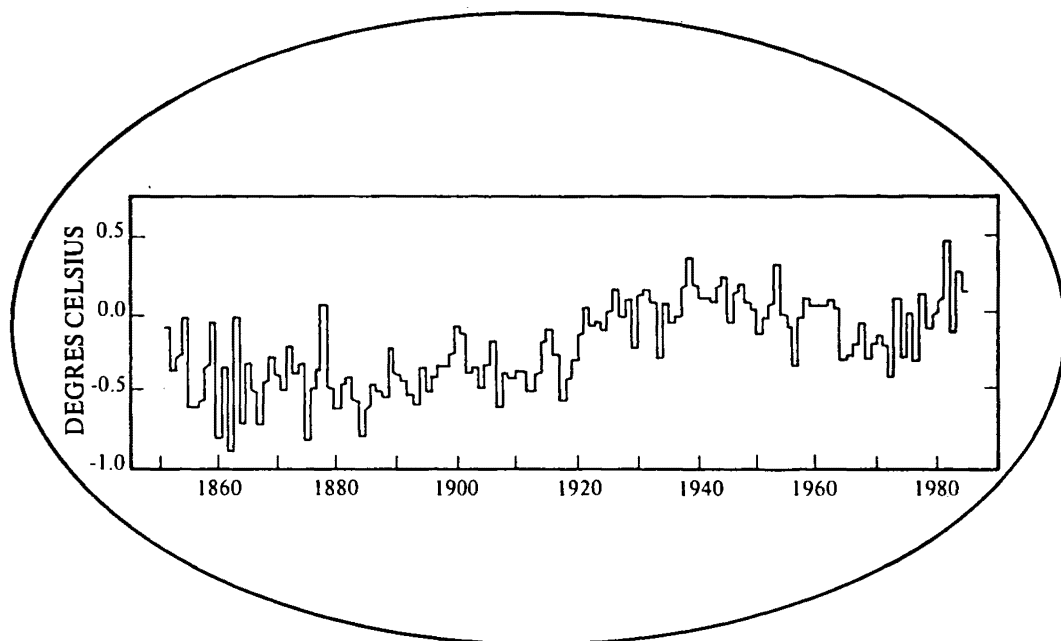
139. Les participants à la Conférence de Villach ont instamment demandé que les prévisions climatiques soient affinées. Cela s'impose dans la mesure où d'importantes décisions économiques et sociales devront être prises dans certains domaines tels que l'irrigation, la production d'hydroélectricité et l'utilisation de l'énergie hydraulique à d'autres fins, la lutte contre la sécheresse, l'utilisation des terres agricoles, la conception des bâtiments et la construction d'ouvrages sur les littoraux. Les participants ont également appelé l'attention sur les rapports existant entre la modification du climat et l'élévation du niveau des mers et d'autres graves problèmes écologiques tels que les dépôts acides et les menaces qui pèsent sur le bouclier protecteur de la terre qu'est la couche d'ozone. Ils ont pris note du fait que les mesures visant à réduire certains risques pour l'environnement pourraient avoir des conséquences dans d'autres domaines. (Ces déductions sont fondées sur les dernières connaissances scientifiques telles qu'elles sont exposées dans le document consacré à l'évaluation des effets du gaz carbonique et d'autres gaz radiatifs sur les variations climatiques et leurs incidences établi par l'Institut météorologique international de Stockholm avec l'appui du PNUE)⁵⁴.

140. Dans le rapport de la Conférence, il est indiqué que les résultats obtenus à l'aide des modèles climatiques amène à conclure que l'augmentation de la température moyenne de la surface de la planète par suite de l'accroissement des concentrations de gaz carbonique et d'autres gaz à l'origine de l'effet de serre (dont l'augmentation correspond au double de celle du CO_2 atmosphérique) serait de l'ordre de $1,4$ à $4,5^{\circ}\text{C}$. En outre, l'augmentation prévue de la température moyenne de la planète pour une concentration de CO_2 deux fois plus importante serait du même ordre que la variation de la température de la planète enregistrée entre la dernière période glaciaire et la période interglaciaire actuelle. Un réchauffement de la planète de $1,5$ à $4,5^{\circ}\text{C}$ entraînerait une élévation du niveau des mers de 20 à 165 cm. Nul doute qu'un changement de climat de cette ampleur aurait d'importantes conséquences sur les écosystèmes de la planète. Ainsi on pourrait enregistrer d'importants changements à moyen et long terme dans la composition, la superficie et l'emplacement des forêts. Les participants ont demandé aux scientifiques et aux décideurs de collaborer activement à l'étude de l'efficacité des politiques et mesures d'adaptation qui pourraient être retenues, même si les prévisions concernant la modification du régime des précipitations et des températures aux échelons mondial et régional sont fort incertaines.

141. A la fin de l'année considérée, un certain nombre d'autres projets lancés dans le cadre de la deuxième phase du Programme mondial d'études de l'incidence du climat ont abouti aux résultats escomptés. Au titre du projet intitulé "Méthodes intégrées d'étude de l'incidence du climat : vulnérabilité de la production alimentaire des régions marginales"⁵⁵, la version définitive d'un document de deux volumes sur l'évaluation des incidences du climat sur l'agriculture a été établie et sera publiée en 1986. Il a été envisagé d'organiser des réunions à l'intention des utilisateurs des régions sur lesquelles portent les 11 études de cas afin de s'assurer que les résultats auxquels a abouti le projet

Figure VIII. Variations de la température moyenne de la planète entre 1860-1980

TENDANCE OBSERVEE



seront mis à profit. Au titre d'un autre projet intitulé "Amélioration des méthodes scientifiques d'étude de l'incidence du climat"⁵⁶, une publication sur l'évaluation des incidences du climat a été publiée qui est actuellement diffusée gracieusement aux pays en développement. Les utilisateurs sont encouragés à utiliser les méthodes d'évaluation des incidences du climat qui y figurent.

142. En février 1985, le Comité consultatif scientifique du PNUE pour le Programme d'étude de l'incidence du climat a tenu sa quatrième réunion à Vienne. Cette réunion avait pour objet d'examiner les progrès enregistrés dans le cadre de la phase II du Programme et de recommander les activités qui constitueront la phase III qui sera exécutée en 1986-1987. Les activités prioritaires recommandées sont les suivantes : donner suite aux recommandations de la Conférence de Villach (voir plus haut); inciter les intéressés à élaborer des programmes nationaux concernant le climat prévoyant des études d'impact, et prendre des mesures tendant à obtenir la participation des pays au Programme climatologique mondial afin que ses effets sur le plan international soient plus nombreux et sensibles. Ces recommandations ont été appuyées par l'organe du PNUE chargé d'examiner des programmes qui s'est réuni en novembre 1985.

143. Au cours de l'année considérée un consultant du PNUE a établi un projet de rapport sur la sécheresse en Afrique et formulé des recommandations visant à amener le PNUE à prendre part à un programme de lutte contre les incidences socio-économiques de ce fléau. Il est recommandé au PNUE de participer à la mise en place du Centre africain pour l'utilisation de la météorologie aux fins de développement et d'élaborer un

projet expérimental adapté aux régions agricoles d'Éthiopie touchées par la sécheresse en collaboration avec la Commission éthiopienne de secours et de redressement.

144. Il y aurait une corrélation entre les anomalies climatiques, y compris la sécheresse, qui surviennent en de nombreux points du globe, et l'apparition du phénomène El Niño. Afin de déterminer si l'apparition de ce phénomène en 1982-1983 a eu des conséquences économiques et sociales, le PNUE, en association avec le National Centre for Atmospheric Research des États-Unis d'Amérique, a organisé un atelier consacré à cette question à Lugano (Suisse) en novembre 1985. Les participants y ont examiné les conséquences que ce phénomène aurait eues dans dix régions du monde sur le système socio-économique, l'agriculture, les pêches et l'écologie. Le PNUE et le National Centre publieront un rapport conjoint sur cette question.

145. Au cours de l'année considérée, des experts financés par le PNUE ont entrepris l'étude des incidences climatiques sur les systèmes socio-économiques des régions tropicales humides d'Amérique du Sud. Trois pays participent actuellement à cette enquête socio-économique dont a été chargé le Groupe interinstitutions sur la biométéorologie agricole. En novembre, une réunion d'un groupe d'experts organisée à Lima a examiné les premiers résultats enregistrés.

146. Le projet conjoint PNUE/Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social/CRESSIDA⁵⁷ concernant les moyens propres à rendre le système de production alimentaire du nord-est de l'Inde moins tributaire du climat a abouti aux résultats escomptés en 1985. Outre les résultats enregistrés — rassemblement de données, analyses et rapports scientifiques — dont il a été fait état l'an dernier dans le rapport annuel⁵⁸ un document a été publié en octobre qui a trait à l'élément du projet financé par le PNUE (étude des incidences des variations climatiques sur la production alimentaire de la région).

Surveillance continue et évaluation

147. Avec l'appui du PNUE/GEMS, le Centre de recherche pour la surveillance et l'évaluation (MARC) a continué de s'acquitter de nombreux travaux en matière d'évaluation de la pollution de l'environnement. En étroite consultation avec le RISCPT, le MARC a publié une série de rapports sur l'analyse du cheminement des polluants et l'évaluation des effets de l'exposition aux polluants. Le dernier rapport, qui concernait les hydrocarbures aromatiques polycycliques, l'aluminium et le zinc a été publié en 1985⁵⁹. En outre, le MARC a préparé des études détaillées des techniques de surveillance chronologique et biologique⁶⁰ dans lesquelles il décrit et évalue l'utilité de l'ensemble des organismes vivants en tant qu'agents d'accumulation des polluants et indicateurs des effets desdits polluants. Des données de base sur les concentrations ont été rassemblées et l'on a souligné leur utilité pour les zones éloignées et les réserves de la biosphère. Dans ces rapports, les méthodes de surveillance continue utilisées dans le monde sont exposées et on y examine leurs avantages et leurs inconvénients. En 1985, le MARC a publié en collaboration avec l'OMS et avec l'appui du PNUE, un rapport intitulé "Historical monitoring"⁶¹ dans lequel, pour la première fois, sont récapitulées toutes les données chronologiques concernant les concentrations, à l'échelon mondial, des métaux et des polluants organiques et radioactifs dans les organismes vivants et les matières inanimées. Les données qui figurent dans le rapport proviennent du RISCPT.

148. Le Centre de surveillance de la conservation de l'UICN (Royaume-Uni) s'occupe de conservation à l'échelon mondial et de la gestion des espèces végétales et animales en

fournissant des données de grande qualité sur la situation des espèces menacées, les zones protégées et le commerce d'espèces appartenant à la faune et à la flore sauvages, ainsi que sur les évolutions enregistrées⁶²; avec l'appui du PNUE, le Centre a constitué une base de données sur les espèces animales et végétales menacées (10 000 et 14 000 respectivement), sur les zones protégées (7 000) ainsi que sur le commerce des espèces appartenant à la faune et à la flore sauvages (190 000 transactions). En 1985, il a publié trois nouveaux volumes de la série "Red Data Book" (sur les papillons, les oiseaux d'Afrique et les papilionacées), une version révisée de la liste des parcs nationaux et zones protégées établie par l'ONU, un répertoire sur les zones protégées d'Indonésie, de Malaisie et d'Océanie ainsi qu'un profil écologique de Madagascar.

Cycles biogéochimiques

149. En 1985, le PNUE et le Comité scientifique de l'environnement (SCOPE) ont continué à rassembler et à analyser des données sur les cycles de divers éléments tels que le carbone et le soufre, grâce aux services dont ils disposent en République fédérale d'Allemagne et en URSS.

150. L'établissement du rapport sur l'utilisation des isotopes stables mentionné dans le rapport de l'an dernier est plus long que prévu; cependant, le document devrait être prêt vers le milieu de l'année 1986. On y trouvera des renseignements sur les isotopes du soufre présents dans la nature (lithosphère, atmosphère, hydrosphère, biosphère) ainsi que certains exemples d'utilisation de ces isotopes pour résoudre des problèmes écologiques à l'échelon régional en Australie, au Canada, en Tchécoslovaquie, en Inde, au Japon, au Koweït, au Nigéria et en URSS.

151. Bien comprendre les cycles biochimiques naturels permet de déterminer comment par ses activités l'homme modifie — intentionnellement ou non — l'environnement mondial. Un projet porte sur le carbone, qui est un élément important, et en particulier sur le déversement dans les mers par les principaux cours d'eau de la planète des composés carbonés d'origine tellurique. Les résultats escomptés devraient permettre de combler certaines des lacunes importantes dont souffre notre connaissance actuelle du cycle du carbone. En 1985, l'unité du PNUE et du SCOPE qui s'occupe du carbone a publié son rapport sur le transport du carbone et des minéraux par les grands cours d'eau. Un quatrième atelier a eu lieu à Tianjin (Chine) en mai 1985. Au nombre des questions qui y ont été examinées figure celle de l'utilisation des modèles et de la télédétection en vue d'une meilleure connaissance du cycle du carbone.

Photosynthèse et bioproduktivité

152. Il est indispensable de connaître les facteurs qui influent sur la bioproduktivité des végétaux si l'on veut pouvoir mettre au point des moyens efficaces permettant d'assurer la production durable d'aliments, de combustibles et de fibres ainsi que le maintien de l'équilibre des écosystèmes naturels. En 1985, les travaux entrepris au titre d'un projet financé par le PNUE intitulé "Productivité primaire et photosynthèse des écosystèmes tropicaux naturels et variables écologiques" se sont poursuivis (le projet a été lancé en 1983 en collaboration avec l'université de Londres⁶³). Les objectifs visés sont les suivants: déterminer dans quelle mesure les techniques d'évaluation antérieures seraient à l'origine d'une sous-estimation de la productivité; déterminer les conséquences de ces sous-évaluations; dire dans quelle mesure la télédétection permettrait d'estimer avec précision la productivité, et évaluer le potentiel des

écosystèmes naturels en matière de photosynthèse. Le projet bénéficie de l'appui de cinq centres régionaux situés au Brésil, en Chine, au Kenya, au Mexique et en Thaïlande qui utilisent des méthodes normalisées et de nouvelles techniques pour déterminer les potentialités des principaux écosystèmes naturels tropicaux en matière de photosynthèse.

153. En mars 1985, les résultats provisoires auxquels ont abouti des études régionales entreprises en Inde, au Venezuela, en Yougoslavie et au Kenya, ont été présentées à un groupe de spécialistes de la photosynthèse et de la bioproduktivité qui s'est réuni au siège du PNUE. Cette réunion, à laquelle assistaient des scientifiques de 10 pays, a cherché à déterminer quels étaient les aspects prioritaires des relations entre photosynthèse et bioproduktivité qu'il convenait de privilégier, notamment dans les pays en développement, et a formulé des recommandations pour l'avenir. Les participants ont constaté qu'il fallait d'urgence : a) rassembler des renseignements sur les variations saisonnières de la bioproduktivité des écosystèmes naturels, notamment dans les régions tropicales et subtropicales, et b) dispenser une assistance technique par le biais de la formation, ou d'autres moyens, afin de surmonter la grave pénurie de personnel qualifié qui sévit aujourd'hui. Au titre de ce projet, le septième stage de formation aux méthodes d'étude de la bioproduktivité et de la photosynthèse du PNUE a été organisé à l'Institut de physiologie végétale de Shanghai en août-septembre 1985.

154. Au cours des 20 dernières années, la photosynthèse a fait l'objet de très nombreuses recherches. En 1985, pour fixer les connaissances actuelles en la matière — du chloroplaste aux végétaux pris dans leur totalité — et en particulier les rapports entre la photosynthèse, le milieu et la production de matières sèches, le PNUE a publié, en collaboration avec Tycooly Publishers, un document sur la photosynthèse et la production végétale des écosystèmes. Au cours de la période considérée, le PNUE a également publié une deuxième version à jour d'un document consacré aux méthodes d'étude de la photosynthèse et de la bioproduktivité, en collaboration avec Pergamon Press (Oxford).

OCEANS (Poste 51 du budget)

155. La notion d'océan est si étendue qu'il est pratiquement impossible de la bien saisir. Les océans et les mers assurent des conditions de vie favorables à une faune et à une flore spécifiques; ils sont riches en ressources biogénétiques et en minéraux et sont sillonnés par les routes qu'empruntent les navires qui assurent le transport international. Les océans de la planète ont également été utilisés par certains — délibérément ou accidentellement — comme décharge; en raison de leur importance stratégique, ils ont été le théâtre de conflits. Le PNUE, qui s'est efforcé de rationaliser ses activités dans le domaine de l'environnement marin a divisé l'étude des océans en trois sous-programmes dont chacun correspond à une rubrique du budget : a) milieu marin au niveau mondial; b) mers régionales et c) ressources biologiques de la mer.

156. Dans un premier temps, durant la période d'élaboration des critères et méthodes de travail, il était indispensable que le PNUE collabore avec les organismes des Nations Unies d'Europe. C'est pourquoi le secrétariat chargé des deux premiers sous-programmes mentionnés était situé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève. Cependant, à mesure que le programme pour les mers régionales se développait et que les succès enregistrés dans le cadre du Plan d'action pour la

Méditerranée devenaient évidents, il est apparu nécessaire de transférer le Centre d'Europe au siège du PNUE. Le Plan d'action pour les mers régionales prévoit non seulement la protection du milieu marin mais aussi la sauvegarde et la gestion écologiquement rationnelle des zones littorales. Cela suppose donc une gestion appropriée des sols et des ressources en eau douce, l'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que le développement de l'aquaculture et la gestion des ressources biologiques de la mer. Le Centre d'activité du Programme pour les océans et les zones côtières (CAP/OZC) devrait donc entretenir des relations de travail plus étroites avec les autres services du PNUE, à Nairobi.

157. Le transfert a été effectué avec succès vers la fin de l'année 1985. Les trois principaux éléments du CAP/OZC demeurent les mêmes mais, sur le plan de l'organisation et d'un point de vue technique, des relations plus étroites ont été établies avec les autres éléments du programme du PNUE. Les activités ayant pour objet d'assurer la sauvegarde et la gestion rationnelle du milieu marin et des zones côtières seront plus complètes et bénéficieront de l'apport des autres services du PNUE qui auront la possibilité de s'inspirer des méthodes appliquées avec succès au domaine des mers régionales au cours de la dernière décennie.

Protection du milieu marin au niveau mondial (Rubrique 5101 du budget)

158. En 1985, le PNUE a continué d'axer ses efforts sur l'évaluation des problèmes posés par la pollution des mers et l'élaboration de méthodes et lignes directrices nécessaires à cet effet. Une part importante de ces activités a été menée à bien dans le cadre du Programme pour les mers régionales. Le Groupe mixte OMI/FAO/UNESCO/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUE d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) a été le principal mécanisme interinstitutions chargé d'étudier les problèmes de la pollution aux niveaux mondial et local et d'élaborer des méthodes d'analyse, des lignes directrices et des recommandations permettant de les résoudre. Grâce au GESAMP, les opérations d'évaluation des risques présentés par le transport maritime des substances dangereuses ont été poursuivies. Les études sur l'arsenic, le sélénium et le mercure en tant que polluants du milieu marin ont été menées à bien et seront publiées par l'OMS dans la série des rapports et études du GESAMP. Les études sur les substances organosilicées et carcinogènes sont en bonne voie.

159. Les méthodes d'évaluation des flux de polluants à l'interface terre-mer ont été formulées et adoptées par le Groupe de travail intéressé et les travaux ayant pour objet l'établissement d'un rapport sur les échanges de polluants entre l'atmosphère et la mer se poursuivent. Sur la base d'études de cas, une méthode et des lignes directrices ont été élaborées aux fins d'évaluation des conséquences des polluants d'origine tellurique sur le milieu marin. Il a été procédé à l'examen des éléments permettant de justifier l'élaboration d'un programme intégré de surveillance continue des océans à l'échelon mondial. Le GEMS pourrait également tirer parti de cet examen. Mil neuf cent quatre vingt cinq a également été le début des préparatifs en vue d'un bilan concernant l'état du milieu marin à l'échelon mondial.

160. En 1985, les travaux sur la mise au point et l'expérimentation de méthodes de référence pour l'étude de la pollution des mers ont été poursuivis en collaboration avec

plusieurs organisations dont l'AIEA, la COI, la FAO et l'OMS. Seize documents — nouveaux ou versions remaniées de documents antérieurs — concernant les méthodes de référence ont été publiés. Afin que les données sur la pollution des mers recueillies à l'échelon mondial soient comparables des normes ont été établies, du matériel homologué a été préparé et il a été procédé à l'étalonnage comparatif d'échantillons à l'intention des utilisateurs des méthodes de référence (voir annexe III). A l'aide de ces méthodes on a effectué des étalonnages comparatifs aux niveaux régional, interrégional et mondial pour trois des principaux types de polluants, à savoir les métaux à l'état de trace, les hydrocarbures chlorés et le pétrole. En collaboration avec la FAO et d'autres organisations, d'autres répertoires et bibliographies de portée mondiale, régionale et locale ont été préparés et publiés dont certains concernaient le milieu marin (Méditerranée), l'éducation en matière d'environnement (Caraïbes) et les centres océanographiques (Méditerranée, océan Indien et Antarctique, Pacifique Sud et Caraïbes).

Mers régionales (Rubrique 5102 du budget)

161. Etant donné que les problèmes des océans ne connaissent pas de frontière, la stratégie adoptée par le PNUE a consisté à contribuer à les résoudre en coordonnant, à l'échelon mondial, des programmes régionaux qui, tout en étant fondés sur les mêmes principes, la même stratégie et les mêmes méthodes sont adaptées aux réalités de chaque région. Depuis la treizième session du Conseil d'administration, le Centre d'activité du programme pour les mers régionales a oeuvré dans dix régions avec la collaboration de 120 Etats côtiers, de plus de 30 organisations mondiales et régionales et d'un réseau d'environ 250 organismes nationaux. A la fin de 1985 des plans d'action concernant neuf régions ont été adoptés et sept conventions régionales ont été signées (les derniers en date étant le Plan d'action et la Convention concernant l'Afrique orientale). Les préparatifs en vue de l'adoption d'une autre Convention concernant la région du Pacifique Sud étaient en bonne voie en 1985. Le PNUE assure la coordination d'ensemble du Programme pour les mers régionales ainsi que le secrétariat de quatre plans d'action et de trois conventions.

162. *Région de la mer Méditerranée.* Les Etats côtiers de la Méditerranée ont continué de coopérer dans tous les domaines prévus par le Plan d'action (PAM). La quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone a eu lieu à Gênes, en septembre 1985. Elle a coïncidé avec le dixième anniversaire de l'adoption du PAM. Y ont assisté les délégations de seize Etats riverains de la Méditerranée (dont dix étaient de niveau ministériel) et de la CEE. Pour la deuxième décennie du Plan d'action pour la Méditerranée, les Parties contractantes ont adopté une déclaration (Déclaration de Gênes) par laquelle ils s'engagent à protéger la mer Méditerranée en mettant en oeuvre le PAM. Les Parties contractantes ont engagé leur coopération dans une nouvelle phase en convenant des dix objectifs prioritaires à atteindre au cours de la deuxième décennie du PAM; ces objectifs sont les suivants : mise en place d'installations de délestage de produits pétroliers dans les grands ports de la Méditerranée; élaboration de plans de traitement des eaux usées des villes de plus de 10 000 habitants; utilisation des études d'impact sur l'environnement; réduction des risques présentés par les substances chimiques et toxiques; protection des espèces menacées; réduction de la pollution industrielle; protection de 100 sites côtiers historiques; création de 50 réserves côtières; prévention des incendies de forêt et lutte contre ce fléau, et réduction de la pollution atmosphérique.

163. Les Parties contractantes sont convenues d'adopter des mesures qui garantiraient, durant une période transitoire, le respect de normes communes minimum concernant la qualité des eaux de baignade de la Méditerranée conformes aux critères provisoires de qualité du milieu proposés par l'OMS et le PNUE pour les coliformes fécaux. Cet accord est le premier pas en avant dans la voie de l'adoption d'une approche commune en ce qui concerne la protection de la Méditerranée. Les Parties contractantes ont également adopté les recommandations de la FAO et du PNUE concernant la teneur en mercure des coquillages. L'important appui dont bénéficie le PAM de la part des Etats et les objectifs spécifiques adoptés à Gênes pour la prochaine décennie constituent un nouveau progrès qui mérite d'être noté. Toutefois le fait que plusieurs pays n'aient pas encore ratifié les protocoles relatifs à la pollution d'origine tellurique (signé en 1980) et aux zones spécialement protégées (signé en 1982) continue de susciter des préoccupations, tout comme le fait que d'autres pays qui participent aux programmes de surveillance continue de la pollution de la Méditerranée et aux recherches n'aient pas communiqué les données qu'ils ont recueillies.

164. *Région du Plan d'action de Koweït.* Le Conseil de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME), qui a tenu sa quatrième réunion à Koweït en avril 1985, a approuvé, en principe, quatre nouveaux projets intitulés : mammifères marins et collection de référence des ressources biologiques de la région relevant de la ROPME; océanographie biologique, et activités conjointes UNESCO/COI/ROPME. En 1985 le PNUE a assuré la coordination de l'assistance fournie par l'AIEA à la ROPME et a donné des avis, au coup par coup, sur les questions telles que l'élaboration d'un protocole relatif à la pollution d'origine tellurique, le choix d'experts et de matériels, etc.

165. *Région des Caraïbes.* Le PNUE a reçu la cinquième ratification de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans les Caraïbes. La Convention et le Protocole entreront en vigueur 30 jours après le dépôt du neuvième instrument de ratification. La troisième réunion intergouvernementale consacrée au Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes, tenue à Cancún (Mexique) en avril 1985, a approuvé huit projets qui seront exécutés en 1985 et 1986 concernant la surveillance de la pollution des mers et la lutte contre ce phénomène, la gestion de l'environnement, l'évaluation des agents de dispersion des hydrocarbures et la délimitation de zones côtières où la situation est critique. (Quatorze autres projets sont en souffrance faute de fonds).

166. *Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.* Les Parties à la Convention relatives à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont réunies pour la première fois à Abidjan, en avril 1985. Elles ont décidé de créer dans cette ville une unité régionale de coordination aux fins de la Convention et ont fixé des priorités en matière de projets pour 1986-1987. Le plus haut degré de priorité a été accordé à la poursuite des projets concernant la planification d'urgence en cas de situation critique due à la pollution ainsi que la recherche sur la pollution des mers et la surveillance de cette pollution, auxquels collaborent la FAO, l'UNESCO, la COI, l'OMS, l'OMI et l'AIEA. Ont été retenus comme projets prioritaires les projets suivants : évaluation des incidences de la pollution sur le milieu marin; élaboration de législations nationales en matière d'environnement; préparation d'un manuel sur la formation, la recherche et la lutte contre l'érosion côtière; création d'un centre régional de documentation sur

l'érosion côtière; délimitation de zones spécialement protégées, et étude de la répartition des populations de lamantin d'Afrique de l'Ouest et de leur Etat.

167. *Région de l'Afrique de l'Est.* Une Conférence de plénipotentiaires sur la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est s'est tenue à Nairobi en juin 1985. Les participants ont adopté un Plan d'action, une Convention régionale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières, un Protocole relatif aux zones protégées et à la faune et à la flore sauvages ainsi qu'un Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique. Quatre pays (France, Madagascar, Seychelles, Somalie) ont signé la Convention et les deux Protocoles⁶⁴. Le Directeur exécutif du PNUE a été invité à établir un descriptif de programme énonçant les différents éléments des projets qui devraient être élaborés sur la base des priorités recensées lors de la Conférence, et a convoqué une réunion du Bureau (constitué de la France, du Kenya, de Madagascar, des Seychelles et de la Somalie) au cours de la première moitié de 1986 aux fins d'examen du descriptif.

168. *Région des mers d'Asie de l'Est.* La quatrième réunion de l'organisme de coordination du Programme des mers d'Asie de l'Est a eu lieu à Manille en avril 1985; les participants ont décidé de poursuivre les sept projets en cours et de reporter à 1986 la prise de décision concernant de nouveaux projets. Les projets en cours, dont la coordination est assurée par des établissements nationaux des Etats participants sont les suivants : évaluation des concentrations de polluants et de leurs effets sur le milieu marin et côtier, étude des ressources coralliennes et protection de ces ressources contre la pollution, recherche sur la toxicité des hydrocarbures et des agents de dispersion des hydrocarbures, mise en place de systèmes régionaux d'échange de données, étude des phénomènes météorologiques maritimes qui influent sur l'environnement de la région, mise en oeuvre d'un programme d'appui technique et scientifique aux fins d'intervention d'urgence en cas de marée noire et étude collective des moyens d'épuration des portions urbaines des cours d'eau. Ces projets sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les mers d'Asie de l'Est et par les fonds de contrepartie provenant du Fonds pour l'environnement du PNUE.

169. *Région de la mer Rouge et du golfe d'Aden.* En mai 1985, l'Arabie saoudite a ratifié la Convention régionale pour la protection du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden et le Protocole concernant la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique, ce qui porte à quatre le nombre des Etats ayant ratifié la Convention et le Protocole qui sont entrés en vigueur en juillet 1985.

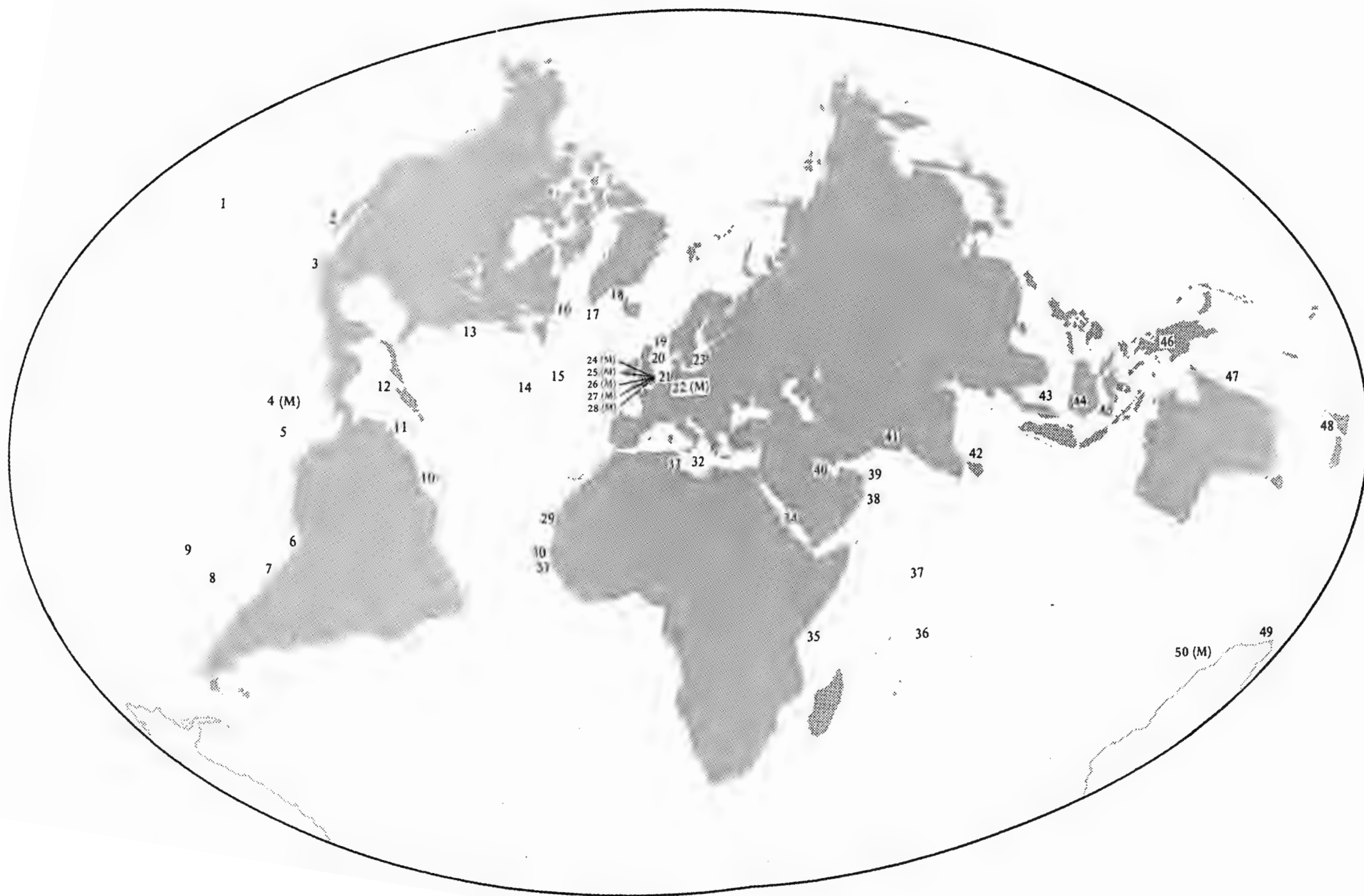
170. *Région du Pacifique Sud.* En 1985, le PNUE a continué d'appuyer le Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud. Une réunion d'experts a été convoquée en novembre 1985 aux fins d'examen d'un projet de convention sur la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et des deux protocoles y relatifs. Bien qu'il y ait eu un certain désaccord au sujet de certaines parties du texte de la Convention et du Protocole sur l'immersion, les experts ont décidé de présenter le projet de convention et les protocoles à la Conférence de plénipotentiaires qui aura lieu en 1986. Il a en outre été décidé de charger le Président de la réunion d'experts ou un fonctionnaire de l'une des organisations membres du Groupe de coordination du programme (SPC, SPEC, CESAP et PNUE) des consultations officieuses afin de résoudre les principales questions pendantes, et notamment celles qui concernent les essais d'engins nucléaires et

1. Phoque-moine d'Hawaï
2. Recherches sur les baleines grises
3. Réduction du taux de mortalité des dauphins
4. Effets des filets dérivants sur les mammifères marins (M)
5. Parc national des Galapagos
6. Loutres marines du Pérou et du Chili
7. Le marsoin de Burmeister au Pérou et au Chili
8. Le phoque à fourrure de Juan Fernandez
9. Le cachalot du Pacifique du Sud-Est
10. Le lamantin d'Amazonie
11. Le lamantin des Caraïbes
12. Zones protégées - Jamaïque
13. Réseau d'observation des baleines échouées
14. La baleine franche de l'Atlantique nord
15. Le cachalot des Aúores
16. Interaction entre le phoque gris et la pêche
17. Interaction entre le phoque du Groënland et la pêche
18. La baleine à bosse du Groënland
19. Les mammifères marins de la mer du Nord
20. Les observations par satellite - les phoques
21. La conservation dans la mer des Wadden
22. Le commerce des produits du phoque (M)
23. La conservation dans la mer Baltique
24. L'abattage sans souffrance des baleines (M)
25. Programme de mise en mémoire des données sur les baleines (M)
26. Surveillance de la situation des cétacés (M)
27. Conservation des baleines (M)
28. Evaluation des stocks de baleines exploités (M)
29. Parc national de Bane d'Arquin (Mauritanie)
30. Ressources marines du Sénégal
31. Parc national de Salomn (Sénégal/Gambie)
32. Le phoque-moine de Méditerranée
33. Les zones protégées de la Méditerranée
34. Les habitants marines, mer Rouge
35. Le dugong d'Afrique de l'Est
36. Le refuge pour baleines de l'océan Indien
37. Les projets de conservation de l'océan Indien
38. Zones protégées, Oman
39. La gestion des zones côtières, Oman
40. Les habitants marins, Golfe
41. Le dauphin de l'Indus
42. Recherche sur les baleines, Sri Lanka
43. Stratégie de la conservation, Malaisie
44. Zones protégées, Kalimantan
45. Conservation des ressources marines - Indonésie
46. Conservation des ressources marines - Irian Jayan
47. Observation par satellite des mouvements du dugong
48. Le lion de mer de Hooker
49. Le petit rorqual, Antarctique
50. Marquage des baleines

M = Projet de portée mondiale

NB Cette carte n'indique pas les ateliers ni les projets de formation et d'information du public ni les confère

Figure IX. Projets entrepris au titre du Plan d'action mondial
pour les mammifères marins
Situation en décembre 1985



l'immersion de déchets radioactifs. Avant la réunion d'experts, un séminaire avait eu lieu à Suva (Fidji) en octobre 1985 afin de faciliter les négociations concernant le projet de convention et les protocoles y relatifs et de permettre l'examen des questions en suspens. Ce séminaire était organisé par la Foundation for the People of the Pacific et le Pacific Islands Development Programme et financé par le PNUE.

171. *Région du Pacifique Sud-Est.* La deuxième réunion intergouvernementale consacrée au Plan d'action pour la protection du milieu marin et des zones côtières du Pacifique Sud-Est tenue aux Galapagos, en août 1985, a approuvé l'appui constant fourni au programme d'étude et de surveillance de la pollution des mers par des sources domestiques, agricoles, minières et industrielles. Quinze organismes des cinq Etats participants prennent part au programme qui est devenu pleinement opérationnel en 1985. La coordination des activités de routine prévues au Plan d'action est assurée par la Commission permanente pour le Pacifique Sud agissant en coopération avec le PNUE. Les activités sont encore financées en grande partie par le Fonds pour l'environnement du PNUE.

172. *Région des mers de l'Asie du Sud.* Quatre des cinq rapports nationaux sur les problèmes écologiques de l'Asie du Sud ont été établis en 1985. Le cinquième rapport devrait être achevé au début de 1986. Ces rapports dont il sera fait une synthèse qui donnera une vue d'ensemble de la situation de la région en matière d'environnement et des problèmes qui la menace serviront à l'établissement d'un projet de plan d'action régional. Au cours de l'année considérée, un rapport (qui sera distribué en 1986) sur la gestion et la conservation des ressources marines renouvelables de la région des mers de l'Asie du Sud a été établi en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

173. *Région de l'Atlantique Sud-Ouest.* Conformément au vœu des gouvernements intéressés aucune activité n'a été menée dans cette région en 1985.

Ressources biologiques de la mer (Rubrique 5103 du budget)

174. Les préoccupations manifestées par le public au sujet des menaces qui pèsent sur certains mammifères marins sont à l'origine de l'élan qui a abouti à l'adoption de mesures concrètes. En 1982, la Commission baleinière internationale a adopté un moratoire sur la pêche à la baleine à des fins commerciales qui entrera en vigueur en 1986. La FAO et le PNUE ont collaboré à l'élaboration d'un Plan d'action mondial pour la conservation, la gestion et l'exploitation des mammifères marins, qui a été approuvé en 1983 par le Comité des pêches de la FAO, et en 1984 par le Conseil d'administration du PNUE. Les efforts déployés par le PNUE dans le domaine des ressources biologiques de la mer visent à appuyer les activités en cours et les mécanismes institués aux échelons national, régional et mondial, et à en assurer la coordination chaque fois qu'il apparaît utile et nécessaire de le faire. A cette fin, des consultations ont lieu avec les parties intéressées et l'on recourt à divers moyens d'information. Des réunions consultatives sur les ressources biologiques de la mer ont eu lieu en Suisse en 1985 au cours desquelles les participants se sont principalement intéressés au Plan d'action pour la conservation des mammifères marins. Les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les ONG qui participaient à la réunion sont convenus de coordonner leurs activités aux fins de mise en oeuvre du Plan d'action. Plus de 50 propositions de projets conjointes ont été présentées en vue, éventuellement, d'un financement partiel par le Fonds pour l'environnement du PNUE. Au cours de l'année considérée, neuf projets ont été approuvés par le PNUE au titre du Plan

d'action. Ces projets portent sur les phoques, les dauphins et les vaches marines ainsi que sur les moyens ayant pour objet de sensibiliser le public en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action.

EAU (Poste 52 du budget)

175. La politique générale suivie par le PNUE au titre de ce poste budgétaire consiste à promouvoir la mise en valeur durable et la gestion rationnelle des ressources en eau douce. Elle a pour objectif à long terme d'encourager les gouvernements d'un certain nombre de pays en développement à tenir compte des considérations environnementales dans leurs plans de mise en valeur et de gestion des ressources en eau. A cette fin, les activités du PNUE en 1985 ont été axées sur ce qui suit : élaboration d'un programme hydraulique complet, gestion durable des systèmes hydrographiques internationaux; formation spécialisée à la gestion durable des ressources en eau et appui aux activités menées dans le cadre de la Décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

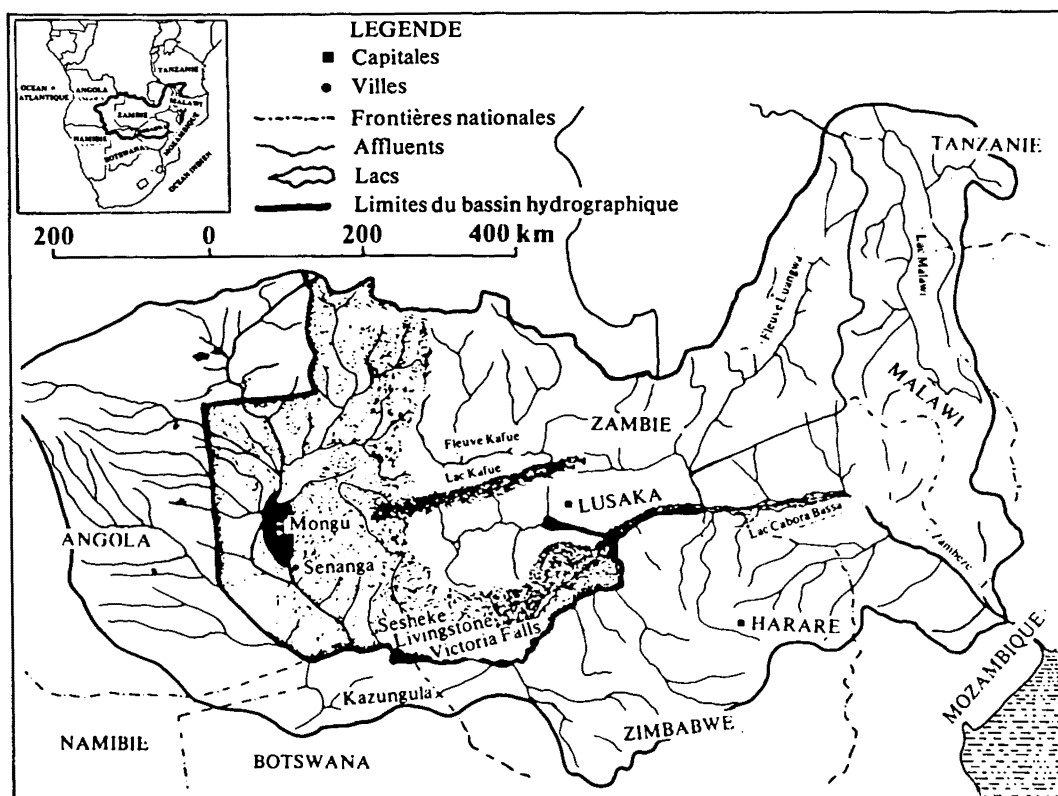
176. Formant un programme complet de gestion écologiquement rationnelle des eaux intérieures (cours d'eau, lacs, nappes phréatiques, etc.), le programme EMINWA a été lancé en application de la décision 11/7 par laquelle le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de préciser davantage le programme pour l'eau. Ce programme consiste à formuler, adopter et réaliser un plan d'action reliant les diverses activités du PNUE relatives aux systèmes hydrographiques. La première des activités plus nettement circonscrite au titre du programme EMINWA est représentée par le projet de gestion écologique du bassin hydrographique commun du Zambèze, dont la rédaction a débuté en 1985⁶⁵. Il vise à élaborer un plan d'action, le ZACPLAN, pour la gestion écologiquement rationnelle de ce bassin hydrographique par les pays concernés. (Voir la figure X).

177. En février 1985, des représentants du PNUE, de la FAO, de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OMM et de l'AIEA ont pris part à Genève à une réunion consultative interorganisations pour y examiner l'élaboration de ce programme. En avril 1985, avec l'appui du PNUE, le Groupe de travail constitué d'experts désignés par les gouvernements pour le Réseau fluvial du Zambèze a tenu sa première réunion à Nairobi avec la participation de représentants du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe. Le Département de la coopération technique pour le développement, de l'ONU, la CEA, le PNUD et l'OMM y étaient également représentés. Le Groupe de travail a dressé un plan de travail pour l'élaboration d'une étude de diagnostic de l'état actuel de l'écologie et de la gestion environnementale de ce bassin hydrographique commun et pour l'exécution du Plan d'action. Se fondant sur les rapports nationaux présentés par les six pays participants, le PNUE a rédigé l'avant-projet de l'étude de diagnostic et du Plan d'action. Ces projets seront remaniés en 1986 afin que le Plan d'action puisse être approuvé par les pays intéressés au début de 1987. En octobre 1985, à sa cinquième session, le Groupe intersecrétariats des ressources en eau du CAC a notamment examiné la coopération dans le bassin du Zambèze et le programme EMINWA, et il a formulé des suggestions relatives à d'autres activités à entreprendre en commun.

178. Le Groupe consultatif du PNUE sur les ressources en eau a tenu sa troisième session à Nairobi en août 1985⁶⁶. Il a dressé le bilan des activités réalisées par le PNUE

dans le domaine de l'eau en 1984-1985, a examiné le moyen de préciser davantage le programme pour l'eau, a proposé des objectifs pour 1990, a examiné l'objet du programme EMINWA et l'a jugé pertinent et a approuvé les trois domaines d'action prioritaires suggérés pour ce programme, à savoir la formulation et la réalisation de plans d'action pour les bassins fluviaux, la formation et l'éducation et la formulation de lignes directrices concernant la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau.

Figure X. Bassin hydrographique du Zambèze



179. Lors du cinquième Congrès mondial sur les ressources en eau, organisé par l'Association internationale des ressources en eau (AIRE) à Bruxelles en juin 1985, le PNUE a présenté une note sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau qui contenait des renseignements sur le programme EMINWA et sur la collaboration dans la région du Zambèze. Les participants à ce Congrès, qui étaient au nombre de 440 provenant de 76 pays (dont 46 pays en développement), de plusieurs organismes des Nations Unies, des ONG et d'autres organisations internationales, ont traité de la collaboration entre l'AIRE et le PNUE et de l'exécution du programme EMINWA. Dans le courant de l'année 1985, des entretiens analogues ont eu lieu avec deux autres grandes ONG, la Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID) et l'Association internationale des sciences hydrologiques. Toutes ces ONG ont exprimé le désir de participer au programme EMINWA et au Plan d'action pour le Zambèze.

180. Au cours de l'année considérée, le PNUE a lancé un projet concernant la surveillance des effluents et la lutte contre la pollution dans le bassin du lac Victoria, comme suite à un atelier sur la gestion intégrée et la planification dans la région du bassin du lac Victoria au Kenya, qui s'était tenu avec l'appui du PNUE en 1982⁶⁷. Il s'agit de doter le pays de moyens structurés pour permettre au Lake Basin Development Authority (Office de mise en valeur du bassin du lac Victoria) de surveiller et d'évaluer la qualité de l'eau et des autres facteurs écologiques qui influent sur les ressources biologiques du bassin du lac, et de faciliter la planification d'un développement intégré et écologiquement rationnel. Le projet doit aussi fournir au programme EMINWA les fondements nécessaires à la mise en valeur du bassin du lac Victoria.

181. En 1985, à la suite d'une conférence sur la conservation et la gestion des écosystèmes lacustres qui s'était tenue à Otsu, au Japon, en 1984, le PNUE s'est employé à aider la préfecture de Shiga à promouvoir la création d'un comité international des écosystèmes lacustres qui s'occuperait de la mise en valeur durable et de la gestion écologiquement rationnelle des lacs et bassins lacustres du monde entier. Le comité faciliterait aussi la réalisation du programme EMINWA dans la mesure où il s'applique aux milieux lacustres. Le PNUE a pris part en décembre à une réunion préparatoire des promoteurs du comité, qui devrait voir le jour au début de 1986.

182. En tant que membre du Conseil scientifique international du CEFIGRE, le PNUE a assisté à la huitième session du Conseil qui s'est tenue à Sophia Antipolis (France) en avril 1985. On y a souligné la nécessité de tenir compte de l'environnement dans tous les stades de formation du CEFIGRE. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a donc apporté son appui à trois stages organisés par le CEFIGRE⁶⁸. En juin, un stage de trois semaines a eu lieu à Sophia Antipolis sur la lutte contre la pollution de l'eau (avec 25 participants, venus principalement de pays francophones d'Afrique). En octobre, un stage de deux semaines sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau a eu lieu à Harare (avec 15 participants de six pays du bassin du Zambèze) pour aider ces pays à formuler le Plan d'action pour le Zambèze. En novembre-décembre, un stage de quatre semaines sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales a été organisé à Bangkok (avec 20 participants, venus principalement de pays d'Asie).

183. Pour diffuser les connaissances acquises en matière d'évaluation d'impacts sur l'environnement, on a organisé en décembre 1985 au Centre de formation aux méthodes d'exploitation des ressources en eau (Inde) un séminaire international sur l'évaluation des incidences écologiques des projets de mise en valeur des ressources en eau⁶⁹. Quelque 170 spécialistes de 17 pays, provenant surtout de la région de l'Asie du Pacifique, y ont participé, de même que des représentants du PNUE, de la Banque mondiale, de l'UNESCO, de l'AIRE et de la CIID. Le PNUE est intervenu dans les frais de participation de 15 spécialistes des pays en développement et de trois experts internationaux. Il a également fait un exposé sur la gestion écologiquement rationnelle des projets de mise en valeur des ressources en eau. Les travaux du séminaire ont permis de constater que si l'on comprenait mieux le bien-fondé des projets d'évaluation d'impact dans la région, il fallait donner suite aux conclusions de ces évaluations par d'autres projets qui permettraient de se prémunir contre ces impacts; le programme EMINWA a été bien accueilli à cet égard.

184. En octobre 1985, le PNUE a appuyé un atelier de formation concernant la composition chimique des eaux naturelles, qui était organisé par UNEPCOM à Kichinev

(URSS)⁷⁰. Quinze spécialistes de 15 pays en développement ont pris part à cet atelier, dont le but était de faciliter l'acquisition par les pays en développement des connaissances scientifiques plus récentes sur la composition des eaux chimiques naturelles et l'écologie des eaux. On peut espérer que ces nouvelles connaissances aideront les participants à résoudre les problèmes écologiques qui se poseront à eux lors de la formulation et de la réalisation de programmes de contrôle de la qualité de l'eau dans leurs pays d'origine.

185. En octobre également, le Département de la coopération technique pour le développement (ONU) a organisé avec l'appui du PNUE et du Gouvernement hongrois un séminaire international sur l'évaluation des projets de mise en valeur des ressources en eau à objectifs multiples, qui s'est tenu au Centre de recherche pour la mise en valeur des ressources en eau de Budapest⁷¹, avec la participation de 55 spécialistes de 25 pays et de sept organisations internationales (le PNUE est intervenu dans les frais de participation de 15 spécialistes de pays en développement). On y a dressé l'esquisse d'une méthode d'évaluation des projets de mise en valeur des ressources en eau dans les pays en développement qui fait appel à une multiplicité de critères.

186. Le Groupe de travail sur les grands projets hydrauliques a tenu sa deuxième réunion à Athènes en décembre 1985⁷². Le Groupe avait pour mission de présenter au PNUE des suggestions quant à la façon de rédiger des lignes directrices d'ordre méthodologique sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau qui serviraient aux activités de formation. L'étude intitulée "Large-scale water transfers: emerging environmental and social experiences", que le Groupe avait rédigée, a été publiée par le PNUE en 1985 et distribuée aux Etats membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux hydrologistes d'autres pays. Elle doit servir aux stages de formation et aux ateliers sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau.

187. Pendant l'année écoulée, le PNUE s'est employé activement à appuyer les efforts déployés pour atteindre les objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Outre les deux stages précités qui ont trait à la Décennie, deux autres projets importants qui s'y rattachent également avaient été lancés en 1984 avec la collaboration de l'OMS et ont progressé de façon satisfaisante. Le premier concerne le contrôle de la qualité de l'eau potable en milieu rural. Trois emplacements pilotes — en Indonésie, au Pérou et en Zambie — ont été choisis pour faire démarrer les travaux de surveillance dans le cadre du projet⁷³ et les programmes y afférents ont été mis au point. En mai 1985, deux ateliers internationaux sur les critères de salubrité à observer pour préserver la qualité de l'eau potable ont eu lieu, l'un à Tachkent et l'autre à Kiev, avec la participation de 28 spécialistes de 22 pays en développement. Les connaissances qu'ils y ont acquises devraient permettre aux participants d'établir des programmes de contrôle de la qualité de l'eau dans leur pays d'origine.

188. Le second projet, qui porte sur l'évaluation des risques sanitaires que fait courir la réutilisation des eaux usées⁷⁴ a abouti à la tenue à Engelberg (Suisse) en juillet 1985 d'une réunion conjointe PNUE/OMS/PNUD/Banque mondiale d'étude sur l'évaluation des risques sanitaires que fait courir la réutilisation des eaux usées et des excréments. Sur la base d'un examen critique approfondi des publications relatives aux aspects épidémiologiques, microbiologiques, sociologiques et techniques de la réutilisation des eaux usées, les participants ont établi un modèle indiquant les risques sanitaires liés à cette réutilisation et ont rédigé la Déclaration d'Engelberg sur les aspects sanitaires de l'utilisation des eaux usées et des excréments dans l'agriculture et la

pisciculture. On y trouve, notamment, des lignes directrices provisoires sur les critères de qualité microbiologiques à suivre dans la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. Sur la base de cette Déclaration, le PNUE et l'OMS rédigeront en 1986 des lignes directrices sur les aspects techniques et administratifs de l'utilisation des eaux usées et des excréments dans l'agriculture et la pisciculture, à l'intention des pays en développement.

ECOSYSTEMES TERRESTRES (Poste 61 du budget)

Sols (Rubrique budgétaire 6101)

189. L'écosystème des sols est riche en micro-organismes. Il en contient littéralement des millions. Les sols sont pourtant surexploités et les techniques malencontreuses appliquées le privent de cette richesse. Cette exploitation abusive se traduit par l'apparition d'une steppe dans les terres de monoculture de différentes régions du Canada et des Etats-Unis, l'érosion croissante des sols en Arménie et au Kazakhstan et la salinisation des sols dans les plantations de cacahuètes irriguées au Soudan. On voit ainsi clairement se dessiner les signes avant-coureurs d'une catastrophe écologique mondiale qui ne saurait être ignorée, même par les pays qui possèdent encore actuellement un écosystème relativement intact. La figure XI montre la mesure dans laquelle les sols se prêtent à l'agriculture dans les différentes régions du monde.

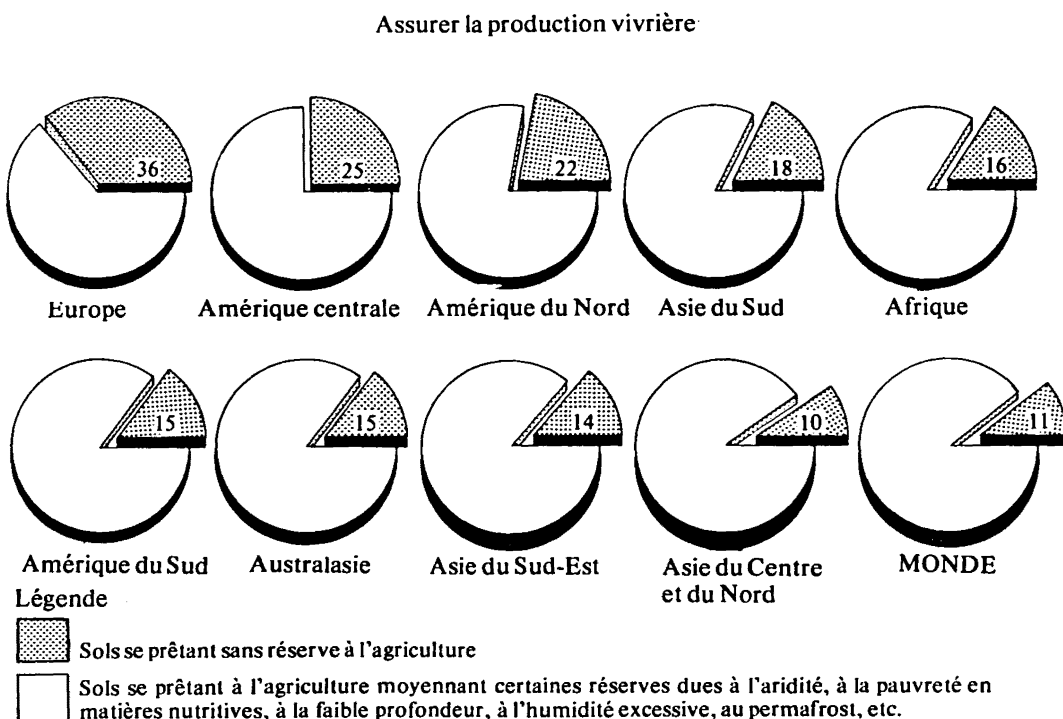
190. L'agriculture fait intervenir des facteurs d'une complexité telle que les changements apportés à l'un d'eux peuvent avoir des résultats tout à fait inattendus. Les effets peuvent se manifester dans la qualité des eaux souterraines, la formation des substances organiques dans le sol et même le microclimat, qui possède une structure dynamique subtile formée par la pression atmosphérique, l'humidité, la vitesse du vent et la chimie de l'atmosphère. Ce n'est qu'en connaissant et comprenant l'interaction de ces différents facteurs et leurs limites extrêmes qu'on pourra transformer l'agriculture pour en faire un système de production durable et rentable. Grâce à de meilleures méthodes de cultures, on a pu réduire à 0,4 hectare la superficie nécessaire pour nourrir une personne. En dépit de l'augmentation de plus en plus rapide de la densité de la population de notre planète, il est statistiquement possible de produire plus de nourriture que jamais. Malheureusement, nous exploitons les sols au point d'en venir à les épuiser irrémédiablement. La Politique mondiale des sols du PNUE vise à asseoir l'agriculture sur une base solide et est assorti d'un plan d'action qui offre le choix entre un certain nombre de solutions possibles pour rendre l'agriculture viable. Au cours de la période étudiée, le PNUE a pris de nouvelles initiatives pour mobiliser des fonds en faveur de la réalisation de ce plan. En dépit de l'accueil favorable qu'il a recueilli, peu de gouvernements se sont cependant déclarés disposés à appuyer les projets qui s'y rattachent par des contributions en espèces, et ce pour diverses raisons mais principalement parce qu'ils préfèrent l'aide bilatérale à l'aide multilatérale. De ce fait, le plan n'a pas pu être mis à exécution.

191. Lors de la crise alimentaire dont l'Afrique a souffert vers le milieu des années 80, ce fut un grand réconfort de prendre connaissance des succès remportés sur le plan agricole par un petit pays montagneux, le Rwanda. Plusieurs organisations d'aide bilatérale oeuvrant dans le pays avaient décidé de pratiquer une gestion appropriée des terres et à ce titre on a aménagé des terrasses, on a planté des arbres pour en tirer du fourrage, du paillis et du combustible; on a utilisé les matières organiques disponibles

sur place de préférence aux engrais chimiques, on a nourri le bétail en étable, on a incité les agriculteurs à cultiver des graminées comme fourrage, on a planté des arbrisseaux pour lutter contre l'érosion et on a encouragé les cultures associées. Ces techniques ont été étudiées lors d'un séminaire de trois semaines organisé pour 22 participants de pays hispanophones, venus principalement de la région andine, au titre d'un projet conjoint Bulgarie/PNUE/UNEP/COM concernant l'application de la gestion intégrée des terres et des sols aux écosystèmes de montagne. Ce stage a eu lieu en septembre 1985 en Georgie (URSS)⁷⁵. L'intérêt qu'il a suscité chez les participants a incité le PNUE à coopérer avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes pour prolonger le projet jusqu'en 1987 afin de pouvoir organiser des stages de formation spécialisée à l'intention de participants de la région de l'Hindukush-Himalaya et de l'Afrique.

192. Dans le cadre d'un projet conjoint PNUE/UNEP/COM intitulé "Etudes sur les incidences de la gestion agricole sur l'environnement", on a organisé en octobre 1985 dans le sud de l'URSS un atelier destiné à 20 participants de pays en développement sur les problèmes soulevés par la gestion écologique des terres de cultures irriguées dans les zones arides et semi-arides. Cet atelier visait principalement à perfectionner les connaissances de spécialistes des pays en développement dans ce domaine. Le rapport sur le projet, qui comporte trois volumes, doit être publié⁷⁶. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a rédigé, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, des Lignes directrices concernant les modes de cultures qui permettent d'améliorer la production vivrière et de lutter contre

Figure XI. Proportion des sols se prêtant à l'agriculture dans les différentes régions



la dégradation des sols dans les zones tropicales arides, semi-arides et humides, lesquelles doivent paraître en 1986. Un projet conjoint PNUE/Gouvernement zambien sur la gestion du bassin hydrographique du Zambèze dans la province occidentale de Zambie n'a pas pu être mis en chantier parce qu'il a été difficile de trouver un financement de contrepartie.

Ecosystèmes des forêts tropicales (Rubrique 6102 du budget)

193. En dépit des efforts soutenus déployés par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les ONG et les organismes des Nations Unies en général pour mettre fin à la dégradation et à la destruction des forêts tropicales, cette évolution malencontreuse n'a pas pu être freinée dans une mesure sensible. Les efforts ont néanmoins été poursuivis et en 1985 se sont produits sept événements importants dans lesquels le PNUE a joué un rôle. Premièrement, l'Accord international sur les bois tropicaux est entré en vigueur en avril. On y trouve des considérations environnementales sur la préservation de ces ressources. D'autre part, le neuvième Congrès forestier mondial s'est tenu au Mexique; l'année 1985 a été proclamée Année internationale des forêts par la FAO; le Président français a pris l'initiative de réunir en 1986 une conférence politique éminente sur la protection des forêts d'Europe et de l'Afrique au nord de l'Equateur, et plusieurs gouvernements et organisations internationales se sont réunis à La Haye en novembre pour analyser les incidences financières et les mécanismes du Plan d'action pour les forêts tropicales, qui tire son origine d'une réunion d'experts tenue à Nairobi en 1980. Tous ces événements sont révélateurs de l'intérêt général qu'éveillent les forêts dans le monde.

194. La gravité de la situation des forêts tropicales a été le thème de l'allocation prononcée par le Directeur exécutif devant la deuxième Commission de l'Assemblée générale à sa quarantième session en 1985. Faisant valoir que le monde n'avait plus que 20 ans ou même moins pour mettre fin à leur destruction irrémédiable, il a préconisé la tenue d'une conférence politique non technique de niveau élevé sur l'avenir des forêts tropicales. On pourrait y aborder deux des problèmes internationaux les plus difficiles à résoudre dans ce domaine : concilier la souveraineté nationale incontestée sur les forêts avec les intérêts légitimes de la communauté mondiale, et examiner en toute franchise pourquoi on fait si peu pour les préserver alors qu'on a les moyens techniques de le faire et que la nécessité d'agir est si largement reconnue.

195. Au cours de l'année considérée, dans le cadre des activités de recherche et de formation relatives aux forêts tropicales menées conjointement par le PNUE et l'UNESCO au titre d'un projet pilote⁷⁷, on a organisé à Singapour un stage régional de formation sur les méthodes informatisées de calcul destiné aux écobiologistes; un atelier sur l'agroforesterie des zones tropicales humides d'Afrique de l'Ouest et du centre a eu lieu à Makokou, au Gabon, et un stage de formation sur la recherche entomologique dans les écosystèmes de forêts tropicales s'est tenu à Abidjan et à Tai (Côte d'Ivoire). En outre, des bourses de perfectionnement ont été offertes à des spécialistes de Côte d'Ivoire, d'Inde, de Malaisie, de la République du Vietnam et du Sri Lanka. Dans le prolongement d'une initiative prise antérieurement par le PNUE, la Fédération nationale des associations pour l'UNESCO du Japon a mobilisé des capitaux suffisants pour appuyer des projets de reboisement/boisement au Sri Lanka, en Thaïlande et en Nouvelle Calédonie, qui avaient été mis en chantier à la fin de 1985⁷⁸.

196. Dans le cadre des activités ayant trait à la deuxième phase d'un projet conjoint PNUE/FAO visant à promouvoir la gestion appropriée des ressources génétiques des

forêts, on a réalisé au Cameroun, en Malaisie et au Pérou, grâce à des contributions en nature, des études de cas sur la façon de doter les établissements locaux de meilleurs moyens, tant sous forme de spécialistes que sous forme d'installations, de conserver sur place les ressources génétiques forestières⁷⁹.

197. On a approuvé en 1985 la réalisation par le PNUE, en collaboration avec le Centro Agronomico Tropical de Investigación y Enseñanza de Turrialba (Costa Rica), d'un projet-cadre portant sur la formulation d'un programme sous-régional d'exploitation des richesses des forêts tropicales et sous-tropicales qui soit compatible avec la gestion rationnelle de leurs écosystèmes. Ce programme est conforme aux recommandations présentées lors des réunions intergouvernementales qui ont eu lieu précédemment en Amérique latine et selon lesquelles il convient de définir des projets d'intérêt commun.

Autres écosystèmes (Rubrique 6103 du budget)

198. Les écosystèmes montagneux appellent de plus en plus l'attention des scientifiques, des hommes politiques et des planificateurs. La dégradation du couvert végétal, la pression démographique, la perte des sols, etc. sont ressenties non seulement par les habitants des montagnes et des plateaux, mais aussi par les communautés de la plaine, et risquent d'empêcher les investissements faits en vue du développement de porter leurs fruits. L'expérience acquise dans la gestion des ressources naturelles des agro-écosystèmes des Andes grâce à deux projets PNUE/UNESCO réalisés de 1975 à 1984⁸⁰, à une mission d'un niveau élevé accomplie par le PNUE en 1983 dans le domaine de la lutte contre la désertification et à une étude de pré-faisabilité financée en 1985 au titre du Centre d'échange, a servi de fondement à un projet pilote intégré de gestion de l'environnement et de protection des écosystèmes andins qui est en cours et qui est centré à Cajamarca (Pérou)⁸¹. D'une durée de quatre ans, ce projet est financé par la République fédérale d'Allemagne par le biais d'un Fonds d'affectation spéciale et vise à améliorer les conditions de vie de la population rurale vivant dans le périmètre du projet situé à proximité de la ville de Cajamarca, dans les Andes. Il permettra d'étudier les problèmes liés à la conservation des sols et à l'amélioration de la production de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Il servira aussi à améliorer l'infrastructure locale. Le projet bénéficie de la participation active de la population, de l'université locale et d'une société de développement provinciale. La coordination d'ensemble est assurée par l'Institut national de planification du Pérou.

199. Le projet PNUE/CEE sur les effets des dépôts acides sur les forêts⁸², lancé en 1983 sous l'égide du GEMS, a débouché sur une proposition consistant à établir un programme international conjoint d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts. Les documents techniques réalisés par la CEE en collaboration avec le PNUE sur l'analyse chimique des aiguilles de pin et d'épinette, sur l'évaluation de la densité des couronnes, sur la surveillance des modifications qui se produisent dans les sols des forêts endommagées par la pollution atmosphérique et sur l'application du traitement des données au système de surveillance des dommages subis par les forêts ont été présentés à l'organe de direction conjoint de la réunion-atelier sur le Comité européen des forêts qui s'est tenue à Fribourg en octobre 1985. Ce sont les forêts d'Allemagne (République fédérale d'), de France, de Suisse et de Tchécoslovaquie qui semblent les plus gravement touchées, mais celles d'autres pays, comme l'Italie et la Suède, n'ont pas été épargnées.

200. Le projet de gestion des mangroves aux fins de leur conservation au Venezuela et à la Trinité-et-Tobago, qui avait été lancé en 1983, a été clôturé en 1985⁸³. Il a abouti à la

production de moyens audiovisuels visant à faire prendre conscience du problème, à la rédaction de rapports sur les résultats des recherches et à des recommandations concernant la gestion de ces écosystèmes.

Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques (Rubrique 6104 du budget)

201. En utilisant sans discernement les pesticides, en particulier dans le tiers monde, on continue d'exposer l'homme et l'environnement à de graves risques. Des centaines d'habitants du tiers monde continueront d'être intoxiqués accidentellement chaque année, tandis que la résistance croissante des parasites aux produits chimiques et la disparition de leurs prédateurs naturels par suite de l'emploi abusif de ces mêmes produits risquent de mettre en péril la production agricole, la santé publique et les écosystèmes naturels. Dans les pays en développement où les mesures de réglementation sont souvent très limitées, ces problèmes tiennent au fait qu'il est facile de se procurer des pesticides très dangereux, dont bon nombre sont exportés par les pays industrialisés munis d'étiquettes aux indications souvent insuffisantes, et que, parfois, ces produits font même l'objet d'une campagne publicitaire mensongère.

202. En janvier 1985, la quatrième Réunion internationale de recherche sur les parasites et les pesticides s'est tenue en Thaïlande en collaboration avec le PNUE. Les participants ont examiné les études en cours sur les connaissances qu'avaient des parasites et des pesticides les agriculteurs et ceux qui luttent contre les parasites; ils ont mis à jour les études nationales sur la production et la distribution des pesticides et les méthodes de lutte contre les parasites dans les pays en développement; ils ont formulé des recommandations en matière d'éducation et de formation et ils ont examiné les renseignements disponibles sur les échanges internationaux de pesticides et les plans d'avenir. Ils ont recommandé qu'on entreprenne des recherches sur le rôle que peuvent jouer l'industrie agrochimique et les services consultatifs des gouvernements pour favoriser une utilisation judicieuse des pesticides. Ils ont également reconnu qu'il fallait adopter une politique pluridisciplinaire et systématique dans les activités de recherche-développement consacrées à la protection des récoltes, qu'il faudrait établir des voies de communication au niveau des dirigeants, des praticiens et des chercheurs que les recherches et les pratiques recommandées devraient être conçues avec souplesse pour pouvoir s'adapter à l'évolution rapide de la question des parasites et des conditions socio-économiques, qu'il faut faire connaître les nouvelles méthodes de lutte contre les parasites et la description des pesticides, et que les gouvernements ne devraient recommander activement l'emploi des pesticides qu'après avoir examiné attentivement s'ils sont nécessaires, avoir étudié leurs effets probables sur les agro-écosystèmes et s'être assurés qu'il n'y a pas d'autres méthodes de lutte contre les parasites. (Voir la figure XII). Pour créer un échange bilatéral de renseignements en vue d'influencer ceux qui luttent contre les parasites, les participants ont recommandé que les utilisateurs de pesticides ainsi que les dirigeants reçoivent l'éducation et la formation appropriées. Ils ont souligné l'importance du rôle que doivent jouer les organisations internationales, notamment les organismes des Nations Unies et les ONG, pour appeler l'attention du public sur les risques inhérents à l'emploi des pesticides et présenter des suggestions pertinentes aux gouvernements. Le Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP) a continué de donner des conseils sur les méthodes améliorées d'emploi des pesticides (voir le paragraphe 36 ci-dessus).

203. Le Comité directeur du projet qui s'occupe du programme FAO/PNUE multinational d'Afrique pour la mise au point et l'application de méthodes intégrées de lutte contre les parasites du coton a tenu sa troisième réunion à Nairobi en mars 1985. Les représentants de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie ont décrit les activités entreprises par leur pays pour continuer de promouvoir la lutte phytosanitaire intégrée et ils ont invité instamment le PNUE et la FAO à leur conserver leur appui dans ce domaine.

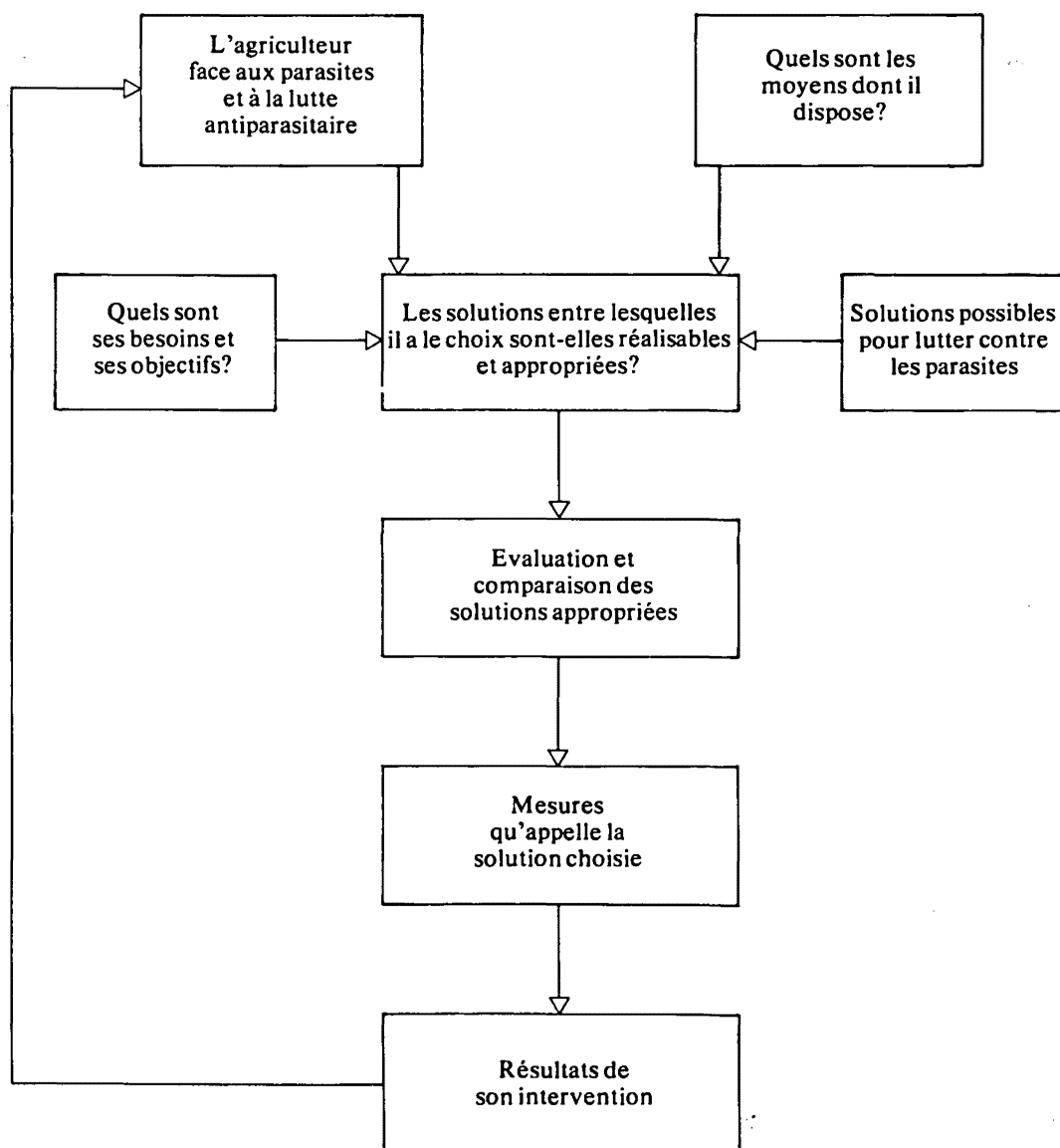
204. En mars 1985, le PNUE a participé à une réunion FAO/AIEA accueillie par l'Université de Floride au Département de la science de l'alimentation et de la nutrition humaine du laboratoire de recherche sur les pesticides à l'Institut de nutrition et d'agronomie dont les participants ont examiné le cheminement d'un certain nombre de pesticides chimiques dans différentes plantes, dans l'eau et dans différents types de sols après leur utilisation dans la lutte contre les parasites. Il a été avancé qu'il n'existe aucune preuve concluante que les résidus des pesticides jouent un rôle important dans la pollution lorsqu'ils pénètrent dans diverses parties de l'écosystème comme les sols ou les racines.

205. En juin 1985, 48 experts et organisateurs ont pris part à Guangzhou (Chine) à une réunion visant à doter les pays en développement de meilleurs moyens de lutter contre les parasites agricoles par des techniques biologiques⁸⁴. Placée sous les auspices conjoints du PNUE, de la FAO et du Gouvernement chinois, cette réunion avait pour objectif exprès d'établir un schéma qui servirait à la rédaction d'un projet de lignes directrices sur la lutte biologique contre les parasites agricoles. Le schéma traite des quatre domaines suivants : a) production et utilisation massives des parasites et prédateurs; b) utilisation des pathogènes dans la lutte biologique; c) lutte biologique dans les programmes intégrés de lutte contre les parasites et d) formation à la lutte biologique. Les participants sont convenus que les lignes directrices devraient s'adresser aux techniciens (agents de vulgarisation, chercheurs, agents de la lutte phytosanitaire) ainsi qu'aux non-spécialistes qui travaillent dans les pays en développement et aux organisations à vocation écologique. Ces lignes directrices devraient être de caractère pratique et montrer comment construire un insectarium, comment transporter et libérer les ennemis naturels des parasites, comment élever des champignons pathogènes dans la communauté et comment déterminer l'influence des programmes de lutte biologique, etc.

206. Le septième Congrès international de protozoologie, tenu à Nairobi en juin 1985, a permis aux protozoologistes d'un grand nombre de pays du monde de s'entretenir des progrès récents dans cette discipline. De nombreux thèmes présentaient un intérêt direct pour le PNUE : méthodes écologiques de lutte contre les maladies parasitaires transmises par les protozoaires, zoonoses des protozoaires; tripanosomiase africaine; les protozoaires en tant qu'indicateurs de l'écosystème; la chimiothérapie des infections dues aux protozoaires; les mécanismes d'action des médicaments et la résistance aux médicaments; épidémiologie et transmission des infections dues aux protozoaires; et les protozoaires en tant qu'instruments de surveillance de divers facteurs écologiques. Le PNUE a présenté deux rapports au Congrès et est intervenu dans les frais de participation de 17 représentants de pays en développement.

207. Un consultant désigné par le PNUE a accompagné l'équipe de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pendant un voyage d'études d'un mois au Botswana et en Zambie en novembre 1985 pour participer à des entretiens sur la formulation de deux projets de lutte contre la mouche tsé tsé. Le consultant du PNUE,

Figure XII. L'agriculteur face à la lutte contre les parasites



(Source : Lignes directrices économiques FAO/PNUE pour la lutte phytosanitaire. FAO, 1984).

qui avait été invité par l'ACDI à se joindre à l'équipe, avait pour mission de veiller à ce que les impératifs environnementaux ne soient pas oubliés dans les projets proposés. Le descriptif du projet doit recevoir sa forme définitive et être présenté à l'ACDI en 1986.

208. Il y a un regain d'intérêt pour le problème de plus en plus grave de la résistance aux pesticides qui se développe chez les parasites agricoles et les vecteurs des maladies. En novembre 1985, le Comité d'experts de l'OMS sur la résistance des vecteurs et des réservoirs de maladies aux pesticides a tenu sa sixième session à Genève, au cours de laquelle on a signalé que la résistance aux pesticides atteignait maintenant toutes les catégories de préparations d'usage courant. En outre, on constate qu'une résistance pourrait apparaître à d'autres pesticides, notamment à *Bacillus thuringiensis* (un insecticide bactérien utilisé dans la lutte contre les larves des insectes) bien que tous les exemples cités proviennent d'expériences en laboratoire. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'une surrésistance provenant de la résistance aux insecticides classiques. Le PNUE a participé à la réunion et y a exposé les renseignements qu'il avait recueillis dans le cadre de la rédaction du rapport sur l'état de l'environnement de 1986.

209. On a poursuivi en 1985 les travaux de traduction en arabe des lignes directrices PNUE/OMS relatives à la surveillance de l'échinococose et de l'hydatidose et aux moyens de les prévenir et de les combattre; il s'agit d'une catégorie de maladies à zoonoses (maladies contagieuses de l'homme transmises par les vertébrés). (Ces lignes directrices avaient paru à l'origine en 1982 en anglais et ont été traduites par la suite en espagnol, en français et en japonais). Des lignes directrices ont également été publiées au sujet des mesures sanitaires à prendre dans les petits abattoirs et de l'hygiène de la viande. Les lignes directrices économiques FAO/PNUE pour la lutte phytosanitaire et les lignes directrices concernant la lutte intégrée contre les parasites du coton, qui sont parues en 1984, ont continué d'être distribuées par le Réseau de la FAO et sont actuellement utilisées par les Etats et les établissements scientifiques.

210. La collaboration entre la FAO et le PNUE concernant la formulation et la réalisation de programmes pratiques visant à montrer comment lutter contre les parasites par des méthodes biologiques est entrée dans une nouvelle phase avec la rédaction en 1985 d'une proposition de projet à visée pratique applicable aux cultures vivrières essentielles d'Afrique de l'Est; ce projet serait réalisé au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe à partir de 1986. Il serait complété par d'autres activités dont les plans sont établis par le Commonwealth Science Council du Commonwealth Secretariat.

211. On a organisé avec l'appui du PNUE un stage de formation à l'autosuffisance en matière de lutte écologique contre les nuisibles dans les tropiques qui s'est tenu au Centre régional de formation à la protection des plantes de Yaoundé (Cameroun) en novembre-décembre 1985⁸⁵. Il vise à offrir à quatre pays d'Afrique les moyens de définir des programmes pratiques de lutte intégrée contre les parasites agricoles et les vecteurs des maladies du bétail afin de réduire les conséquences nuisibles pour l'environnement de l'emploi abusif des pesticides. Dans le cadre de ce projet, 25 stagiaires de quatre pays d'Afrique occidentale ont reçu une formation. Dans le passé, les efforts pour former des spécialistes en nombre suffisant avaient échoué parce qu'on avait appliqué la méthode classique consistant à former le personnel d'un grand nombre de pays à la fois (jusqu'à 10), mais on s'est aperçu que cette méthode donnait de mauvais résultats et on a donc insisté pour que le nombre de pays participants soit réduit.

Faune et flore sauvages et zones protégées (Rubrique 6105 du budget)

212. La perte d'espèces et de systèmes biologiques uniques qui risque d'être irréversible suscite de graves préoccupations. Sur les 265 000 espèces végétales de la planète, plus de 60 000 risquent de s'éteindre au cours de la présente génération par suite de la destruction et de la dégradation de la végétation, dont dépend la survie de l'espèce humaine. On sait que 6 000 plantes sont utilisées en agriculture, en sylviculture et en médecine, bien que 150 seulement soient cultivées intensivement (20 espèces environ produisent 90 p. cent de la nourriture mondiale). L'extinction des espèces sauvages prive l'agriculture et la médecine de la diversité qui leur est indispensable. L'approche adoptée par le PNUE à l'égard de ce problème consiste à encourager une politique de maintien de la diversité biologique et génétique a) en créant des zones protégées, b) en incitant les gouvernements à appliquer aux terres non protégées les principes de conservation énoncés dans la Stratégie mondiale de la conservation et la Charte mondiale de la nature et c) en s'employant à faciliter la formulation et la mise en application de stratégies régionales et nationales de conservation.

213. En 1985, le PNUE a continué de jouer son rôle de coordonnateur dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation en assurant les services de secrétariat au Groupe de la conservation des écosystèmes composé du PNUE, de l'UICN, du Fonds mondial pour la nature, de la FAO et de l'UNESCO. Pour appliquer la Stratégie, les membres de ce Groupe ont donné la priorité à la formulation de stratégies nationales de la conservation et à leur intégration aux plans nationaux de développement. L'un des premiers pays choisis par le Groupe pour être aidé est l'Ouganda, où le PNUE, en collaboration avec le Gouvernement et l'UICN, fournit des conseils techniques et un appui en vue de la création par le Gouvernement d'un secrétariat et d'un comité directeur de la Stratégie nationale de la conservation. Ce secrétariat et ce comité seraient chargés d'élaborer une stratégie nationale de la conservation en Ouganda, portant notamment sur l'utilisation stratégique des ressources dans tous les secteurs. Plusieurs organismes des Nations Unies (dont la FAO, le PNUD et l'UNESCO), des organismes d'aide bilatérale (notamment la Banque mondiale et la CEE) et des donateurs bilatéraux (l'US/AID) ainsi qu'un certain nombre d'ONG collaborent à la réalisation de ce projet⁸⁶. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a également collaboré avec le Gouvernement népalais, l'UICN et l'US/AID aux premiers travaux de formulation d'une stratégie nationale de la conservation pour le Népal.

214. En 1985, le PNUE a continué d'aider les gouvernements à améliorer la gestion de la faune et de la flore sauvages et des zones protégées en examinant l'étendue actuelle des zones protégées englobant les espèces et leur habitat ainsi que les mesures à adopter pour les gérer afin de protéger les habitats critiques et de conserver la diversité biologique. Pour ce faire, trois groupes d'experts se sont réunis en 1985 au titre d'un projet conjoint PNUE/UICN⁸⁷ : dans la région Indo-Malaise (Corbett National Park, Inde, février); dans l'Antarctique (Bonn, mai); et en Afrique tropicale (Kasungu National Park, Malawi, juin).

215. Au cours de la période examinée, le PNUE a continué d'accorder la priorité aux problèmes pratiques soulevés par la création et la gestion des zones protégées, aux méthodes traditionnelles de conservation et à la formation des gestionnaires des zones protégées. Ces questions ont été étudiées lors de la troisième Conférence des parcs nationaux et des réserves du Pacifique Sud⁸⁸ qui a été organisée à Apia, au Samoa, en juin-juillet par le Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud

(SPREP), l'UICN, le PNUE et le Fonds mondial pour la nature avec l'appui des gouvernements de Nouvelle-Zélande et d'Australie, et la participation de représentants de 15 îles du Pacifique Sud ainsi que de l'Australie, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs organisations internationales. La Conférence a abouti à la formulation d'une stratégie d'action pour les zones protégées de la région du Pacifique Sud (prévoyant notamment l'établissement de 50 réserves nouvelles au cours des quatre prochaines années), à la publication d'un ensemble de documents techniques et à l'organisation d'un atelier de formation destiné aux gestionnaires de 11 pays différents. Le compte rendu des travaux de la Conférence doit être publié par le SPREP.

216. En 1985, les activités consacrées par le PNUE à la protection des espèces animales menacées ont porté principalement sur l'éléphant et le rhinocéros d'Afrique, l'éléphant et le rhinocéros d'Asie, les primates, des félidés et des ours polaires. La situation de ces animaux a été examinée à l'occasion de cinq ateliers PNUE/UICN⁸⁹ au cours desquels on a établi des plans d'action qui seront publiés par le PNUE/l'UICN. Lors d'un atelier qui s'est tenu à Arica (Chili) en mars 1985, on a étudié les moyens d'assurer une meilleure protection à la vigogne. Plus de 40 participants de tous les pays d'Amérique du Sud où vit la vigogne ainsi que l'Equateur, qui a l'intention de réintroduire la vigogne sur son territoire dans le proche avenir, y ont participé. L'atelier était organisé conjointement par le PNUE/UICN, en collaboration avec la Corporación Nacional Forestal et l'Universidad de Tarapaca du Chili ainsi que de la FAO. Les documents rédigés au cours de l'atelier seront publiés sous la forme d'un manuel PNUE/UICN.

217. En 1985, les plans visant à réintroduire le cheval Przewalski dans son habitat naturel d'Asie centrale⁹⁰ ont été précisés. Cet animal, qui est le premier cheval sauvage dont proviennent les espèces domestiquées, a cessé d'exister à l'état sauvage vers la fin des années 60. Il a cependant été élevé avec succès en captivité dans un certain nombre de jardins zoologiques. Sa réintroduction dans la nature est donc une entreprise difficile qui revêt d'autre part un grand intérêt puisque les techniques mises au point pourraient être utilisées pour réintroduire d'autres espèces. Lors de consultations d'experts qui ont eu lieu à Moscou en mai 1985 avec l'appui et la collaboration de la FAO et du Gouvernement de l'URSS, les directeurs des jardins zoologiques qui possèdent le cheval Przewalski ont accepté de fournir les individus nécessaires à sa réintroduction à l'état sauvage. Le compte rendu des consultations PNUE/FAO ainsi que le Plan d'action et les recommandations et documents présentés par les experts seront distribués aux gouvernements intéressés, qui seront invités à faciliter la mise en application des recommandations.

218. En vue de faire progresser l'application de la Stratégie mondiale de la conservation, une stratégie de la conservation des jardins botaniques a été adoptée lors d'une Conférence internationale sur les jardins botaniques et la Stratégie mondiale de la conservation⁹¹ qui avait été accueillie par le Gouvernement autonome des îles Canaries et le Conseil de l'île de la Grande Canarie en novembre 1985. Organisée par l'UICN sous le patronnage de la FAO et en collaboration avec l'UNESCO et le PNUE, cette Conférence avait réuni plus de 200 spécialistes de 42 pays. Elle a fourni aux directeurs des jardins botaniques des orientations générales et des modèles pour la conservation des plantes.

219. En 1985, le PNUE s'est encore employé à faire prévaloir le principe des réserves de la biosphère. Le compte rendu du premier Congrès international sur les réserves de la biosphère⁹², qui contient un aperçu complet de la situation actuelle des réserves de la

biosphère dans le monde et des perspectives d'avenir, a paru en 1985 et a fait l'objet d'une distribution générale aux gouvernements et aux organisations internationales. Sur la base des recommandations du Congrès, on a élaboré un projet de plan d'action pour les réserves de la biosphère, qui a été publié séparément. Le Plan d'action a été examiné par le Conseil d'administration du PNUE à sa treizième session (GC.13/28) et a été adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa cent vingt-et-unième session en juin. Les Nations Unies, en particulier l'UNESCO, le PNUE, la FAO et l'UICN, prennent les dispositions nécessaires pour assurer la mise en application de ce Plan. Afin de préciser les critères de sélection et de gestion des réserves de la biosphère, d'évaluer les propositions portant sur la création de nouvelles réserves et d'examiner de temps à autre l'efficacité du réseau, on a institué un groupe consultatif scientifique sur les réserves de la biosphère. Il s'est réuni à Cancun (Mexique) en septembre 1985. Le Congrès et le Plan d'action pour les réserves de la biosphère représentent un acquis important car la participation de la population locale à la gestion des ressources naturelles est le fondement de l'idée même des réserves de la biosphère.

220. Le PNUE a continué de remplir son rôle de catalyseur pendant l'année en encourageant le public à participer aux programmes de conservation grâce à un projet conjoint PNUE/Kenya Wildlife Fund Trustees⁹³ dans le cadre duquel on cherche à savoir comment les éleveurs, les propriétaires de ranch et les agriculteurs du Kenya pourraient tirer un avantage plus immédiat de la faune et de la flore sauvages et des autres ressources naturelles qui se trouvent sur leurs terres. On étudie également les problèmes que la présence de la faune soulève pour eux. Les méthodes utilisées consistent à réaliser des travaux de vulgarisation, d'éducation et de formation centrés sur des problèmes qui concernent directement la population et à y associer la communauté. Ces travaux visent notamment à approvisionner la population et le bétail en eau à la périphérie des zones protégées, à créer des activités génératrices de revenu pour la population locale à l'intérieur des zones protégées, à prévenir les conséquences néfastes du tourisme sur la culture de la population située sur le pourtour des zones protégées et à améliorer les relations entre la population et les services de lutte contre le braconnage. Des lignes directrices sont rédigées au titre du projet à l'intention des gouvernements et des groupes qui s'occupent de la conservation en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

221. En 1985, le PNUE a aidé les Etats africains à développer les compétences du personnel de niveau subalterne, moyen et supérieur qui s'occupe de l'exploitation de la faune sauvage et de la gestion des parcs nationaux au moyen d'un programme de bourses de perfectionnement dans le domaine de la gestion de la faune sauvage⁹⁴. Ce programme a permis d'accorder cinq bourses à des étudiants de quatre pays africains qui ont suivi des cours dans les centres de formation de Garoua et de Mweka.

222. Le PNUE continue d'accorder une priorité élevée à l'application des mesures internationales et régionales de conservation de la faune et de la flore sauvages et de leur habitat au moyen d'une législation et de mesures administratives internationales et nationales. Les quatre Conventions mondiales en la matière — la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)⁹⁵, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)⁹⁶, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale⁹⁷, particulièrement comme habitats de la sauvagine — sont des instruments d'une importance capitale si l'on veut concilier la protection de la faune et de la flore sauvages avec son utilisation rationnelle et son développement.

223. Etant donné que la faune et la flore sauvages pâissent d'une surexploitation massive pour les besoins du commerce international, le PNUE s'est employé à faciliter l'application de la Convention CITES⁹⁷ depuis qu'elle est entrée en vigueur en juillet 1975. Les Parties à la Convention sont maintenant au nombre de 91. Le secrétariat de la Convention, qui est assuré par le PNUE, a permis de contrôler dans une large mesure le commerce international des produits des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en stipulant que les échanges de ces produits sont subordonnés à la délivrance d'une autorisation gouvernementale. Ce contrôle s'améliore continuellement au fur et à mesure que des mesures sont prises pour combler les lacunes et les anomalies que révèle l'analyse des statistiques d'exportation et d'importation. Lors de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention CITES, qui s'est tenue à Buenos Aires en avril-mai 1985⁹⁸ et a réuni 450 participants, 22 résolutions ont été adoptées, dont certaines concernent de nouvelles procédures de contrôle des échanges d'ivoire pur et l'établissement de quotas d'exportation par les pays africains où vivent des éléphants. La coordination centrale est assurée par un service spécial du secrétariat de la CITES à l'aide de fonds provenant de l'extérieur. Les recommandations concernant ces nouvelles procédures ont été adoptées à l'unanimité et sont un grand succès pour la CITES. Les Parties sont également convenues d'établir un système uniforme de marquage pour les échanges internationaux de produits de la faune sauvage provenant de l'élevage en ranch. Il s'agit essentiellement d'attacher des étiquettes à fermeture automatique aux spécimens pour indiquer l'état d'exportation, le nombre de spécimens par rapport au quota annuel et l'année civile à laquelle le quota se rapporte. Les participants ont également adopté des résolutions visant à améliorer le contrôle des espèces de flore sauvage protégées par la CITES. Le secrétariat de la CITES a appelé l'attention sur les problèmes que soulève l'application de la Convention et a signalé qu'au cours de la période 1983-1984 on lui avait rapporté, en application de l'article XIII de la Convention, plusieurs centaines de cas de menaces ou de violation de dispositions de la Convention. Le commerce des cornes de rhinocéros en est un exemple. Les populations de rhinocéros continuent d'être décimées et si rien n'est fait pour arrêter l'évolution en cours, le nombre total de rhinocéros noirs pourrait tomber à 3000 au cours des deux ou trois prochaines années sans que la population puisse alors recommencer à croître. Il est évident que ce déclin catastrophique est dû entièrement au commerce international de cornes de rhinocéros.

224. Pour faciliter l'application de la Convention CITES, il est publié un bulletin intitulé *Traffic* (sigle fait des mots Trade Records Analysis of Flora and Fauna in Commerce) *Bulletin*⁹⁹ où sont consignés les chiffres du commerce mondial des espèces menacées de faune et de flore sauvages, d'après les renseignements recueillis et interprétés par le réseau Traffic qui englobe maintenant huit pays (Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Uruguay). Les bureaux de Traffic travaillent en collaboration étroite avec les douanes pour obtenir que les règles fixées par la Convention CITES soient appliquées avec sévérité. Le réseau opérationnel de Traffic contribue dans une large mesure à jeter les fondements nécessaires à la coopération internationale en matière de contrôle du commerce des espèces menacées. Un autre instrument important d'application de la Convention CITES est le manuel d'identification des espèces menacées¹⁰⁰, lequel contient des fiches qui font l'objet d'une distribution générale. En 1985, on a publié 19 sections nouvelles sur la faune qui portent le nombre total des fiches à 583. En outre, on procède à l'établissement de 595 fiches pour la faune et de 123 fiches pour la flore. Le personnel du secrétariat PNUE/CITES et les consultants ont accompli par ailleurs en 1985 des missions auprès de 47 pays Parties et de huit pays non Parties à la Convention en vue d'obtenir que la Convention soit effectivement appliquée.

225. En assurant le secrétariat de la Convention CMS¹⁰¹ en collaboration avec les Etats de l'aire de répartition, le PNUE traite des problèmes communs à toutes les espèces migratrices, notamment les mammifères terrestres et marins, les reptiles et les oiseaux qui franchissent régulièrement les frontières nationales. La coopération des divers Etats en vue de la protection et de la gestion des espèces migratrices a été renforcée par le succès de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, qui a été accueillie par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne en octobre 1985 à Bonn (où se trouve le secrétariat de la Convention). A cette réunion, qui était organisée par le PNUE, les experts scientifiques et les responsables de la conservation délégués par 63 pays et 33 organisations ont adopté des procédures pour la conclusion d'accords régionaux au titre de la Convention de Bonn¹⁰².

226. En 1985, le PNUE a continué d'appuyer la Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention de Ramsar), en collaboration avec l'UICN qui assure le bureau de la Convention, avec le Bureau international des recherches sur les oiseaux d'eau qui remplit les fonctions de conseiller scientifique auprès du bureau et avec l'UNESCO en qualité de dépositaire. L'équipe de travail de la Convention de Ramsar créée lors de la deuxième session de la Conférence des Parties (Groningen, mai 1984) et composée du Canada, des Pays-Bas, de la Pologne, du Sénégal, de la Tunisie et du Danemark ou de la Suède, s'est réunie à La Haye en mai 1985 à l'invitation du Gouvernement des Pays-Bas. Elle a adopté un certain nombre de conclusions relatives à l'application de la Convention, qui ont ensuite été communiquées à toutes les Parties contractantes. Sur l'invitation du Gouvernement canadien, la troisième session de la Conférence des Parties contractantes se tiendra à Regina, au Saskatchewan, en mai-juin 1987. Un répertoire des zones humides d'importance internationale en Afrique a été établi en 1985 dans le cadre d'un projet conjoint PNUE/UICN d'appui à la Convention. La liste Ramsar des zones humides d'importance internationale la plus récente contient maintenant 327 sites couvrant plus de 22 millions d'hectares, ce qui montre que la Convention est de plus en plus largement appliquée.

Ressources génétiques (Poste 6106 du budget)

227. Les ressources génétiques que renferment les plantes cultivées, les arbres, le bétail, les organismes aquatiques et les micro-organismes ainsi que leurs homologues vivant à l'état naturel, sont indispensables au succès des programmes de développement de l'agriculture, de la sylviculture, des pêches et de l'industrie qui visent à améliorer en permanence les rendements, la qualité nutritive, la résistance aux parasites et aux maladies, l'adaptation aux différents sols et aux atteintes dont l'environnement est l'objet ainsi que d'autres propriétés. Les objectifs du PNUE dans le domaine des ressources génétiques sont les suivants : a) promouvoir la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources génétiques aussi variées que possible que possèdent les espèces qui ont ou pourraient avoir une grande valeur socio-économique — qu'il s'agisse de plantes cultivées, d'animaux de basse-cour et d'élevage domestiqué ou semi-domestiqué (y compris les espèces sauvages apparentées), de poissons, d'arbres ou de buissons — et de rendre ce matériel génétique et la documentation qui s'y rapporte aisément accessibles, et b) promouvoir la conservation et l'exploitation rationnelle des ressources génétiques microbiennes que renferment les collections de cultures fiables, en particulier dans les pays en développement, afin de concilier les principes de la conservation avec les activités tendant au développement et de faire une application pratique des techniques

microbiologiques nouvelles et appropriées pour gérer l'environnement et asseoir le développement sur des bases écologiques solides, et mettre ces ressources utiles ainsi que la documentation pertinente à la disposition des intéressés.

228. Le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRPG), qui bénéficie de l'appui du PNUE et de la FAO a continué d'encourager et de coordonner les activités de recherche et de collecte des ressources génétiques des plantes cultivées. Il a procédé à la collecte du plasma germinatif des plantes cultivées de Madagascar, du Sri Lanka et de l'Ouganda en 1985 pour compléter les collectes faites antérieurement. Le matériel rassemblé a été déposé dans diverses banques de gènes, notamment dans celles qui font partie du réseau de la Collection de base mondiale dont est chargé le CIRPG¹⁰³.

229. La question de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques de la FAO a également été abordée lors de la première session de la Commission de la FAO sur les ressources phytogénétiques, qui s'est tenue à Rome en mars et à laquelle le PNUE a pris part, en vue d'améliorer la conservation et la gestion de ces ressources et de les rendre plus aisément accessibles. Au cours de la période étudiée, la FAO a entrepris, avec l'aide du PNUE, de réaliser des projets pilotes dans trois pays choisis (Cameroun, Malaisie et Pérou) en vue a) de mettre au point et à l'essai des méthodes de conservation in situ des ressources génétiques des forêts dans les réserves naturelles et les zones protégées existantes et b) d'établir pour différentes catégories de zones protégées des plans de gestion qui porteraient notamment sur la conservation des ressources génétiques¹⁰⁴.

230. En 1985, le PNUE a continué d'appuyer les activités tendant à la création de banques de données pilotes et à la formulation de programmes de conservation des ressources génétiques animales dans les pays en développement. Dans le cadre d'un projet conjoint FAO/PNUE, des travaux pratiques de conservation de la race bovine Kenana au Soudan ont été entrepris; la collaboration avec l'International Trypanotolerance Centre de Gambie et le Centre international de l'élevage pour l'Afrique en Ethiopie et au Kenya s'est poursuivi par l'établissement de plans de protection et de gestion des races de bovins qui résistent au *Trypanosom*; l'étude des problèmes soulevés par la collecte de semences dans un pays et son envoi à un autre pays a continué; des plans ont été dressés en vue d'établir des programmes pilotes de conservation des races bovines Sahiwal au Pakistan et des experts ont examiné une liste de descripteurs et les méthodes de constitution des banques de données qui avaient été mises au point lors des essais de création de banques de données sur les ressources génétiques animales en Afrique, en Asie et en Amérique latine (dont il est question dans le *Rapport annuel de 1984*)¹⁰⁵ au cours d'une réunion de consultation organisée conjointement par la FAO et le PNUE afin qu'on puisse procéder sans tarder à la mise en place de banques régionales de données dans les régions en développement.

231. Le PNUE a continué d'accorder son appui¹⁰⁶ aux Centres de ressources microbiologiques (MIRCEN) du Brésil, d'Egypte, du Guatemala, du Kenya, du Sénégal et de Thaïlande, dont la mise en place est décrite dans les *Rapports annuels* de 1982 et 1983¹⁰⁷. Tout au long de l'année, les MIRCEN ont entrepris de réaliser des projets pilotes bénéficiant d'un financement modeste en se servant de l'infrastructure et des banques de gènes microbiens qu'ils avaient mis en place, et ce dans le cadre des activités menées conjointement par le PNUE et les MIRCEN : application des techniques microbiennes en vue d'accroître la production de légumineuses riches en protéines et d'améliorer la fertilité des sols par la fixation biologique de l'azote (MIRCEN de Nairobi, Dakar et Porto Alegre); lutte contre les nuisibles et les vecteurs (MIRCEN du

Caire et de Nairobi); amélioration des déchets du café (MIRCEN de Guatemala); conversion biologique des excédents de production et des déchets de traitement du manioc en carburant à base d'alcool (MIRCEN de Bangkok); et dégradation des polluants qui persistent dans l'environnement (MIRCEN du Caire). Chacun des MIRCEN a continué d'organiser des activités tendant à la formation et d'accorder des bourses d'études et de subventions à la recherche appliquée menée dans ses locaux, et a publié son propre bulletin d'information.

232. Au cours de l'année, le PNUE a maintenu son appui au Centre mondial de données sur les micro-organismes (Brisbane, Australie) dont il avait soutenu la création, avec d'autres organismes, a) en vue de faciliter l'accès aux informations et aux données stockées sur les collections de cultures, y compris celles qui sont entreposées auprès des MIRCEN; b) de publier des répertoires spécialisés des ressources génétiques microbiennes qui présentent une utilité appréciable pour l'environnement et l'économie; c) et d'aider les MIRCEN à constituer des collections régionales de cultures et de données¹⁰⁸. A cet égard, le PNUE a organisé à Helsinki, en août, la troisième réunion d'étude du Groupe de travail chargé de l'établissement d'un réseau international de données sur les souches microbiennes, qui s'est tenue en liaison avec la septième Conférence internationale sur les conséquences mondiales de la microbiologie appliquée, en vue d'accélérer la mise en place d'un secrétariat du réseau et de faire connaître le réseau en tant que système mondial de référence aux sources de renseignements sur les souches microbiennes et les lignées cellulaires. Cette réunion s'est tenue sous les auspices conjoints de la Commission des communautés européennes, du Fonds national de la recherche scientifique (Belgique) et du Comité des données pour la science et la technique du Conseil international des unions scientifiques.

Lithosphère (Rubrique 6107 du budget)

233. Au cours de l'année écoulée, la réalisation du projet PNUE/UNESCO/URSS intitulé "la géologie et l'environnement" a progressé¹⁰⁹. La première session du Conseil scientifique international des questions de géologie et d'environnement s'est tenue à Yalta en mai 1985 avec la participation de 29 scientifiques qui se sont accordés sur les questions ci-après qui feraient l'objet de séminaires scientifiques futurs et sur le programme d'un stage qui devait avoir lieu en URSS en 1986 : incidence des activités d'extraction de minerai sur l'environnement, incidence des projets hydrauliques sur les caractéristiques hydrogéologiques et géologiques de la lithosphère; géologie et planification de la mise en valeur des terres. Ils ont également rédigé le projet de lignes directrices d'application internationale sur la géologie et la planification de la mise en valeur des terres afin qu'on tienne compte de l'environnement dans les sciences géologiques et dans les activités d'extraction du minerai et d'exploitation des ressources en eau.

ECOSYSTEMES DES TERRES ARIDES ET SEMI-ARIDES ET LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (Poste 62 du budget)

Mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification

234. En 1985, nombre de pays en développement, en particulier sur le continent africain, ont connu la crise économique la plus grave de leur histoire récente. En Afrique, la généralisation de la famine et de la malnutrition et les décès occasionnés par la sécheresse et la désertification ont été, durant la plus grande partie de l'année, la manifestation la plus visible d'une crise autrement plus ample. Cependant, vers la fin de l'année, dans la plupart des 21 pays les plus gravement touchés, les disponibilités alimentaires semblaient être revenues à leur niveau normal par suite de récoltes moyennes ou supérieures à la moyenne. Au moment le plus grave de la crise, en 1984-1985, d'après les estimations, 30 à 35 millions de personnes auraient été gravement touchées et 10 millions d'entre elles ont été déplacées. Ces nombres ont sensiblement réduit par suite d'un retour à la normale de la production vivrière. Cependant, pour près de 20 millions d'Africains, sur les 150 millions qui souffrent de malnutrition chronique, la situation demeure grave tout comme les problèmes tels que la pauvreté, la perte de biens et la disparition des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels qui se sont accentués au cours des années.

235. Quelques lueurs éclairent toutefois ce sombre tableau : certaines indications donnent à penser que les gouvernements ont davantage conscience de la gravité de la menace que représente la désertification et du fait que seules des mesures de longue haleine permettront de résoudre ce problème. Il est encourageant de constater que les gouvernements africains et les donateurs s'accordent de plus en plus sur le fait que la meilleure façon de s'attaquer à la crise actuelle consiste à adopter une stratégie qui, en associant les mesures tendant à régénérer les sols à celles qui visent à assurer un développement durable, permette de prévenir une nouvelle apparition ou l'aggravation des problèmes ayant la sécheresse pour origine. Les gouvernements ont également fait de gros efforts pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour lutter contre la désertification aux échelons régional et sous-régional. En 1985, six pays d'Afrique de l'Est se sont lancés dans la création d'une Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement en vue de lutter contre les effets de la sécheresse et de s'attaquer aux problèmes que posent le redressement et la régénération des terres à moyen et long terme.

236. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui a été organisée sous les auspices du PNUE, de la CEA et de l'OUA avec l'appui du Gouvernement égyptien au Caire, en décembre 1985, a également décidé de prendre des mesures aux fins de mise en oeuvre de plusieurs programmes régionaux et sous-régionaux de lutte contre la désertification auxquels coopéreront les gouvernements. Au nombre de ces programmes figure un programme de coopération régionale de lutte contre la désertification auquel participent le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, les pays du Maghreb, certains membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, l'Egypte et le Soudan, comme cela a été recommandé par les conférences ministérielles qui se sont tenues à Dakar en 1984 et 1985. En outre, les

activités prioritaires en matière de coopération sous-régionale dans les domaines de l'environnement et de l'écodéveloppement comprennent le développement du projet de ceinture verte du nord du Sahara, l'adoption de mesures de lutte contre la désertification et l'avancée des déserts dans la partie méridionale du Sahara, la remise en état de la ceinture d'acacias producteurs de gomme arabique ainsi que le renforcement de la coopération dans le domaine de la recherche sur l'aquifère du nord-est de l'Afrique, dans la région gréseuse soudano-égyptienne où le PNUE continue d'assurer des fonctions de coordination¹¹⁰.

237. Sur le plan régional, il convient de noter la vingt-et-unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue à Addis-Abeba, en juillet 1985, au cours de laquelle a été adoptée une Déclaration sur la situation économique en Afrique par laquelle les Etats membres s'engagent non seulement à prendre des mesures plus efficaces pour surmonter la crise alimentaire actuelle mais aussi et surtout à prévenir le retour d'une telle situation en s'attaquant à ses causes profondes. S'agissant de la région de la CESAP, une Conférence ministérielle sur l'environnement en Asie s'est tenue à Bangkok en février 1985; le fait le plus saillant a été l'adoption, à l'unanimité, d'une déclaration et d'un plan d'action pour la gestion de l'environnement en Asie. La déclaration énonce les mesures qu'il convient de prendre aux fins d'élaboration de plans d'action nationaux pour la protection et la gestion de l'environnement, y compris la lutte contre la désertification. Les représentants du PNUE ont leur part dans les résultats auxquels ont abouti ces deux Conférences.

238. Au cours de l'année considérée, conformément à la décision 12/10 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif a doté le Service de la lutte contre la désertification du statut de Centre d'activité du programme pour la lutte contre la désertification. En outre, pour donner suite à la même décision, la République fédérale d'Allemagne a détaché un administrateur de programme de deuxième classe auprès du Centre tandis que le Japon s'est engagé à y détacher deux spécialistes. Des négociations étaient en cours avec les Gouvernements finlandais et norvégien aux fins de détachement de deux spécialistes, un par pays, chargés de mettre en place un bureau régional pour la lutte contre la désertification dans les pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, et d'en assurer le fonctionnement.

239. La cinquième session du Groupe consultatif de la lutte contre la désertification s'est tenue à Genève en juillet 1985. Y ont assisté des représentants de sept organismes des Nations Unies qui financent le Groupe, de 14 membres permanents du Groupe et de 21 pays qui avaient été invités, ainsi que les représentants d'autres organisations internationales et régionales. Quatorze propositions de projet de lutte contre la désertification, d'un montant total de 35,03 millions de dollars des Etats-Unis, ont été présentées au Groupe aux fins d'examen et de financement. Six projets, d'un montant total de 20 820 000 dollars des Etats-Unis, ont fait l'objet d'une déclaration d'appui de la part du Groupe. Des consultations ont eu lieu ultérieurement avec des donateurs qui avaient manifesté leur intérêt pour ce projet et trois gouvernements qui avaient présenté des propositions de projet, afin de déterminer le montant des contributions financières proposées ainsi que les modalités de mise en oeuvre des projets.

240. Le Groupe a également fait d'importantes recommandations concernant les activités ultérieures et notamment des recommandations sur les meilleurs moyens de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Il a décidé de tenir ses sessions ultérieures avant celles du

Conseil d'administration afin de permettre au Directeur exécutif d'inclure les points de vue et les recommandations du Groupe aux observations sur la désertification qu'il présenterait au Conseil. A cet effet, le Groupe a décidé de tenir sa sixième session en mars 1987, avant la quatorzième session du Conseil. Il est également convenu de s'en tenir, au cours de ses prochaines sessions, à un nombre limité d'éléments du Plan d'action de façon à mieux pouvoir en suivre la mise en oeuvre.

241. Le Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification a tenu sa première réunion spéciale à Paris, en mars, et sa deuxième réunion ordinaire à Rome, en septembre. La Réunion spéciale était organisée conformément à la proposition formulée par le Groupe à sa onzième réunion selon laquelle il conviendrait de tenir une ou deux réunions aux fins d'examen de questions techniques et fondamentales. Cette réunion est apparue comme un moyen efficace pour le Groupe d'examiner les programmes de formation à la lutte contre la désertification ainsi que les mesures à prendre pour mettre en place des réseaux régionaux de fixation des dunes, de recherche et de formation, comme l'a demandé le Conseil dans sa décision 12/10. La Réunion spéciale a également recensé les principales lacunes dans le domaine de la formation à la lutte contre la désertification et est convenue que ses membres adopteraient les mesures appropriées pour atteindre les objectifs énoncés dans cette décision en matière de formation.

242. A sa douzième réunion, le Groupe a examiné les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des décisions adoptées lors de sa précédente réunion et a décidé de tenir une autre réunion spéciale en vue de débattre la question de la mise en place de réseaux régionaux et de l'assistance que les membres du Groupe fournissent aux pays dans le domaine de la lutte contre la désertification par le biais du développement intégré. Les participants ont également examiné les rapports des organisations membres sur leurs activités en matière de lutte contre la désertification et ont adopté des lignes directrices concernant l'établissement des rapports ultérieurs que l'on devrait pouvoir utiliser aux fins de synthèse des activités entreprises dans le domaine de la lutte contre la désertification.

243. A sa quarantième session, l'Assemblée générale a examiné le rapport du Secrétaire général consacré au financement du Plan d'action pour lutter contre la désertification et a adopté, le 17 décembre 1985, la résolution 40/198 A. Dans cette résolution il est pris note du fait qu'il n'a guère été donné suite aux mesures visant à réunir les ressources supplémentaires requises en vue de financer le Plan d'action pour lutter contre la désertification comme cela est recommandé dans les trois rapports établis par les experts financiers de haut niveau que le Directeur exécutif avait engagés conformément à la résolution 32/172 de l'Assemblée générale. L'Assemblée a en outre considéré que les études des experts méritaient de faire l'objet d'un plus ample examen et a prié le Directeur exécutif d'en tenir dûment compte en vertu de ses responsabilités en ce qui concerne l'application du Plan d'action, ainsi que dans le cadre du mandat du Groupe consultatif de la lutte contre la désertification. Le Secrétaire général est en outre prié de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa quarante deuxième session, de l'application de la présente résolution qui concerne les mesures additionnelles de financement.

244. En mars 1985, une réunion d'experts a eu lieu au siège du PNUE, pour donner suite à une réunion tenue au siège de la FAO à Rome (1984) aux fins d'examen des progrès enregistrés en ce qui concerne la mise au point, par la FAO et le PNUE, des

méthodes permettant d'évaluer la désertification, d'établir des cartes de ce phénomène et de constituer une base de données. Les participants ont examiné les diverses méthodes utilisées pour surveiller et évaluer la désertification et en établir une carte ainsi que l'état d'avancement des travaux concernant l'Atlas mondial de cartes thématiques sur la désertification, dont l'établissement est demandé au paragraphe 89 b) du Plan d'action. Après avoir examiné les incidences de l'application de la décision 12/10 du Conseil, dans laquelle il est demandé d'aider les pays à appliquer les méthodes d'évaluation de la désertification, la réunion d'experts a recommandé de surseoir à cette assistance jusqu'à ce qu'une méthode plus fine ait été mise au point et expérimentée dans le cadre d'une étude de cas pilote nationale. Il a également recommandé qu'avant d'établir l'Atlas mondial les résultats de l'étude de cas pilote soient utilisés afin de déterminer ce sur quoi devaient porter les cartes. Le Kenya qui présente les caractéristiques requises aux fins de l'étude de cas pilote, a été retenu et des négociations ont été engagées avec le Gouvernement en vue de la formulation du projet. Au titre d'une activité connexe, on a entrepris des préparatifs en vue de l'intégration des résultats auxquels aboutira l'étude de cas à la Base de données GRID du GEMS, et de la constitution, toujours au sein du GRID, de bases de données nationales, régionales et mondiales sur la désertification.

245. Pour donner suite à la décision 12/10 du Conseil, aux termes de laquelle le Centre d'activité du programme pour la lutte contre la désertification se voit confier comme tâche prioritaire la constitution d'une base de données sur la désertification et la diffusion des données auprès des gouvernements, des travaux ont été entrepris aux fins de mise en place d'un Système d'information sur la désertification chargé de rassembler, de classer et de codifier les milliers de documents de la bibliothèque du CAP ainsi que les dossiers relatifs aux pays et aux projets en vue de leur informatisation. Ces travaux supposent la constitution de plusieurs bases de données que les gouvernements, l'ONU, les ONG et les organismes donateurs pourront consulter aux fins d'information sur la désertification.

246. En 1985, dans le cadre des activités en cours du Centre d'activité du programme pour la lutte contre la désertification tendant à sensibiliser le public à la menace que représente la désertification et à l'informer de l'existence d'un plan d'action, trois documentaires télévisés sur ce phénomène ont été réalisés. L'un, intitulé "The crowded desert" porte sur le désert du Thar (Inde), tandis que le deuxième, intitulé "Seeds of hope" (les semences de l'espoir) et constitué de six parties, traite en profondeur des problèmes de la dégradation des terres sur les hauts plateaux éthiopiens. Il a été produit par le PNUE et la Central Independent Television du Royaume-Uni. Le troisième documentaire "Trees for Tomorrow", est consacré aux activités entreprises dans le cadre d'un projet du CAP pour la lutte contre la désertification dans le sud de l'Inde : plantation d'arbres, création de pépinières et formation aux méthodes de reboisement des agriculteurs et des enfants; une ONG dénommée "Millions of Trees Club" participe à ces activités. La bande sonore d'une série de diapositives intitulée "Moisson de poussière" a été traduite en anglais, en arabe, en espagnol et en français; la version anglaise avait été présentée lors de la douzième session du Conseil d'administration; des mesures ont été prises en 1985 pour que ce document puisse être diffusé en 1986 grâce à un système de prêts. Le CAP pour la lutte contre la désertification a également participé à la réalisation de documentaires sur la désertification destinés aux télévisions australienne et japonaise; en outre, il a pris part à une interview radiophonique de la BBC. Le Centre a organisé, à l'intention de journalistes, des tournées dans des régions du Kenya touchées par la désertification. Il en est résulté de nombreux articles. Un

numéro du Bulletin de la désertification a été publié et la liste de distribution du Centre s'est étoffée.

247. En octobre 1985, pour donner suite aux décisions 12/10 et 13/30 du Conseil d'administration, qui demandent que les ONG participent davantage à la lutte contre la désertification, un projet a été lancé en vue de la création de "pépinières du peuple", de la formation des écoliers et des agriculteurs aux méthodes de reboisement et de la plantation d'arbres dans les Etats de Karnataka et Tamil Nadu dans le sud de l'Inde¹¹¹. Le PNUE participe à cette entreprise en fournissant un appui à l'ONG dénommée "Millions of Trees Club". Le Centre d'activité du programme pour la lutte contre la désertification a réalisé un film sur ce projet. En 1985, un projet visant à mettre en place un réseau d'ONG s'occupant de lutte contre la désertification a été formulé, dont la mise en oeuvre devrait commencer en 1986.

248. Au cours de l'année considérée a été préparé, aux fins de publication en 1986, le Répertoire annoté des institutions s'occupant de désertification qui comporte plus de 500 rubriques concernant le monde entier. Ce volume (volume II) et le volume I, qui est consacré aux activités entreprises en Afrique en matière de lutte contre la désertification, sont une version révisée, mise à jour et réimprimée d'un projet réalisé pour donner suite à la décision 10/18 du Conseil d'administration qui avait été distribué aux intéressés aux fins d'observation¹¹². Le PNUE a également mis la dernière main à un manuel sur l'évaluation des ressources en eau des régions arides et semi-arides qui sera publié en 1986. Au titre de ses activités de catalyseur et de coordonnateur des activités entreprises par le système des Nations Unies en matière de formation, le PNUE a publié un rapport intitulé "Research and training for desertification control : the United Nations effort".

249. Avec l'aide du PNUE, la Tunisie a élaboré un Plan d'action national de lutte contre la désertification qui comporte 22 propositions de projets prioritaires. Au titre du suivi de cette activité le PNUE aide le Gouvernement tunisien à mener, à l'échelon national, les consultations nécessaires pour que le plan soit intégré au plan de développement national. En septembre 1985, le PNUE a organisé une mission en Tunisie afin d'aider le Gouvernement à formuler une proposition de projet ayant pour objet la création d'une banque de semences dans le sud du pays de façon qu'il puisse disposer des semences nécessaires à la réalisation d'un projet de reconstitution du couvert végétal. Le PNUD et la Tunisie sont convenus de financer conjointement ledit projet. Le PNUE a également entrepris un projet pilote en mettant à profit les résultats obtenus dans le cadre du projet intitulé "Projet pilote de lutte contre la désertification dans le sud tunisien"¹¹³ réalisé par l'Institut des zones arides de Médénine en association avec l'UNESCO. Il s'agira de dresser la carte de la désertification, de déterminer si des variétés de plantes locales peuvent être utilisées pour fixer les dunes, de réaliser des expériences en matière de plantations sylvo-pastorales et d'organiser des stages de formation aux diverses méthodes de lutte contre la désertification. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport un projet a pris fin dont l'objet était de sensibiliser les populations rurales du sud tunisien au problème de la désertification et de les familiariser avec les moyens de lutte contre ce fléau¹¹⁴.

250. Les efforts déployés par le PNUE pour aider les gouvernements à élaborer et mettre en oeuvre des plans d'action nationaux pour lutter contre la désertification n'ont pas abouti. Aucun pays ayant bénéficié de cette assistance n'a élaboré de plans d'action devant être mis en oeuvre dans le cadre d'un plan général de développement national.

En raison de l'approche sectorielle adoptée pour l'élaboration de tels plans, il n'a pas été possible de mobiliser l'ensemble de la structure administrative ni le public. Afin de remédier à cet inconvénient, le PNUE a adopté une stratégie qui consiste à faire bénéficier de ses modestes ressources certains pays, durant de courtes périodes allant de quatre à six ans. Au cours de ces périodes, des activités seront entreprises en collaboration avec les pays et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, afin de remédier aux dommages occasionnés par la désertification ou de prévenir ce phénomène. Les objectifs du PNUE sont les suivants : amener les pays intéressés à intégrer les programmes de lutte contre la désertification à leurs plans de développement d'ensemble et susciter une prise de conscience à l'échelon des pays de façon à pouvoir mobiliser les populations, et ce en mettant à profit les séminaires nationaux au cours desquels les questions de la désertification et du développement sont examinées en détail. A cette fin, en 1985, le Directeur exécutif a entrepris des consultations avec les responsables soudanais car c'est dans ce pays que sera appliquée pour la première fois cette nouvelle stratégie d'intervention ponctuelle.

251. Dans le cadre d'un stage de formation financé par le PNUE, qui a eu lieu en République-Unie de Tanzanie en décembre 1985, cinq scientifiques de l'Institut chinois de recherche sur les déserts ont organisé des séminaires consacrés aux divers aspects de la lutte contre la désertification destinés à des responsables locaux¹¹⁵. En septembre-octobre, le PNUE a financé un stage de formation consacré au reboisement et à la fixation des dunes des zones arides, qui a eu lieu à Moscou et à Ashkabad et auquel participaient 20 spécialistes originaires de 16 pays en développement¹¹⁶.

252. Au cours de l'année considérée, pour donner suite à la décision 12/10 du Conseil d'administration, une proposition de projet a été formulée aux fins d'appui à la création d'un réseau de centres de recherche et de formation s'occupant de lutte contre la désertification dans la région desservie par la CESAP; le projet devrait être entrepris vers le milieu de 1986 en association avec l'UNEP/COM. La mise en place d'un réseau similaire est prévue pour la région de la CESAO; des représentants du PNUE ont effectué deux missions au cours de l'année, l'une en Arabie saoudite, l'autre à Bahreïn, afin d'encourager cette activité.

253. Dans la région soudano-sahélienne, le PNUE a continué d'appuyer cinq projets entrepris conjointement par le BNUS et l'AGFUND¹¹⁷. En raison de difficultés administratives, l'AGFUND n'a pas encore été en mesure d'appuyer ces projets. Au cours de l'année 1986, le Fonds devrait reconsidérer sa position et appuyer financièrement la plupart des projets, comme convenu. Au Yémen démocratique, la mise en oeuvre du projet conjoint PNUE/UNEP/COM, qui bénéficie d'un appui financier de l'AGFUND, s'est poursuivie dans la région de Lodar¹¹⁸. Il s'agit d'un projet de lutte contre la désertification par le biais du développement agricole intégré. Le personnel du projet recruté localement a été formé aux méthodes d'irrigation et de reboisement en URSS; plusieurs milliers de plants produits par des pépinières locales ont été mis en terre de façon à constituer des rideaux-abris et des brise-vent le long des routes et autour des exploitations agricoles; deux trous de sonde ont été forés, et sur un périmètre de 36 hectares on a expérimenté des techniques d'exploitation des sols et des ressources en eau, et de lutte contre la salinité des sols ainsi qu'un système d'irrigation mécanisé permettant d'irriguer de grandes surfaces en une seule opération.

Exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne

254. La crise qu'a connue l'Afrique en 1985, dont les manifestations ont été une sécheresse et une famine généralisées ainsi que des souffrances humaines inouïes, a été particulièrement grave dans la région soudano-sahélienne. L'assistance internationale a donc principalement consisté en l'organisation de secours d'urgence pour faire face à la gravité de la situation économique. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), qui est une entreprise commune du PNUD et du PNUE ayant pour objet l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne au nom du PNUE, a été étroitement associé à ces activités et en particulier à celles du Bureau des opérations d'urgence en Afrique. Le BNUS s'est principalement intéressé à la question des causes sous-jacentes et aux solutions éventuelles à la crise actuelle qui dépend étroitement de facteurs environnementaux et en particulier de la désertification.

255. En 1985, le BNUS a poursuivi ses activités ayant pour objet la mobilisation de ressources qui ont abouti à de nouvelles annonces de contributions, d'un montant de près de 13 millions de dollars des Etats-Unis, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne, dont certaines sont réservées à des fins précises (les contributions du PNUE et du PNUD au BNUS ne sont pas incluses dans ces chiffres). Au cours de l'année considérée le Bureau a alloué plus de 12 millions de dollars au titre de nouveaux projets et des projets en cours de lutte contre la désertification. Les principaux objectifs de ces projets sont les suivants : lutte contre le déboisement, y compris le reboisement et l'exploitation de nouvelles formes d'énergie, gestion des parcs et des ressources en eau, protection des sols et fixation des dunes, planification et recherche. Le BNUS a également pris une part active à certaines activités régionales en Afrique, qui avaient pour objet d'instituer une coopération et un échange de renseignements et de données d'expérience dans les domaines de la sécheresse et de la désertification.

Lutte contre le déboisement

256. C'est en Ethiopie qu'en 1985 ont été menées à bien les principales activités en matière de foresterie. A l'aide d'une contribution de l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) d'un montant de 2,4 millions de dollars, le BNUS a développé son programme de reboisement d'un périmètre de 3 000 hectares dans la région de Debre Berhane. Le taux de survie des plants mis en terre dans le cadre du projet du BNUS, qui vise à la création de plantations de combustibles ligneux à Debre Berhane, à Nazareth et à Dessie, au bout de deux ans, était de 75 à 80 p. cent. Le chiffre que l'on s'était initialement fixé en ce qui concerne le nombre d'arbres devant être plantés a été dépassé. A Dessie, le BNUS et l'Agence finlandaise pour le développement international (FINNIDA) ont entrepris de formuler conjointement la phase II d'un projet qui portera à 7 500 hectares la superficie totale devant être plantée. Le succès de ces projets peut être attribué à la participation de la population à leur planification et à leur mise en oeuvre, au recours à des stimulants économiques — denrées alimentaires et rémunération du travail — à l'utilisation des techniques les plus récentes, à la satisfaction des besoins essentiels et au respect des coutumes de la population.

257. Au cours de l'année considérée, les projets de reboisement entrepris par le BNUS ont consisté en la création d'îlots boisés — villageois et familiaux — à des fins

agro-sylvopastorales. Au Burkina Faso, les projets d'îlots boisés familiaux entrepris dans les provinces de Boulkiemde et Sanguié, dont le financement initial assuré par une contribution de l'Office central suédois pour l'aide au développement était de 880 000 dollars, ont été poursuivis. Bien qu'officiellement le projet ait pris fin à la fin de l'année 1985, les opérations se sont poursuivies à l'aide de fonds économisés au cours de la phase I; le BNUS a entrepris des négociations avec l'Office suédois aux fins de financement de l'extension du projet. La FINNIDA a également annoncé au BNUS qu'elle verserait une contribution d'un montant de 3,2 millions de dollars au titre d'un projet qui sera entrepris en Somalie et portera sur les domaines suivants : gestion et inventaire des forêts, recherche, essais d'essences, formation et sylviculture communautaire. Le projet permettra de mettre en place une structure propice à l'exploitation durable des ressources forestières du pays. L'Agence danoise pour le développement international a versé au BNUS une contribution de 862 000 dollars aux fins de financement, en Mauritanie, d'un projet d'appui au Département de la protection de la nature du Ministère du développement rural. Au titre de ce projet une assistance sera fournie au Département en vue de la protection des ressources forestières et de la faune du pays. Le Gouvernement norvégien a fait une annonce de contribution de 400 000 dollars, destinés au Niger au titre du suivi du projet de création d'une ceinture verte autour de la ville de Niamey.

Exploitation écologiquement rationnelle des sources d'énergie

258. Afin de réduire la demande de combustibles ligneux, dont la satisfaction suppose l'abattage d'essences ligneuses — opération qui est la principale cause de désertification de la région soudano-sahélienne — le BNUS a poursuivi ses travaux de recherche sur l'exploitation écologiquement rationnelle d'autres sources d'énergie. A l'aide d'une contribution de 2,8 millions de dollars, versée par l'Agence danoise pour le développement international en 1984, un projet concernant l'utilisation de l'énergie éolienne a débuté en novembre, en Somalie. Au Cap-Vert, où des turbines actionnées par l'énergie éolienne ont été installées grâce également à des fonds de l'Agence danoise, le BNUS a étudié la possibilité d'entreprendre des projets dans le cadre desquels il serait possible d'utiliser l'énergie éolienne sur une plus grande échelle. Une étude pour laquelle l'Organisme norvégien pour le développement international a manifesté un certain intérêt a également été entreprise afin de déterminer s'il était possible d'utiliser l'énergie houlomotrice.

259. A l'aide d'une contribution de l'Agence danoise pour le développement international, d'un montant de 848 000 dollars, un projet a été lancé en octobre 1985 au Sénégal, qui a pour objet l'exploitation des gisements de tourbe, ressource naturelle dont le pays est abondamment pourvu. L'objectif du projet est le suivant : fabriquer des briquettes de tourbe carbonisée et des réchauds en métal de façon à renoncer aux combustibles ligneux.

260. Il est un autre moyen de réduire la demande de bois qui consiste à encourager l'utilisation de réchauds à bois à rendement élevé. En 1985, à l'aide d'une contribution de l'Agence danoise pour le développement international, d'un montant de 638 200 dollars, la phase II d'un programme ayant pour objet la production et la généralisation des réchauds à bois améliorés a débuté; la première phase avait également été financée par l'Agence danoise. De longs pourparlers ont également eu lieu avec l'Office suédois et l'Agence norvégienne en vue du financement de projets de fabrication de réchauds à bois améliorés au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie et au Niger.

Protection des sols et fixation des dunes

261. Dans les zones les plus arides et les plus gravement touchées de la région soudano-sahélienne, les sols sont dégradés au point de devenir instables et de former des dunes mouvantes qui empiètent sur les terres productives, les villes, les routes, les oasis et même les cours d'eau. Pour remédier à cette situation, le BNUS a entrepris des projets de fixation des dunes à l'aide de végétaux; on estime que c'est là la méthode la plus efficace et la plus économique pour la région. Les trois projets de ce type auxquels le BNUS participe en Somalie sont les suivants : projet portant sur la région d'Adale, lancé en mai 1985 à l'aide d'une contribution de l'AGFUND d'un montant de 400 000 dollars; projet portant sur la région de Brava, lancé en 1984 à l'aide d'une contribution de l'Agence danoise pour le développement international d'un montant de 1 116 000 dollars (en octobre 1985, un élément recherche a été intégré au projet qui consiste en l'utilisation de la télédétection aux fins de surveillance des déplacements des sables et de l'évolution de l'état de la végétation); et projet concernant la région de Shallambot. En juillet 1985, un projet de fixation des dunes a été lancé au Sénégal à l'aide d'une contribution de 770 000 dollars de l'Organisme norvégien pour le développement international.

262. Ce même organisme a versé, en janvier 1985, une contribution d'un montant de 555 000 dollars aux fins de réalisation de la phase II d'un projet de lutte contre la désertification dans la vallée Soa Joao Baptista de l'île de Santiago, au Cap-Vert. Les objectifs visés sont les suivants : protection et conservation des sols, exploitation des eaux souterraines, élaboration d'un plan directeur et sensibilisation de la population. Etant donné qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine, des négociations sont en cours afin d'obtenir de l'Organisme norvégien (probablement au printemps de 1986) une contribution supplémentaire d'un montant de 400 000 dollars.

Mise en valeur, gestion et conservation des ressources en eau

263. Le BNUS fournit un appui au titre de divers projets, en cours, de construction de petites retenues d'eau en terre, de mise en valeur des ressources en eaux souterraines et d'autres projets plus classiques tels que l'exploitation des ressources en eau aux fins d'irrigation, d'alimentation des foyers et du cheptel. En 1985, le Bureau a commencé à prendre part à des projets dans la région soudano-sahélienne ayant pour objet de résoudre certains problèmes hydrologiques.

264. En septembre 1985, un descriptif de projet concernant la Gambie, qui comportait un plan de travail détaillé, a été signé. L'objectif de ce projet, qui est financé à l'aide d'une contribution de l'Australie d'un montant de 471 500 dollars, est le suivant : aider à la construction d'un barrage et d'un système d'irrigation afin d'accroître durablement la productivité des terres agricoles, entre autres, en réduisant les infiltrations d'eau salée devenues importantes par suite de la récente sécheresse. Le Fonds d'équipement des Nations Unies envisage sérieusement de participer à certains arrangements financiers.

265. Au Cap-Vert, le BNUS a contribué à l'élaboration des deux projets suivants : a) création d'une usine de dessalement de l'eau à Boa Vista (360 000 dollars), et b) fourniture de pièces détachées au Ministère du développement rural pour un montant de 390 000 dollars. Ces projets sont financés à l'aide de ressources du Fonds fiduciaire pour les opérations d'urgence des Nations Unies.

266. En Guinée-Bissau, une mission d'étude conjointe BNUS/DANIDA a été organisée dans la région de Bafata-Gabu, l'une des plus sèches du pays, au début de 1985. Après avoir procédé à l'étude des moyens les plus appropriés pour exploiter les ressources en eau de la région, le BNUS et l'Agence danoise ont pris des dispositions aux fins d'envoi d'une mission, au début de 1986, chargée de concevoir des projets écologiquement rationnels dans les domaines suivants : conservation des ressources en eau, récolte, et développement de l'agriculture et de l'élevage.

Projets de gestion des parcours

267. S'agissant de la gestion des parcours, le BNUS a reçu de l'Agence danoise pour le développement international une contribution d'un montant de 2 149 000 dollars, au titre d'un projet ayant pour objet la création d'un centre de surveillance de l'équilibre écologique des écosystèmes pastoraux au Sénégal. Les activités, qui ont débuté en novembre 1985, sont les suivantes : reconnaissance et photographie aériennes, analyse des données recueillies à l'aide de la télédétection, vérification au sol et sensibilisation des communautés pastorales.

268. En février 1985, en Gambie, un projet a débuté qui a pour objectif l'exploitation écologiquement rationnelle et la protection des terrains de parcours. Le projet, qui est financé à l'aide d'une contribution du Programme du Groupe arabe pour le soutien des organismes de l'ONU pour le développement d'un montant de 390 000 dollars, ainsi que d'une contribution supplémentaire du PNUE et du BNUS prélevée sur leurs ressources générales, a pour objet l'accroissement durable de la productivité des terrains de parcours à proximité des points d'eau où la densité des troupeaux a souvent des effets néfastes sur l'environnement et accélère la désertification.

269. Etant donné l'importance des dromadaires pour les écosystèmes des terres arides et semi-arides de la région soudano-sahélienne et l'absence de connaissances utiles sur la question, le BNUS a décidé, en 1985, de financer une étude de faisabilité, qui sera réalisée par le Centre international de l'élevage pour l'Afrique, en vue de la création éventuelle d'un centre de recherche sur le dromadaire, qui sera entièrement autonome ou affilié au Centre.

Planification et programmation

270. Le Ghana et le Togo ayant été inscrits sur la liste des pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'une assistance du BNUS, le Bureau y a envoyé des missions au début de l'année 1985. Outre l'assistance qu'il a fournie aux Gouvernements de ces pays afin qu'ils entreprennent d'élaborer des stratégies nationales de lutte contre la désertification, le BNUS a participé à la formulation de propositions de projets spécifiques pour lesquels il cherche à obtenir les ressources financières nécessaires. Il a également financé des séminaires nationaux sur la désertification au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal, auxquels il était représenté. Ces séminaires auxquels ont pris part les représentants de divers services techniques et des ministères de la planification, ont été utiles à l'élaboration de stratégies nationales et de méthodes de lutte contre la désertification. A l'échelon régional, le BNUS a financé une réunion de représentants des Etats membres du Comité (permanent) inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, de la Commission économique pour les Etats d'Afrique de l'Ouest, des pays du Maghreb, de l'Egypte et du Soudan, à laquelle il était représenté. Cette réunion, qui s'est tenue à Dakar en novembre 1985, a permis de rassembler les représentants des pays situés dans les diverses sous-régions de l'Afrique

touchés par la sécheresse et la désertification leur donnant ainsi l'occasion de comparer leurs expériences et leur savoir-faire et de concevoir les modalités d'une coopération qui leur permettrait de lutter ensemble contre la désertification.

Mesures prises par le Conseil d'administration du PNUE

271. Au paragraphe 4 de sa décision 13/30 B, du 23 mai 1985, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire la République-Unie de Tanzanie sur la liste des pays pouvant bénéficier d'une assistance du BNUS pour le compte du PNUE. Cette décision, qui étend le mandat du Bureau en matière de lutte contre la désertification, a été approuvée par le Conseil d'administration du PNUD en juin 1985 et par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 40/175, du 17 décembre 1985. Le BNUS a établi des contacts avec le Gouvernement tanzanien et pris des dispositions en vue de l'envoi d'une mission de planification et de programmation en Tanzanie, en avril 1986.

SANTE ET ETABLISSEMENTS HUMAINS (Poste 71 du budget)

272. Ce poste budgétaire comporte quatre rubriques : a) hygiène du milieu; b) Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT); c) milieu du travail; et d) établissements humains.

Hygiène du milieu (Rubrique 7101 du budget)

273. La principale condition que doit remplir le milieu pour que les humains soient en bonne santé est d'être salubre. C'est parce qu'ils ont conscience de cette causalité que le PNUE et l'OMS collaborent étroitement. Ces deux organisations s'emploient à protéger l'homme et son milieu contre des agents dangereux. C'est par le biais de projets conjoints concernant la protection des hommes et du milieu contre des agents chimiques, biologiques et physiques que le PNUE et l'OMS collaborent.

274. S'agissant de l'hygiène du milieu, deux évolutions simultanées se dégagent. La première consiste en une multiplication des menaces qui pèsent sur le milieu et la santé des populations à mesure que les quantités de substances chimiques émises, déchargées, utilisées ou immergées augmentent. Nombre de ces substances sont mutagènes ou extrêmement toxiques pour la plupart des organismes vivants, y compris les hommes. Outre les souffrances et les morts qu'elles provoquent, ces substances peuvent parfois être à l'origine de la disparition d'espèces entières. La deuxième évolution, qui survient parallèlement à la première, est caractérisée par le fait que les sociétés demandent de plus en plus que des mesures concrètes soient prises pour maîtriser les dangers que représentent les agents chimiques, biologiques et physiques pour l'environnement.

275. En tant que catalyseur, le PNUE a un rôle déterminant à jouer, notamment dans les pays en développement, qui consiste à recenser les substances potentiellement dangereuses¹¹⁹, à favoriser l'adoption et l'application de législations ayant pour objet d'améliorer le dispositif de surveillance, de l'utilisation et de la propagation de ces agents¹²⁰, à prodiguer des conseils et à fournir du matériel au titre des projets visant à rendre le milieu plus salubre.

276. L'OMS mettant actuellement l'accent sur les soins de santé primaires, on en vient à s'intéresser davantage aux activités entreprises à l'échelon de la communauté ayant pour objet l'identification des maladies telles que la schistosomiase (bilharziose) et la lutte contre ces affections. En collaboration avec la Egyptian Academy of Scientific Research and Technology et l'Institut de recherche Theodor Bilharz du Caire, le PNUE a déjà élaboré huit projets expérimentaux de lutte contre la schistosomiase. En 1985, il a été procédé à l'examen de l'état d'avancement de ces projets et des recommandations concernant les activités ultérieures ont été formulées. Les résultats enregistrés à ce jour montrent que des projets similaires portant sur d'autres vecteurs pourraient se révéler être le moyen de lutte le plus efficace car ils répondent aux exigences de la population qui entend être en mesure de constater sur place les résultats expérimentaux enregistrés.

277. Dans le cadre du Programme international de sécurité des substances chimiques (PISSC), il a été procédé, en 1985, à l'évaluation de nouvelles substances prioritaires; c'est sur la base des résultats de ces évaluations que sont élaborés les documents de la série intitulée "Critères d'hygiène du milieu", qui sont publiés afin que les services nationaux et internationaux pertinents disposent de renseignements sur les substances dangereuses et leurs effets nocifs sur l'homme et le milieu. Des suppléments aux précédents numéros ont été publiés afin d'en mettre à jour la teneur et d'en étendre la portée.

278. Une enquête visant à déterminer l'utilité des documents sur les critères d'hygiène du milieu a été menée à bien dans 70 pays en développement et 30 pays développés. Il ressort d'un questionnaire adressé aux décideurs, aux scientifiques et aux responsables des ministères de l'environnement, de la santé et du travail, ainsi qu'aux organismes publics et aux établissements de recherche, que 93 p. cent des lecteurs jugent les documents utiles ou très utiles. Soixante-six pour cent des lecteurs ont utilisé les documents dans un but d'information et 44 p. cent aux fins de prise de décision. L'étude montre également que le nombre de personnes ayant consulté les documents était neuf fois plus élevé que celui des personnes auxquelles ils étaient adressés.

279. Au titre du Programme international de sécurité des substances chimiques deux stages de formation ont été organisés en 1985 avec l'appui du PNUE; trente-neuf personnes originaires de pays en développement en ont bénéficié afin que ces pays disposent d'un personnel expérimenté. L'un de ces stages, qui était consacré à l'étude toxicologique des substances présentes dans le milieu ainsi qu'à l'écotoxicologie, a été organisé au Royaume-Uni à l'intention des administrateurs, des planificateurs, des industriels, des ingénieurs et des scientifiques s'intéressant aux méthodes d'évacuation des substances chimiques ne présentant aucun danger pour la santé publique. Le deuxième stage, consacré aux mesures visant à prévenir les effets toxiques des substances chimiques, a été organisé en URSS; il s'agissait de donner aux participants une meilleure connaissance des produits chimiques utilisés par le secteur agricole afin qu'ils soient mieux à même de formuler des normes nationales appropriées, de fixer des limites en matière d'exposition et de mettre au point des mesures appropriées de prévention des risques.

280. Afin que les substances chimiques carcinogénétiques fassent l'objet d'une surveillance, conformément à la demande exprimée, le PNUE a publié, en collaboration avec le Centre international de recherche sur le cancer un manuel sur les hydrocarbures hallogénés où l'on recommande des méthodes d'analyse. Toujours en 1985, le PNUE a fait, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe, un bilan en matière de pollution par les sulfures propagés par l'atmosphère et de pollution

atmosphérique transfrontière. Cette activité a abouti à la publication de deux rapports sur les incidences de la pollution atmosphérique sur l'environnement. D'après ces rapports il s'avère que si les fortes concentrations de polluants auxquelles le milieu est directement et épisodiquement exposé ont des conséquences néfastes de faibles concentrations peuvent également avoir des effets par suite du phénomène de synergie.

281. En collaboration avec l'UNESCO et l'UNEP/COM, le PNUE a organisé, en 1985, un stage de formation en URSS sur la lutte contre la contamination des produits alimentaires notamment par les mycotoxines. Ont été formés 16 participants originaires des pays suivants : Bénin, Bolivie, Brésil, Chine, Cuba, Equateur, Ethiopie, Gambie, Jamahiriya arabe libyenne, Népal, Sri Lanka, Soudan, Viet Nam, Yémen et Zambie. Le stage avait pour objet de les doter d'un vaste ensemble de connaissances théoriques et pratiques nécessaires au renforcement des dispositifs de surveillance mis en place à l'échelon national. Si l'on insiste sur la surveillance des mycotoxines c'est parce que ces substances, notamment dans les pays en développement, sont à l'origine de problèmes sanitaires et économiques.

282. Les participants à la cinquième réunion annuelle du Groupe d'experts OMS/FAO/PNUE sur la gestion de l'environnement et la lutte contre les vecteurs qui a eu lieu en 1985, ont procédé à l'examen des résultats obtenus par le Groupe depuis 1981; sur la base de cet examen un rapport sera établi et adressé aux Chefs de secrétariat des trois organisations participantes afin qu'ils décident de l'avenir du Groupe. Toujours en 1985, le Sous-comité de la nutrition du Comité administratif de coordination (CAC), dont le PNUE est membre, a tenu sa onzième réunion à Nairobi. Des problèmes de nutrition essentiels tels que l'avitaminose A et l'endémicité du goître, ont été examinés. Des experts kenyens y ont présenté des documents de travail sur les problèmes alimentaires et nutritionnels de leur pays et la collaboration entre le Gouvernement kenyan et les donateurs.

Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) (Rubrique 7102 du budget)

283. La grave menace qui pèse sur l'environnement et l'homme en raison du développement de la production, des échanges et de l'utilisation des substances chimiques, a particulièrement retenu l'attention en 1985 lorsqu'ont eu lieu les fuites de substances chimiques de l'usine de Bhopal et les déversements de cyanure de sodium dans l'estuaire de la Fly River en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Plus que jamais auparavant, il est apparu nécessaire à la plupart des pays développés d'adopter des législations appropriées en matière de surveillance des substances chimiques, d'appliquer des normes de sécurité plus rigoureuses à l'industrie chimique, de généraliser la diffusion de renseignements fiables et compréhensibles pour le profane sur ces produits et de protéger et de former les travailleurs. Les graves problèmes auxquels ont été exposés les pays en développement ont pour origine l'inadaptation des infrastructures et du matériel ainsi que l'insuffisance des connaissances et des données permettant d'apprécier à leur juste mesure les risques présentés par des substances chimiques et de les maîtriser.

284. Au cours de l'année considérée, des organisations internationales, dont le PNUE par le biais du RISCPT, ont entrepris de diffuser davantage de renseignements et de fournir assistance et conseils dans de nombreux domaines intéressant la sécurité des substances chimiques et de la maîtrise des risques qu'elles présentent. Cependant, on

s'est aperçu que dans le passé on n'avait pas suffisamment prêté attention aux problèmes des besoins propres aux pays en développement en la matière. Bien que le RISCPT ait pu faire état de réalisations remarquables — mise en place d'un réseau mondial d'échange de données, d'un fichier central informatisé sur les substances chimiques potentiellement dangereuses et d'un service de renseignement efficace — la participation des membres du réseau a souvent été moins active que prévu et l'accès au système s'est révélé parfois difficile. Une amélioration s'impose en matière de diffusion des renseignements et des données et l'on estime que les gouvernements et les utilisateurs devraient indiquer plus clairement le degré d'utilité du rassemblement des données pour les décideurs et d'autres intéressés. On a également souligné qu'il importait de mettre au point des programmes d'information et d'assistance afin que les données disponibles puissent être utilisées de façon optimale et que les pays en développement soient à même de mettre en place des systèmes d'information nationaux.

285. A cet effet, en 1985, le RISCPT a étendu son réseau international d'échange de renseignements qui est constitué d'établissements nationaux, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et de secteurs industriels. Assurer une formation aux fins de mise en place et de fonctionnement de systèmes d'information nationaux sur les substances chimiques, notamment dans les pays en développement, est devenu une activité régulière du Registre. Avec d'autres organisations internationales, le RISCPT organise également des stages de formation et des séminaires ayant pour objet d'apprendre à tirer le meilleur parti possible des séries de données d'origines diverses aux fins de protection des hommes et de l'environnement contre la toxicité des substances chimiques. En collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et l'OMS, le RISCPT assure le fonctionnement d'une base de données mondiales concernant les substances chimiques interdites ou strictement réglementées par les gouvernements. Le Registre a également continué de consolider et d'améliorer son service de renseignement qui est devenu complètement opérationnel.

286. En 1985, le RISCPT a mis à jour son manuel concernant l'établissement de fiches descriptives — manuel qui se présente sous la forme de feuilles volantes et a pour titre "Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques — Partie A" — qu'il a adressé aux correspondants nationaux et aux autres membres du réseau du RISCPT. Il a également poursuivi l'établissement des fiches informatisées avec l'aide de plusieurs correspondants nationaux, d'établissements scientifiques spécialisés, d'experts-conseils et de l'industrie. La Banque de données du RISCPT dispose à présent des fiches descriptives concernant environ 500 substances chimiques présentant un intérêt à l'échelon international où sont consignés leurs caractéristiques physiques et chimiques, leurs modes d'utilisation, leurs concentrations dans le milieu, leurs effets et leur toxicité pour l'homme et l'environnement. Ces fiches peuvent être obtenues par l'intermédiaire du Service de renseignement du RISCPT.

287. En 1985, le Service de renseignement a répondu à un plus grand nombre de questions concernant les substances chimiques émanant tant des pays développés que des pays en développement (voir figure XIII). En 1984 le nombre des questions s'élevait à 209 tandis qu'en 1985 il dépassait 330 (43 p. cent d'entre elles provenaient des pays en développement); il est arrivé que certaines demandes de renseignement portent sur plus de dix substances chimiques à la fois. La répartition des demandes en fonction de leur origine est la suivante : services de l'administration : 37 p. cent; établissements de recherche ou particuliers : 46 p. cent; ONG : 7 p. cent; industrie :

10 p. cent. Ce sont les questions concernant les substances agrochimiques qui ont été les plus nombreuses puisqu'elles représentaient 44 p. cent de l'ensemble des demandes. Elles ont porté sur divers aspects de la toxicité des substances chimiques pour l'homme et l'environnement, leurs voies de propagation dans le milieu et leur comportement ainsi que sur la gestion des déchets et les moyens de lutter contre les déversements. Près de 25 p. cent des demandes de renseignement concernaient les réglementations ainsi que les recommandations adoptées aux échelons national et international pour maîtriser les risques présentés par certaines substances chimiques. Il est arrivé que le RISCPT ne puisse répondre faute de disposer des données nécessaires. Lorsqu'il en a été ainsi, il a néanmoins envoyé des renseignements pouvant présenter une certaine utilité. Recenser les lacunes en matière de connaissance, sur les substances chimiques devrait permettre d'orienter les programmes de recherche futurs.

288. Le fichier juridique du RISCPT, qui était publié en 1983, contient des renseignements sur les réglementations nationales et internationales et les recommandations aux fins de protection contre les risques présentés par 400 substances chimiques émanant de 12 pays et 6 organisations internationales. Ce fichier a été considérablement étoffé en 1984 de façon que le RISCPT dispose des renseignements fournis par les 12 pays participants sur toutes les substances chimiques soumises à une réglementation. Y figurent également, depuis 1985, les limites adoptées par 20 pays en ce qui concerne l'exposition à 1 258 substances chimiques présentes dans le milieu de travail. La mise à jour du fichier s'est poursuivie en 1985 avec l'assistance des correspondants nationaux des pays participants. Il est actuellement possible d'entrer en liaison directe avec le fichier à partir d'un point quelconque de la planète par l'intermédiaire du réseau d'échange de données et d'informations sur les substances présentes dans le milieu de la Commission des communautés européennes grâce à un accord conclu entre le PNUE et la Commission aux fins de développement de la coopération et de l'échange de données sur ces substances chimiques.

289. En 1984 et 1985, en collaboration avec ce même réseau, des données ont été rassemblées en vue de la gestion de 563 substances chimiques libérées dans le milieu sous forme de déchet. Au cours d'une réunion d'experts, tenue à Genève en avril 1985, ces données ont été examinées. Un dossier intitulé "Treatment and disposal methods for waste chemicals" a été imprimé en 1985 aux fins de distribution au début de 1986.

290. En 1985, deux numéros du Bulletin du RISCPT ont été publiés en anglais, espagnol, français et russe et distribués à quelque 9 020 sociétés ou particuliers du monde entier. Le Bulletin contient des renseignements sur les activités menées par le RISCPT et d'autres services du PNUE, les travaux d'autres organisations internationales et nationales dans des domaines connexes, les résultats des évaluations des risques que présentent certaines substances chimiques, et les substances dont l'innocuité est incertaine ou qui ont fait l'objet de réglementations ou d'interdictions.

291. En collaboration avec l'URSS, le RISCPT a continué d'élaborer et de publier des analyses scientifiques d'ouvrages soviétiques consacrés au sujet de la toxicité des substances chimiques et des risques qu'elles présentent; cette série comprend aujourd'hui 94 publications. L'analyse de dix autres substances chimiques a été achevée et doit être publiée en 1986; parallèlement, les données analysées ont été stockées dans une banque de données informatisées. Au titre de cette activité conjointe, la version anglaise d'une monographie sur les principes à observer pour l'étude toxicologique des pesticides a été publiée en 1985 et sera distribuée aux correspondants nationaux.

292. Un deuxième stage international de niveau supérieur de formation à la toxicologie préventive a été organisé conjointement avec le Programme international de sécurité des substances chimiques (PISSC) à Moscou, Kiev et Kishinev (URSS), en septembre et octobre 1985, à l'intention de 14 hauts fonctionnaires et scientifiques de 13 pays en développement. Une réunion internationale d'experts consacrée aux méthodes d'évaluation de la toxicité des substances chimiques a été organisée en collaboration avec le PISSC à Moscou, en novembre 1985. Les experts ont examiné un projet de document intitulé "Recommendations and methods of toxicometry" établi au titre du projet conjoint et ont formulé des propositions en vue de l'établissement de sa version définitive. Les experts ont également formulé des recommandations à l'intention du PISSC et du RISCPT au sujet de l'utilisation qui serait faite du document où sont consignés les résultats auxquels ont abouti les expériences réalisées dans les pays membres du CAEM dans le domaine de l'étude de la sécurité des substances chimiques.

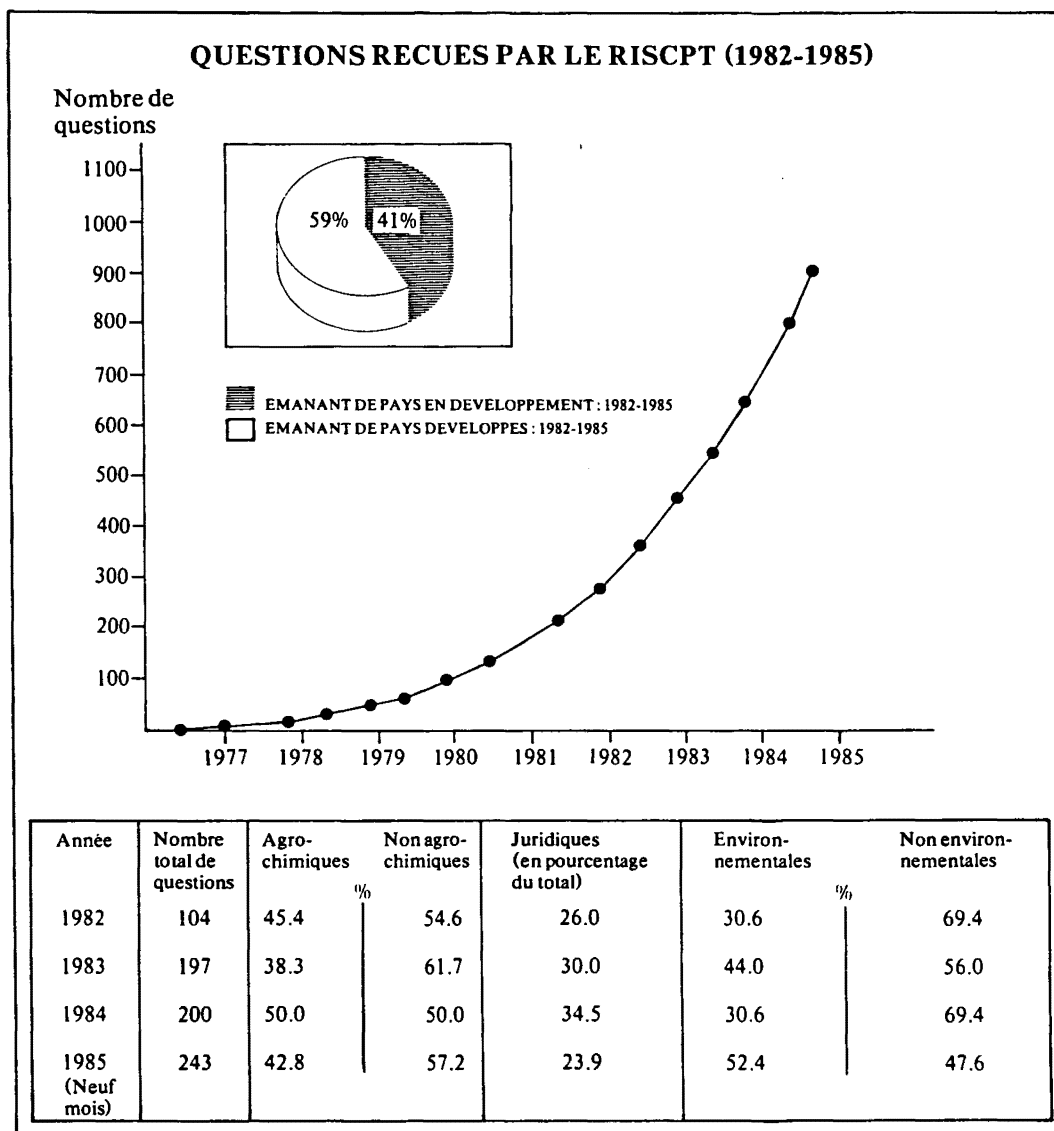
293. Au cours de l'année considérée, des relations de travail étroites ont été entretenues avec les systèmes nationaux de renseignement sur les substances chimiques créés en 1984 en Colombie, en Gambie, en Malaisie, au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie dans le cadre de l'expérimentation du mécanisme apparenté à un centre d'échange du PNUC. Une deuxième phase est prévue à laquelle participeront six autres pays en développement.

294. En application de la décision 12/11 du Conseil d'administration, le RISCPT a continué d'adresser aux gouvernements, aux organismes internationaux compétents, aux représentants de l'industrie et aux organisations non gouvernementales, aux fins d'étude et pour suite à donner un rapport sur les substances et procédés chimiques présentant un danger pour l'environnement à l'échelle mondiale. Sur la base des observations reçues des gouvernements et d'autres sources, la révision du rapport a été entreprise en 1985.

295. En application de la décision 12/14 du Conseil d'administration, le RISCPT a continué à collaborer à la mise en oeuvre du Plan provisoire de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés qui a été recommandé par le Groupe de travail spécial constitué d'experts en échange de renseignements sur les substances chimiques potentiellement toxiques (notamment les pesticides) qui font l'objet d'un commerce international à sa deuxième session¹²¹. A la fin du mois de décembre 1985, quelque 60 gouvernements avaient désigné les autorités nationales chargées de participer à la mise en oeuvre de ce plan, tandis que d'autres gouvernements avaient commencé à adresser, par l'intermédiaire du RISCPT (voir ci-dessous) des notifications concernant les réglementations auxquelles étaient soumises certaines substances chimiques déterminées aux fins de leur ample diffusion auprès d'autres gouvernements.

296. En 1985, le RISCPT a continué de collaborer étroitement avec le PISSC, notamment en ce qui concerne a) l'évaluation des risques sanitaires que présentent les substances chimiques d'importance internationale, et b) la formulation de procédures et la collecte de données nécessaires à l'évaluation des effets des substances chimiques sur le milieu naturel. De plus, le RISCPT et le PISSC ont conjointement établi un répertoire des substances chimiques expérimentées pour en déterminer les effets toxiques. Ce répertoire, établi grâce à la participation bénévole d'organismes gouvernementaux et d'autres services, permet d'éviter que les substances soient soumises deux fois aux mêmes expériences tout en facilitant l'échange de renseignements entre les sources,

Figure XIII. Extension du service de questions-réponses du RISCPT



gouvernementales et autres, s'intéressant à la sécurité des substances chimiques. Les données utiles seront stockées dans la Banque de données informatisées du RISCPT et seront imprimées à intervalles réguliers afin d'être diffusées.

297. Au cours de la période sur laquelle porte le rapport, le RISCPT a continué de collaborer avec l'OIT au développement et à la mise à jour d'une base de données sur les limites en matière d'exposition dans le milieu de travail aux substances chimiques toxiques propagées par l'atmosphère; ces données ont été incorporées au fichier juridique du RISCPT qui a également contribué à l'application de la résolution 39/229

de l'Assemblée générale sur la protection contre les produits nocifs pour la santé et l'environnement et aidé le Secrétariat de l'ONU à mettre à jour une liste récapitulative des produits dont la consommation et/ou la vente ont été interdites ou rigoureusement réglementées, ou ont été retirés du marché ou, dans le cas des produits pharmaceutiques, n'ont pas été approuvés par les gouvernements. Cette liste avait été publiée en 1984. Le Registre a maintenu d'étroits rapports avec d'autres organismes de l'ONU, l'OMS et d'autres organisations internationales afin d'éviter que leurs activités ne fassent double emploi. Divers services, gouvernementaux et autres, ont produit des données en vue de leur insertion dans la liste.

298. En 1985, le RISCPT a continué de collaborer avec le Directorate-General for Employment, Social Affairs and Education and the Environmental Chemicals Data and Information Network de la Commission des communautés européennes au titre de l'étude ayant pour objet de recenser et de définir les substances auxquelles sont exposés les travailleurs sur leur lieu de travail qui sont directement absorbées par l'épiderme. Le Registre est resté en contacts étroits avec l'OCDE et s'est tout particulièrement intéressé au programme de cette organisation concernant les substances chimiques ainsi qu'à la mise en oeuvre d'un projet pilote ayant pour objet de faciliter l'accès aux données sur les substances chimiques non publiées. Il a continué d'assurer la liaison entre le PNUE et l'OCDE en vue de l'élaboration de la procédure d'échange de renseignements complémentaires prévue par cette organisation. Des relations de travail ont également été maintenues avec les pays membres du CAEM notamment aux fins d'harmonisation des méthodes utilisées pour l'expérimentation et l'évaluation des substances chimiques.

Milieu du travail (Rubrique 7103 du budget)

299. Il était prévu d'entreprendre en 1985, en collaboration avec l'OIT, un projet portant sur l'aménagement du cadre professionnel et la formulation de dispositions en matière de sécurité et de santé sur les lieux de travail; en raison de difficultés financières cela n'a pas été possible.

Etablissements humains (Rubrique 7104 du budget)

300. En 1985, aucune amélioration sensible n'a été enregistrée en ce qui concerne l'environnement des établissements humains, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, notamment dans les pays en développement; en fait, les conditions d'existence en milieu urbain se sont lentement mais sûrement dégradées. Les municipalités ont continué d'éprouver des difficultés à gérer les déchets, à mettre en place les infrastructures essentielles et à sauvegarder les écosystèmes urbains. Les taudis et les colonies de squatters, où continuent d'être logées des millions de personnes, se développent à la périphérie des agglomérations. Le tissu urbain continue de gagner des terres agricoles précieuses malgré les mesures prises par les organismes de planification pour en maîtriser la croissance et loger les sans-abri dans des endroits où l'étalement désordonné des agglomérations aura le moins de conséquences néfastes possible sur la crise alimentaire. La situation a été aggravée par les pressions résultant d'un afflux massif dans les agglomérations de personnes fuyant les zones rurales touchées par la crise qui a en partie pour origine une sécheresse sans précédent et des calamités naturelles.

301. Etant donné cette situation, la solution qui consisterait à concevoir des établissements humains en respectant l'environnement semble de plus en plus

lointaine. C'est dans ce contexte que le PNUE poursuit sa collaboration avec divers organismes des Nations Unies, et en particulier le CNUEH, pour remédier à la dégradation ambiante. Dans le cadre de cette collaboration, il fournit une assistance au titre de l'Année internationale du logement des sans-abri (1987) afin d'obtenir de la communauté internationale une assistance dont l'objet sera de loger en priorité les déshérités.

302. Au cours de l'année considérée, le PNUE a organisé, en collaboration avec l'UNEP/COM et la CESAO, un stage de formation à l'intention de 18 techniciens originaires de 14 pays arabophones consacré aux aspects environnementaux de la planification des établissements humains et notamment à la gestion des déchets (Moscou et Tbilissi, novembre 1985). L'un des résultats du stage a consisté en l'établissement d'un rapport comportant des lignes directrices sur la gestion des déchets et les agglomérations en expansion rapide. La CESAO et le PNUE publieront le rapport en arabe et en anglais.

303. En 1985, après l'élaboration de lignes directrices pour la planification des établissements humains compte tenu de l'environnement¹²², le PNUE et le CNUEH ont lancé conjointement un nouveau projet aux fins d'application des lignes directrices dans quatre métropoles d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Il s'agit d'aider les agglomérations à mettre en place, lorsqu'ils font défaut, les mécanismes institutionnels nécessaires pour que les considérations écologiques soient régulièrement prises en compte au stade de la planification et de la gestion des établissements humains. La supervision du projet sera assurée par un groupe d'experts internationaux sélectionnés par le PNUE et le CNUEH, spécialisés dans la planification des métropoles.

304. Le projet conjoint PNUE/OMS¹²³ intitulé "Lignes directrices et critères aux fins d'une planification de l'habitat et d'un aménagement urbain qui assurent la salubrité du milieu", progresse de manière satisfaisante. En 1985, des lignes directrices ayant pour objet la salubrité de l'atmosphère des habitations ont été mises au point et une pochette a été préparée dont l'objet est de permettre d'orienter les initiatives communautaires en matière de lutte contre les insectes et les rongeurs. Conçue pour que les communautés comprennent les tenants et les aboutissants du problème et soient en mesure d'y remédier, la pochette a été distribuée à des organismes sélectionnés de 76 pays. Des dispositions ont été prises afin que les instructions techniques soient traduites dans les langues vernaculaires de façon à pouvoir être appliquées. A l'issue d'une période d'expérimentation, il sera procédé à la révision du matériel de la pochette en vue d'une plus ample diffusion.

305. A la suite de la mission d'assistance technique organisée conjointement par le PNUE et le CNUEH au Brésil, en 1984, une étude de faisabilité a été entreprise qui a pour objet l'amélioration de l'environnement de deux favelas (salgueiro et laboriaux) aux fins de salubrité. Cette étude sera présentée, par l'intermédiaire du mécanisme apparenté à un centre d'échange, à des organismes de financement déterminé.

306. En 1985, le PNUE a également aidé le Gouvernement kényen par l'intermédiaire du Musée national, à entreprendre le projet de réparation de la digue de la ville de Lamu. Il s'agit d'un projet pilote qui a pour objet de montrer aux municipalités d'autres villes menacées par l'érosion côtière comment résoudre leur problème. L'érosion devient chaque jour plus préoccupante et l'on estime que les enseignements tirés de l'exemple de Lamu pourraient être utiles, notamment aux villes de petite taille ou de taille moyenne, en leur indiquant la voie à suivre. Ce projet pilote fera l'objet d'un rapport qui sera amplement diffusé.

LA COURSE AUX ARMEMENTS ET L'ENVIRONNEMENT (Poste 81 du budget)

307. Le débat public consacré à l'éventualité d'un "hiver nucléaire" à la suite d'un grand conflit mondial a amené à s'intéresser aux conséquences écologiques — aux proportions cataclysmiques — d'une guerre. Cependant, pour le PNUE, la course aux armements fait peser une menace bien réelle aujourd'hui même. Les recherches menées à bien en vue de la production et du stockage de matériels militaires et de munitions qui pourraient être utilisés un jour ont des conséquences ici et maintenant. Non seulement il y a le risque qu'un accident survienne à tout moment mais encore ces activités ont pour triste corollaire le fait que les dépenses militaires sont autant de ressources que l'on pourrait investir en vue d'un développement qui ne porte pas atteinte à l'environnement.

308. Il est donc clair que le PNUE doit avoir pour tâche de contribuer au renforcement des initiatives internationales tendant à arrêter la course aux armements; pour ce faire il doit favoriser la collecte et la diffusion des résultats des études scientifiques sur les conséquences de la course aux armements sur l'environnement, et appeler l'attention des gouvernements sur ces conséquences et en particulier sur l'épuisement des ressources naturelles et leur utilisation à des fins irrationnelles. A cet effet, la principale activité du PNUE a consisté à collaborer avec l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) à un projet qui a pour objectif la publication et la diffusion, auprès de décideurs sélectionnés, de documents scientifiques consacrés à cette question.

309. Comme cela avait été le cas avec de précédentes publications (*Herbicides in War* et *Environmental Warfare*, parues toutes deux en 1984), les nouvelles publications pourraient être distribuées gratuitement aux missions permanentes auprès de l'ONU à New York et à Genève, aux bibliothèques de dépôt ainsi qu'à 300 correspondants de journaux et médias. Etant donné que ces documents sont également vendus au public, les avis de parution sont adressés à 8 500 organisations et distributeurs. Des fiches sont également établies à partir de ces documents et diffusées par le PNUE, le SIPRI et le service chargé de la Campagne mondiale pour le désarmement du Siège de l'ONU à New York.

310. En septembre 1985, le PNUE et le SIPRI ont organisé conjointement la deuxième réunion du Groupe consultatif chargé de la question de la course aux armements et de l'environnement de Genève, pour qu'il examine les projets en cours et recommande des activités pour l'avenir. Etant donné le caractère éminemment politique de la question de la course aux armements, les participants étaient originaires de pays ayant des idéologies différentes et appartenant à différentes régions. En octobre, le PNUE et le SIPRI ont organisé un colloque ayant pour thèmes les ressources mondiales et les conflits internationaux ainsi que les facteurs environnementaux et les stratégies politiques. Assistaient au colloque des représentants du PNUE et du SIPRI mais aussi les auteurs des différents chapitres d'un ouvrage portant sur les mêmes thèmes qui sera publié en 1986, et des représentants de l'UICN.

311. Au cours de l'année considérée a été publié un ouvrage sur l'atténuation des effets écologiques des restes de matériels de guerre explosifs. Cet ouvrage, qui a été financé conjointement par le PNUE et le SIPRI, est consacré au problème des mines et autres munitions, qui n'ont pas explosé, encore présentes en des lieux qui ont été des

champs de bataille. Ces restes occasionnent des souffrances et des dommages économiques; et dans la mesure où leur recherche et leur destruction progressent moins vite que la fabrication d'autres armes explosives, dont le nombre s'accroît, le problème risque de s'aggraver. C'est dans les pays en développement, où se sont déroulées la plupart des guerres depuis 1945, que le problème est particulièrement grave.

COOPERATION REGIONALE ET TECHNIQUE **(Poste 82 du budget)**

312. Au titre de cette rubrique, le PNUE a continué de renforcer les effectifs de ses bureaux régionaux en recrutant des conseillers régionaux et des experts de pays en développement souhaitant participer à des réunions, colloques, ateliers et séminaires ayant trait à l'environnement, recrutés à titre individuel, d'appuyer les groupes de coordination de l'environnement des commissions régionales de l'ONU, à l'exception de la CEE, et de contribuer à un nombre limité de petits projets de coopération technique.

EXECUTION DU BUDGET-PROGRAMME APPROUVE **POUR 1984-1985**

Introduction

313. La présente section apparaît pour la première fois dans le *Rapport annuel*. Elle fait suite à la demande formulée par le Conseil d'administration à l'effet que le Directeur exécutif indique au moins pour chaque poste budgétaire la mesure dans laquelle le budget-programme approuvé pour 1984-1985 a été exécuté¹²⁴ (voir également les paragraphes 6 et 7 de l'introduction au présent chapitre).

314. Comme on le verra au chapitre suivant (V), qui est consacré au Fonds pour l'environnement, le Directeur exécutif a fait preuve d'une très grande prudence lorsqu'il s'agissait de prendre de nouveaux engagements prévisionnels de dépenses en faveur de projets en 1985, principalement à cause des incertitudes qui entouraient le versement des contributions au Fonds, mais aussi parce qu'il était difficile, dans certains domaines du programme, de prendre de tels engagements en monnaies non convertibles.

315. On verra également au chapitre V que, pour l'exercice biennal tout entier, les engagements prévisionnels de dépenses s'élevaient au 31 décembre 1985 à 45,03 millions de dollars, soit 84,2 p. cent du montant des crédits de 53,50 millions de dollars qui avaient été alloués par le Directeur exécutif. Sur ce montant total des engagements, 40,44 millions de dollars se sont concrétisés par des dépenses au cours de l'exercice. Dans l'ensemble, les dépenses afférentes à des projets ont représenté 75,6 p. cent du montant alloué et 89,8 p. cent du montant engagé. Il convient toutefois de noter que les dépenses afférentes à des projets sont toujours inférieures aux engagements prévisionnels de dépenses en faveur des projets, généralement d'environ 20 p. cent. Si la différence n'est que de 10,2 p. cent, cela signifie donc que le taux d'exécution des projets par rapport aux engagements approuvés a été supérieur à la moyenne.

316. La principale raison de la différence entre le montant des dépenses et celui des crédits alloués tient au fait qu'il a été impossible de prendre des engagements prévisionnels de dépenses en faveur de nouveaux projets pendant les dix premiers mois de l'année, pour les raisons indiquées plus haut. Dans ces conditions, le Directeur exécutif a été obligé d'accorder la priorité à l'approbation de projets nouveaux à réaliser au moyen de la réserve du Programme du Fonds, qui sert à financer les projets découlant des décisions du Conseil d'administration et pour cette catégorie de projets on a dépensé 95 p. cent des crédits alloués. C'est ainsi que la proportion est de 90 p. cent pour les océans (Poste 51 du budget), de 88 p. cent pour le Plan Vigie (Poste 41) et de 87 p. cent pour la désertification (Poste 62) tandis que pour les écosystèmes terrestres (Poste 61) elle n'est que de 50 p. cent car on a fait preuve de réserve dans l'approbation de nouveaux engagements prévisionnels de dépenses en faveur d'activités inscrites sous ce poste.

317. Le taux d'exécution des activités prévues aux différents postes et rubriques budgétaires est indiqué ci-après.

Poste 21 du budget. Environnement et développement

318. Sur le montant de 5 917 500 dollars alloués en faveur des activités prévues à ce poste du budget, 4 214 960 dollars ont été engagés, soit 71 p. cent. Le tableau 2 indique le rapport entre les crédits alloués et les dépenses, pour les six rubriques constituant ce poste budgétaire.

Tableau 2. Poste 21 du budget : crédits alloués/dépenses, par rubrique

Rubrique	Crédits alloués	Dépenses	Pourcentage
2101 Conception intégrée de l'environnement et du développement	749 700	563 962	75
2102 Intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement	837 650	300 065	36
2103 Energie	1 050 000	566 750	54
2104 Industrie et transports	2 550 150	2 391 702	94
2105 Le droit de l'environnement et son application	699 700	419 837	60
2106 Catastrophes naturelles	30 300	0	0
Total	5 917 500	4 214 960	71

Rubrique 2101. Conception intégrée de l'environnement et du développement

319. En raison des restrictions financières, la priorité a été donnée dans cette rubrique aux projets visant à formuler et appliquer des méthodes d'analyse des facteurs environnementaux intervenant dans la prise de décisions. Le retard enregistré dans l'exécution d'un projet assez important à financer en monnaies non convertibles a

entraîné un retard correspondant dans les activités de suivi prévues. Celles-ci n'ont pas pu démarrer au cours de l'exercice biennal, comme on l'avait envisagé à l'origine.

Rubrique 2102. Intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement

320. Comme on l'a vu au paragraphe précédent, la priorité a été donnée aux projets relatifs aux méthodes d'analyse des facteurs environnementaux intervenant dans la prise de décisions. Etant donné que peu de projets de ce genre étaient inscrits sous la rubrique 2102, les dépenses faites au cours de l'exercice biennal ont été nettement inférieures au montant envisagé à l'origine. De plus, le retard intervenu dans le lancement d'un grand projet, dû à la longueur des négociations avec l'organisation coopérante, a contribué au faible taux d'exécution.

Rubrique 2103. Energie

321. Les fonds alloués n'ont pas pu être dépensés dans la mesure voulue du fait que le programme mettait davantage l'accent sur les questions présentant un intérêt plus immédiat pour les pays en développement et qu'on a voulu examiner attentivement les projets avant de les approuver ou de les prolonger pour s'assurer qu'ils s'inscrivaient bien dans la politique à visée concrète. Une allocation de crédit de 207 000 dollars en faveur de projets tendant à mettre à jour les rapports sur l'impact de la production et de l'utilisation d'énergie sur l'environnement ainsi que de projets concrets d'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement n'a pas été utilisée parce qu'on a procédé à des consultations approfondies au sujet de la méthode d'exécution d'un projet et que des difficultés sont apparues dans la réalisation d'un projet sur le terrain dans un pays d'accueil.

Rubrique 2104. Industrie et transports

322. La plupart des fonds alloués à cette rubrique budgétaire ont été utilisés. Les économies réalisées en monnaies convertibles proviennent principalement du report à l'année suivante d'un atelier et du fait qu'un certain nombre de postes ont été laissés vacants. Il n'a pas été possible d'utiliser les services de consultants au moyen de monnaies non convertibles comme on l'avait prévu, ce qui contribue en partie à la différence entre le montant alloué et le montant dépensé au titre de cette rubrique budgétaire.

Rubrique 2101. Le droit de l'environnement et son application

323. La différence entre les crédits alloués et les dépenses tient essentiellement aux économies réalisées par une organisation très économique des réunions. Elle s'explique aussi par le retard intervenu dans l'approbation d'un nouveau projet concernant des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement qui est imputable à la longueur des négociations entre les deux organisations coopérantes. D'autre part, les dépenses ont été réduites par l'appui que le PNUE a reçu en nature et en espèces des gouvernements.

Rubrique 2106. Catastrophes naturelles

324. Aucun engagement prévisionnel de dépenses n'a été pris au titre de cette rubrique, conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration¹²⁵ à ce sujet.

Poste 31. Sensibilisation du public aux questions d'environnement

325. Sur le montant de 8 949 550 dollars alloués en faveur des activités prévues sous ce poste du budget, 6 912 297 dollars ont été engagés, soit 77 p. cent. Le tableau 3 indique le rapport entre les crédits alloués et les sommes dépensées pour les cinq rubriques constituant ce poste budgétaire.

Tableau 31 du budget: Crédits alloués/dépenses par rubrique

Rubrique	Crédits alloués	Dépenses	Pourcentage
3101 Education en matière d'environnement	1 450 450	748 793	52
3102 Formation en matière d'environnement	1 275 750	945 551	74
3103 Information	3 900 750	3 416 271	88
3104 INFOTERRA	1 688 400	1 348 863	80
3105 Données environnementales et état de l'environnement	634 200	452 819	71
Total	8 949 550	6 912 297	77

Rubrique 3101. Education en matière d'environnement

326. La différence entre les crédits alloués et les dépenses est imputable a) au fait qu'on a reporté à la fin de l'exercice biennal la tenue d'une réunion sur l'établissement d'un programme d'éducation et de formation en matière d'environnement pour la région de l'Asie et du Pacifique, b) au retard intervenu, pour des raisons techniques, dans la publication d'un manuel d'instruction sur l'éducation des adultes en matière d'environnement en Afrique; c) à un retard technique qui s'est produit dans la réalisation de la phase IV du programme international d'éducation et de formation relatives à l'environnement et au report à l'exercice biennal 1986-1987 de la réunion du Comité génie et environnement de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs ainsi que de la publication, en chinois, d'un manuel sur le génie de l'environnement.

Rubrique 3102. Formation en matière d'environnement

327. La différence entre les crédits alloués et les dépenses s'explique par plusieurs raisons. Un projet intitulé "Introduction d'un élément relatif à la formation en matière d'environnement dans les programmes de perfectionnement des cadres" a été prolongé jusqu'à l'exercice biennal suivant pour que les modules mis au point dans le cadre de ce projet puissent être adaptés aux programmes à réaliser en Inde, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande. La publication d'un programme de cours complet en matière d'environnement dans le cadre des activités visant à introduire un élément relatif à l'environnement dans les programmes de formation en Afrique n'a pas pu être réalisée en temps voulu.

Rubrique 3103. Information

328. La différence entre les crédits alloués et les dépenses résulte principalement des économies réalisées en laissant des postes vacants, en reportant à plus tard ou en annulant certaines activités et en approuvant avec retard certains projets.

Rubrique 3104. INFOTERRA

329. La différence entre les crédits alloués et les dépenses s'explique par a) la suppression de certains services de consultants; b) le retard mis à engager les dépenses afférentes aux contrats qui devaient être conclus avec des sources sectorielles spéciales et c) les économies réalisées dans les dépenses de personnel.

Rubrique 3105. Données environnementales et état de l'environnement

330. Toutes les activités prévues au programme ont été réalisées. La différence entre les crédits alloués et les dépenses est due principalement au fait que des montants non prévus ont été alloués en monnaies non convertibles.

Poste 41 du budget. Plan Vigie

331. Sur le montant de 6 374 550 dollars alloués en vue de la réalisation des activités prévues à ce poste du budget, 5 599 033 dollars ont été engagés, soit 88 p. cent. Le tableau 4 indique les crédits alloués et les dépenses pour les deux rubriques de ce poste du budget.

*Tableau 4 : Poste 41 du budget : crédits alloués/dépenses,
par rubrique*

Rubrique		Crédits alloués	Dépenses	Pourcentage
4101	GEMS	3 549 550	3 239 311	91
4102	Limites extrêmes et évaluation	2 825 000	2 359 722	84
Total		6 374 550	5 599 033	88

Rubrique 4101. GEMS

332. La différence entre les crédits alloués et les dépenses est due essentiellement au fait que les crédits prévus pour des services de consultants, des réunions, l'établissement de rapports, l'achat de matériel et les frais de voyage n'ont pas été utilisés.

Rubrique 4102. Limites extrêmes et évaluation

333. La différence entre les crédits alloués et les dépenses s'explique principalement par le fait que trois manuscrits — études de cas sur les rapports entre la satisfaction des besoins élémentaires et l'environnement — n'ont pas été publiés. En effet, ils n'ont pas été remis en temps voulu, si bien que les services de sous-traitance n'ont pas été entièrement payés. Des économies ont également été réalisées du fait que les crédits alloués pour les frais de voyage, les réunions, la sous-traitance et les services de consultants n'ont pas été utilisés.

Rubrique 51. Océans

334. Sur le montant de 5 750 300 dollars alloués en faveur des activités inscrites à ce poste, 5 176 386 dollars ont été engagés, soit 90 p. cent. Le tableau 5 indique les crédits alloués et les dépenses pour les trois rubriques constitutives de ce poste du budget.

Tableau 5. Poste 51 du budget : crédits alloués/dépenses, par rubrique

Rubrique	Crédits alloués	Dépenses	Pourcentage
5101 Protection du milieu marin au niveau mondial	462 650	472 710	102
5102 Mers régionales	4 875 000	4 432 531	91
5103 Ressources biologiques de la mer	412 650	271 145	66
Total	5 750 300	5 176 386	90

Rubrique 5101. Protection du milieu marin au niveau mondial

335. Les crédits alloués ont été entièrement utilisés.

Rubrique 5102. Mers régionales

336. La différence de moins de 10 p. cent entre les crédits alloués et les dépenses s'explique par un léger retard dans l'exécution de projets prévus au titre de cette rubrique au cours de la période où le Bureau des mers régionales a été transféré de Genève à Nairobi.

Rubrique 5103. Ressources biologiques de la mer

337. L'exécution de plusieurs projets a été retardée du fait que le fonctionnaire chargé de ces attributions a été muté au Centre d'activité du programme pour les océans et les zones côtières lorsque ce dernier a été transféré de Genève à Nairobi.

Poste 52 du budget. Eau

338. Sur le montant de 2 250 150 dollars alloués en faveur de l'exécution des activités prévues à ce poste du budget, 1 665 838 dollars ont été engagés, soit 79 p. cent. La différence s'explique principalement par le fait que les projets ont été approuvés tardivement en raison des incertitudes financières.

Poste 61 du budget. Ecosystèmes terrestres

339. Sur le montant de 7 899 700 dollars alloués en faveur de l'exécution des activités prévues à ce poste du budget, 3 925 668 dollars ont été engagés, soit 50 p. cent. Le tableau 6 indique le rapport entre les crédits alloués et les dépenses pour les 7 rubriques de ce poste budgétaire.

*Tableau 6. Poste 61 du budget : crédits alloués/
dépenses, par rubrique*

Rubrique		Crédits alloués	Dépenses	Pourcentage
6101	Sols	1 649 925	1 065 803	65
6102	Ecosystèmes des forêts tropicales	1 299 925	326 010	26
6103	Autres écosystèmes	325 000	165 959	51
6104	Produits agrochimiques	1 399 925	480 722	34
6105	Faune et flore sauvages et zones protégées	1 499 925	753 451	50
6106	Ressources génétiques	1 200 000	693 366	58
6107	Lithosphère	525 000	440 357	84
Total		7 899 700	3 925 668	50

Rubrique 6101. Sols

340. La différence entre les crédits alloués et les dépenses s'explique essentiellement par le fait qu'on n'était pas certain d'obtenir des contributions de contrepartie en faveur des projets de gestion des bassins hydrographiques, ce qui n'a pas permis au PNUE d'établir des plans d'utilisation du montant total alloué.

Rubrique 6102. Ecosystèmes des forêts tropicales

341. La différence entre les crédits alloués et les dépenses est imputable en partie au fait que la réalisation de deux projets de protection des forêts tropicales, qui avaient été établis au début de 1984, n'a commencé qu'à la fin de 1985 en raison des difficultés auxquelles se sont heurtées les organisations coopérantes qui l'exécutent. Il y a cependant eu dans l'ensemble des retards dans l'exécution du programme dans ce domaine d'activité, auxquels on remédie actuellement.

Rubrique 6103. Autres écosystèmes

342. La différence entre les crédits alloués et les dépenses tient en partie au fait que l'achèvement d'un projet, qui devait avoir lieu à la fin de 1984, a été remis à plus tard parce que l'organisme national de contrepartie a tardé à présenter le rapport technique et le rapport de clôture. Or le PNUE avait mis de côté les fonds nécessaires à l'impression et à la distribution de ces rapports. Il y a néanmoins eu des retards inutiles dans l'exécution des projets relevant de cette rubrique, tout comme pour la rubrique relative aux écosystèmes des forêts tropicales.

Rubrique 6104. Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques

343. Des engagements prévisionnels de dépenses avaient été pris en vue de réaliser les activités approuvées. En les regroupant, il a cependant été possible de le faire à un coût nettement inférieur à celui qui avait été prévu à l'origine. La plupart des autres économies s'expliquent par un changement intervenu dans la politique en matière de formation, lequel avait été approuvé par le Conseil d'administration, et par le démarrage tardif des activités. De plus, la contribution du PNUE à la formulation d'un code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides a été réalisée à l'aide des ressources du secrétariat lui-même, sans frais pour le Fonds du PNUE.

Rubrique 6105. Faune et flore sauvages et zones protégées

344. La différence entre les crédits alloués et les dépenses provient de la mise à exécution tardive de plusieurs projets par les organisations coopérantes ou de soutien. Le suivi des projets s'en est trouvé retardé à son tour. Un projet à réaliser sur le terrain est resté en attente jusqu'à ce que les difficultés qui se présentent dans le pays hôte soient résolues.

Rubrique 6106. Ressources génétiques

345. La différence entre les crédits alloués et les dépenses s'explique par le fait que la plupart des projets proposés étaient le prolongement direct de projets en cours. On a donc jugé préférable d'attendre le résultat des activités en cours avant de développer ces propositions plus avant. En outre, la réalisation de certains projets en cours par les organisations coopérantes a été retardée, ce qui a obligé à prolonger la durée des projets et à rééchelonner leur financement. La différence s'est trouvée renforcée par le fait que certains organismes d'exécution n'ont pas réalisé les activités auxquelles des fonds avaient été alloués.

Rubrique 6107. Lithosphère

346. La légère différence entre les crédits alloués et les dépenses provient du démarrage tardif des activités en raison de la situation financière générale.

Poste 62 du budget. Ecosystèmes des terres arides et semi-arides, y compris la lutte contre la désertification

347. Sur le montant de 4 925 000 dollars alloués en faveur de l'exécution des activités inscrites sous ce poste, 4 270 426 dollars ont été engagés, soit 87 p. cent. La légère différence s'explique par le fait qu'aucun projet nouveau n'a été présenté aux fins d'approbation et qu'on a jugé bon de commencer par mener à bien les projets en cours.

Poste 71 du budget. Santé et établissements humains

348. Sur le montant de 5 632 350 dollars alloués en faveur de l'exécution des activités prévues à ce poste du budget, 4 421 209 dollars ont été engagés, soit 78 p. cent. Le tableau 7 indique le rapport entre les crédits alloués et les dépenses pour chacune des quatre rubriques de ce poste budgétaire.

Tableau 7. Poste 71 du budget : crédits alloués/dépenses, par rubrique

Rubrique	Crédits alloués	Dépenses	Pourcentage
7101 Hygiène du milieu	1 725 150	1 507 675	87
7102 RISCPT	2 537 800	2 301 060	91
7103 Milieu du travail	56 900	—	0
7104 Etablissements humains	1 312 500	612 474	47
Total	5 632 350	4 421 209	78

Rubrique 7101. Hygiène du milieu

349. La légère différence entre les crédits alloués et les dépenses est due à un certain retard dans la rédaction finale et la publication des documents de la série "Critères d'hygiène du milieu".

Rubrique 7102. RISCPT

350. La légère différence entre les crédits alloués et les dépenses provient essentiellement d'économies réalisées sur les dépenses de personnel de secrétariat.

Rubrique 7103. Milieu du travail

351. Un faible degré de priorité a été accordé aux activités de ce domaine, ce qui a retardé l'approbation de l'unique proposition de projet envisagée.

Rubrique 7104. Etablissements humains

352. La différence entre les crédits alloués et les dépenses s'explique essentiellement par le temps qu'il a fallu pour lancer un projet de démonstration : l'organisme d'exécution n'a fait démarrer les activités qu'un an et demi après la signature du descriptif du projet. En outre, les activités prévues en ce qui concerne la planification des établissements humains dans une optique écologique ne se sont pas matérialisées du fait qu'il n'était pas certain que l'organisation coopérante puisse apporter un financement de contrepartie.

Poste 81 du budget. La course aux armements et l'environnement

353. Sur le montant de 300 300 dollars alloués en faveur de l'exécution des activités inscrites à ce poste, 230 948 dollars ont été engagés, soit 77 p. cent. Les fonds engagés ont été entièrement dépensés. Une étude de l'utilisation des ressources naturelles à des fins militaires n'a pas été approuvée.

Poste 82 du budget. Coopération au niveau régional et coopération technique

354. Sur le montant de 4 500 300 dollars alloués en vue de l'exécution des activités inscrites à ce poste, 3 071 105 dollars ont été engagés, soit 68 p. cent. La différence tient à ce que les engagements qui auraient dû être pris au début de l'année n'ont pas pu être approuvés en raison de l'incertitude qui pesait sur le montant des ressources qui seraient disponibles et ont dû être approuvés graduellement beaucoup plus tard.

Notes

- 1 Voir la résolution 20/97 (XXVII) de l'Assemblée générale, I, par. 2 b).
- 2 Pour plus de précisions, se reporter au chapitre III, paragraphes 5 et 6.
- 3 Résolution 2997 (XXVII), III, par. 1, de l'Assemblée générale.
- 4 Document UNEP/GC.11/7 et Corr.1.
- 5 Voir projet FP/2101-81-05.
- 6 Voir projet FP/2101-82-06.
- 7 Voir projet FP/2101-83-01.
- 8 Voir projet FP/2101-81-02.
- 9 Voir projet FP/2101-84-01.
- 10 Voir FP/2101-85-01.
- 11 Voir projet FP/2102-82-05.
- 12 Voir projet FP/2103-83-02.
- 13 Voir projet FP/2103-84-03.
- 14 Voir projet FP/2103-84-01.
- 15 UNEP/GC.10/5/Add.2, annexe, chapitre II.
- 16 Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la protection de la couche d'ozone (1985).
- 17 UNEP/WG.112/5.
- 18 UNEP/WG.122/3.
- 19 UNEP/GC.13/9/Add.3, annexe.
- 20 CMS/Conf.1.9.
- 21 UNEP/GC/INFORMATION/11/Rev.1 et Corr. 1.
- 22 UNEP/GC/13/9/Add.1.
- 23 Décision 11/7, Questions intéressant le programme, par. 4 c).
- 24 Voir *Rapport annuel* 1984, Chap. IV, par. 41.
- 25 Voir projet FP/3101-84-03 (2510).
- 26 Voir projet FP/3102-82-02 (2379).
- 27 Voir projet FP/3101-84-02 (2461).
- 28 Voir projet FP/3102-83-01 (2446).
- 29 Voir projet FP/3102-82-03.
- 30 Voir projet FP/3102-84-02.
- 31 Voir projet FP/3102-84-01.

- 32 Voir projet FP/3102-80-01 (2072).
- 33 Voir projet FP/3102-82-02 (2379) LA/L.
- 34 Voir projet FP/3101-83-01 (2446) A & P.
- 35 Voir projet FP/3102-84-02 (2367).
- 36 Voir paragraphe 13 du chapitre I.
- 37 Pour plus de renseignements sur la Réunion mondiale, se reporter aux paragraphes 54 à 59 du chapitre II.
- 38 UNEP/GC.13/4/Add.1 et corr.1.
- 39 UNEP/GC.13/4/Add.2.
- 40 GC/11/1.
- 41 UNEP/GC.12/11/Add.2.
- 42 Voir projet FP/3105-85-01.
- 43 UNEP/GC.13/4.
- 44 Voir projet FP/4101-79-01.
- 45 Voir projet FP/4101-83-02.
- 46 Voir projet FP/SF/4102-84-03.
- 47 Voir projet ST/4101-85-01.
- 48 Voir projet ST/4101-85-02.
- 49 Voir le projet ST/4101-85-02.
- 50 Voir projet FP/6103-83-01.
- 51 Consultation interorganisations concernant la surveillance intégrée. Rapport de la réunion, Nairobi, 14-16 janvier 1980.
- 52 Voir projet FP/4101-83-01.
- 53 Voir projet FP/4101-85-03.
- 54 Voir projet FP/4102-83-01.
- 55 Voir projet FP/4102-83-05.
- 56 Voir projet FP/4102-82-04.
- 57 Voir projet FP/4102-82-01.
- 58 UNEP/GC.13/2.
- 59 MARC (1985). Exposure commitment assessment of environmental pollutants, Vol. 4, aluminium, zinc.
- 60 MARC (1985). Biological monitoring. Vol. 1 : plants.
- 61 MARC (1985). Historical monitoring. Rapport du MARC numéro 31.
- 62 Voir projet FP/SF/4102-84-03.

- 63 Voir projet FP/4102-83-06.
- 64 Les trois instruments ont été ouverts à la signature à Nairobi, du 21 juin 1985 au 20 juin 1986.
- 65 Voir projet FP/5201-84-05.
- 66 Voir projet FP/5201-83-02.
- 67 Voir projet FP/5201-85-02.
- 68 Voir projet FP/5201-77-01.
- 69 Voir projet FP/5201-85-05.
- 70 Voir projet FP/5201-85-04.
- 71 Voir projet FP/5201-84-06.
- 72 Voir projet FP/5201-83-02.
- 73 Voir projet FP/5201-84-03.
- 74 Voir projet FP/5201-84-04.
- 75 Voir projet FP/6101-83-01.
- 76 Voir projet FP/6101-80-02.
- 77 Voir projet FP/6102-84-01.
- 78 Voir projet FP/CP/6102-85-03.
- 79 Voir projet FP/6102-85-01.
- 80 Voir projets FP/6103-75-02 et FP/6102-77-01.
- 81 Voir projet FP/6103-84-01.
- 82 Voir projet FP/6103-83-01.
- 83 Voir projet FP/6103-81-01.
- 84 Voir projet FP/6104-84-01.
- 85 Voir projet FP/6104-85-03.
- 86 Voir projet FP/6105-84-01.
- 87 Voir projet FP/6105-84-02.
- 88 Voir projet FP/6106-82-02.
- 89 Voir projet FP/6105-84-02.
- 90 Voir projet FP/6106-82-02.
- 91 Voir projet FP/6105-79-01.
- 92 Voir projet FP/7105-81-03.
- 93 Voir projet ST/6105-84-05.
- 94 Voir projet ST/6105-85-02.

- 95 Voir projet FP/CT/6105-84-04.
- 96 Voir projets FP/6105-81-02 et FP/CT/6105-84-04.
- 97 Voir projet FP/CT/6105-84-04.
- 98 Voir projet FP/CT/6105-84-04.
- 99 Voir projet ST/6105-85-02.
- 100 Voir projet FP/CT/6105-84-04.
- 101 Voir projet FP/6105-84-03.
- 102 Voir projet FP/6105-84-03.
- 103 Voir projet FP/6106-82-01.
- 104 Voir projet FP/6102-85-01.
- 105 Rapport annuel, chapitre IV, paragraphes 190 et 191.
- 106 Voir projets FP/6106-84-02/85-02/85-03/85-04/85-05/85-06.
- 107 Rapport annuel, chapitre IV, paragraphes 150 à 153.
- 108 Voir projet FP/6106-85-01.
- 109 Voir projet FP/6107-84-01.
- 110 Voir projet FP/6201-81-02.
- 111 Voir projet FP/CP/6201-85-04.
- 112 Voir projet FP/6201-82-08.
- 113 Voir projet FP/6201-85-03.
- 114 Voir projet FP/6201-81-01.
- 115 Voir projet FP/6201-83-03.
- 116 Voir projet FP/6201-84-01.
- 117 Voir projets FP/6201-82-01 (Bénin), FP/6201-82-02 (Gambie), FP/6201-82-03 (Djibouti), FP/6201-82-04 (Mauritanie) et FP/6201-82-05 (Burkina Faso).
- 118 Voir projet FP/6201-82-06.
- 119 Voir également la rubrique 7102 intitulée "Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques".
- 120 Voir également la rubrique 2105 du budget intitulée "Droit de l'environnement".
- 121 UNEP/WG.112/5.
- 122 Voir le paragraphe 226 du Chapitre IV du Rapport annuel de 1984.
- 123 Voir projet FP/7104-84-02.
- 124 Décision 13/3, par. 2 b).
- 125 Décision 11/7, première partie, par. 4 c).

Chapitre V

LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ressources disponibles en 1985

Utilisation des ressources en 1985

Les perspectives pour 1986

L'utilisation des ressources en 1986-1987

L'exercice biennal 1988-1989

Fonds d'affectation spéciale et autres fonds

LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

1. Le présent chapitre porte essentiellement sur l'utilisation des ressources dont le Fonds pour l'environnement disposait en 1985 et sur les perspectives pour 1986. Il devrait se lire au regard du *Rapport sur les projets nouveaux, de 1985*, dans lequel on trouve des précisions sur les projets nouveaux approuvés durant l'année. Le présent chapitre contient également des renseignements détaillés sur la gestion des fonds d'affection spéciale et des fonds fournis à titre de contrepartie pour le financement de projets.

RESSOURCES DISPONIBLES EN 1985*

2. Les ressources dont le Fonds pour l'environnement disposait en 1985 sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1. Ressources dont le Fonds disposait en 1985

	(en millions de dollars)		
	MC ^a	MNC ^b	Total
Solde du Fonds reporté de 1984 (y compris les contributions annoncées mais non réglées pour les années 1982-1984)	15,59	9,23	24,82
Contributions pour 1985 versées au 31 décembre 1985	23,77	3,33	27,11
Contributions prévues pour 1985 mais non versées au 31 décembre 1985	1,47	—	1,47 ^c
Autres revenus (après déduction du montant nécessaire au relèvement de la réserve financière)	1,62	(0,04)	1,58
Total des ressources disponibles	42,45	12,52	54,97

^a Monnaies convertibles.

^b Monnaies non convertibles.

^c Ce montant estimatif a été porté par la suite à un 1,59 million de dollars.

* Les chiffres cités dans le présent chapitre sont généralement arrondis et ne correspondent donc pas toujours aux totaux indiqués. Ces différences mineures sont courantes lorsqu'on arrondit des chiffres.

3. Le montant des contributions versées au Fonds pour 1985 est inférieur à celui qui a été versé au cours de n'importe quelle année depuis 1976 et ne devrait pas atteindre au total plus de 28,67 millions de dollars. Sur ce chiffre, un montant de 28,57 millions de dollars correspond aux contributions versées ou annoncées, tandis que le solde de 0,10 million de dollars représente le montant des contributions que le Directeur exécutif comptait recevoir des Etats qui ont versé régulièrement des contributions au Fonds dans le passé et qui en avaient versé une en 1984. Aucune estimation n'a été faite pour les pays qui n'ont pas versé de contributions pour 1984, bien qu'un petit nombre d'entre eux verseront peut-être une contribution pour 1984 et pour 1985. La figure I et le tableau 2 indiquent le montant des contributions versées en monnaies convertibles et en monnaies non convertibles pour la période 1981-1985.

Tableau 2. Contributions versées en monnaies convertibles et en monnaies non convertibles au cours des années 1981 à 1984

	Total	(en dollars) MC	MNC
1981	30 754 725	26 617 547	4 137 178
1982	29 703 279	25 647 436	4 055 843
1983	28 987 469	25 073 202	3 914 267
1984	29 501 988	25 808 610	3 693 378
1985	28 671 169	25 336 496	3 334 673

4. Si l'on se fonde sur les prévisions ci-dessus, les contributions qui seront versées au Fonds pour 1985 seront inférieures de près de 800 000 dollars au total de 29,50 millions de dollars effectivement versés pour 1984 et elles n'atteindront pas non plus le montant de 30 millions de dollars sur lequel on avait tablé pour établir le programme des activités pour 1985¹. Toutefois, s'il l'on convertit en dollars le montant des contributions versées pour 1985 en des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, on constate qu'il est inférieur d'environ 1,05 million de dollars à ce qu'il aurait été si le dollar ne s'était pas apprécié en 1985.

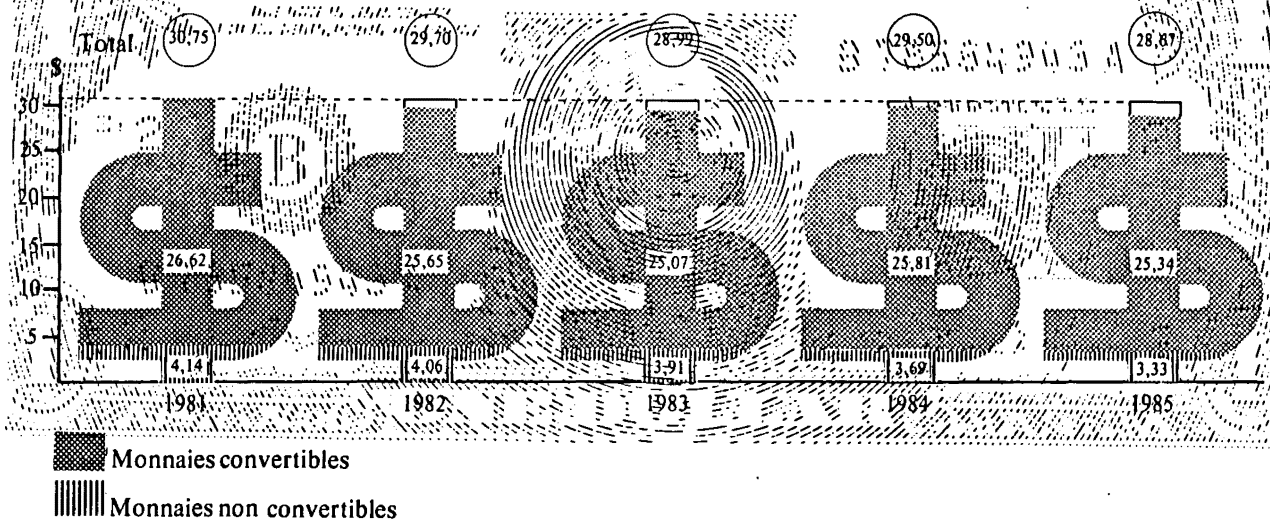
5. On compte que 92 pays au total verseront une contribution au Fonds pour 1985, alors qu'on prévoit que 93 pays en auront fait autant en fin de compte pour 1984. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a versé pour la première fois une contribution au Fonds en 1985.

6. Le tableau 3 indique les modifications intervenues dans le versement des contributions en 1985, par rapport à 1984, et l'incidence des fluctuations du taux de change du dollar.

7. Les contributions ont été versées de plus en plus tardivement en 1985, ce qui a eu de graves répercussions sur le programme des activités à réaliser en 1985, comme on le verra plus loin au paragraphe 16. Les contributions versées au cours des trois premiers trimestres de l'année ne représentent que 41 p. cent des contributions annoncées, soit



Figure 1. Contributions versées en monnaies convertibles et
en monnaies non convertibles,
1981-1985
(en millions de dollars)



*Tableau 3. Tendances relevées dans le versement des contributions
en 1984 et en 1985*

	Nombre de pays 1985	Montant total des contributions (en milliers de dollars)	Variations par rapport à 1984
<i>Pays ayant versé une contribution</i>			
Pour la première fois en 1985	1	13	13
En 1985 et les années précédentes mais non en 1984	1	6	6
A un taux supérieur en dollars E.-U.	11	279	60
A un taux supérieur en monnaie locale	10	2 172	(23)
Au même taux en dollars E.-U.	36	15 234	—
Au même taux en monnaie locale	26	7 855	(428)
A un taux inférieur en dollars E.-U.	5	965	(108)
A un taux inférieur en monnaie locale	2	2 145	(321)
Nulle en 1985 tout en ayant versé une contribution en 1984	(3)	—	(30)
	92	28 671	(831)

nettement moins que ce qui avait été versé au cours de la même période l'année précédente. Les versements ont cependant été plus importants au cours du dernier trimestre, atteignant 54 p. cent du montant total des contributions annoncées pour l'année mais non encore acquittées, si bien qu'à la fin de 1985, le montant qui restait à verser sur le chiffre prévu pour 1985 n'était plus que d'environ 1,58 million de dollars, soit nettement moins que le montant de 9,33 millions de dollars qui n'était pas acquitté à la fin de 1984. Cette situation est illustrée, en dollars, dans le tableau 4 et, en pourcentages, à la figure III.

8. Au 31 décembre 1985, les contributions non versées pour l'ensemble de la période s'élevaient à 1,75 million de dollars, montant qui figure dans le solde du Fonds à cette date en application des méthodes comptables en vigueur à l'ONU. Bien que le Directeur exécutif soit évidemment désireux d'obtenir le versement de toutes les contributions non acquittées, le montant qui restait à verser à la fin de 1985 n'était pas préoccupant et, sur ce solde, 0,29 million de dollars ont d'ailleurs été versés dans le courant du premier trimestre de 1986. On trouvera ci-après le tableau 5 récapitulatif des contributions non acquittées au 31 décembre 1985. La liste des contributions versées pour 1984 et 1985 ainsi que des contributions non acquittées au 31 mars 1986 est donnée aux tableaux 1 et 2, respectivement, de l'annexe V.

*Tableau 4. Contributions versées au cours des années 1981 à 1985 (montant cumulé) au 31 décembre 1985
(en millions de dollars)*

	1981	1982	1983	1984	1985
Versées au 31 mars	4,22	4,10	5,69	7,54	2,69
Versées au 30 juin	14,91	16,26	15,87	14,74	10,88
Versées au 30 septembre	21,74	19,79	21,88	17,74	11,70
Versées au 31 décembre	29,56	28,79	27,31	20,17	27,09
Versées après le 31 décembre	1,19	0,91	1,68	9,33	1,58 ^a
Total	30,75	29,70	28,99	29,50	28,67

^a Estimation fondée sur le montant des contributions non acquittées, annoncées ou prévues.

*Figure II. Contributions versées au cours des années 1981 à 1985
(montant cumulé) au 31 décembre 1985*

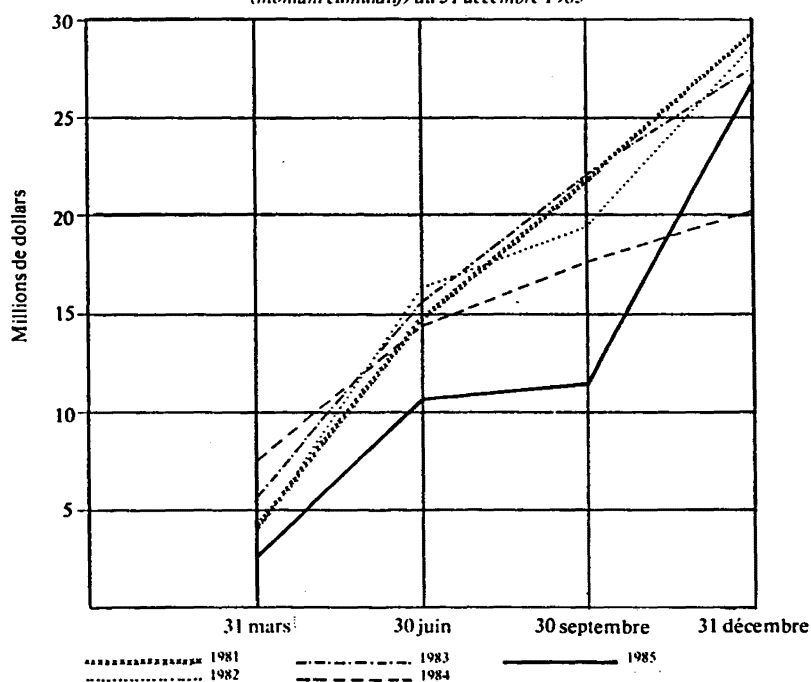
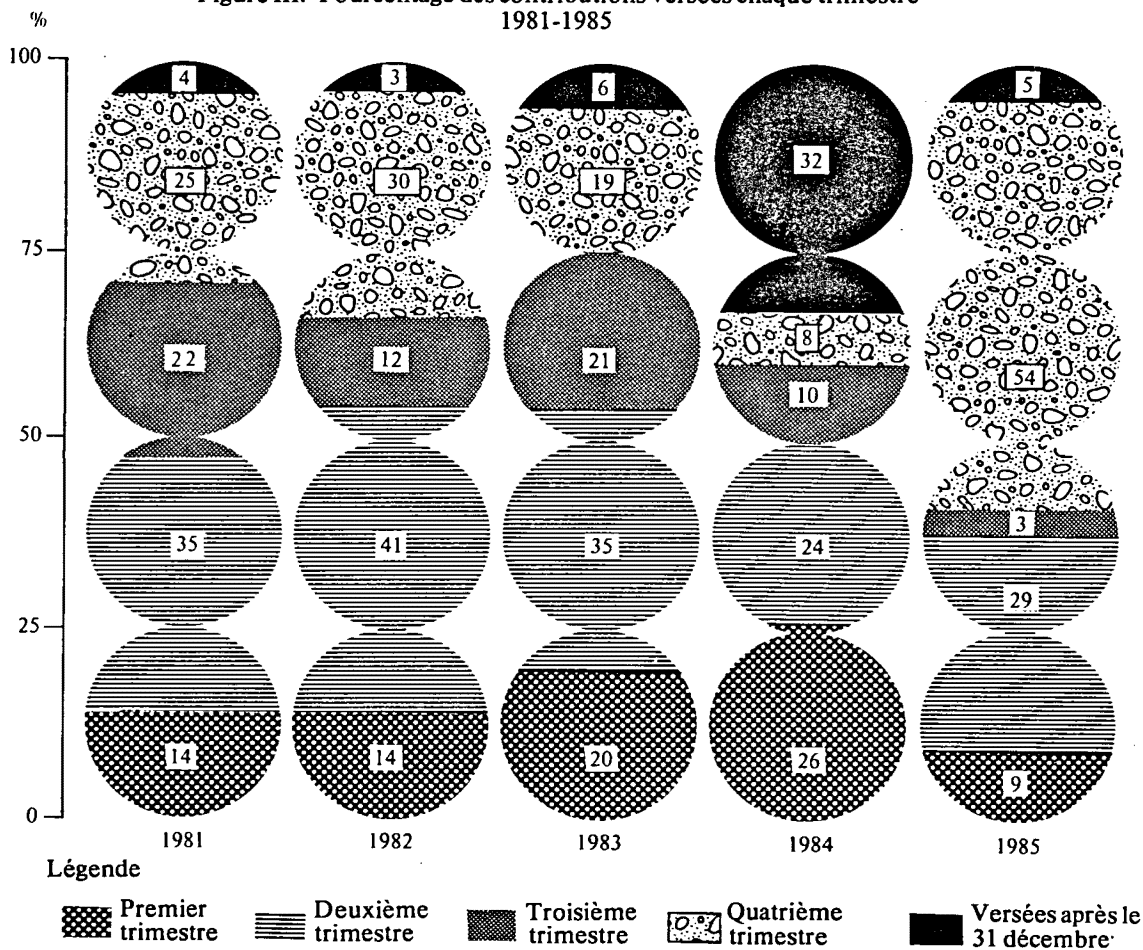


Figure III. Pourcentage des contributions versées chaque trimestre
1981-1985Tableau 5. Contributions pour 1982-1985 non acquittées au
31 décembre 1985

Au titre des années	Nombre de pays ayant un arriéré de contributions	Montant total des contributions non acquittées (en dollars E.-U.)
1982-1983*	6	71 747
1984	14	210 079
1985	32	1 465 572
Total général des contributions non acquittées.	39	1 747 398

* Il ne subsiste aucun solde non acquitté au titre des exercices antérieurs à 1982.

UTILISATION DES RESSOURCES EN 1985

Dépenses du programme et d'appui au programme

9. Les ressources du Fonds doivent servir principalement à financer le budget des dépenses du programme et d'appui au programme. A sa treizième session, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif (décision 13/35, paragraphe 2) de prendre toutes les mesures possibles pour réduire la proportion de ces dépenses de manière à se conformer dès que possible aux dispositions de la décision 12/19, par laquelle le Conseil avait prié le Directeur exécutif de s'efforcer de maintenir ces dépenses à un niveau ne dépassant pas 33 p. cent du montant estimatif des contributions. Dans ce même paragraphe de la décision 13/35, le Conseil a toutefois pris note des préoccupations qu'inspirait au Directeur exécutif l'impossibilité dans laquelle il se trouverait de maintenir en 1984-1985 ces dépenses en-dessous de ce plafond.

10. En 1985, les dépenses du programme et d'appui au programme ont atteint au total 10,10 millions de dollars, chiffre qui représente 35,2 p. cent du montant estimatif des contributions pour 1985 indiqué au paragraphe 3. Pour l'ensemble de l'exercice biennal, les dépenses du programme et d'appui au programme représentent 34,9 p. cent des contributions.

11. Les mesures pratiques prises par le Directeur exécutif pour limiter les dépenses du programme et d'appui au programme ont consisté à retrancher cinq postes de plus de l'effectif des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, comme l'indique le chapitre VI, et à réaliser des économies pour tous les postes de dépenses qu'il a le pouvoir de comprimer car il existe un certain nombre de dépenses qu'il n'a guère les moyens de comprimer. Dans l'ensemble, les dépenses du programme et d'appui au programme ont été maintenues à un niveau inférieur à celui de 1984 grâce à la réduction des dépenses au titre des traitements et des dépenses communes de personnel ainsi que des frais généraux de fonctionnement mais le chiffre de la contribution aux activités financées conjointement par les organismes des Nations Unies (il s'agit en pratique de la contribution du PNUF aux activités réalisées conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et qui consiste à appuyer le secrétariat du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne) dépasse de 211 783 dollars le chiffre de l'année précédente, étant donné que la part des crédits ouverts pour 1984 n'avait pas été entièrement utilisée cette année-là et que le solde a été utilisé la deuxième année de l'exercice biennal, c'est-à-dire en 1985.

12. Si l'on compare les dépenses du programme et d'appui au programme au fil des ans, on voit que même en 1980 elles étaient sensiblement du même ordre qu'en 1985 si l'on fait abstraction de la contribution au BNUS :

*Tableau 6. Dépenses du programme et d'appui au programme,
1980, 1984 et 1985*

	1980	1984	1985
	(en millions de dollars)		
Traitements et dépenses communes de personnel	7,20	7,09	6,90
Frais de voyage du personnel en mission	0,61	0,58	0,67
Frais généraux de fonctionnement	1,58	2,05	1,81
Divers	0,08	0,07	0,12
Total, abstraction faite de la subvention au BNUS	9,47	9,79	9,50
Subvention au BNUS	—	0,39	0,60
Total des dépenses du programme et d'appui au programme	9,47	10,18	10,10

L'évolution des taux de change, en particulier l'appréciation du dollar des Etats-Unis par rapport au shilling kényen influe sur ce résultat. Toutefois, en comprimant les dépenses afférentes aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur à un niveau inférieur de 30 p. cent environ au niveau approuvé et en réduisant les frais de voyage du personnel en mission, dont le coût est calculé en dollars E.-U. et avait fortement augmenté, on a pu réduire sensiblement le total général.

Activités relevant du programme du Fonds — crédits ouverts, répartition et allocation*, 1984-1989

13. A sa onzième session, le Conseil d'administration avait approuvé une ouverture de crédits de 72 millions de dollars². En 1984, le Directeur exécutif avait alloué au total 53,50 millions de dollars en faveur des activités relevant du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1984-1985, dont 1 million de dollars en faveur de la réserve du programme du Fonds, ainsi qu'il l'a indiqué dans son rapport annuel pour 1984³. Cette allocation correspondait au niveau des dépenses rendues possibles par les contributions versées au Fonds au cours de cette période et au montant qui devait être réservé aux dépenses du programme et d'appui au programme.

14. Le montant non utilisé (non dépensé) en 1984 sur les crédits alloués a été reporté à 1985 pour faire partie de l'allocation totale de 53,50 millions de dollars. Les dépenses afférentes à des projets s'étaient limitées à 16,90 millions de dollars en 1984, laissant un montant de 36,60 millions de dollars disponibles pour 1985. Ce montant était nécessaire pour réaliser le programme d'activités auquel le Conseil d'administration avait accordé

* On trouvera à la fin du chapitre V la définition de ces termes et d'autres termes utilisés dans les documents relatifs au Fonds pour l'environnement.

la priorité I pour l'exercice biennal. Le Directeur exécutif avait cependant averti le Conseil d'administration⁴ qu'il ne pourrait approuver de nouveaux engagements prévisionnels de dépenses en faveur de projets à concurrence de ce montant que si deux conditions étaient remplies, à savoir que son estimation des ressources qui seraient disponibles en 1985 était sensiblement exacte et que de nouvelles incertitudes ne venaient pas peser sur le niveau des ressources qui seraient probablement disponibles en 1986.

15. La première de ces deux conditions a été remplie dans une large mesure, mais, comme l'a expliqué le Directeur exécutif dans le rapport qu'il a présenté par la suite⁵, de nouvelles incertitudes sont apparues dans le courant du premier trimestre de 1985 en ce qui concerne le niveau de la contribution que verserait en 1985 l'Etat dont la contribution au Fonds est la plus importante. En outre, les contributions pour 1985 ont été versées beaucoup plus tardivement que celles des années précédentes et ce n'est qu'en octobre 1985 qu'elles ont atteint le montant qui avait été versé en 1984, comme il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus.

16. Dans ces conditions, ainsi qu'il l'avait laissé entendre⁶, le Directeur exécutif a été contraint de faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'il s'agissait de prendre de nouveaux engagements prévisionnels de dépenses grevant les ressources de 1985 et des années suivantes, étant donné qu'à la fin de mars 1985 les engagements approuvés en faveur de projets pour 1985 (y compris les engagements qui ne s'étaient pas concrétisés par des dépenses en 1984) atteignaient déjà 24 millions de dollars.

17. Même ainsi, les engagements approuvés en faveur de projets en 1985 s'élèvent à 27,39 millions de dollars, comme l'indique en détail le tableau 6 de l'annexe V alors que le montant correspondant pour 1984 était de 19,65 millions de dollars. Ce total comprend un montant de 3,39 millions de dollars qui a été reporté de 1984 à 1985 et à des années ultérieures et ne tient pas compte du montant de 2,55 millions de dollars représentant des engagements prévisionnels de dépenses pris en 1984 mais annulés en 1985 car ils correspondaient à des crédits budgétaires approuvés en faveur de projets pour 1984 mais qui ne répondaient plus à une nécessité. Le montant net de nouveaux engagements approuvés en 1985 s'élève donc à 21,45 millions de dollars.

18. Par sa décision 13/36, le Conseil d'administration a approuvé une ouverture de crédits de 60 millions de dollars en faveur des activités relevant du programme du Fonds et de 2 millions de dollars en faveur des activités relevant de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1986-1987. Par cette même décision, il a autorisé le Directeur exécutif à prendre des engagements anticipés jusqu'à concurrence de 16 millions de dollars pour les années 1988-1989. Compte tenu des incertitudes qui entourent le montant des contributions qui seront versées au Fonds, le Directeur exécutif n'a pas alloué de ressources correspondant au montant intégral des crédits ouverts pour 1986-1987 mais a alloué en faveur des activités relevant du programme du Fonds un montant de 45,20 millions de dollars qui doit être réparti entre les deux années de l'exercice à raison de 27,85 millions de dollars pour 1986 et de 17,35 millions de dollars pour 1987.

19. Le total des engagements prévisionnels de dépenses pris avant 1985 en faveur d'activités relevant du programme du Fonds et les engagements supplémentaires approuvés en 1985 sont indiqués ci-après en regard des allocations de crédits correspondantes.

**Tableau 7. Total des allocations de crédits et des engagements
prévisionnels de dépenses pour des
projets, 1984-1989**
(en millions de dollars)

	Allocations	Engagements pris avant 1985	Engagements approuvés en 1985	Total des engagements au 31 décembre 1985
1984	30,97	22,84	(5,94)*	16,90
1985	22,53	14,66	13,47	28,13
1984-1985	53,50	37,50	7,53	45,03
1986	28,35	1,20	9,23	10,43
1987	17,85	—	4,68	4,68
1986-1987	46,20	1,20	13,91	15,11
1988-1989	16,00	—	0,01	0,01
Total général	115,70	38,70	21,45	60,15

20. Le Directeur exécutif n'a pas apporté de modifications à l'allocation des crédits aux différents postes budgétaires pour 1984-1985 et a conservé celle qui avait été indiquée en 1984 et qui se trouve décrite dans son Rapport annuel pour 1984. Les chiffres correspondants sont cependant indiqués au tableau 3 de l'annexe V, qui permet de comparer les crédits alloués aux divers postes budgétaires à la répartition approuvée par le Conseil d'administration. Ce tableau indique également les montants alloués aux divers postes budgétaires pour 1986-1987. Ces crédits ont été alloués conformément aux directives données par le Conseil au paragraphe 10 de sa décision 13/36, par laquelle le Conseil a prié le Directeur exécutif d'allouer les ressources de manière à donner le plus haut degré de priorité à la réalisation des activités auxquelles le Conseil d'administration a attribué ce degré de priorité, à ceci près que le Directeur exécutif a également tenu compte du paragraphe 5 de la décision 13/31 et a donc alloué au RISCPT un montant supplémentaire de 200 000 dollars en monnaies non convertibles.

Dépenses afférentes à des projets faites en 1985

21. Les dépenses consacrées à des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds se sont élevées à 23,53 millions de dollars en 1985 contre 16,90 millions de dollars en 1984. Le niveau des dépenses faites en 1985 a été bien inférieur à celui qui avait été projeté⁷ précédemment, mais comme il n'a pas été possible de prendre de nouveaux engagements prévisionnels de dépenses cette année-là, pour les raisons exposées aux paragraphes 15 et 16 ci-dessus, le niveau des dépenses s'en est forcément trouvé réduit.

* Montant des engagements prévisionnels de dépenses pris en 1984 qui ont été annulés ou reportés à 1985 ou à des années ultérieures après comparaison entre les engagements prévisionnels de dépenses afférents à des projets approuvés en 1984 et les dépenses afférentes à des projets faites en 1984.

22. Le chiffre des dépenses consacrées à des projets en 1984-1985, qui est de 40,43 millions de dollars, montre qu'une proportion importante du programme d'activités de 53,50 millions de dollars que le Conseil d'administration avait approuvé pour 1984-1985 en lui donnant la priorité I n'a pas été réalisée. Il s'ensuit qu'une part plus grande qu'on ne l'avait prévu à l'origine du programme pour 1984-1985 devra donc être réalisée en 1986-1987.

Programme à financer en monnaies non convertibles

23. Le montant des engagements prévisionnels de dépenses approuvé en 1985 pour des projets à financer en monnaies non convertibles équivaut à 2,05 millions de dollars. Ce montant a été obtenu après avoir retranché des engagements approuvés avant 1985 la somme de 1,27 million de dollars au titre des engagements qui ne se sont pas matérialisés par des dépenses en 1984 et y avoir ajouté les montants de 2,02 millions de dollars au titre des engagements grevant les ressources de 1985 et de 1,30 million de dollars grevant celles de 1986-1987, comme l'indique le tableau ci-après :

*Tableau 8. Engagements prévisionnels de dépenses
en monnaies non convertibles, 1984-1987
(Montants équivalents en millions de dollars)*

	Engagements approuvés avant 1985	Engagements approuvés en 1985	Total des engagements au 31 décembre 1985
1984	4,98	(1,27)	3,71
1985	3,25	2,02	5,27
Total 1984-1985	8,23	0,75	8,98
1986	0,49	0,86	1,35
1987	—	0,44	0,44
Total 1986-1987	0,49	1,30	1,79
Total général	8,72	2,05	10,77

24. Les engagements prévisionnels de dépenses se rapportant à des projets à financer en monnaies non convertibles pour 1985 se sont élevés à 5,27 millions de dollars, soit plus que pour 1984 (4,98 millions de dollars). Le programme financé en monnaies non convertibles représente 18,7 p. cent du total des engagements prévisionnels de dépenses en faveur de projets pris en 1985, chiffre qui est inférieur à celui de 21,8 p. cent atteint en 1984.

25. Huit projets nouveaux à financer en monnaies non convertibles ont été approuvés en 1985, contre dix en 1984. En outre, on a approuvé six projets dont certains éléments sont financés en MNC, bien qu'ils soient financés pour l'essentiel en monnaies convertibles.

26. Le montant total des dépenses faites en monnaies non convertibles en 1985 pour des activités relevant du programme du Fonds s'est élevé à 4,19 millions de dollars, et le détail en est donné par poste budgétaire au tableau 7 de l'annexe V. En outre, on a utilisé l'équivalent de 0,16 million de dollars pour financer les dépenses du programme et d'appui au programme, ce qui porte le total des dépenses en monnaies non convertibles à 4,35 millions de dollars en 1985, alors que les contributions versées dans ces monnaies se sont élevées à 3,33 millions de dollars.

27. Les avoirs détenus en banque en monnaies non convertibles ont diminué, passant de 8,91 millions de dollars à la fin de 1984 à 7,78 millions de dollars à la fin de 1985, et ce par suite de trois facteurs : excédent des dépenses par rapport aux contributions nouvelles versées dans ces monnaies, appréciation du dollar des Etats-Unis entraînant une diminution de la valeur de ces avoirs et niveau plus élevé atteint à la fin de 1985 par les avances consenties aux organismes d'exécution.

*Tableau 9. Avoirs en monnaies non convertibles détenus en banque
(Montants équivalents en dollars)*

	31 décembre 1984	31 décembre 1985
Leva de Bulgarie	12 569	22 380
Roubles de la République socialiste soviétique de Biélorussie ^a	1 805	14 249
Yuans chinois	140 789	51 428
Pesos cubains	31 635	30 278
Couronnes tchécoslovaques	4 404	83 159
Marks de la République démocratique allemande	22 930	87 477
Forints hongrois	2 567	2 232
Zlotys polonais	28 425	62 358
Lei roumains	35 418	42 594
Roubles de la République socialiste soviétique d'Ukraine ^a	4 216	35 337
Roubles d'URSS ^a	6 383 524	5 226 869
Dinars yougoslaves	21 373	27 108
Roubles convertibles ^b	2 216 554	2 098 700
Total	8 906 402	7 784 169

^a Ces roubles sont entièrement non convertibles.

^b Ces roubles peuvent être convertis en dollars dans certaines circonstances.

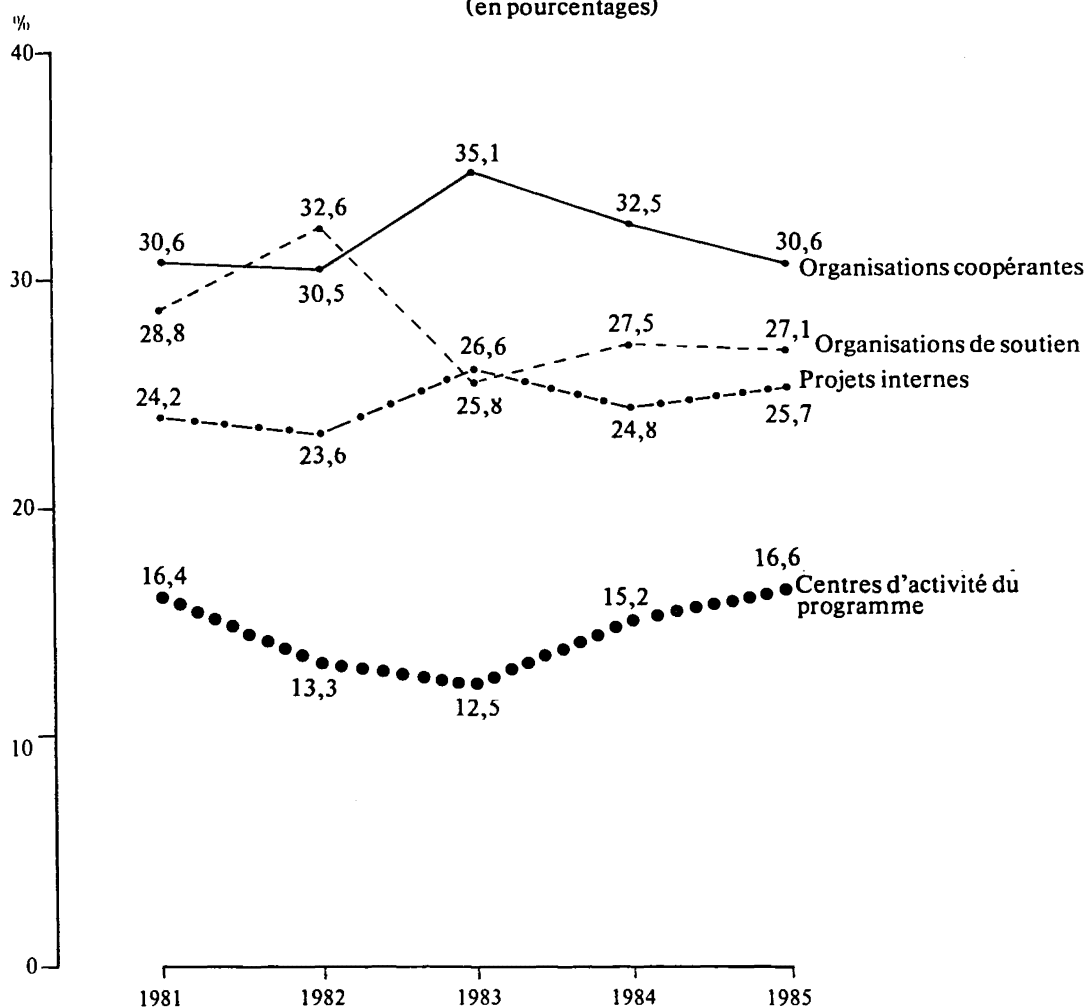
Organismes chargés de l'exécution des projets du PNUE

28. On trouvera au tableau 8 de l'annexe V des précisions sur les organismes d'exécution des projets financés par le Fonds en 1984 et en 1985; ces chiffres sont présentés en pourcentages au tableau 9 de l'annexe V. Le tableau 10 indique la

répartition, en dollars et en pourcentages, des dépenses faites en 1984 et en 1985 par type d'organisme d'exécution des projets du PNUE. La figure IV illustre, en pourcentages, la ventilation des engagements prévisionnels de dépenses par type d'organisme d'exécution pour la période 1981-1985.

29. Il ressort de cette comparaison que la part du programme réalisée sur le plan interne et celle qui est réalisée par les organisations coopérantes a légèrement varié, en pourcentages. Sur le total des engagements prévisionnels de dépenses, 13 p. cent correspondent à des activités qui ont été réalisées par les gouvernements ou par des organismes gouvernementaux en tant qu'organisations de soutien.

Figure IV. Ventilation des engagements prévisionnels de dépenses entre les organismes chargés de l'exécution des projets du Fonds, 1981-1985 (en pourcentages)



*Tableau 10. Exécution des activités relevant
du programme du Fonds, 1984-1985*

	<i>Dépenses de 1984</i>		<i>Dépenses de 1985</i>	
	En millions de dollars	Pourcentage	En millions de dollars	Pourcentage
Organisations coopérantes	5,33	31,5	6,60	28,0
Organisations de soutien	4,78	28,3	6,72	28,6
Centres d'activité du programme	2,74	16,2	4,14	17,6
Projets internes	4,05	24,0	6,07	25,8
Total	16,90	100,0	23,53	100,0

Répartition géographique des engagements prévisionnels de dépenses

30. Le tableau 10 de l'annexe V et la figure V donnent la répartition géographique des dépenses du Fonds d'après les principaux bénéficiaires. En pourcentages, l'accent ayant été mis sur les projets essentiels, la part des projets mondiaux et celle des projets inter-régionaux a très peu varié par rapport à 1984.

Nombre de projets approuvés

31. En 1985, le Fonds a approuvé 63 projets nouveaux en vue de les exécuter, contre 48 en 1984. Le nombre de projets classés en 1985 est de 62. Le nombre de projets financés par le Fonds a évolué comme suit depuis 1973 :

Tableau 11. Nombre de projets financés par le Fonds, 1972-1985

	Projets approuvés ^a durant l'année	Projets classés durant l'année	Projets en cours ^b d'exécution durant l'année	Projets "ouverts" ^c à la fin de l'année
1972-1973	68	—	26	68
1974	126	2	172	192
1975	131	3	249	320
1976	83	88	299	315
1977	73	117	267	271
1978	84	63	287	292
1979	58	99	313	251
1980	64	43	258	272
1981	40	49	261	263
1982	70	41	273	292
1983	44	37	277	299
1984	48	53	254	294
1985	63	62	268	295
Total	952	657	—	—

^a Définis comme étant des projets signés au nom du Fonds.

^b Définis comme étant des projets pour lesquels une dépense a été inscrite dans les livres du Fonds au cours de l'année indiquée.

^c Définis comme étant des projets en cours d'exécution et des projets achevés mais non encore officiellement classés.

Réserve du programme du Fonds

32. le Directeur exécutif a alloué à la réserve du programme du Fonds pour 1984-1985 un montant d'un million de dollars prélevé sur l'ouverture de crédits de 2 millions de dollars qui avait été approuvée par le Conseil d'administration. Les engagements prévisionnels de dépenses approuvés au titre de la réserve du programme pour l'exercice biennal ont atteint la totalité du montant alloué d'un million de dollars. Sur ce chiffre, 0,95 million de dollars ont été dépensés. Les trois projets nouveaux ci-après ont été approuvés par imputation sur la réserve : la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, une réunion spéciale sur le développement durable et la paix qui s'est tenue en liaison avec la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, et la rédaction d'un livre intitulé *Emerging Environmental Issues*. Le Directeur exécutif a alloué un montant d'un million de dollars à la réserve du programme du Fonds pour 1986-1987.

Le solde du Fonds à la fin de 1985

33. Compte tenu des économies réalisées dans la liquidation des engagements courants de dépenses des exercices antérieurs et de l'ajustement des recettes des exercices antérieurs, les dépenses du Fonds ont dépassé les recettes du Fonds de quelque 3,48 millions de dollars, alors qu'on avait enregistré un excédent de 4,55 millions de dollars en 1984.

34. Abstraction faite de la réserve financière de 7,35 millions de dollars, le solde global du Fonds s'élevait à la fin de 1985 à 21,34 millions de dollars, alors qu'il était de 24,82 millions de dollars au début de l'année. Cette diminution de 3,48 millions de dollars s'explique par le fait que les avoirs en monnaies convertibles ont diminué de 2,58 millions de dollars et les avoirs en monnaies non convertibles de 0,90 million de dollars. On trouvera au tableau 14 l'exposé détaillé des ressources du Fonds et de leur utilisation en 1985.

35. Etant donné que des contributions d'un montant approximatif de 15 millions de dollars ont été versées au cours du dernier trimestre de 1985, à une époque où il était trop tard pour engager des dépenses se rapportant à cette année-là, les liquidités du Fonds atteignaient à la fin de l'année 23,6 millions de dollars, montant supérieur à celui qui avait été prévu et supérieur à celui qui est véritablement nécessaire à la gestion du Fonds, puisque le Directeur exécutif avait expressément stipulé qu'il devrait disposer en fin d'année de liquidités suffisantes pour couvrir les décaissements à prévoir au cours des trois premiers mois de l'année suivante. A la fin de 1985, on estimait à 14 millions de dollars le montant des liquidités nécessaires à cet effet. A la même époque, les engagements prévisionnels de dépenses approuvés en faveur de projets et les dépenses du programme et d'appui au programme pour 1986 s'élevaient toutefois à environ 25 millions de dollars.

LES PERSPECTIVES POUR 1986

36. A la date de parution du présent rapport, 56 pays avaient fait des annonces fermes de contributions au Fonds pour l'environnement dont le montant total s'élevait à 19,60 millions de dollars. En tablant sur les contributions versées ou annoncées en 1985 ainsi que sur d'autres renseignements communiqués au Directeur exécutif, on a pu

estimer que 33 autres pays verseraient un montant supplémentaire de 10,40 millions de dollars, si bien que le total des contributions pour 1986 atteindrait environ 30 millions de dollars. La dépréciation du dollar des Etats-Unis par rapport à d'autres monnaies intervenue au cours du premier trimestre de 1986 aura pour effet de majorer la valeur en dollars des contributions versées en monnaies locales. Le Directeur exécutif a été informé d'autre part que 22 pays* majoreront la contribution qu'ils verseront au Fonds en 1986. Au 31 mars 1986, le montant des contributions versées au Fonds s'élevait à 3,83 millions de dollars, alors que le montant qui avait été versé à cette même date en 1985 était de 2,69 millions de dollars. Le Directeur exécutif estime comme suit les ressources dont il disposera en 1986 :

*Tableau 12. Montant estimatif des ressources
dont le Fonds disposera en 1986*

	Monnaies convertibles MC	Monnaies non convertibles MNC	Total
(en millions de dollars)			
Solde du Fonds reporté de 1985 (y compris les contributions non acquittées pour 1982-1985)	13,01	8,33	21,34
Contributions pour 1986 versées au 31 mars 1986	3,83	—	3,83
Contributions pour 1986 non acquittées au 31 mars 1986	22,15	4,02	26,17
Autres recettes (compte tenu de l'ajustement apporté aux ressources par suite de la réduction de la réserve financière)	1,88	(0,15)	1,73
Total	40,87	12,20	53,07

* Allemagne, République fédérale d', Bahreïn, Burundi, Canada, Chine, Chypre, Espagne, Hongrie, Kenya, Malawi, Malaisie, Népal, Norvège, Philippines, Rwanda, Sénégal, Suisse, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turquie, Yémen démocratique et Yougoslavie.

L'UTILISATION DES RESSOURCES EN 1986-1987

37. Se fondant sur l'estimation ci-dessus des ressources, le Directeur exécutif prévoit actuellement le programme du Fonds ci-après pour 1986 :

Tableau 13. Programme du Fonds pour 1986

	MC	MNC	Total
	(en millions de dollars)		
Dépenses du programme et d'appui au programme	11,00	—	11,00
Activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds	21,35	7,00	28,35
A déduire : Montant non dépensé au titre de la rubrique précédente	(4,27)	(2,73)	(7,00)
Total des dépenses	28,08	4,27	32,35
Solde à reporter à 1987	12,79	7,93	20,72

38. Etant donné les incertitudes qui entourent le niveau des ressources dont on disposera en 1986, il devient de plus en plus difficile d'évaluer le montant des ressources dont on disposera peut-être en 1987, de sorte que tout programme qui serait prévu pour cette année-là doit être considéré comme purement provisoire au stade présent. Le Directeur exécutif conserve l'espoir que les ressources qui seront mises à la disposition du Fonds permettront néanmoins de réaliser le programme minimal de 53,28 millions de dollars que le Conseil d'administration a approuvé en lui donnant la priorité I.

Figure V. Répartition géographique des dépenses
(en millions de dollars)

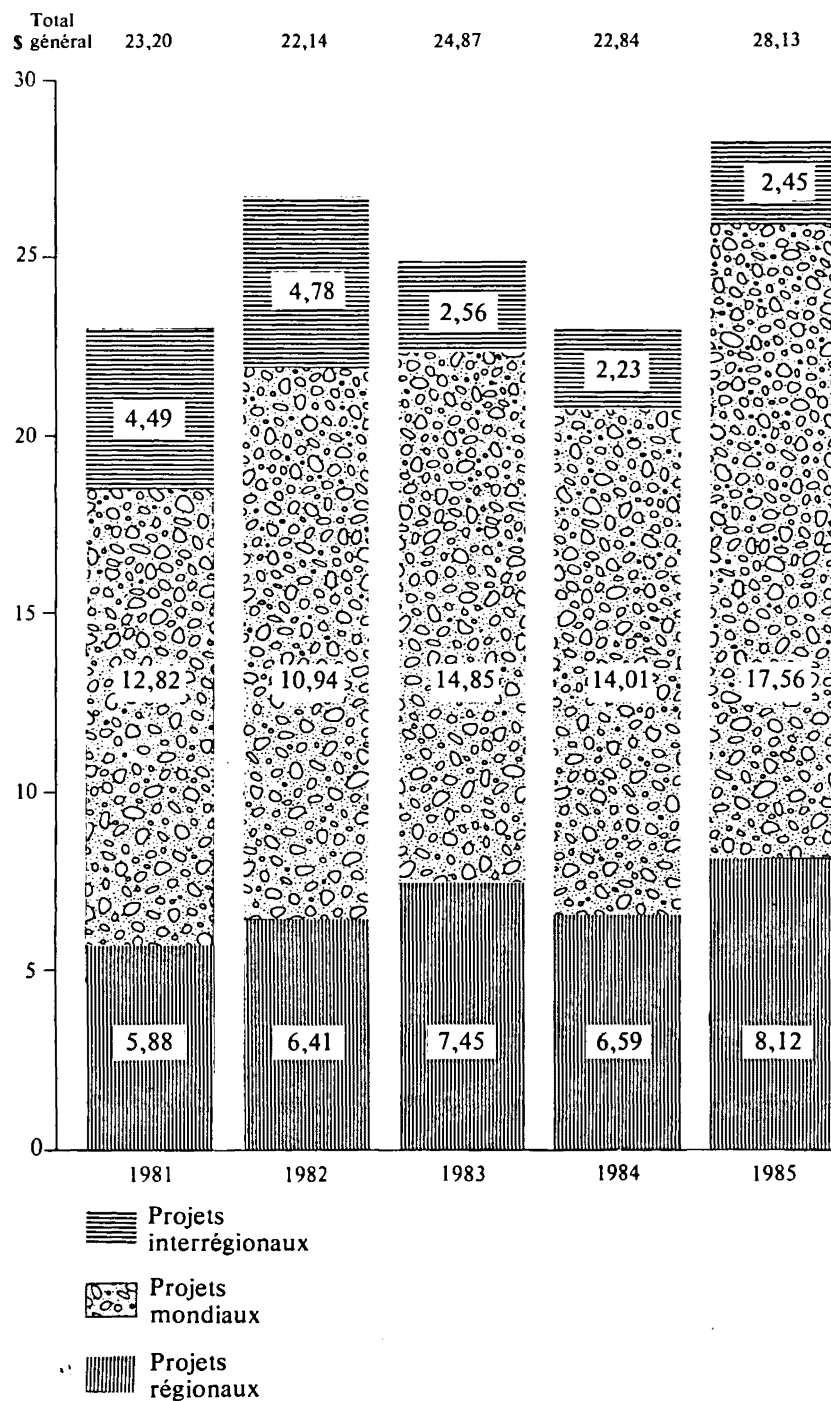
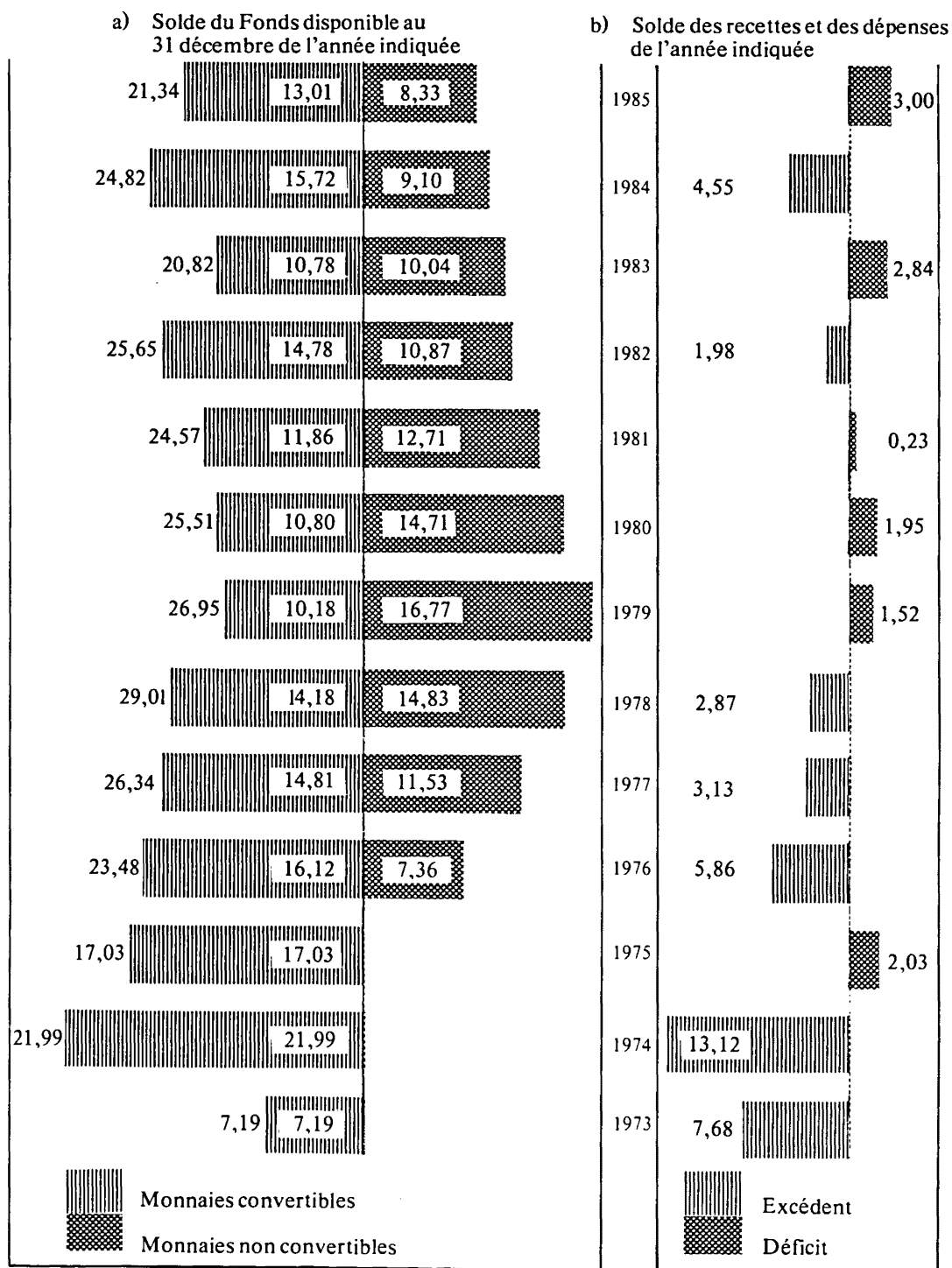


Figure VI. Solde des recettes et des dépenses depuis la création du Fonds pour l'environnement
(en millions de dollars)



Dépenses du programme et d'appui au programme

39. Le Conseil d'administration avait ouvert⁹ un crédit de 26,21 millions de dollars au titre du budget des dépenses du programme et d'appui au programme pour l'exercice 1986-1987. Se souvenant que le Conseil lui avait demandé de prendre toutes les mesures possibles pour réduire dès que possible la proportion de ces dépenses par rapport aux contributions, le Directeur exécutif a alloué pour 1986 des crédits d'un montant de 11,08 millions de dollars. Si les contributions prévues sont effectivement versées, le pourcentage des dépenses du programme et d'appui au programme par rapport aux contributions continuera néanmoins d'augmenter pour atteindre près de 37 p. cent en dépit des efforts déployés par le Directeur exécutif pour réduire les dépenses de personnel et comprimer d'autres dépenses. La dépréciation du dollar des Etats-Unis rendra la limitation des dépenses du programme et d'appui au programme encore plus difficile et il semble que ces dépenses doivent forcément augmenter dans une certaine mesure, en dollars, tant en 1986 qu'en 1987. Le Directeur exécutif prévoit donc de réduire davantage encore les dépenses du programme et d'appui au programme pour réaliser de nouvelles économies et il estime, à titre provisoire, que ces dépenses atteindront 11 millions de dollars en 1986.

Activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds

40. Comme on l'a vu au paragraphe 18 ci-dessus, le Directeur exécutif a alloué un montant de 45,20 millions de dollars en faveur des activités relevant du programme du Fonds pour l'exercice 1986-1987, à raison de 27,85 millions de dollars pour 1986 et de 17,35 millions de dollars pour 1987. Il a alloué par ailleurs un montant de 1,00 million de dollars en faveur des activités relevant de la réserve du programme du Fonds pour ces deux années. Si l'on considère le total des crédits alloués en faveur des activités relevant du programme du Fonds par rapport à l'ouverture de crédits de 60 millions de dollars approuvée par le Conseil d'administration pour l'exercice biennal, dont 47,28 millions de dollars représentent les activités de priorité I et 6,0 millions de dollars le coût estimatif des activités différées et reportées de 1985, il apparaît clairement qu'il ne sera même pas possible de réaliser la totalité des activités de priorité I prévues pour 1986-1987. Le Directeur exécutif estime toutefois que si les contributions sont versées en temps voulu, même si leur niveau n'atteint que 30 millions de dollars, il pourra porter l'allocation au niveau de 53,28 millions de dollars requis pour réaliser le programme des activités de priorité I ainsi que les activités reportées de 1985.

Le solde du Fonds en 1986 et en 1987

41. Grâce à l'augmentation des contributions versées au cours des deux derniers mois de 1985, le montant du solde du Fonds qui a été reporté de 1985 à 1986 est plus élevé qu'on ne l'avait prévu et permet de prendre des engagements prévisionnels de dépenses en faveur de projets nouveaux en 1986. Le tableau 14 indique les ressources (entrées et sorties) avec la situation réelle de 1985 et la situation projetée pour 1986 et 1987, les chiffres ayant été calculés sur la base d'un montant total des contributions de 60 millions de dollars pour 1986-1987 et d'une allocation de crédits de 54,28 millions de dollars en faveur des activités relevant du programme du Fonds (y compris 1 million de dollars à affecter à la réserve du programme du Fonds).

*Tableau 14. Ressources du Fonds (entrées et sorties) - situation réelle
de 1985, projections pour 1986 et 1987
Au 31 mars 1986
(en millions de dollars)*

	Situation réelle de 1985			Projections pour 1986			Projections pour 1987		
	MC*	MNC**	Total	MC*	MNC**	Total	MC*	MNC**	Total
<i>Ressources</i>									
Solde du Fonds au 1er janvier, y compris contributions non acquittées d'exercices antérieurs	15,59	9,23	24,82	13,01	8,33	21,34	12,79	7,93	20,72
Contributions versées au 31 mars 1986	23,77	3,33	27,11	3,83	—	3,83	—	—	—
Montant estimatif des contri- butions à recevoir pour les années indiquées	1,47	—	1,47	22,15	4,02	26,17	25,98	4,02	30,00
Recettes accessoires	1,95	0,12	2,07	1,00	—	1,00	1,00	—	1,00
Conversion des soldes détenus en monnaies non convertibles (PPSC)***	0,16	(0,16)	—	0,15	(0,15)	—	—	(0,15)	(0,15)
Ajustement du niveau de la réserve financière	(0,49)	—	(0,49)	0,73	—	0,73	—	—	—
	42,45	12,52	54,97	40,87	12,20	53,07	39,77	11,80	51,57

Tableau 14 (suite)

	Situation réelle de 1985			Projections pour 1986			Projections pour 1987		
	MC*	MNC**	Total	MC*	MNC**	Total	MC*	MNC**	Total
Dépenses du programme et d'appui au programme	10,10	—	10,10	11,00	—	11,00	11,50	—	11,50
Activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds (i +ii +iii +iv +v)	22,90	5,21	28,11	21,35	7,00	28,35	23,23	9,70	32,93
i) Engagements de dépenses contractés, activités du programme du Fonds	22,41	5,21	27,62	11,34	1,33	12,67	4,45	0,53	4,98
ii) Engagements reportés des années précédentes	—	—	—	3,56	1,02	4,58	4,27	2,73	7,00
iii) Prorogations nécessaires et projets nouveaux	—	—	—	5,95	4,65	10,60	14,01	6,44	20,45
iv) Engagements de dépenses contractés, activités de la réserve du programme du Fonds	0,49	—	0,49	0,14	—	0,14	—	—	—
v) Montant à prélever sur la réserve du Fonds	—	—	—	0,36	—	0,36	0,50	—	0,50
Engagements afférents à des projets annulés ou à reporter à un exercice ultérieur	(3,56)	(1,02)	(4,58)	(4,27)	(2,73)	(7,00)	(4,65)	(4,85)	(9,50)
Total des dépenses afférentes à des projets (b — c)	19,34	4,19	23,53	17,08	4,27	21,35	18,58	4,85	23,43
Total des dépenses a) +d)	29,44	4,19	33,63	28,08	4,27	32,35	30,08	4,85	34,93
Solde du Fonds au 31 décembre, y compris les contributions annoncées mais non versées	13,01	8,33	21,34	12,79	7,93	20,72	9,69	6,95	16,64

* Monnaies convertibles.

** Monnaies non convertibles.

*** Dépenses du programme et d'appui au programme.

L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

42. Le Directeur exécutif ne s'attend pas à prendre au cours de l'exercice biennal 1986-1987 des engagements prévisionnels de dépenses d'un montant élevé en faveur d'activités à réaliser en 1988-1989, même si certains engagements anticipés s'avéreront nécessaires. Comme dans le passé, il a donc obtenu du Conseil d'administration l'autorisation de prendre des engagements anticipés jusqu'à concurrence de 16 millions de dollars pour les années 1988-1989 en faveur des activités relevant du programme du Fonds. Au 31 mars 1986, le montant ainsi engagé n'atteignait que 0,01 million de dollars. La figure VI indique le solde des recettes et des dépenses depuis la création du Fonds pour l'environnement.

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE ET AUTRES FONDS

43. Depuis la treizième session du Conseil d'administration, seul un nouveau fonds d'affectation spéciale a été établi en vertu des procédures fixées par le Secrétaire général de l'ONU et des dispositions de l'article V des Procédures générales relatives à la conduite des opérations du Fonds. Aux termes des procédures de l'ONU qui sont exposées dans les bulletins ST/SGB/188 et ST/AI/285 du Secrétaire général, le Contrôleur a délégué au Directeur exécutif, au nom du Secrétaire général, le pouvoir d'établir des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et trois fonds de ce type, décrits ci-après, ont été établis depuis lors par le Directeur exécutif. Un fonds d'affectation spéciale a été clôturé depuis la treizième session du Conseil d'administration, de sorte que le nombre total de fonds actuellement gérés par le PNUE est de 18.

44. On trouvera dans le rapport financier et les comptes pour la deuxième année de l'exercice biennal 1984-1985¹⁰ des précisions sur les recettes et les dépenses de chacun de ces fonds d'affectation spéciale ainsi que des autres fonds dont traite le présent rapport.

45. Les faits nouveaux intervenus au sujet de ces fonds et des autres fonds depuis que le Directeur exécutif a présenté son rapport précédent au Conseil d'administration¹¹ sont décrits plus loin.

Fonds d'affectation spéciale

Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabes unis, de l'Iran, de l'Iraq, du Koweït, de l'Oman et du Qatar

46. Etabli en 1978¹², ce Fonds doit être clôturé le 30 juin 1987 après avoir été prolongé trois fois par le Conseil d'administration¹³.

47. Le solde des ressources du Fonds au 1er janvier 1985, soit 691 076 dollars, augmenté des intérêts perçus en 1985, a fourni des ressources de 757 681 dollars qui ont permis de financer les activités entreprises par les Nations Unies à l'appui du Plan d'action de Koweït, l'essentiel du Plan étant financé directement par des parties à la

Convention. Les dépenses faites au titre de projets en 1985 ont atteint 288 091 dollars. Les activités se poursuivront en 1986 à l'aide du solde disponible.

Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

48. Etabli en 1979¹⁴, ce Fonds a été prolongé trois fois par le Conseil d'administration¹⁵ mais il doit maintenant être clôturé à la fin de 1987.

49. Les contributions versées par les Parties au Fonds en 1985 s'élèvent à 3,08 millions de dollars. Ajoutées au solde de 4 391 514 dollars reporté de 1984 et aux intérêts perçus en 1985, elles ont fourni des ressources de 8 628 832 dollars qui servent à financer les activités en 1985 et par la suite. Le total des dépenses faites pour des projets en 1985 est de 3 295 655 dollars et des engagements prévisionnels de 1 510 000 dollars ont été pris à titre préliminaire pour 1986. A la fin de 1985, des contributions d'un montant total de 0,49 million de dollars n'avaient pas encore été acquittées, mais les ressources non engagées qui seront reportées à 1986 suffiront à alimenter le budget de base des activités approuvées par les parties pour 1986 en application du Plan d'action.

Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

50. Etabli en 1979¹⁶, ce Fonds a été prolongé trois fois par le Conseil d'administration¹⁷ et doit maintenant être clôturé le 31 décembre 1987.

51. Des contributions d'un montant total de 0,60 million de dollars ont été versées pendant l'année et, ajoutées au solde de 353 306 dollars reporté de 1984 et aux intérêts perçus en 1985, elles ont fourni des ressources d'un montant total de 1 025 640 dollars. Les dépenses totales ont été de 678 142 dollars en 1985 de sorte qu'un solde de 865 877 dollars a été reporté à 1986. A la fin de l'année, les arriérés de contributions au Fonds atteignaient un montant total de 523 933 dollars et comme les Parties à la Convention avaient établi leur budget dans l'hypothèse que ces contributions seraient intégralement versées, la gestion du Fonds et la réalisation de son programme restent une cause de préoccupations.

Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

52. Etabli en 1981¹⁸, ce Fonds a été prolongé deux fois par le Conseil d'administration¹⁹ et doit maintenant être clôturé le 31 décembre 1987.

53. Ce Fonds est entré en activité en juin 1985, lorsque les contributions ont atteint le niveau minimal de 250 000 dollars dont il devait disposer, aux termes de son mandat, avant que des engagements prévisionnels de dépenses ne puissent lui être imputés. Les sommes encaissées en 1985 ont atteint 0,32 million de dollars et les dépenses faites au titre de projets cette même année se sont élevées à 14 831 dollars. A la fin de 1985, les arriérés de contributions s'élevaient encore à 1,9 million de dollars, mais un solde de 2 447 719 dollars était disponible au 1er janvier 1986. On prévoit que les activités financées au moyen de ce Fonds se développeront en 1986 et les engagements prévisionnels de dépenses atteignent 432 790 dollars au 31 mars 1986.

Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le programme pour l'environnement des Caraïbes

54. Etabli en 1981²⁰ et prolongé deux fois par le Conseil d'administration²¹, ce Fonds doit être clôturé le 31 décembre 1987.

55. Les contributions versées à ce Fonds en 1985 s'élèvent à 0,56 million de dollars. Ajoutées au solde de 1 164 432 dollars reporté de 1984 et aux intérêts perçus en 1985, elles ont fourni des ressources totales de 1 872 378 dollars pour financer les activités en 1985 et par la suite. Les dépenses faites au titre de projets en 1985 se sont élevées à 330 058 dollars. A la fin de 1985, les contributions non acquittées au Fonds s'élevaient encore à 0,74 million de dollars et le solde du Fonds reporté atteignait 2,3 millions de dollars. Etant donné que l'Unité de coordination régionale du Plan d'action pour les Caraïbes doit s'ouvrir à Kingston (Jamaïque) en 1986, il est à prévoir que les activités financées au moyen de ce Fonds se développeront et les engagements prévisionnels de dépenses s'élevaient à 166 675 dollars au 31 mars 1986.

Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est

56. Ce Fonds a été établi en 1981²² et prolongé deux fois par le Conseil d'administration²³. Il doit être clôturé le 31 décembre 1987.

57. Des contributions d'un montant de 109 600 dollars ont été versées à ce Fonds en 1985. Ajoutées au solde de 103 970 dollars reporté de 1984, et aux intérêts perçus en 1985, elles ont fourni au total 225 098 dollars pour financer les activités. Les dépenses se sont élevées à (1 206) dollars en 1985. Les contributions non acquittées au 31 décembre 1985 atteignaient 38 000 dollars, mais le solde du Fonds reporté à 1986 était de 264 304 dollars et un montant supplémentaire de 46 397 dollars avait été engagé au 31 mars 1986.

Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de la région de l'Afrique de l'Est

58. Aux termes du paragraphe 5 de sa décision 13/34, le Conseil a approuvé, à titre provisoire, l'établissement, sous réserve du consentement du Secrétaire général, d'un fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de la région de l'Afrique de l'Est au cas où les gouvernements intéressés le demanderaient. Les participants à la Conférence de plénipotentiaires sur la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est, qui s'est tenue à Nairobi du 17 au 21 juin 1985, et les gouvernements ont demandé qu'un fonds d'affectation spéciale soit établi²⁴. Le Secrétaire général a donc été prié d'approuver la création de ce fonds, ce qu'il a fait.

Fonds d'affectation spéciale pour les ateliers régionaux de formation à la gestion de l'environnement

59. Ce Fonds a été clôturé en août 1985, toutes les activités en vue desquelles il avait été établi ayant été réalisées.

Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique visant à promouvoir la coopération et l'assistance techniques dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières, financé par l'Office suédois pour le développement international (SIDA)

60. A la suite d'un accord conclu avec le Gouvernement suédois, ce Fonds a été établi en 1985 pour une durée d'un an et le Conseil d'administration en a pris officiellement note²⁵. Le SIDA y a versé en 1985 un montant total de 136 009 dollars qui, ajouté aux intérêts perçus en 1985, a fourni des ressources de 148 299 dollars. Les dépenses consacrées aux activités financées par le Fonds ont atteint 89 658 dollars en 1985.

Fonds d'affectation spéciale à objectif particulier pour la fourniture d'administrateurs auxiliaires par le Gouvernement danois

61. Deux administrateurs auxiliaires avaient été engagés le 6 avril 1983 et le 31 août 1984, respectivement. L'un des deux a démissionné en novembre 1985 et le contrat de l'autre doit prendre fin le 31 décembre 1986. Le montant des ressources reporté de 1984 à 1985 est de 118 052 dollars qui, ajoutés aux intérêts perçus en 1985, a porté les ressources de 1985 à 124 930 dollars. Les dépenses de 1985 se sont élevées à 97 132 dollars.

Fonds d'affectation spéciale à objectif particulier pour la fourniture d'administrateurs auxiliaires par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

62. Deux administrateurs auxiliaires ont été engagés, le 18 août 1983 et le 30 juillet 1985, respectivement. Les contributions au Fonds pour 1985 se sont élevées à 73 400 dollars. Ajoutées au solde reporté de 1984 et aux intérêts perçus en 1985, elles ont fourni des ressources de 126 124 dollars en 1985. Les dépenses de cette même année se sont élevées à 33 650 dollars et les engagements prévisionnels de dépenses pour 1986 à 51 632 dollars. Les contrats des deux administrateurs auxiliaires expirent le 17 août 1986 et le 29 juillet 1986, respectivement.

Fonds d'affectation spéciale à objectif particulier pour la fourniture d'administrateurs auxiliaires par le Gouvernement norvégien

63. Grâce à un Fonds d'affectation spéciale établi en 1979 avec le consentement du Secrétaire général et l'accord du Gouvernement norvégien, ce dernier a accepté de fournir des administrateurs auxiliaires au PNUE. Jusqu'à présent, il n'y a cependant aucun administrateur auxiliaire de Norvège qui travaille au PNUE.

Fonds d'affectation spéciale à objectif particulier pour la fourniture d'administrateurs auxiliaires par le Gouvernement japonais

64. Grâce à un fonds d'affectation spéciale établi en juin 1985 avec le consentement du Secrétaire général et l'accord du Gouvernement japonais, ce dernier a accepté de fournir au PNUE des administrateurs auxiliaires. Les contributions pour 1985 se sont élevées à 46 086 dollars; ajoutées aux intérêts perçus en 1985, soit 1 446 dollars, elles ont fourni des ressources de 47 532 dollars. Un administrateur auxiliaire a été engagé le 5 novembre 1985 pour une durée d'un an prenant fin le 4 novembre 1986. Les dépenses de 1985 se sont élevées à 12 450 dollars.

Fonds d'affectation spéciale pour le Prix Sasakawa pour l'environnement

65. Ce Fonds de création d'un Prix pour l'environnement a été établi en 1982²⁶ avec l'approbation du Conseil d'administration et le consentement du Secrétaire général. Il reposait sur une dotation initiale d'un million de dollars généreusement fournie par la

Fondation japonaise de la construction navale. Etant donné que les dépenses entraînées par l'attribution du Prix et son administration sont financées au moyen des revenus du Fonds, celui-ci n'a pas de date de clôture.

66. Les intérêts produits par les placements en 1985 se sont élevés à 98 961 dollars. Les dépenses de 1985 ont atteint 76 468 dollars, dont 50 000 dollars représentent le montant du prix décerné chaque année.

67. Le Prix Sasakawa de 1985 a été décerné le 3 juin 1985 au Prof. Gilbert F. White, qui est le Directeur du Natural Hazards Research Applications and Information Centre de l'Université du Colorado aux Etats-Unis, et à M. Hasan Asmaz de Turquie, qui est le Président de l'Association turque pour la conservation de la nature et de ses ressources. Le montant de 50 000 dollars a été réparti à parts égales entre les deux lauréats.

Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds de timbres-poste consacrés à la protection et à la conservation de la nature

68. Le solde de 494 599 dollars reporté de 1984 et les intérêts perçus en 1985 ont porté les ressources de 1985 à 526 618 dollars. Ce Fonds a permis de financer au total sept projets concernant la nature et sa protection. Le Fonds n'a pas de date de clôture, mais les activités qu'il sert actuellement à financer doivent être menées à bien pour la fin de mars 1987. Au 31 décembre 1985, les engagements prévisionnels de dépenses s'élevaient à 376 350 dollars pour 1985 et à 74 207 dollars pour 1986. Les sept projets actuellement financés sont les suivants : i) Surveillance de la situation des espèces et des écosystèmes : contribution au Système mondial de surveillance continue de l'environnement (UICN); ii) Lignes directrices concernant la participation du public aux programmes de conservation (Kenya Wildlife Fund Trustees); iii) Recherches inoffensives sur les baleines (NARA/Sri Lanka); iv) Surveillance de la situation des cétacés (baleines, dauphins, marsouins) (CMC/UICN); v) Surveillance de la situation des populations de cervidés d'Europe et d'Amérique du Nord (Cambridge University); vi) Bourses d'étude de la gestion de la faune et de la flore sauvages (projet interne et vii) Contribution de l'UICN à la réalisation du Plan d'action mondial pour la conservation, la gestion et l'exploitation des mammifères marins (UICN).

Fonds d'affectation spéciale d'assistance technique pour la fourniture à court terme d'experts aux pays en développement

69. Financé par la République fédérale d'Allemagne, ce Fonds a été créé en 1984 par le Directeur exécutif dans le cadre du mécanisme apparenté à un centre d'échange, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général, et le Conseil d'administration a pris note de sa création²⁷ en 1985. Il a pour but de fournir aux pays en développement les services d'experts en diverses disciplines engagés pour une courte durée.

70. Les ressources reportées de 1984, soit 53 093 dollars, ajoutées aux intérêts perçus en 1985, ont permis au Fonds de disposer de 57 810 dollars en 1985. Les dépenses de cette même année se sont élevées à 41 385 dollars.

Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à un projet intégré de gestion de l'environnement et de protection des écosystèmes andins (Cajamarca/Pérou)

71. Financé par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, ce Fonds a été créé en octobre 1984 pour une période de trois ans et le Conseil d'administration en a pris note²⁸.

72. Ce Fonds doit permettre de financer un projet pilote intégré de gestion de l'environnement et de protection des écosystèmes andins (Cajamarca/Pérou).

73. Le solde de 193 380 dollars reporté de 1984, ajouté aux intérêts perçus et à la contribution de 303 541 dollars versée en 1985, a porté les ressources de 1985 à 522 629 dollars. Les dépenses de cette même année se sont élevées à 194 874 dollars tandis que les engagements prévisionnels de dépenses atteignaient au 31 mars 1986 678 678 dollars.

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en vue de lutter contre les risques d'insalubrité du milieu et de promouvoir la sécurité des substances chimiques, financé par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

74. Ce Fonds a été établi en décembre 1985 pour une période de deux ans par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, à la suite d'un accord conclu entre le PNUE et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Aucune contribution n'y a été versée en 1985, mais des annonces de contributions de 400 000 Deutsche marks ont été faites pour 1986-1987.

75. Ce Fonds servira à appuyer le projet intitulé "Coopération technique en vue de la lutte contre les risques d'insalubrité du milieu et la promotion de la sécurité des substances chimiques" qui coiffera les programmes intéressant les domaines suivants : inventaire et évaluation des causes d'insalubrité du milieu; surveillance de la qualité de l'environnement et de l'exposition de l'homme aux risques d'insalubrité du milieu; législations et normes en matière de sécurité des substances chimiques; études et maîtrise des risques d'insalubrité du milieu, y compris la lutte contre les nuisibles par d'autres moyens; prévention des risques dus aux substances chimiques et aux techniques; organisation de stages sur les risques d'insalubrité du milieu et la promotion de la sécurité des substances chimiques.

Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en vue d'appuyer le mécanisme apparenté à un centre d'échange par la fourniture de services d'experts concernant les stratégies visant à résoudre les graves problèmes écologiques, financé par le Gouvernement du Royaume de Norvège

76. Ce Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a été établi en août 1985 pour une période de deux ans à la suite d'un accord conclu entre le PNUE et le Gouvernement norvégien. Des contributions d'un montant total de 150 000 dollars ont été annoncées pour 1985-1986, mais aucune n'avait été versée en 1985.

77. Ce Fonds servira à financer les services d'experts qui seront fournis par le Centre d'échange pour aider les pays en développement à formuler des stratégies qui doivent leur permettre de résoudre de graves problèmes écologiques et de réaliser des projets précis qui seraient proposés aux donateurs.

Autres fonds

Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

78. A sa première session, tenue à Bonn du 21 au 26 octobre 1985, la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la

faune sauvage a adopté la résolution 1/2 par laquelle elle a prié “le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement, avec l’approbation du Conseil d’administration du PNUE, de demander au Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies d’approuver la création d’un Fonds d’affectation spéciale pour une durée initiale de trois ans”. La Conférence avait proposé de créer ce Fonds en reconnaissant que “les Parties à la Convention sont responsables du financement de l’administration de la Convention et que, conformément à la décision 12/14, quatrième partie, du Conseil d’administration, la contribution initiale du PNUE se terminera à la fin de 1987”. Il va de soi que le Directeur exécutif n’a pas pu consulter le Conseil d’administration avant le 1er janvier 1986, date à laquelle le Fonds d’affectation spéciale devait être ouvert, à la demande des Parties. Il a cependant estimé que le Conseil d’administration souhaiterait qu’il réponde aux vœux des Parties en la matière et il a donc été de l’avant et obtenu l’approbation du Secrétaire général au sujet de la création du Fonds. Etant donné que le Conseil d’administration ne siège pas en 1986, il a l’intention de créer ce Fonds et de l’administrer à titre intérimaire jusqu’à ce que le Conseil d’administration entérine sa décision à sa quatorzième session.

Compte spécial pour financer l’exécution du Plan d’action pour lutter contre la désertification

79. Le Compte spécial a été établi en mars 1979²⁹ pour recevoir les fonds destinés au financement du Plan d’action pour lutter contre la désertification. En 1985, aucune annonce nouvelle de contributions n’avait été faite, mais le Chili a versé une contribution de 5 000 dollars qu’il avait annoncée pour 1985. Le total des fonds versés au Compte depuis sa création n’atteignait cependant que 161 886 dollars au 31 décembre 1985. Aucune somme n’avait été engagée en faveur de projets par imputation au Fonds au 31 décembre 1985.

Fonds de roulement (Information)

80. Aucune publication n’a été financée par imputation sur le Fonds de roulement en 1985, mais des revenus supplémentaires de 28 656 dollars ont été portés au crédit du Fonds, dont le solde s’élevait à 143 620 dollars à la fin de l’année.

Contributions de contrepartie

81. Le Directeur exécutif a poursuivi ses efforts pour mobiliser des ressources qui viendraient s’ajouter aux contributions versées au Fonds pour l’environnement conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la décision 10/26 du Conseil d’administration. Des contributions additionnelles d’un montant de 956 822 dollars ont été annoncées en 1985 sous forme de contributions de contrepartie en faveur de 12 projets, alors que 81 932 dollars de plus ont été obtenus en 1986 en faveur de trois projets.

82. Douze gouvernements (Allemagne, République fédérale d’, Autriche, Canada, Chili, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Pays-Bas) ont versé 779 926 dollars en 1985, tandis que la Communauté européenne de l’énergie atomique, la Communauté économique européenne, plusieurs sociétés industrielles et de nombreuses organisations non gouvernementales ont apporté au total 176 896 dollars. Le tableau 11 de l’annexe V donne le détail des contributions de contrepartie, avec les projets qu’elles servent à financer.

DEFINITIONS

Dans le présent document et dans les autres documents relatifs au Fonds pour l'environnement, les définitions ci-après sont employées :

Crédits ouverts	Montants des ressources votés par le Conseil d'administration à des fins déterminées (au titre d'un exercice) et sur lesquels le Directeur exécutif est autorisé à imputer et régler les dépenses engagées à ces fins à concurrence des montants ainsi votés.
Répartition	Partage des crédits ouverts entre les différents postes budgétaires, décidé par le Conseil d'administration.
Allocation de crédits	Pièce écrite par laquelle le Directeur exécutif affecte des ressources du Fonds à une ou plusieurs fins déterminées dans la limite des crédits ouverts par le Conseil d'administration et de la répartition décidée par lui.
Engagements prévisionnels de dépenses	Obligations contractées par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs délégués par lui, grevant les ressources allouées dans la limite des crédits ouverts par le Conseil d'administration et de la répartition décidée par ce dernier.
Dépenses	Totalité des dépenses engagées qu'il y ait ou non décaissement.
Monnaies convertibles ou MC	Monnaies qui peuvent être converties et versées immédiatement au compte bancaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement à New York.
Monnaies non convertibles ou MNC	Monnaies qui doivent être utilisées exclusivement ou principalement dans le territoire des donateurs considérés et qui ne peuvent être converties et versées au compte bancaire du PNUE à l'exception de la partie convertible spécifiquement autorisée par le pays qui a versé la contribution.

Notes

- 1 UNEP/GC.13/13, par. 1.
- 2 Décision 11/10, par. 15.
- 3 UNEP/GC.13/2, chap. V, par. 12.
- 4 UNEP/GC.13/13, par. 4.
- 5 UNEP/GC.13/13/Add.1.
- 6 *Ibid*
- 7 *Ibid*
- 8 Décision 11/7, première partie, par. 4 a) Budget-programme pour 1984-1985.
- 9 Décision 13/35, par. 7.
- 10 Rapport financier et comptes de l'exercice biennal 1984-1985, terminé le 31 décembre 1985, en date du 31 mars 1986.
- 11 UNEP/GC.13/14.
- 12 Décision 6/13 D, par. 9.
- 13 Décisions 9/26, par. 1 a), 11/10, par. 24 a), et 13/34, par. 4 a).
- 14 Décision 7/14 D, par. 1.
- 15 Décisions 9/26, par. 1 b), 11/10, par. 24 b), et 13/34, par. 4 b).
- 16 Décision 7/14 E, par. 1.
- 17 Décisions 9/26, par. 1 c), 11/10, par. 24 c), et 13/34, par. 4 c).
- 18 Décision 9/26, par. 1 d).
- 19 Décisions 11/10, par. 24 d), et 13/34, par. 4 d).
- 20 Décision 9/26, par. 1 e).
- 21 Décisions 11/10, par. 24 e), et 13/34, par. 4 e).
- 22 Décision 9/26, par. 1 f).
- 23 Décisions 11/10, par. 24 f), et 13/34, par. 4 f).
- 24 Décision 13/34, par. 5.
- 25 Décision 13/34, par. 6 c).
- 26 Décision 10/27, par. 13 et 14.
- 27 Décision 13/34, par. 6 a).
- 28 Décision 13/34, par. 6 b).
- 29 Résolution 33/89 de l'Assemblée générale et décision 7/13 A du Conseil d'administration.

Chapitre VI

SECRETARIAT : STRUCTURE ET PERSONNEL

Le secrétariat du PNUE

Dépenses administrées par le secrétariat

Structure

Recrutement et personnel

SECRETARIAT : STRUCTURE ET PERSONNEL

LE SECRETARIAT DU PNUE

1. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires au Fonds pour l'environnement constituent les deux principales sources de financement du secrétariat du PNUE. Le Fonds pour l'environnement finance les dépenses de fonctionnement du secrétariat au moyen du budget des dépenses du programme et d'appui au programme et par le biais des activités relevant du programme du Fonds, à savoir les projets. Diverses autres dépenses et quelques postes sont financés au moyen de fonds d'affectation spéciale.

2. Le secrétariat se compose de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux. Les postes d'administrateur pourvus au 31 décembre 1985 ainsi que les chiffres correspondants pour 1984 sont indiqués au tableau 1.

*Tableau 1 : Postes d'administrateur inscrits
au tableau des effectifs approuvés*

	1984		Nombre de postes 1985	
	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus
Budget ordinaire	49 ^a	47 ^a	49 ^a	44 ^b
Dépenses du programme et d'appui au programme	103 ^c	76 ^c	103 ^c	71 ^c
Accords pour la fourniture d'administrateurs auxiliaires (fonds d'affectation spéciale)	3	3	5	5
Compte spécial destiné à financer l'appui aux fonds d'affectation spéciale	5	2	7	4
Projets relevant du Fonds pour l'environnement	48	36	50	37
Projets relevant des fonds d'affectation spéciale	11	10	13	11
Activités financées au titre des contributions de contrepartie	4	4	2	1
Total ^c	223	178	229	173 ^d

^a Y compris cinq postes du Service mobile attribués au Groupe de la correspondance télégraphique, qui dessert tous les bureaux des Nations Unies à Gigiri.

^b Y compris quatre postes du Service mobile attribués au Groupe de la correspondance télégraphique, qui dessert tous les bureaux des Nations Unies à Gigiri.

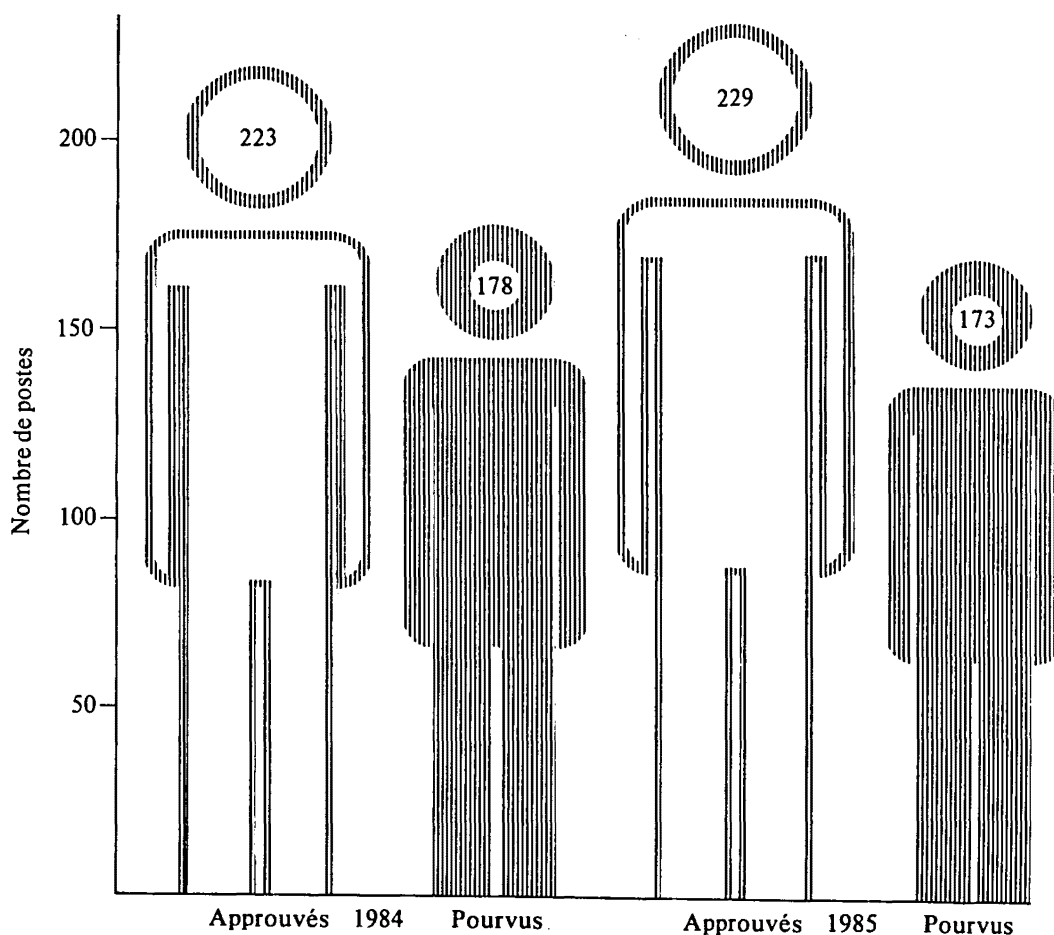
^c Y compris un poste prêté au CNUEH.

^d A l'exclusion de deux postes d'administrateur titulaire d'un engagement de courte durée et dont le coût est imputé aux fonds destinés au personnel temporaire

3. En décembre 1985, 25 p. cent du nombre total des postes d'administrateur approuvés étaient vacants, alors que la proportion des postes financés au titre des dépenses du programme et d'appui au programme était de 31 p. cent, le nombre de postes d'administrateur pourvus ayant été réduit de cinq unités depuis 1984. Le Conseil d'administration ayant prié le Directeur exécutif de maintenir les dépenses du programme et d'appui au programme en-dessous du plafond de 33 p. cent des contributions annuelles versées au Fonds pour l'environnement, 20 postes financés au titre des dépenses du programme et d'appui au programme ont été gelés en 1985 et aucune tentative n'a été faite pour y pourvoir. En outre, quatre postes relevant de projets ont été gelés au cours de l'année considérée et le recrutement visant à pourvoir à d'autres postes financés au titre des dépenses du programme et d'appui au programme ou relevant de projets a été suspendu délibérément.

4. Comme il ressort du tableau 1, le nombre de postes d'administrateur auxiliaire est passé, en 1985, de 3 à 5. Les administrateurs auxiliaires sont de jeunes fonctionnaires dont les postes sont entièrement financés par leurs gouvernements respectifs, en vertu

Figure 1. Postes d'administrateur inscrits au tableau des effectifs approuvés



d'accords conclus avec le PNUE, pour une durée de service limitée. Ces cinq administrateurs auxiliaires ont prêté un concours précieux aux fonctionnaires du secrétariat d'un rang plus élevé à une époque où, en raison des difficultés financières, il a fallu réduire l'effectif des d'administrateurs. Etant membres du personnel du PNUE, ils figurent parmi les effectifs dont les chiffres sont indiqués dans le présent chapitre.

5. La catégorie des services généraux (qui se distingue de celle des administrateurs) se compose de 361 postes, dont 338 étaient pourvus au 31 décembre 1985. Le financement de ces postes est indiqué au tableau 2.

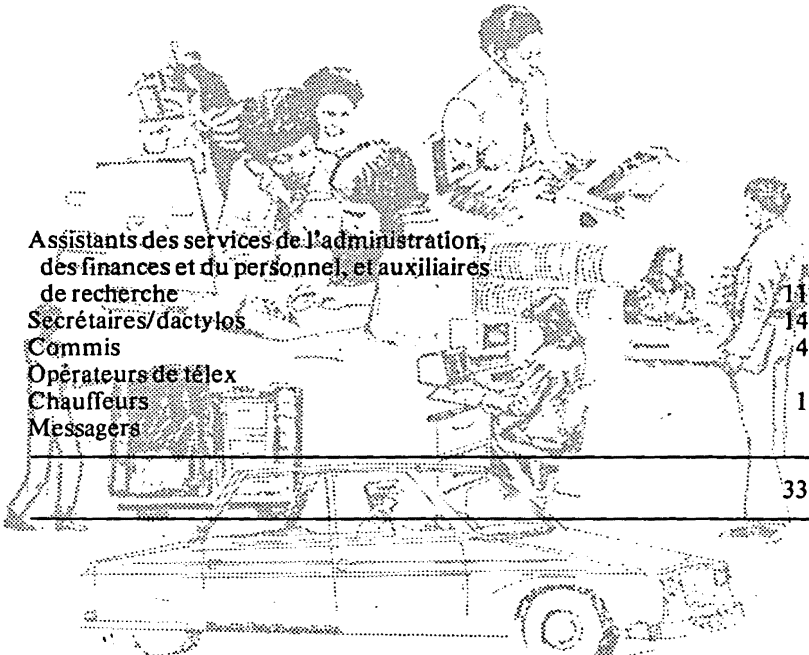
**Tableau 2 : Sources de financement des postes
d'agent des services généraux^a**

	Nombre de postes 1985	
	Approuvés	Pourvus
Budget ordinaire	60	59
Dépenses du programme et d'appui au programme	206	198
Compte spécial destiné à financer l'appui aux fonds d'affectation spéciale	8	8
Projets relevant du Fonds pour l'environnement	71	57
Projets relevant des fonds d'affectation spéciale	14	14
Activités financées au titre des contributions de contrepartie	2	2
	361	338

^a Ces chiffres ne tiennent pas compte de 29 autres agents des services généraux rémunérés au moyen de fonds destinés au personnel temporaire, dont 11 au titre du budget ordinaire, 7 au titre du budget des dépenses du programme et d'appui au programme et 11 au titre des fonds d'affectation spéciale, etc.

6. La composition de la catégorie professionnelle des agents des services généraux qui occupent des postes approuvés est indiquée, dans ses grandes lignes, au tableau 3.

Tableau 3 : Catégorie professionnelle des agents des services généraux



The background of the table features a black and white illustration. In the upper half, several office workers are depicted in a busy environment. Some are seated at desks with typewriters, while others are standing and engaged in conversation. In the lower half, a vintage sedan from the mid-20th century is shown, parked and facing right. The entire illustration is rendered in a halftone or stippled style.

Assistants des services de l'administration, des finances et du personnel, et auxiliaires de recherche	117
Secrétaires/dactylos	145
Commis	45
Opérateurs de télex	8
Chauffeurs	15
Messagers	8
	338

7. En général, le PNUE a pu maintenir le niveau de son programme d'activités avec un nombre restreint d'administrateurs grâce à une redistribution, aux agents des services généraux, de certaines des tâches dont s'acquittaient précédemment les administrateurs. Cette mesure a été l'une des plus importantes qu'ait prises le Directeur exécutif pour limiter les dépenses.

8. Le PNUE s'est engagé à appuyer davantage l'automatisation du travail de bureau et à encourager, notamment, la mise en place de systèmes électroniques d'information et de traitement des données. En 1985, il a fait une large place à l'utilisation des techniques modernes afin d'accroître le rendement du travail avec des ressources humaines limitées. Des micro-ordinateurs ayant été introduits en 1985, des fonctionnaires de tous les niveaux ont été formés à l'utilisation des ordinateurs et des systèmes de traitement de textes afin que le matériel soit utilisé au maximum. Au cours de l'année considérée, le nombre de terminaux de traitement électronique des données a été porté de 30 à 45 et celui des imprimantes de 10 à 18.

9. Il s'est avéré difficile dans la pratique de faire une distinction entre les dépenses de fonctionnement du petit secrétariat à imputer sur le budget ordinaire et les dépenses du secrétariat d'appui au programme à financer sur le Fonds pour l'environnement créé lors de la Conférence de Stockholm. Les membres du personnel du PNUE sont engagés en vertu d'un contrat conclu soit avec le PNUE, soit avec l'Organisation des Nations Unies, tout en exerçant leurs fonctions au PNUE. Leurs attributions s'inscrivent pour l'essentiel dans le cadre du mandat général du PNUE et il n'est pas aisé de tracer une ligne de démarcation entre celles qui se rapportent aux activités du programme et les autres. Le tableau 4 donne cependant une idée générale de la répartition des fonctions entre les 174 administrateurs titulaires d'un poste au 31 décembre 1985, avec les chiffres correspondants pour 1984.

Tableau 4 : Répartition des administrateurs par fonction

	Nombre de fonctionnaires <i>a</i>	
	1984	1985
Direction supérieure	4	4
Bureaux régionaux et de liaison/ relations extérieures	23	22
Etablissement de programmes	44	40
Personnel de projets	33	33
Gestion du Fonds/mécanisme apparenté à un centre d'échange	15	16
Information	11	13
Services de conférence et de traduction	16	15
Administration/finances, etc.	31	29
	177	172 <i>b</i>

a A l'exclusion d'un poste prêté au CNUCED.

b A l'exclusion de deux administrateurs dont les postes sont financés au moyen de fonds destinés au personnel temporaire. L'un de ces deux fonctionnaires relève des services de traduction et l'autre, un architecte, de l'administration.

10. Le Directeur exécutif estime que, tout bien considéré, un pourcentage trop important des dépenses afférentes au secrétariat continue à être imputé au Fonds pour l'environnement. Ce dernier finance toujours en fait un certain nombre de postes dont les titulaires doivent légitimement être rémunérés sur le budget ordinaire. Le Directeur exécutif continuera par conséquent d'étudier la possibilité d'obtenir l'inscription au budget ordinaire de l'ONU d'autres postes dont le coût est imputé actuellement au budget des dépenses du programme et d'appui au programme.

DEPENSES ADMINISTREES PAR LE SECRETARIAT

11. Le montant total des dépenses administrées par le PNUE est passé d'environ 6 millions de dollars en 1973 à un maximum de 45,5 millions de dollars en 1985, traduisant le rôle croissant que jouent, dans les activités du PNUE, les programmes financés au moyen de fonds d'affectation spéciale. On trouvera au tableau 5 une comparaison des dépenses de 1983, 1984 et 1985, par source de financement.

*Tableau 5 : Dépenses administrées par le PNUE,
par source de financement*

	1983	1984	1985
	(en millions de dollars)		
Budget ordinaire	5,2	5,1	4,9
Dépenses du programme et d'appui au programme	9,5	10,2	10,1
Activités relevant du programme du Fonds	24,9	16,9	23,5
Activités relevant des fonds d'affectation spéciale	3,9	4,5	5,2
Compte spécial destiné à financer les fonds d'affectation spéciale	0,3	0,4	0,6
Financement de contrepartie	1,2	1,3	1,2
Fonds de roulement (Information)	(0,0)	0,0	0,0
	45,0	38,4	45,5

12. Tout au long de l'année, des mesures d'économie rigoureuses ont été imposées à tous les programmes du fait de la situation financière de l'organisation et compte tenu de la préoccupation qu'inspire, au Conseil d'administration, le niveau des dépenses d'administration comparé à celui des contributions volontaires. Même si le budget des dépenses du programme et d'appui au programme ne peut être considéré comme étant représentatif des dépenses d'administration de l'organisation, il convient de noter qu'en 1985 les dépenses du programme et d'appui au programme n'ont dépassé que de 6,6 p. cent le chiffre de 1980 et qu'elles ne lui auraient pas été supérieures si l'on en avait retiré la contribution annuelle au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne.

13. Si l'on a pu atteindre ce résultat, c'est en grande partie parce qu'on a réduit de 310 000 dollars les dépenses de personnel. Les dépenses d'exploitation générales telles que les loyers, qui sont dans une large mesure non-discrétionnaires et, par conséquent, difficiles à limiter, ont augmenté de 238 000 dollars et le montant des bourses de perfectionnement et des subventions à la formation de 34 000 dollars. La question des

dépenses du programme et d'appui au programme est examinée plus avant au paragraphe 11 du chapitre V.

STRUCTURE

14. Depuis la publication du Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1984, aucune modification de structure importante n'a été apportée au secrétariat. Comme prévu, le Centre d'activité du programme pour les océans et les zones côtières a transféré ses bureaux de Genève à Nairobi en septembre 1985, et on a de nouveau envisagé de procéder à une restructuration du Bureau du programme. A la fin de l'année, aucune décision n'avait été prise au sujet de cette restructuration, mais l'on devait se prononcer sur ce sujet une fois achevé l'examen détaillé du programme passé du PNUE, qui a été entrepris au début de 1986.

15. Comme indiqué au tableau 6, au 31 décembre 1985, 72 p. cent des administrateurs et 79 p. cent des agents des services généraux étaient en poste au siège du PNUE, à Nairobi.

Tableau 6 : Classement des administrateurs et des agents des services généraux du PNUE, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Nombre de postes (1985)	
	Administrateurs	Agents des services généraux
Nairobi	124	266 ^a
Genève	13	20
Athènes	6	10
Paris	5	6
Lausanne	5	4
New York	4	7
Mexico	4	8
Bangkok	3	6
Bahreïn	2	6
Pérou	2	—
Washington	1	1
Londres	1	—
Vienne	1	2
Tunis	1	1
Bonn	—	1
	172	338 ^a

^a A l'exclusion de deux administrateurs et de 29 agents des services généraux employés à Nairobi à titre temporaire au 31 décembre 1985.

16. Sous la supervision du Directeur exécutif, qui avait été mandaté à cette fin par l'Assemblée générale, la construction des locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur le site de Gigiri s'est terminée et l'administration courante du complexe est à présent assurée par l'Unité centrale des Nations Unies chargée des services communs. Il a été construit un pavillon des visiteurs et, à la fin de l'année, les modalités de son administration par le Centre d'information des Nations Unies, pour le compte de toutes les organisations qui ont des bureaux à Gigiri, étaient à l'étude.

17. L'UNESCO ayant transféré ses bureaux du centre ville à Gigiri, le nombre des fonctionnaires des Nations Unies occupant les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi s'élevait, au 31 décembre 1985, à 910, dont 421 étaient membres du personnel du PNUE, représentant 78 p. cent de l'effectif total de l'organisation.

RECRUTEMENT ET PERSONNEL

18. Une ventilation par nationalité des 172 administrateurs titulaires d'un poste au PNUE au 31 décembre 1985 figure à l'annexe II du présent rapport. Conformément à sa politique, le Directeur exécutif a continué de veiller au maintien d'une répartition géographique équilibrée de l'ensemble du personnel du PNUE, en application des résolutions de l'Assemblée générale, et ce tant pour les postes financés au moyen du budget ordinaire qui sont soumis strictement au principe de la répartition géographique que pour les postes dont le financement est assuré par d'autres sources. La représentation insuffisante des femmes au sein du secrétariat du PNUE continue de retenir l'attention du Directeur exécutif. Au 31 décembre 1985, 20 p. cent des postes d'administrateur du secrétariat étaient occupés par un personnel féminin, alors que l'objectif fixé par l'ONU est de 25.

19. Compte tenu des difficultés financières que connaît le PNUE, le Directeur exécutif a continué d'exiger que seuls les engagements des fonctionnaires ayant fait preuve d'un degré de compétence très élevé soient prolongés, et ce pour toutes les catégories de personnel.

20. En 1985, 37 administrateurs ont quitté l'organisation : deux ont été mutés dans d'autres organismes des Nations Unies, quatre ont pris leur retraite, 14 ont démissionné, l'engagement de cinq administrateurs a pris fin à l'achèvement des projets pour lesquels ils avaient été recrutés et 12 contrats n'ont pas été renouvelés.

21. Malgré les efforts résolus du Directeur exécutif, le recrutement de candidats originaires de pays non représentés n'a pas progressé. Tous les pays concernés ont été informés que des postes vacants avaient été réservés à leurs ressortissants, mais quatre pays seulement ont été en mesure de présenter des candidats. Or ces pays appartenaient à la catégorie des pays sous-représentés et non à celle des pays non représentés.

Annexe I

ETATS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE

A. Etats membres en 1985

Algérie	Kenya
Allemagne, République fédérale d'	Koweït
Arabie saoudite	Lesotho
Argentine	Malaisie
Australie	Malte
Autriche	Mexique
Belgique	Népal
Botswana	Niger
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Cameroun	Oman
Canada	Ouganda
Chili	Panama
Chine	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Colombie	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Etats-Unis	Pologne
Finlande	Royaume-Uni
France	Rwanda
Ghana	Soudan
Haïti	Sri Lanka
Hongrie	Togo
Inde	Tunisie
Indonésie	Turquie
Italie	URSS
Jamahiriya arabe libyenne	URSS d'Ukraine
Jamaïque	Venezuela
Japon	Yougoslavie
Jordanie	Zaïre

B. Etats membres en 1986 *

Algérie	Malaisie
Allemagne, République fédérale d'	Malte
Argentine	Mexique
Australie	Népal
Autriche	Niger
Barbade	Nigéria
Belgique	Norvège
Botswana	Oman
Brésil	Ouganda
Bulgarie	Panama
Canada	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Chili	Pays-Bas
Chine	Pologne
Colombie	République arabe syrienne
Congo	Royaume-Uni
Danemark	Rwanda
Etats-Unis	Soudan
France	Sri Lanka
Ghana	Swaziland
Haïti	Thaïlande
Inde	Togo
Indonésie	Tunisie
Jamahiriya arabe libyenne	Turquie
Jamaïque	URSS
Japon	URSS d'Ukraine
Jordanie	Venezuela
Kenya	Zaïre
Koweït	Zambie

* Le mandat de la Hongrie et de la Yougoslavie ayant expiré le 31 décembre 1985, il a été annoncé que l'élection de deux Etats d'Europe de l'Est nécessiterait de nouvelles consultations. Le secrétariat croit comprendre que cette élection aura lieu lors de la reprise de la quarantième session de l'Assemblée générale en 1986. Dans l'intervalle, il a été informé que le Groupe des Etats d'Europe de l'Est a proposé la candidature de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie.

Annexe II

REPARTITION DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DE RANG SUPERIEUR DU PNUE PAR REGION, NATIONALITE ET CLASSE AU 31 DECEMBRE 1985 ^a

Région et pays	Postes pourvus soumis à la répartition géographique	Nombre	Postes pourvus non soumis à la répartition géographique ^b	Nombre	Total
<i>Etats d'Asie</i>					
Afghanistan	—	—	1 P-4	1	1
Bangladesh	—	—	1 D-2	1	1
Birmanie	1 D-1	1	—	—	1
Chine	1 P-3	1	1 D-1, 1 P-4	3	4
			1 P-2		
Inde	1 D-2	1	1 P-5, 2 P-4	3	4
Japon	1 D-1, 1 P-2	2	2 P-5, 3 P-2	5	7
Jordanie	—	—	1 P-5	1	1
Liban	—	—	1 P-3	1	1
Pakistan	1 P-5	1	1 P-3	1	2
Philippines	—	—	1 P-4	1	1
République arabe syrienne	—	—	1 L-5	1	1
Sri Lanka	—	—	1 P-4	1	1
Turquie	—	—	1 P-2	1	1
Viet Nam	—	—	1 P-2	1	1
Yémen	—	—	1 D-1, 1 P-1	2	2
Yémen démocratique	1 P-5	1	—	—	1
TOTAL PARTIEL		7		23	30
<i>Etats d'Europe Orientale</i>					
Hongrie	—	—	1 P-5	1	1
Pologne	1 P-5, 1 P-4	2	—	—	2
Tchécoslovaquie	—	—	1 P-4	1	1
URSS	1 ASG, 1 P-4	2	5 P-4, 2 P-3	8	10
			1 P-2		
Yougoslavie	—	—	1 D-2, 1 P-5	2	2
TOTAL PARTIEL		4		12	16

Région et pays	Postes pourvus soumis à la répartition géographique	Nombre	Postes pourvus non soumis à la répartition géographique ^b	Nombre	Total
<i>Etats d'Europe Occidentale et autres Etats</i>					
Allemagne, République fédérale d'	1 D-1, 1 P-5 1 P-3	3 —	1 ASG, 1 P-5 1 P-3, 3 P-2	6 —	9 —
Australie	—	—	1 D-1, 1 P-4	2	2
Autriche	—	—	1 P-3	1	1
Belgique	—	—	2 P-4	2	2
Canada	—	—	2 P-5, 1 P-3 1 P-2	4	4
Danemark	1 P-3	1	1 P-2, 1 P-1	2	3
Espagne	—	—	1 P-3	1	1
Etats-Unis d'Amérique	1 ASG, 1 P-5 1 P-3	3 —	1 D-1, 5 P-5 1 P-3	7 —	10 —
Finlande	—	—	1 D-1, 1 P-2	2	2
France	2 P-4	2	1 D-2, 1 D-1 1 P-5, 1 P-3 1 P-2	5	7
Grèce	1 P-5, 1 FS-5 *	2	—	—	2
Irlande	1 FS-5 *	1	2 P-3, 1 P-2	3	4
Islande	—	—	1 P-4	1	1
Italie	1 D-1	1	1 D-2, 2 P-4 1 P-3	4	5
Norvège	—	—	1 P-2	1	1
Nouvelle-Zélande	—	—	1 P-2	1	1
Pays-Bas	—	—	1 D-2, 1 P-3 1 P-2	3	3
Royaume-Uni	1 P-5, 1 P-4 1 P-2	3	1 D-2, 1 D-1 1 P-5, 1 P-4 3 P-3	7	10
Suède	1 P-4	1	1 P-4, 1 P-3 1 P-2	3	4
Suisse	—	—	1 P-4, 1 P-1	2	2
TOTAL PARTIEL		17		57	74
<i>Etats d'Amérique Latine</i>					
Argentine	—	—	2 P-3	2	2
Brésil	1 D-2	1	—	—	1
Chili	1 FS-3 *	1	2 P-5, 1 P-4	3	4
Colombie	—	—	1 P-5	1	1
Guatemala	—	—	1 P-4	1	1
Guyana	—	—	1 P-4	1	1
Haiti	1 P-2	1	—	—	1
Jamaïque	—	—	1 D-2, 1 P-2	2	2
Panama	1 P-4	1	—	—	1
Pérou	—	—	1 D-2	1	1
République dominicaine	—	—	1 P-3	1	1
TOTAL PARTIEL		4		12	16

Région et pays	Postes pourvus soumis à la répartition géographique	Nombre	Postes pourvus non soumis à la répartition géographique ^b	Nombre	Total
<i>Etats d'Afrique</i>					
Algérie	—	—	1 P-1	1	1
Egypte	1 USG, 1 P-5	2	1 P-4	1	3
Ethiopie	1 FS-3 *	1	1 P-5	1	2
Gambie	—	—	1 P-4	1	1
Jamahiriya arabe libyenne	1 D-1	1	1 P-4, 1 P-3	2	3
Kenya	1 D-2	1	1 P-5, 2 P-3 1 P-2, 4 P-1	8	9
Mali	—	—	1 D-1	1	1
Maroc	—	—	1 P-3	1	1
Mozambique	—	—	1 P-3	1	1
Ouganda	1 P-5	1	1 P-5, 1 P-3	2	3
République-Unie de Tanzanie	—	—	1 P-3, 1 P-2	2	2
Rwanda	—	—	1 P-4	1	1
Seychelles	—	—	1 D-1	1	1
Somalie	—	—	1 P-5	1	1
Soudan	—	—	1 D-2, 1 P-3	2	2
Swaziland	—	—	1 P-5	1	1
Tunisie	—	—	1 P-4, 1 P-3	2	2
Zaïre	—	—	1 P-4	1	1
TOTAL PARTIEL		6		30	36
TOTAL		38		134	172

^a La répartition par région et pays figurant à la présente annexe ne correspond pas exactement à celle de l'ONU. Etant donné que la composition du Conseil d'administration est répartie entre les cinq régions énumérées dans la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, il a été décidé d'établir la présente liste conformément à ces groupements régionaux.

^b Il s'agit du personnel dont les rémunérations sont imputées au budget ordinaire au titre de l'assistance temporaire, des fonctionnaires rémunérés par le Fonds et de tout le personnel linguistique.

* Personnel du service mobile.

Annexe III

OUVRAGES ET DOCUMENTS PUBLIES EN 1985

A. OUVRAGES IMPRIMES

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Conception intégrée de l'environnement et du développement et intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement (Rubriques 2101 et 2102 du budget)</i>			
Guidelines to Environment Impact Assessment in Developing Countries	PNUE	PNUE	A
Environmental Aspects of the Activities of Transnational Corporations: A Survey	Centre des Nations Unies sur les sociétés transna- tionales	PNUE	A
<i>Energie (Rubrique 2103 du budget)</i>			
Integrated Rural Energy Planning	Butterworths	PNUE/Inter- national Society for Ecological Modeling (ISEM)	A
<i>Industrie et transports (Rubrique 2104 du budget)</i>			
Environmental Guidelines for the Diesel Vehicle	PNUE	PNUE	A
Guidelines for the Environ- mental Management of Alumina Production	PNUE	PNUE	A
Pollution Abatement and Control Technology (PACT) Publication for the Pulp and Paper Industry	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Low and Non-Waste Technologies	PNUE	PNUE	A
Principes directeurs sur la gestion des risques et la prévention des accidents dans l'industrie chimique	PNUE	PNUE	F
<i>Industrie et environnement:</i>			
Vol. 6, No. 3: "Energy and resource conservation in the aluminium industry"	PNUE	PNUE	A
Vol. 6, No. 4: "L'industrie chimique et la prévention des accidents"	PNUE	PNUE	AF
Numéro spécial No. 4: "Gestion des déchets industriels dangereux"	PNUE	PNUE	AEF
Vol. 7, No. 1: "Tourisme et environnement"	PNUE	PNUE	AEF
Vol. 7, No. 2: "Des technologies rationnelles pour l'environnement"	PNUE	PNUE	AEF
Vol. 7, No. 3: "Réglementation, consultation ou incitations pour la gestion de l'environnement industriel?"	PNUE	PNUE	AEF
Vol. 7, No. 4: "Environmental aspects of the direct reduction route to steel making"	PNUE	PNUE	A
Numéro spécial No. 5: "La Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement (SMIGE) — Résultats et réactions"	PNUE	PNUE	AArEF
Vol. 8, No. 1: "Environmental aspects of mining and ore-dressing of non-ferrous metals"	PNUE	PNUE	A
Vol. 8, No. 2: "Environmental Management in oil refineries and terminals"	PNUE	PNUE	A
Vol. 8, No. 3: "Agrochemical and their impact on the environment"	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Le droit de l'environnement et son application (Rubrique 2105 du budget)</i>			
Séries droit de l'environnement, lignes directrices et principes			
No. 1 — Déclaration de Stockholm	PNUE	PNUE	AArCEFR
No. 2 — Ressources naturelles partagées	PNUE	PNUE	AArCEFR
No. 3 — Modification du temps	PNUE	PNUE	AArCEFR
No. 4 — Exploration minière et forage en mer	PNUE	PNUE	AArCEFR
No. 5 — Charte mondiale de la nature	PNUE	PNUE	AArCEFR
No. 6 — Produits chimiques interdits ou strictement réglementés	PNUE	PNUE	AArCEFR
No. 7 — Pollution marine d'origine tellurique	PNUE	PNUE	AArCEFR
Droit de l'environnement au PNUE	PNUE	PNUE	AArCEFR
Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement	PNUE	PNUE	AArCEFR
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	PNUE	PNUE	AArCEFR

*Education et formation en matière d'environnement
(Rubriques 3101 et 3102 du budget)*

<i>Connexion</i> , vol. X, Nos. 1, 2, 3	UNESCO	PNUE/ UNESCO	AArF
Le programme international d'éducation relatif à l'environnement SAVOIR AGIR	UNESCO	PNUE/ UNESCO	AEF
Environmental education: module for pre-service training of social science teachers and supervisors for secondary schools. Environmental Education Series No. 9	UNESCO	PNUE/ UNESCO	A
Environmental education: module for in-service training of social science teachers and supervisors for secondary schools. Environmental Education Series No. 10	UNESCO	PNUE/ UNESCO	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
A guide on environmental values in education. Environmental Education. Series No. 13	UNESCO	PNUE/ UNESCO	A
L'approche interdisciplinaire en éducation relative à l'environnement. No. 14 de la série Education environnementale	UNESCO	PNUE/UNESCO	AF
Vers une pédagogie de solution de problèmes en éducation relative à l'environnement. No. 15 de la série Education environnementale	UNESCO	PNUE/ UNESCO	F
Répertoire international de périodiques sur l'éducation relative à l'environnement. No. 16 de la série Education environnementale	UNESCO	PNUE/ UNESCO	F
A comparative survey of the incorporation of environmental education into school curricula. No. 17 de la série Education environnementale	UNESCO	PNUE/ UNESCO	A
Environmental Management Training	OIT	PNUE/OIT	A
Living in the Environment: A source book for environmental education	UNESCO	PNUE/ UNESCO	A
<i>Information (Rubrique 3103 du budget)</i>			
Six numéros de <i>Nouvelles du PNUE</i>	PNUE	PNUE	AEF
Sauvegarder l'avenir	PNUE	PNUE	AEF
L'environnement : un dialogue entre nations	PNUE	PNUE	AEF
Radiation: Doses, Effects, Risks	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>INFOTERRA</i> (Rubrique 3104 du budget)			
Répertoire international des sources, 1985 Vol. A-D	PNUE	PNUE	AEF
Index des sources (cumulatif) Vol. A-C, janvier 1985 Vol. A-D, septembre 1985	PNUE	PNUE	AEF
<i>Bulletin INFOTERRA</i> , Vol. VII, Nos. 1-6	PNUE	PNUE	AEF
<i>Données environnementales et état de l'environnement</i> (Rubrique 3105 du budget)			
Guidelines for the preparation of national state-of-the-environment reports (with special reference to developing countries)	PNUE	PNUE	A
Environmental Refugees	PNUE	PNUE	A
<i>Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS)</i> (Rubrique 4101 du budget)			
Satellite remote sensing of total herbaceous biomass production in the Senegalese Sahel: 1980-1984	FAO/PNUE	PNUE	A
Urban air pollution worldwide	MARC	PNUE/OMS	A
<i>Water Quality Bulletin</i> , vol. 10, Nos. 2 and 3	OMS	PNUE	A
Analytical quality control guidelines for water laboratories	OMS	PNUE/OMS/ UNESCO/OMM	A
Guidelines for the study of dietary intakes of chemical contaminants	OMS	PNUE/OMS/FAO	AE
Human exposure to suspended particulate matters in Beijing, People's Republic of China	OMS	PNUE/OMS	A
Assessment of human exposure to lead: Comparison between Belgium, Malta, Mexico and Sweden	Karolinska Institute, Stockholm	PNUE/OMS	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
The global climate system: A critical review of climate system during 1982-1984	OMM	PNUE/OMM	A
<i>BAPMoN Newsletter</i> , vol. 1, No. 1	OMM	PNUE/OMM	A
Manual for BAPMoN Station Operations	OMM	PNUE/OMM	A
Threatened Swallowtail Butterflies of the World	UICN	PNUE	A
Threatened Birds of Africa and Related Islands	UICN	PNUE	A
Environmental Profile of Madagascar	UICN	PNUE/UICN	A
A Directory of Crocodilian Farming Operations*	UICN	PNUE/UICN	AEF
Global atmospheric background monitoring for selected environmental parameters — BAPMoN data for 1981, vol. II	EPA	PNUE/OMM	A
World Climate Data Programme <i>Climate System Monitoring</i> (CSM) Nos. 8-16	OMM	PNUE/OMM	A
<i>Limites extrêmes, recherche et évaluation (Rubrique 4102 du budget)</i>			
Transport of carbon and minerals in major world rivers, part 3	SCOPE/PNUE Carbon Unit	SCOPE/PNUE	A
Techniques in Bioproductivity and Photosynthesis, (2 vols.)	Pergamon Press	King's College/ PNUE	A
Photosynthesis in relation to Plant Production in Terrestrial Environments	Tycooly	PNUE	A

* Titre français non disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Protection du milieu marin au niveau mondial (Rubrique 5101 du budget)</i>			
Determination of Total Arsenic in Selected Marine Organisms by Hydride Generation Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 9	PNUE	PNUE/FAO/AIEA	A
Determination of DDIs and PCBs in Selected Marine Organisms by Packed Column Gas Chromatography. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 14/Rev. 1	PNUE	PNUE/FAO/COI	A
Monitoring of Tar on Marine Beaches. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 15 (Draft)	PNUE	PNUE/COI/AIEA	A
Determination of Mercury in Estuarine Waters and Suspended Sediments by Cold Vapour Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 19 (Draft)	PNUE	PNUE/COI/AIEA	A
Determination of Total Coliforms in Sea-water by Multiple Test Tube (MPN) Method. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 21	PNUE	PNUE/OMS/AIEA	A
Determination of Faecal Coliforms in Sea-water by Multiple Test Tube (MPN) Method. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 22	PNUE	PNUE/OMS/AIEA	A
Determination of Faecal Streptococci in Sea-water by Multiple Test Tube (MPN) Method. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 23	PNUE	PNUE/OMS/AIEA	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Sampling of Aerosols and Wet Precipitation for Analysis of Chemical Pollutants. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 24 (Draft)	PNUE	PNUE/OMS	A
Determination of Total Mercury in Marine Sediments and Suspended Solids by Cold Vapour Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 26 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A
Determination of Total Cadmium in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 27 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A
Determination of Total Chromium in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 31 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A
Determination of Total Cobalt in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 32 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A
Determination of Total Copper in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 33 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A
Determination of Total Lead in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 34 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A
Determination of Total Nickel in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 35 (Draft)	PNUE	PNUE/AIEA	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Determination of Total Vanadium in Marine Sediments by Flameless Atomic Absorption Spectrophotometry. Reference Methods for Marine Pollution Studies, No. 36 C (Draft)	PNUE	PNUE/COI/AIEA	A
Cadmium, lead and tin in the marine environment. Regional Seas Reports and Studies, No. 56	PNUE	PNUE/OMI/ FAO/UNESCO/ OMM/AIEA/ONU	A
Atmospheric Transport of Contaminants into the Mediterranean Regions. Regional Seas Reports and Studies, No. 68	PNUE	PNUE	A
Bibliography of the Marine Environment: Mediterranean	FAO/PNUE	PNUE/FAO	A
Bibliography of Marine Environmental Centres: Mediterranean	FAO/PNUE	PNUE/FAO	A
Bibliography of Marine Environmental Centres: Indian Ocean and Antarctic	FAO/PNUE	PNUE/FAO	A
Bibliography of Marine Environmental Centres: Caribbean	FAO/PNUE	PNUE/FAO	A
Bibliography of Environmental Education: Caribbean	FAO/PNUE	PNUE/FAO	A
Bibliography of Marine Environmental Centres: South Pacific	FAO/PNUE	PNUE/FAO	A
<i>Mers régionales (Rubrique 5102 du budget)</i>			
UNEP Regional Seas Programme: Legislative Authority. Regional Seas Reports and Studies, No. 17	PNUE	PNUE	A
UNEP Oceans Programme: Compendium of Projects. Regional Seas Reports and Studies, No. 19/Rev. 2	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Programme pour les mers régionales en Amérique latine et dans la région des Caraïbes Rapports et études des mers régionales No. 22/Rev. 2	PNUE	PNUE	AEF
Contingency Planning for Emergencies associated with Industrial Installations in the West and Central African Region. Regional Seas Reports and Studies, No. 54	PNUE	PNUE/ONUDI	A
Oil Spills and Shoreline Clean-up on the Coasts of the Eastern African Region. Regional Seas Reports and Studies, No. 57	PNUE	PNUE/OMI	A
Co-operative Programmes Sponsored by UNEP for the Protection of the Marine and Coastal Environment in the Wider Indian Ocean Region. Regional Seas Reports and Studies, No. 58	PNUE	PNUE	A
Environmental Problems of the Marine and Coastal Area of India: National Report. Regional Seas Reports and Studies, No. 59	PNUE	PNUE	A
Gestion et conservation des ressources marines renouvelables de la région de l'océan Indien : étude générale. Rapports et études des mers régionales No. 60	PNUE	PNUE/UICN	AF
Plan d'action pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale. Rapports et études des mers régionales No. 61	PNUE	PNUE	AF
Management and Conservation of Renewable Marine Resources in the South Asian Seas Region. Regional Seas Reports and Studies, No. 62	PNUE	PNUE/UICN	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Management and Conservation of Renewable Marine Resources in the Kuwait Action Plan region. Regional Seas Reports and Studies, No. 63	PNUE	PNUE/UICN	A
Management and Conservation of Renewable Marine Resources in the Red Sea and Gulf of Aden Region. Regional Seas Reports and Studies, No. 64	PNUE	PNUE/UICN	A
Management and Conservation of Renewable Marine Resources in the East Asian Seas Region. Regional Seas Reports and Studies, No. 65	PNUE	PNUE/UICN	A
Gestion et conservation des ressources marines renouvelables de la région de l'Afrique orientale. Rapports et études des mers régionales No. 66	PNUE	PNUE/UICN	AF
Erosion côtière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Rapports et études des mers régionales No. 67	PNUE	PNUE/ONU	AF
Environment and Resources in the Pacific. Regional Seas Reports and Studies, No. 69	PNUE	PNUE	A
Proceedings of the Symposium/ Workshop on Oceanographic Modelling of the Kuwait Action Plan region. Regional Seas Reports and Studies, No. 70	PNUE	UNESCO/ROPME/ UPM/PNUE	A
An Ecological Study of the Rocky Shores on the Southern Coast of Oman. Regional Seas Reports and Studies, No. 71	PNUE	UICN/ROPME/ PNUE	A
An Ecological Study for the Sites on the Coast of Bahrain. Regional Seas Reports and Studies, No. 72	PNUE	UICN/ROPME/ PNUE	A
Ecological Interactions between Tropical Coastal Ecosystems. Regional Seas Reports and Studies, No. 73	SPC/SPEC/ PNUE	CESAP/PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Plan d'action pour la mer Méditerranée</i>			
Principes généraux pour l'application progressive du Protocole sur les sources de pollution d'origine tellurique*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Programmes et mesures d'élimination de la pollution d'origine tellurique par les substances figurant à l'Annexe I au Protocole*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Programmes et mesures de réduction de la pollution d'origine tellurique par les substances ou sources indiquées à l'Annexe II au Protocole*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Projets de recommandations concernant la formulation de principes directeurs, critères et normes communs conformément à l'Article 7 du Protocole	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Projets de directives concernant la délivrance de l'autorisation de déverser les déchets liquides en Méditerranée*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Projet de directives pour le calcul des émissaires de rejet en mer d'effluents liquides	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Environmental capacity, an approach to marine pollution prevention: Report of the GESAMP Working Group on the Methodologies and Guidelines for the Assessment of the Impact of Pollutants on the marine environment	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	A
Les dix premières années du Plan d'action pour la Méditerranée — Examen critique	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Principles, methodologies and guidelines for the protection of the marine environment against pollution from land-based sources	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	A

* Traduction officieuse, le titre français n'étant pas disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les instruments juridiques régionaux relatifs à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	F
Liste des alertes et accidents enregistrés entre août 1977 et décembre 1984 au Centre régional méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Activités de surveillance et de recherche prévues pour 1986 et 1987 avec leurs incidences budgétaires	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne en mer Méditerranée et mesures de contrôle proposées	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée — statuts et fonctions	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
<i>Ressources biologiques de la mer (Rubrique 5103 du budget)</i>			
Mammifères marins : Plan mondial d'action et annexe. Rapports et études des mers régionales, No. 55	PNUE	FAO/UICN/CIB/ PNUE	AEF
<i>Eau (Poste 52 du budget)</i>			
Large Scale Water Transfers: Emerging Environmental and Social Experiences	PNUE/Tycooly	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Autres écosystèmes (Rubrique 6103 du budget)</i>			
Programme international de coopération en vue de la surveillance des dommages causés aux forêts*	UNESCO/CESAO/CEE	PNUE/CEE	AEF
<i>Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques (Rubrique 6104 du budget)</i>			
UNEP/WHO Guidelines on small slaughterhouses and meat hygiene for developing countries	OMS	PNUE/OMS	A
Lignes directrices FAO/PNUE/OMS relatives à la surveillance de l'échinococcose et de l'hydatidose et aux moyens de les prévenir et de les combattre	OMS	FAO/PNUE/OMS	AAr
<i>Faune et flore sauvages et zones protégées (Rubrique 6105 du budget)</i>			
Conservation, science et société : contributions au premier Congrès international sur les réserves de la biosphère*	PNUE/UNESCO UNEPCOM	PNUE	AEFR
<i>Nature and Resources:</i> Action Plan for Biosphere Reserves	PNUE/UNESCO	PNUE	A
Procès-verbaux de la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention CITES	PNUE	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES	AEF
Manuel d'identification des espèces menacées	PNUE	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES	AF
Ivory Trade Control Procedures: The CITES secretariat manual on the practical implementation of resolution Conf. 5.12	PNUE	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES	A
The International Primate Trade	TRAFFIC-USA	TRAFFIC-USA/ UICN/PNUE	A

* Traduction officieuse, le titre français n'étant pas disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Répertoire des organismes scientifiques et de gestion de la CITES	PNUE	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES	AEF
<i>Traffic Bulletin</i> , vol. VII, Nos. 1-4	Wildlife Trade Monitoring Unit/PNUE	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES/ People's Trust for Endangered Species	A
Compte rendu des travaux de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	PNUE	PNUE	AEF
Procès-verbaux de la deuxième Conférence des Parties à la Convention sur les zones humides d'importance internationale	UICN	Gouvernements des Pays-Bas et des États-Unis/ UICN/PNUE/ UNESCO	AF
Le parc national du Grand Gobi - un refuge pour les animaux rares des déserts de l'Asie centrale*	PNUE/ Gouvernement mongolien/ UNEPCOM	PNUE	AF
Great Gobi National Park Master Plan - Volumes 1 and 2	PNUE/ Gouvernement mongolien/ UNEPCOM	PNUE	AR
UNEP/FAO expert consultation : The Przewalski horse and restoration to its natural habitat in Mongolia	PNUE/FAO	PNUE	AR
Manuel on Vicuna Management Field Techniques	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Conserving Asia's Natural Heritage: The Planning and Management of Protected Areas in the Indomalayan Realm	PNUE/UICN	PNUE/UICN/ WWF	A
Proceedings of Third South Pacific Parks Conference	SPREP/PNUE/ UICN/WWF	PNUE/UICN/ SPREP/WWF	A
Afrotropical Protected Area Systems Review	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Indomalayan Protected Area Systems Review	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A

* Traduction officieuse, le titre français n'étant disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Conservation of Islands in the Southern Ocean: A Review of the Protected Areas of Insulantarctica	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Oceanian/Antarctic Protected Area Systems Review	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
The Corbett Action Plan for Protected Areas of the Indomalayan Realm	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Proceedings of Himalaya-Hindukush Workshop	ICIMOD	PNUE/UICN	A
Action Plan for African Primate Conservation	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Primate Action Plan for Madagascar	PNUE/UICN	PNUE/UICN	AF
African Elephant and Rhino Action Plan	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Polar Bear Action Plan	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Asian Elephant and Rhino Action Plan	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Asian Elephants and Rhinos — A Time for Decision	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Species Conservation Sourcebook	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Polar Bear: Proceedings of the ninth Working Meeting	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Directory of Indomalayan Protected Areas	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Directory of Protected Areas in Oceania	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A
Directory of African Wetlands of International Importance	PNUE/UICN	PNUE/UICN	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Parks</i> , vol. 10, Nos. 1-4	United States National Park Service	PNUE/UICN/FAO/ UNESCO/ Parcs Canada/ Gouvernement néo-zélandais/ United States National Park Service/WWF	A
IUCN Species Survival Commission <i>Newsletter</i> , Nos. 5 and 6	UICN	PNUE/UICN/ WWF	A
<i>Ressources génétiques (Rubrique 6106 du budget)</i>			
Biological Nitrogen Fixation in Africa: Proceedings of the First Conference of the African Association for Biological Nitrogen Fixation (AABNF)	Nairobi MIRCEN	PNUE/FAO/ PNUD/Institut international d'agriculture tropicale	A
Needs and Specifications for an International Microbial Strain Data Network	PNUE	PNUE	A
<i>MIRCEN News</i> , No. 7	UNESCO	PNUE/UNESCO	A
A Guide to <i>In Situ</i> Conservation of Genetic Resources of Tropical Woody Species	FAO	PNUE/FAO	A
FAO/UNEP project on conservation of forest genetic resources: Final report	FAO	FAO/PNUE	A
<i>Animal Genetic Resources Information</i> , No. 1/85	FAO	FAO/PNUE	A
Manual for Training Courses on the Animal Genetic Resources Conservation and Management, Vols. I and II	Institut hongrois de médecine vétérinaire	PNUE/FAO	A
Animal Genetic Resources in Africa — High Potential and Endangered Livestock	OUA/IBAR	FAO/PNUE/IBAR	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
La conservation et l'aménagement des ressources génétiques : Groupe de travail mixte d'experts FAO/PNUE	FAO	FAO/PNUE	AF
<i>Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification (Poste 62 du budget)</i>			
<i>Desertification Control Bulletin, No. 12</i>	PNUE	PNUE	A
Lutte contre la désertification en Afrique : Vol. I — Activités Vol. II- Répertoire des institutions (Deuxième édition)	PNUE	PNUE	AF
Research and Training for Desertification Control: The United Nations Efforts	PNUE	PNUE	A
Voices from the Desert	PNUE	PNUE	A
<i>Hygiène du milieu (Rubrique 7101 du budget)</i>			
Environmental Health Criteria, No. 43: Chlordecone	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
Environmental Health Criteria, No. 44: Mirex	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
Environmental Health Criteria, No. 45: Camphechlor	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
Environmental Health Criteria, No. 46: Guidelines for the study of genetic effects in human populations	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
Environmental Health Criteria, No. 47: Summary report on the evaluation of short-term tests for carcinogens	OMS	PNUE/OIT/OMS	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Environmental Health Criteria, No. 48: Dimethyl Sulfate	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
Environmental Health Criteria, No. 49: Acrylamide	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
Environmental Health Criteria, No. 50: Trichloroethylene	OMS	PNUE/OIT/OMS	A
<i>Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) (Rubrique 7102 du budget)</i>			
<i>Bulletin</i> du RISCPT, vol. 7, Nos. 2 et 3	PNUE	PNUE	AEF
<i>Bulletin</i> du RISCPT, vol. 7, Nos. 2 et 3	Gouvernement de l'URSS/PNUE	PNUE	R
<i>Sentinelle</i> , vol. 1, No. 3	MARC/PNUE/OMS	PNUE/OMS	AF
<i>Sentinelle</i> , vol. 2, Nos. 1 et 2	MARC/PNUE/OMS	PNUE/OMS	AF
Data profiles for 500 chemicals (completion/ updating)	PNUE	PNUE	A
Treatment and disposal methods for waste chemicals	PNUE	PNUE/Commission des communautés européennes	A
Brochure du RISCPT	PNUE	PNUE	EF
Principles of Pesticides Toxicology (monograph translated from Russian)	Gouvernement de l'URSS/PNUE	PNUE	A
Scientific Review of Soviet Literature on Toxicity and Hazards of Chemicals (Nos. 65-94)	Gouvernement de l'URSS/PNUE	PNUE	AR
Programme of the IRPTC/UNEP International Training Course in Preventive Toxicology: Agrochemicals	Gouvernement de l'URSS/PNUE	PNUE	AR

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Etablissements humains (Rubrique 7104 du budget)</i>			
Guidelines for waste management and human settlements for protection of the environment	PNUE	PNUE	A
Environmental guidelines for settlements planning and management, vols. I, II and III	PNUE/CNUEH	PNUE/CNUEH	A
<i>La course aux armements et l'environnement (Poste 81 du budget)</i>			
Explosive Remnants of War: Mitigating the Environmental Effects	PNUE/SIPRI	PNUE/SIPRI	A

B. PRINCIPAUX DOCUMENTS, RAPPORTS ET ETUDES

*Conception intégrée de l'environnement et du développement,
et intégration d'un élément ayant trait à l'environnement
aux activités de coopération visant au développement
(Rubriques 2101 et 2102 du budget)*

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Trente-sept documents sur l'expérience de l'Inde, du Japon, du Mexique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la République de Corée et de la République-Unie de Tanzanie sur la gestion de l'environnement en vue du développement local et régional	Centre des Nations Unies pour le développement régional	Centre des Nations Unies pour le développement régional	A
Treize documents sur l'expérience de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS sur les méthodes et procédures suivies dans la planification économique pour conserver et utiliser les ressources naturelles dans les pays à économie planifiée	UNEP/COM	PNUE	AR

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Rapport du Groupe d'experts sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement sur les contreforts de l'Himalaya (UNEP/WG.134/8) et documents d'information du Bhoutan, de l'Inde et du Népal (UNEP/WG.134/4, UNEP/WG.134/5 et UNEP/WG.134/6)	PNUE	PNUE	A
Integrated area development in the humid tropics: The Central Selva of Peru (Study)	OEA	PNUE	AE
Report of the regional seminar on environmental dimensions in development planning (LC/L.357) and 19 background papers	CEPALC	PNUE	AE
The environmental dimension in development planning: main issues in Latin America (LC/L.362)	CEPALC	PNUE	AE
Summary record of the sixth session of the Committee of International Development Institutions on the Environment	PNUE	PNUE	A
<i>Energie</i> (Rubrique 2103 du budget)			
The Environmental Impacts of Exploitation of Oil Shales and Tar Sands. Energy Report Series, ERS-13-85	PNUE	PNUE	A
The Environmental Impacts of the Production and use of Energy, Part IV, Phase I — Comparative Data on the Emissions, Residues and Health Hazards of Energy Sources. Energy Report Series, ERS-14-85	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
The Environmental Impacts of the Production and use of Energy, Part IV, Phase II — Cost-Benefit Analysis of the Environmental Impacts of Commercial Energy Sources and Its Use in Emission Control of Energy Systems. Energy Report Series, ERS-15-85	PNUE/Technical Research Centre of Finland	PNUE/Technical Research Centre of Finland	A
<i>Le droit de l'environnement et son application (Rubrique 2105 du budget)</i>			
Groupe de travail spécial constitué d'experts juridiques et techniques chargés de l'élaboration d'une Convention-cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone			
Incidences financières de la mise en oeuvre de la Convention pour la protection de la couche d'ozone : montants estimatifs révisés et observations de l'OMM (UNEP/WG.94/13/Add.1 et Add.2/Rev.1)	PNUE	PNUE	AArEFR
Règlement intérieur provisoire de la Conférence de plénipotentiaires sur la protection de la couche d'ozone (UNEP/IG.53/2 et Corr.1)	PNUE	PNUE	AArCEFR
Cinquième version révisée du projet de Convention pour la protection de la couche d'ozone (UNEP/IG.53/3)	PNUE	PNUE	AArCEFR
Rapport final du Groupe de travail spécial (UNEP/IG.53/4)	PNUE	PNUE	AArCEFR
Déclarations faites au moment de l'adoption de l'acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la protection de la couche d'ozone (UNEP/IG.53/5/Rev.1)	PNUE	PNUE	AArCEFR
Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la protection de la couche d'ozone, 1985	PNUE	PNUE	AArEFR
Groupe de travail spécial constitué d'experts en matière de protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique			

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Projet de document technique relatif aux lignes directrices/ principes concernant la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique (UNEP/WG.120/2 et Add.1)	PNUE	PNUE	AArEFR
Rapport final du Groupe de travail spécial constitué d'experts de la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique (UNEP/WG.120/3)	PNUE	PNUE	AArEFR
Groupe de travail spécial constitué d'experts de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux			
Examen des programmes et des activités des organismes et organisations internationaux intéressant la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux (UNEP/WG.122/2)	PNUE	PNUE	AArEFR
Legislation on the management of hazardous wastes in developing countries (UNEP/WG.122/INF.1)	PNUE	PNUE	AArEFR
Rapport final du Groupe de travail spécial d'experts de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux (UNEP/WG.122/3)	PNUE	PNUE	AArEFR
Groupe de travail spécial constitué d'experts en échange de renseignements sur les substances chimiques potentiellement toxiques (notamment les pesticides) qui font l'objet du commerce international			
Mise en application du plan provisoire de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés (UNEP/WG.112/2)	PNUE	PNUE	AArEFR

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Version révisée du projet de lignes directrices applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques potentiellement toxiques faisant l'objet du commerce international (UNEP/WG.112/3)	PNUE	PNUE	AArEFR
Etude comparative des procédures nationales de notification et des définitions figurant dans la législation nationale (UNEP/WG.112/4)	PNUE	PNUE	AArEFR
Rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa deuxième session (UNEP/WG.112/5)	PNUE	PNUE	AArEFR
<i>Education et formation en matière d'environnement (Rubriques 3101 et 3102 du budget)</i>			
Report of the ILO/UNEP regional meeting of employers' organizations on the environment and development in Southern/Eastern English-speaking Africa	OIT	PNUE/OIT	A
<i>Information (Rubrique 3103 du budget)</i>			
Dossier d'information destiné à la première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	PNUE	PNUE	AArF
<i>INFOTERRA (Rubrique 3104 du budget)</i>			
Environmental information: the international dimension (consultant study)	PNUE	PNUE	A
<i>Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GÉMS) (Rubrique 4101 du budget)</i>			
Brochure — Global Resource Information Database	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Report on a study of the transport of Sahelian particulate matter using sunphotometer observations	OMM	PNUE/OMM	A
Report of the <i>ad hoc</i> consultation on quality assurance procedures for inclusion in the BAPMoN manual	OMM	PNUE/OMM	A
Historical Monitoring. MARC Report No. 31	MARC	PNUE/MARC	A
<i>Mers régionales (Rubrique 5102 du budget)</i>			
Report of the seminar on aspects of the prevention of oil pollution in the Mediterranean Sea	PNUE	CONCAWE/E&P FORUM/PNUE	A
Report of the inter-secretariat meeting on Arab regional co-operation for the protection and development of the marine environment and coastal areas resources	PNUE	PNUE	A
Rapport sur la mise en oeuvre du projet WACAF/2	PNUE	PNUE	AF
Rapport de la quatrième réunion du Comité de surveillance du Plan d'action pour le Programme de l'environnement des Caraïbes	PNUE	PNUE	AEF
Progress report on the implementation of the long-term programme for pollution monitoring and research	PNUE	PNUE/FAO/OMM/UNESCO/COI/AIEA	A
Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale	PNUE	PNUE	AF
Rapport de la quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs	PNUE	PNUE	AF
Report on the state of pollution of the Mediterranean Sea	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Report of the consultative meeting on the protection of marine living resources	PNUE	PNUE	A
Final report of the Second Inter-governmental Meeting on the Action Plan for the Protection of Marine Environment and Coastal areas of the South-East Pacific	PNUE	PNUE/CPPS	AE
Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre technique du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs et recommandations pour les activités futures	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Reports on the legal and/or administrative measures taken by the Contracting Parties to the Barcelona Convention relevant to the proposed interim environmental quality criteria for mercury in seafood and for coastal recreational waters, shellfish and shellfish-growing waters	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	A
Harmonisation et coordination des activités prévues par le Plan Bleu et par le Programme des activités prioritaires au cours de la période 1985-1987*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme des activités prioritaires au cours de la période de janvier à avril 1985*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport d'une réunion de travail d'experts sur les activités prioritaires intitulé "Mise en valeur des ressources en eau des îles et des zones côtières isolées"*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport d'une réunion de travail d'experts sur les activités prioritaires intitulé "Planification intégrée et gestion des zones côtières"*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	A
Procès-verbal de la troisième réunion du Comité directeur du Plan Bleu*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF

* Traduction officielle, le titre français n'étant pas disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Rapport sur les consultations relatives au traitement des données nécessaire au Plan d'action pour la Méditerranée*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport d'une réunion de travail d'experts sur les activités prioritaires intitulé "Restauration et reconstruction des sites historiques"*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport de la réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Tunis, 21-22 mars 1985)	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport d'une réunion de travail d'experts sur des activités prioritaires intitulé "Planification de l'utilisation des terres dans les zones du bassin méditerranéen exposées aux tremblements de terre"*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport de la réunion des directeurs des centres d'information des Nations Unies au sujet du Plan d'action pour la Méditerranée	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport de la réunion conjointe des correspondants nationaux pour le Plan Bleu et le programme des activités prioritaires	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail pour la coopération scientifique et technique pour le Programme MED POL	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport de la réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Athènes, 14-15 juin 1985)	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport de la réunion du Comité directeur du Plan Bleu (Sophia Antipolis, 3-4 juillet 1985)*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Rapport final sur les consultations relatives au traitement des données nécessaire au Plan d'action pour la Méditerranée*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF

* Traduction officieuse, le titre français n'étant pas disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Rapport sur les progrès enregistrés dans l'exécution du Plan Bleu - premier trimestre 1985*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
Report of the Working Meeting of UNCHS, UNDRO and PAP Representatives on a co-operative programme for seismic risk reduction in the Mediterranean Region	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	A
Rapport du séminaire sur la planification de l'utilisation des terres dans les zones du bassin méditerranéen exposées aux tremblements de terre*	PNUE	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	AF
<i>Ressources biologiques de la mer (Rubrique 5103 du budget)</i>			
Report of the first consultative meeting on the protection of marine living resources	PNUE	PNUE	A
Report of the second consultative meeting on the protection of marine living resources	PNUE	PNUE	A
<i>Eau (Poste 52 du budget)</i>			
Proceedings of International Seminar on the Environmental Impact and Assessment of Water Resources Projects, Vols. I and II	Water Resources Development Training Centre (WRDTC), Inde	PNUE/ Gouvernement indien	A
Environmentally sound management of fresh water resources	PNUE	PNUE/AIRE	A
Environmentally sound management of water resources projects	PNUE	PNUE/WRDTC	A
Diagnostic study on the present state of the ecology and the environment of the Zambezi river system	PNUE en collaboration avec les Etats du bassin du Zambèze	PNUE	A

* Traduction officielle, le titre français n'étant pas disponible à Nairobi.

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
<i>Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques (Rubrique 6104 du budget)</i>			
Report of the twelfth session of the FAO/UNEP Panel of Experts on Inte- grated Pest Control	FAO	FAO/PNUE	A
Report of the second session of the Project Steering Committee for the Latin American Inter- Country Programme on the Develop- ment and Application of Integrat- ed Pest Control in Cotton Growing	FAO	PNUE	A
Report of the third session of the Project Steering Committee for the African Inter-Country Programme and the Development and Application of Integrated Pest Control in Cotton Growing	FAO	FAO/PNUE	A
Report of the fourth international meeting on Perception and Manage- ment of Pests and Pesticides (PMPP)	PMPP Secretariat, Open University, United Kingdom	PNUE	A
<i>Faune et flore sauvages et zones protégées (Rubrique 6105 du budget)</i>			
Establishment of African ivory export quotas associated control procedures	PNUE	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES	A
The World Trade in Raw Ivory, 1983 and 1984	Wildlife Trade Monitoring	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES	A
<i>Ressources génétiques (Rubrique 6106 du budget)</i>			
Integrated coffee processing technology : Case-studies on emerging technologies	Guatemala MIRCEN	PNUE	A
Methodology on data banks for animal genetic resources	FAO	FAO/PNUE	A
Monograph on the animal genetic resources of the USSR	FAO/UNEP/COM	FAO/PNUE/ UNEP/COM	AR
<i>Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification (Poste 62 du budget)</i>			
Forestry in UNEP : Integrated programme to combat desertification	PNUE	PNUE	A

Titre	Publiés par	Financés par	Langues
Rapport du Groupe consultatif de la lutte contre la désertification sur les travaux de sa cinquième session	PNUE	PNUE	AEF
Report of the first <i>ad hoc</i> meeting of the Inter-Agency Working Group on Desertification	PNUE	PNUE	A
Report of the twelfth meeting of the Inter-Agency Working Group on Desertification	PNUE	PNUE	A
Cultivating climatically marginal lands : agricultural drought follows the plough	PNUE	PNUE	A
Prevention of encroachment on arable land — UNEP activities	PNUE	PNUE	A
Afforestation in integrated programme to combat desertification	PNUE	PNUE	A
Effects on health of ecological alterations resulting from desertification	PNUE	PNUE	A
Heads in the sand : A new appraisal of arid lands management	PNUE	PNUE	A
Report of the Expert Meeting on Desertification Assessment, Mapping and Database	PNUE	PNUE	A
Seminar Paper : Desertification in Africa	PNUE	PNUE	A
<i>Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) (Rubrique 7102 du budget)</i>			
Recommandations on methods of toxicometry : Scientific document	Gouvernement russe/PNUE	PNUE	AR
Report of the international consultation on toxicometric methodology	Gouvernement russe/PNUE	PNUE	AR
<i>Etablissements humains (Rubrique 7104 du budget)</i>			
Rapport sur les initiatives communautaires dans la lutte contre les insectes et les rongeurs*	PNUE/OMS	PNUE	AF

* Traduction officielle, le titre français n'étant pas disponible à Nairobi.

Annexe IV

REUNIONS TENUES EN 1985

A. REUNIONS DE GROUPES D'EXPERTS

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
<i>Conception intégrée de l'environnement et du développement et intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement (Rubriques 2101 et 2102 du budget)</i>			
Réunion d'un groupe d'experts sur les relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement dans les contreforts de l'Himalaya	New Delhi, 29 avril - 1 mai	PNUE	Gouvernement indien/PNUE
Troisième réunion d'un groupe d'experts sur la comptabilité de l'environnement et son utilisation : politiques et planification du développement	Paris, 29 septembre - 2 octobre	PNUE	Banque mondiale/PNUE
<i>Energie (Rubrique 2103 du budget)</i>			
Réunion d'un groupe d'experts sur l'évaluation et la gestion des risques écologiques attachés à l'utilisation de l'énergie	Genève, 18-19 juin	AIEA/OMS/ PNUE	AIEA/OMS/ PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Réunion interinstitutions d'experts et de consultants sur les risques écologiques et sanitaires présentés par les systèmes énergétiques	New York, 19-22 novembre	AIEA/OMS/ PNUE	AIEA/OMS/ PNUE
<i>Industrie et transports (Rubrique 2104 du budget)</i>			
Réunion d'un groupe d'experts sur l'information industrielle et écologique	Paris, 14-16 janvier	PNUE	PNUE
<i>Le droit de l'environnement et son application (Rubrique 2105 du budget)</i>			
Groupe de travail spécial constitué d'experts juridiques et techniques chargés de l'élaboration d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone — deuxième partie de la quatrième session	Genève, 21-25 janvier	PNUE/Gou- vernements des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, et de la Norvège	PNUE
Groupe de travail constitué d'experts en matière de protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique — troisième session	Montréal (Canada), 11-19 avril	PNUE/Gouvernement canadien	PNUE/Gouvernement canadien

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Groupe de travail constitué d'experts en échange de renseignements sur les substances chimiques potentiellement toxiques (notamment les pesticides) qui font l'objet du commerce international — deuxième session	Rome, 28 janvier - 1er février	PNUE	PNUE
Groupe de travail constitué d'experts en gestion des déchets dangereux selon des méthodes écologiquement rationnelles — troisième session	Le Caire, 4-9 décembre	PNUE	PNUE/Gouvernement égyptien
<i>Education et formation en matière d'environnement (Rubriques 3101 et 3102 du budget)</i>			
Réunion d'experts des gouvernements et des milieux universitaires et scientifiques dans la région de l'Asie et du Pacifique en vue d'établir un programme d'action sur l'éducation en matière d'environnement	Bangkok, 11-15 novembre	PNUE	PNUE
<i>Données et état de l'environnement (Rubrique 3105 du budget)</i>			
Réunion d'un groupe d'experts sur l'état de l'environnement en 1985 et sur les aspects écologiques des nouvelles techniques agricoles	Nairobi, 10-11 janvier	PNUE	PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Réunion d'un groupe d'experts sur l'état de l'environnement en 1985 et sur la population et l'environnement	Nairobi, 14-15 janvier	PNUE	PNUE
Réunion du comité directeur pour la préparation du rapport consacré aux données sur l'environnement	Londres, 24-28 juin	PNUE	PNUE
Réunion du comité directeur pour la préparation du rapport consacré aux données sur l'environnement	Londres, 19-22 novembre	PNUE	PNUE
<i>Limites extrêmes, recherche et évaluation (Rubrique 4102 du budget)</i>			
Réunion d'un groupe d'experts sur la photosynthèse et la bio-productivité	Nairobi, 5-8 mars	PNUE	PNUE
Quatrième réunion du comité consultatif scientifique du PNUE pour le programme d'études de l'incidence du climat au niveau mondial	Vienne, 4-8 février	PNUE	PNUE
<i>Protection du milieu marin au niveau mondial (Rubrique 5101 du budget)</i>			
Quinzième session du GESAMP	New York, 25-29 mars	ONU/PNUE/ UNESCO/FAO/ OMS/OMM/OMI/ AIEA	ONU

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Réunion du Groupe de travail 22 du GESAMP sur le déplacement des polluants dans les zones littorales	Roscoff (France), 8-12 juillet	PNUE/COI/ UNESCO	COI/ UNESCO
Réunion du Groupe de travail 1 du GESAMP sur l'évaluation des substances nocives transportées par les navires	Londres, 7-11 octobre	PNUE/OMI	OMI
Réunion du Groupe de travail 13 du GESAMP sur l'examen des substances chimiques potentiellement toxiques	Lyon (France), 4-8 novembre	PNUE/OMS	OMS
Septième session du Groupe d'experts COI/PNUE chargés des méthodes, de la normalisation et de l'étalonnage comparatif	Monaco, 13-20 novembre	COI/PNUE	COI/PNUE
Première réunion du Groupe de travail 24 du GESAMP sur la surveillance intégrée des océans	Batoum (URSS), 2-6 décembre	PNUE/OMM	PNUE/UNEP COM
Réunion du Groupe de travail 26 du GESAMP sur l'état du milieu marin	Rome, 9-18 décembre	PNUE	PNUE/FAO
<i>Mers régionales (Rubrique 5102 du budget)</i>			
Réunion d'experts des pays méditerranéens sur la mise en valeur des ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées	Split (Yougoslavie), 28-29 janvier	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/PNUE	PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Réunion sur la coopération interarabe	Athènes, 16-17 février	PNUE/Fonds d'affectation spéciale	PNUE
Réunion d'experts sur la planification et la gestion intégrées des zones côtières	Split (Yougoslavie), 18-19 février	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Réunion du Comité directeur du Plan Bleu	Sophia Antipolis (France), 21-23 février	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Réunion d'un groupe d'experts sur les besoins de traitement de données pour divers éléments du Plan d'action pour la Méditerranée	Athènes, 14-15 mars	Fonds d'affectation spéciale	PNUE
Réunion d'experts sur la restauration et la reconstruction des monuments historiques	Split (Yougoslavie), 18-19 mars	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Réunion d'experts sur les plans d'affectation des sols dans les zones sujettes aux tremblements de terre	Split (Yougoslavie), 1er-2 avril	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Quatrième exercice d'étalonnage et réunion de consultation sur les méthodes microbiologiques d'observation de la qualité des eaux côtières	Split (Yougoslavie), 15-20 avril	Fonds d'affectation spéciale	OMS

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Réunion interrégionale OMI/PNUE d'experts sur les arrangements relatifs à la coopération en matière de lutte contre la pollution des mers en cas d'incident grave	Londres, 29 avril - 3 mai	OMI/PNUE	OMI
Réunion commune des organismes nationaux de liaison du Plan Bleu et du PAP	Athènes, 6-9 mai	Fonds d'affectation spéciale	PNUE
Huitième réunion du Comité consultatif interinstitutions chargé du MED POL	Athènes, 26 mai	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Troisième réunion du Groupe de travail pour la coopération scientifique et technique pour le Plan d'action pour la Méditerranée	Athènes, 27-31 mai	Fonds d'affectation spéciale	PNUE
Réunion interrégionale sur la gestion des récifs coralliens	Tahiti, 27 mai - 1er juin	PNUE/Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud/COBSEA	PNUE
Réunion d'experts sur la planification d'urgence pour lutter contre la pollution en cas de situation critique	Abidjan, 24-28 juin	OMI/PNUE	OMI
Deuxième réunion du Groupe d'étude sur les scénarios pour la Méditerranée	Sophia Antipolis (France), 1er-2 juillet	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Quatrième réunion du Comité directeur du Plan Bleu	Sophia Antipolis (France), 3-4 juillet	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Réunion d'experts sur le Plan d'action pour le Pacifique du Sud-Est	Quito, 8-11 juillet	PNUE/COI/CPS	CPS/COI
Réunion d'experts sur les effets de la pollution sur les écosystèmes marins	Blanes (Espagne), 7-11 octobre 1985	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE/FAO
Réunion de travail du programme d'activités régionales et du programme d'actions prioritaires dans le domaine de l'aquaculture	Split (Yougoslavie), 16-18 octobre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Réunion des correspondants du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et mise à jour du manuel sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée	La Vallette (Malte), 12-15 novembre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Réunion d'experts dans le domaine de la protection des sols	Split (Yougoslavie), 25-27 novembre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE
Quatrième réunion d'experts chargés d'élaborer une convention pour la protection et la mise en valeur des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud	Nouméa (Nouvelle Calédonie), 18-28 novembre	PNUE	PREPS
Troisième réunion du Groupe d'étude des scénarios pour la Méditerranée	Sophia Antipolis (France), 6-7 décembre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Réunion d'experts gouvernementaux sur l'application technique du Protocole pour la protection de la Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique	Athènes, 9-13 décembre	Fonds d'affectation spéciale	PNUE
Réunion d'experts sur la gestion des déchets solides et liquides	Split (Yougoslavie), 16-18 décembre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	Programme d'actions prioritaires (PAP)/ Centre d'activités régionales (CAR)
Réunion d'experts sur l'application des études d'impact sur l'environnement aux activités du PAP	Split (Yougoslavie), 19-20 décembre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PAP/CAR
<i>Ressources biologiques de la mer (Rubrique 5103 du budget)</i>			
Réunion consultative sur la protection des ressources biologiques de la mer	Genève, 7-8 mars	PNUE	PNUE
Deuxième réunion consultative sur la protection des ressources biologiques de la mer	Gland (Suisse),	PNUE/UICN	PNUE/UICN
<i>Eau (Poste 52 du budget)</i>			
Réunion consultative interinstitutions sur le projet de plan d'action pour le bassin commun du Zambèze	Genève, 5 février	Organismes des Nations Unies	PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Première réunion du Groupe de travail d'experts sur le bassin du Zambèze	Nairobi, 24-26 avril	PNUE	PNUE
Troisième réunion du Groupe consultatif du PNUE sur les ressources en eau	Nairobi, 13-16 août	PNUE	PNUE
Deuxième réunion du Groupe de travail sur les grands projets de mise en valeur des ressources en eau	Athènes, 2-5 décembre	PNUE	PNUE
Réunion commune d'examen PNUE/OMS/PNUD/Banque mondiale pour l'évaluation des risques sanitaires liés à la réutilisation des eaux usées	Engelberg (Suisse), 1-4 juillet	PNUD/Banque mondiale/ PNUE/OMS	Centre international de référence sur l'élimination des eaux usées
<i>Sols</i> (Rubrique 6101 du budget)			
Réunion consultative du projet sur l'application de la gestion des sols aux écosystèmes de montagne	Tbilissi (URSS), 15-26 juin	Gouvernement bulgare/PNUE	UNEP/COM
Réunion consultative du projet sur les incidences de la gestion agricole sur l'environnement	Moscou, 10-15 octobre	PNUE/UNEP/COM	UNEP/COM

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
<i>Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques (Rubrique 6104 du budget)</i>			
Quatrième réunion internationale de recherche sur les parasites et les pesticides	Chiang Mai (Thaïlande), 5-14 juillet	FAO/PNUE/OMS/ Union géographique internationale/ Université Clark (E.-U.)	Centre national de recherches biologiques (Bangkok), en association avec l'Open University (Royaume-Uni)
Consultations d'experts FAO/PNUE/Gouvernement chinois, visant à doter les pays en développement de meilleurs moyens de lutter contre les parasites agricoles par des techniques biologiques	Guangzhou (Chine), 16-22 juin	PNUE/FAO/ Gouvernement chinois/Programme germano-thaï de lutte intégrée contre les parasites	PNUE/FAO/ Gouvernement chinois
<i>Faune et flore sauvages et zones protégées (Rubrique 6105 du budget)</i>			
Atelier d'experts sur l'examen du système des zones protégées dans la région indo-malaise	Corbett National Park (Inde), 4-8 février	PNUE	PNUE/UICN
Atelier d'experts sur les moyens d'assurer une meilleure protection à la vigogne	Arica (Chili), 18-23 mars	PNUE	Office national chilien des forêts/ Université de Tarapaca/UICN/ PNUE/FAO
Atelier d'experts de l'Antarctique	Bonn, avril	PNUE	Comité scientifique de recherche antarctique/ UICN/PNUE

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Atelier d'experts sur le système des zones protégées en Afrique tropicale	Kasungu National Park (Malawi), 13-15 juin	PNUE/UICN	PNUE/UICN
Atelier d'experts sur le système des zones protégées en Océanie	Apia (Samoa), 24 juin - 3 juillet	PNUE/UICN	PNUE/UICN
Atelier d'experts sur le plan d'action en faveur de l'ours polaire	Edmonton (Canada), 9-11 août	PNUE/UICN	PNUE/UICN
Atelier d'experts sur un plan d'action en faveur des primates à Madagascar	Antananarivo, 30-31 octobre	PNUE/UICN	PNUE/UICN
Atelier d'experts sur les éléphants et les rhinocéros d'Asie	Bangalore (Inde), 5-8 novembre	PNUE/UICN	PNUE/UICN
<i>Ressources génétiques (Rubrique 6106 du budget)</i>			
Réunion d'un groupe d'experts sur la microbiologie appliquée	Nairobi, 6-9 mars	PNUE	PNUE
Consultation d'experts FAO/PNUE sur la méthodologie des banques de données pour les ressources génétiques animales	Rome, 25-28 juin	PNUE/FAO	FAO
Consultation d'experts FAO/PNUE sur la réintroduction à l'état sauvage du cheval de Przewalski en Mongolie	Moscou, 29-31 mai	PNUE/FAO	UNEP/COM/FAO

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
Troisième réunion d'étude du Groupe de travail chargé de l'établissement d'un réseau international de données sur les souches microbiennes	Helsinki, 9-11 août	PNUE	PNUE/American Type Culture Collection
<i>Lithosphère (Rubrique 6107 du budget)</i>			
Première session du Conseil scientifique international des questions de géologie et d'environnement	Yalta (URSS), 14-16 mai	PNUE/UNESCO/ Gouvernement soviétique	UNEP/COM
<i>Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification (Poste 62 du budget)</i>			
Réunion d'experts sur l'évaluation de la désertification, les méthodes de cartographie et la base de données	Nairobi, 11-14 mars	PNUE	PNUE
Consultation d'experts sur le rôle de la foresterie dans la lutte contre la désertification	Saltillo (Mexique), 24-30 juin	FAO	FAO
Réunion d'experts pour donner suite à la proposition de projet DESCON-5	Le Caire, 6-7 novembre	PNUE	PNUE/ Gouvernement égyptien
Réunion d'experts pour donner suite à la proposition de projet DESCON-5	Damas, 11-12 novembre	PNUE	PNUE/ Gouvernement syrien

Titres	Lieu et dates	Financées par	Organisées par
<i>Etablissements humains (Rubrique 7104 du budget)</i>			
Réunion du Groupe de travail commun PNUE/OMS sur la conception et la planification de la lutte contre les insectes et les rongeurs dans les zones d'habitation	New York, 18-24 août	PNUE/OMS	PNUE/OMS
Réunion du Groupe commun PNUE/OMS pour l'examen du projet de document "Environmental Health Criteria for Urban Planning : Children in Human Settlements"	Genève, 15-16 octobre	PNUE/OMS	PNUE/OMS
<i>La course aux armements et l'environnement (Poste 81 du budget)</i>			
Deuxième réunion du Groupe consultatif sur la course aux armements et l'environnement	Genève, 25-27 septembre	PNUE	PNUE

B. ATELIERS, SEMINAIRES ET AUTRES REUNIONS

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Conception intégrée de l'environnement et du développement et intégration d'un élément ayant trait à l'environnement aux activités de coopération visant au développement (Rubriques 2101 et 2102 du budget)</i>				
Atelier sur l'intégration d'objectifs de conservation aux projets de développement : démonstration et lignes directrices	Morges (Suisse), 9-13 décembre	PNUE	UICN	
Séminaire international sur la gestion de l'environnement aux fins du développement local et régional	Nagoya (Japon), 9-13 juin	PNUE/Centre des Nations Unies pour le développement régional	Centre des Nations Unies pour le développement régional	
Séminaire régional sur la prise en considération de l'environnement dans la planification du développement	Buenos Aires, 17-19 juin	PNUE	CEPALC	
Sixième réunion du Comité des institutions de développement international pour l'environnement	Washington, 3-5 juin	PNUE	Banque mondiale/ PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Industrie et transports (Rubrique 2104 du budget)</i>				
Première réunion du Comité consultatif du PNUE pour l'environnement et la métallurgie et la sidérurgie	Genève, 28-29 mars	PNUE	PNUE	28
Troisième festival européen du film écologique	Dortmund (RFA), 12-17 avril	Fondation européenne de la culture (PNUE)	Fondation européenne de la culture	250
Séminaire sur la lutte contre la pollution industrielle et sur sa prévention	Abidjan, 23-26 juillet	Gouvernement ivoirien/PNUE	Gouvernement ivoirien/PNUE	80
Colloque international sur les techniques non polluantes	Karlsruhe (RFA), 7-18 octobre	Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne/PNUE	Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne/PNUE/ Institut allemand de recherches aérospatiales/Centre de recherches nucléaires de Karlsruhe	60
Conférence sur l'industrie et l'environnement	Ankara, 24-25 octobre	Union turque des chambres de commerce et d'industrie/PNUE	Union turque des chambres de commerce et d'industrie/PNUE	180
Séminaire officieux destiné à encourager la coopération internationale pour la gestion écologique des risques industriels	Genève, 2-5 décembre	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales/PNUE	Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales/PNUE	40

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Réunion d'information avec des organismes du secteur industriel (dans le cadre de la suite donnée à la Conférence mondiale de l'industrie sur la gestion de l'environnement)	Paris, 21 juin	PNUE	PNUE	
<i>Le droit de l'environnement et son application (Rubrique 2105 du budget)</i>				
Conférence de plénipotentiaires sur la protection de la couche d'ozone	Vienne, 18-22 mars	PNUE/Gouvernement autrichien	PNUE	
<i>Education et formation en matière d'environnement (Rubriques 3101 et 3102 du budget)</i>				
Atelier international sur la jeunesse et l'environnement	Moscou, 23-29 septembre	PNUE/UICN	UICN	
Séminaire régional sur l'université et l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Bogota, 28 octobre - 1er novembre	PNUE	PNUE	
Atelier PNUE/CEA/BAFD sur l'inclusion des considérations environnementales dans les programmes de formation patronnés par la CEA	Abidjan, 18-23 novembre	PNUE/CEA	CEA	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Séminaire régional OIT/PNUE sur l'environnement et le développement, à l'intention des organisations d'employeurs des pays francophones d'Afrique	Abidjan, 2-6 décembre	OIT/PNUE	OIT	
Réunion des organismes de liaison du réseau d'institutions de formation et d'éducation en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour adopter des mesures relatives au fonctionnement du réseau en 1986-1987	Caracas, 2-6 décembre	Gouvernement vénézuélien	PNUE	
Séminaire régional sur l'université et l'environnement dans les Etats arabes	Qatar, 14-18 décembre	PNUE/UNESCO	PNUE/UNESCO	
Atelier sur la jeunesse et l'environnement, dans le cadre de la contribution du PNUE à l'Année internationale de la jeunesse	Nairobi, 25-26 novembre	PNUE	PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
--------	---------------	--------------	---------------	------------------------

*Information du public
(Rubrique 3103 du budget)*

Atelier international sur les nouvelles méthodes de communication dans le domaine de l'environnement et du développement	Ahmedabad (Inde), 15-19 octobre	PNUE/World Wildlife Fund/ Organisation indienne de recherches spatiales/ Worldview International Foundation	PNUE/World Wildlife Fund/ Organisation indienne de recherches spatiales/ Worldview International Foundation	
Réunion inaugurale du Comité consultatif de l'information du PNUE	Genève, 18-19 novembre	PNUE	PNUE	
Stage à l'intention des journalistes	Nairobi, mai	PNUE	PNUE	
Réunion mondiale d'ONG sur l'environnement et le développement	Nairobi, 4-8 février	PNUE/CLE	CLE	
Atelier sur les femmes et l'environnement (au cours du Forum 85)	Nairobi, juillet	PNUE/CLE	CLE	

*INFOTERRA
(Rubrique 3104 du budget)*

Séminaire national d'INFOTERRA pour la Chine	Beijing, 6-8 juin	Gouvernement chinois	Gouvernement chinois	
--	----------------------	----------------------	----------------------	--

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Séminaire national d'INFOTERRA pour la République socialiste soviétique d'Ukraine	Kiev, 29-30 juillet	Gouvernement de la RSS d'Ukraine	Gouvernement de la RSS d'Ukraine/PNUE	
Séminaire national d'INFOTERRA pour la Bulgarie	Sofia, 11-12 novembre	Gouvernement bulgare	Gouvernement bulgare/PNUE	
<i>Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) (Rubrique 4101 du budget)</i>				
Atelier sur les radiomètres à très fort pouvoir de résolution pour l'observation des modifications saisonnières de la végétation	Nairobi, 25 février - 1er mars	PNUE	PNUE	
Colloque sur l'observation mondiale intégrée de la biosphère	Tashkent (URSS), 13-20 octobre	PNUE	Gouvernement soviétique/ PNUE	
<i>Limites extrêmes, recherche et évaluation (Rubrique 4102 du budget)</i>				
Atelier sur le transport du carbone et des minéraux par les grands cours d'eau	Tianjin (Chine), 13-17 mai	SCOPE/PNUE/ Gouvernement chinois/Gouvernement de la RFA	Université de Tianjin (Chine)/ Université de Hambourg (RFA)/Institut de physiologie végétale de Shanghai (Chine)	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Réunion du Comité directeur pour l'atelier sur les chlorofluorocarbones	Londres, 17-18 septembre; Bruxelles, 6 décembre	PNUE	PNUE	
Séminaire de scientifiques des pays en développement sur la couche d'ozone	Nairobi, novembre	PNUE	PNUE	
Deuxième évaluation conjointe PNUE/CIUS/OMM du rôle joué par le gaz carbonique et d'autres gaz à l'origine de l'effet de serre dans la modification du climat et des conséquences de cette modification	Villach, (Autriche) 7-15 octobre	PNUE	PNUE	29
Atelier sur le phénomène El Niño et autres phénomènes d'oscillation de l'hémisphère Sud	Lugano (Suisse), 11-15 novembre	PNUE/National Center for Atmospheric Research, E.-U.	PNUE/National Center for Atmospheric Research, E.-U.	
<i>Mers régionales (Rubrique 5102 du budget)</i>				
Séminaire sur certains aspects de la prévention de la pollution par les hydrocarbures en Méditerranée	Athènes, 11-13 février	CONCAWE/ FORUM E et P/PNUE	CONCAWE/ FORUM E et P/PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Réunion intersecrétariats sur la coopération régionale arabe aux fins de la protection et de la mise en valeur du milieu marin et des ressources des zones côtières	Athènes, 16-17 février	PNUE	PNUE	
Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Tunis, 21-22 mars	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/PNUE	PNUE	
Atelier d'experts juridiques et techniques sur le plan pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans le Pacifique du Sud-Est en cas d'incident grave	Panama City, 25-27 mars	OMI/CPS/PNUE	OMI/CPS	
Quatrième réunion du Comité directeur pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	Abidjan, 15-17 avril	PNUE	PNUE	
Réunion intergouvernementale d'examen du Plan d'action pour la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et première réunion des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan	Abidjan, 18-20 avril	PNUE	PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Quatrième réunion de l'organisme de coordination du Programme pour les mers d'Asie de l'Est	Manille, 22-23 avril	PNUE	PNUE	
Réunion des directeurs des centres d'information des Nations Unies sur le Plan d'action pour la Méditerranée	Athènes, 23-25 avril	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE	
Quatrième réunion du Conseil de l'organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)	Koweït, 24-25 avril	ROPME/PNUE	ROPME	
Troisième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	Cancún (Mexique), 24-26 avril	PNUE	PNUE	
Séminaire sur la restauration et la reconstruction des monuments historiques	Split (Yougoslavie), 22-24 mai	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE	
Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Athènes, 14-15 juin	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE	
Conférence de plénipotentiaires sur la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est	Nairobi 17-22 juin	PNUE	PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Séminaire sur les plans d'occupation des sols dans les zones sujettes aux tremblements de terre	Cetinje (Yougoslavie), 27-29 juin	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE	
Deuxième réunion inter-gouvernementale sur le Plan d'action pour la protection du milieu marin et des zones côtières du Pacifique du Sud-Est	Galapagos, 15-18 août	PNUE/CPPS	CPPS	
Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	Gênes (Italie), 9-13 septembre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE/Gouvernement italien	PNUE	
Conférence internationale sur la pollution de la mer Méditerranée	Split (Yougoslavie), 2-5 octobre	Fonds d'affectation spéciale	PNUE	
Réunion de consultation conjointe PNUE/OMS sur la relation entre la qualité des eaux côtières et la santé	Follonica (Italie), 21-25 octobre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE/OMS	PNUE/OMS	
Réunion de consultation du PAP/CAR, du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, et du CNUEH concernant les plans d'affectation des sols dans les zones sujettes aux tremblements de terre	Split (Yougoslavie), 23-25 octobre	Fonds d'affectation spéciale/PNUE	PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Atelier sur la surveillance de la pollution marine dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	Dakar, 28 octobre - 1er novembre	COI/PNUE/ FAO/OMS/ AIEA	COI	
Cinquième exercice d'étalonnage et réunion de consultation sur les méthodes microbiologiques de contrôle de la qualité des eaux côtières	Marseille (France), 18-23 novembre	Fonds d'affectation spéciale/ PNUE/OMS	PNUE/OMS	
<i>Eau (Poste 52 du budget)</i>				
Séminaire interrégional d'évaluation des projets à objectifs multiples de mise en valeur des ressources en eau	Budapest, 14-18 octobre	PNUE/Division de la coopération technique pour le développement/ Gouvernement hongrois	Division de la coopération technique pour le dévelop- pement/ Gouver- nement hongrois	55
Séminaire international sur l'évaluation de l'effet sur l'environnement des projets de mise en valeur des ressources en eau	Roorkee (Inde), 12-14 décembre	PNUE/ UNESCO/ Gouvernement indien	Water Resources Development Training Centre, Roorkee (Inde)	170
Atelier international sur les critères de salubrité de la qualité de l'eau potable	Tashkent (URSS), 13-24 mai	PNUE	OMS/ UNEPCOM	12

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Atelier international sur les critères de salubrité de la qualité de l'eau potable	Kiev, 14-25 octobre	PNUE	OMS/ UNEPCOM	16
<i>Sols (Rubrique 6101 du budget)</i>				
Atelier de formation sur la gestion des sols dans les écosystèmes de montagne	Sotchi (URSS), 29 septembre - 17 octobre	Gouvernement bulgare/ PNUE/ UNEPCOM	UNEPCOM	22
Atelier sur les problèmes de gestion écologique de l'agriculture irriguée dans les zones arides et semi-arides	Moscou, Tashkent, Ura-Tube, Repetec et Ashkabad (URSS), octobre	PNUE/ UNEPCOM	PNUE	20
<i>Autres écosystèmes (Rubrique 6103 du budget)</i>				
Evaluation interne du projet pilote intégré sur la gestion et la protection écologiques des écosystèmes andins	Lima, 14-15 novembre	Institut national péruvien de planification/PNUE	PNUE/ Gouvernement péruvien	
<i>Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques (Rubrique 6104 du budget)</i>				
Troisième réunion du Comité directeur du projet pour le Programme africain FAO/PNUE pour le développement et l'application de la lutte intégrée contre les parasites dans la culture du coton	Nairobi, 11-15 mars	PNUE/FAO	FAO/PNUE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Septième Congrès international de protozoologie	Nairobi, 22-29 juin	Commission internationale de proto-zoologie/ PNUE/FAO/ OMS/FISE	Le comité local d'organisation du Congrès, au nom de la Commission internationale de protozoologie	
<i>Faune et flore sauvages et zones protégées (Rubrique 6105 du budget)</i>				
Douzième réunion générale du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG) et deuxième réunion spéciale sur la conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques	Gland (Suisse), 10-12 avril	Coûts à la charge des participants	PNUE	25
Cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention CITES	Buenos Aires, 22 avril - 3 mai	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES/ Gouvernement argentin	PNUE/ Gouvernement argentin	450
Douzième réunion du Comité permanent de la CITES	Buenos Aires, 23 avril	PNUE/Fonds d'affectation spéciale CITES/ Parties à la Convention CITES/ Gouvernement argentin	PNUE/ Gouvernement argentin	15
Troisième Conférence sur les réserves et les parcs nationaux du Pacifique Sud	Apia (Samoa), 24 juin - 3 juillet	PNUE/UICN/ Gouvernements néo-zélandais et australien	PREPS/ UICN/PNUE	25

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Treizième réunion du Comité permanent de la CITES	Lausanne (Suisse), 20 octobre - 1er novembre	PNUE/Fonds d'affectation spéciale de la CITES/ Parties à la CITES	PNUE	15
Première réunion de la Conférence des Parties à la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Bonn, 21-26 octobre	PNUE/ Gouvernement de la RFA	PNUE/ Gouvernement de la RFA	99
<i>Ressources génétiques (Rubrique 6106 du budget)</i>				
Atelier international sur le <i>rhizobium</i> et les inoculum des légumineuses	Porto Alegre (Brésil), 22-25 octobre	PNUE	PNUE/MIRCEN de Porto Alegre	65
Cinquième Congrès international de la Société pour le développement des recherches génétiques en Asie et en Océanie	Bangkok, 25-29 novembre	PNUE/ Université Kasetsart	Université Kasetsart (Thaïlande)	
Septième Conférence internationale sur les incidences mondiales de la microbiologie appliquée	Helsinki, 12-16 août	PNUE/ UNESCO/ ONUDI	UNESCO	150
<i>Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification (Poste 62 du budget)</i>				
Première réunion spéciale du Groupe de travail interinstitutions sur la désertification	Paris, 11-15 mars	PNUE/ Organismes des Nations Unies	PNUE	12

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Cinquième session du Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification	Genève, 18-24 juillet	PNUE	PNUE/ Co-organisés	58
Douzième réunion du Groupe de travail interinstitutions sur la désertification	Rome, 9-11 septembre	PNUE	PNUE/ Co-organisés	14
Séminaire régional de formation sur l'utilisation de données agro-météorologiques et hydro-géologiques pour la lutte contre la sécheresse et la désertification en Afrique	Addis-Abeba, 4-9 novembre	OMS/PNUE/ FAO	OMS	47
<i>Hygiène du milieu (Rubrique 7101 du budget)</i>				
Deuxième réunion des institutions coopérantes sur les maladies d'origine hydrique	Le Caire, 11-13 mars	PNUE/AGFUND	Institut de recherche Theodor Bilharz	24
Réunion du secrétariat du Groupe d'experts sur la gestion de l'environnement aux fins de la lutte contre les vecteurs	Genève, 28-31 mai	OMS/FAO/ PNUE	OMS	10

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Registre international des substances potentiellement toxiques (RISCPT) (Rubrique 7102 du budget)</i>				
Consultation d'experts sur les méthodes de traitement et d'élimination des déchets chimiques	Genève, 29 avril - 3 mai	PNUE	PNUE	
Consultation internationale d'experts sur les méthodes de la toxicométrie	Moscou, 18-22 novembre	PNUE	PISSC/PNUE/ UNEP COM	

C. STAGES DE FORMATION

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Education et formation en matière d'environnement (Rubriques 3101 et 3102 du budget)</i>				
Huitième stage international de formation à la gestion des ressources et à l'évaluation des incidences sur l'environnement dans les pays en développement	Dresde (République démocratique allemande), octobre 1984 - juillet 1985	PNUE/UNESCO/ Gouvernement de la RDA	PNUE/UNESCO/ Gouvernement de la RDA	15

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
--------	---------------	--------------	---------------	------------------------

*INFOTERRA
(Rubrique 3104 du budget)*

Stage d'initiation au fonctionnement d'INFOTERRA à l'intention des nouveaux responsables nationaux anglophones et francophones	Nairobi, 28-31 octobre	PNUE	PNUE	20
--	---------------------------	------	------	----

*Mers régionales
(Rubrique 5102 du budget)*

Stage de formation sur la pollution par les hydrocarbures	Athènes, 11-13 février	CONCAWE/Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/ PNUE	CONCAWE/PNUE	
Stage de formation sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans la région du Pacifique du Sud-Est	Panama City, 18-22 mars	OMI/CPS/ PNUE	OMI/CPS	
Stage de formation à la lutte à terre contre la pollution par les hydrocarbures (MEDEXPOL 85)	Marseille (France), 14-18 octobre	Fonds d'affectation spéciale/ PNUE	PNUE	
Stage de formation à la surveillance des polluants dans le milieu marin côtier	Barcelone (Espagne), 4-14 novembre	Fonds d'affectation spéciale/ PNUE/Municipalité de Barcelone	PNUE/ Municipalité de Barcelone	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Ressources biologiques de la mer (Rubrique 5103 du budget)</i>				
Stage de formation à l'observation des interactions entre dauphins et thons	Cumana (Venezuela), 28 août - 5 septembre	PNUE	Commission inter-américaine du thon des tropiques (CITT)	
Stage de formation à l'observation des interactions entre dauphins et thons	Ensenada (Mexique), 2-17 décembre	PNUE	CITT	
Stage de formation à l'observation des interactions entre dauphins et thons	Manta (Equateur), 10-11 décembre	PNUE	CITT	
Stage de formation à l'observation des interactions entre dauphins et thons	Guayaquil (Equateur), 4-6 décembre	PNUE	CITT	
<i>Eau (Poste 52 du budget)</i>				
Stage de formation à la lutte contre la pollution des eaux	Sophia Antipolis (France), 2-20 juin	PNUE/ CEFIGRE	CEFIGRE	

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Stage de formation à la gestion écologiquement rationnelle des ressources hydriques	Harare, 7-18 octobre	PNUE	CEFIGRE	
Stage de formation sur l'adduction d'eau rurale et l'assainissement	Bangkok, Novembre/décembre	PNUE/CEFIGRE	CEFIGRE	20
Atelier de formation à la chimie des eaux naturelles	Kishinev (URSS), 23-26 octobre	PNUE	UNEP/COM	15
<i>Ecosystèmes des forêts tropicales (Rubrique 6102 du budget)</i>				
Stage régional de formation aux méthodes quantitatives informatisées à l'intention des biologistes de l'environnement	Singapour, 22 avril - 11 mai	PNUE/UNESCO	UNESCO	20
Atelier de formation à l'agroforesterie dans les zones tropicales humides de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale	Makokou (Gabon), 1-8 juillet	PNUE/UNESCO	UNESCO	25
Stage de formation à la recherche entomologique dans les écosystèmes des forêts tropicales	Abidjan et Tai (Côte d'Ivoire), 23 novembre - 6 décembre	PNUE/UNESCO	UNESCO	25

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Gestion des résidus agricoles et des produits agrochimiques (Rubrique 6104 du budget)</i>				
Stage de formation à la lutte contre les parasites sous les tropiques	Yaoundé (Cameroun), 30 novembre - 21 décembre	PNUE/Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes/Centre régional de formation à la protection des plantes	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes et Centre régional de formation à la protection des plantes	
<i>Ressources génétiques (Rubrique 6106 du budget)</i>				
Stage de formation à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques végétales	Birmingham (Royaume-Uni), janvier	PNUE/GIRGV/ Université de Birmingham	Université de Birmingham	17
Stage de formation à la conservation <i>in situ</i> des ressources génétiques végétales	Birmingham (Royaume-Uni), novembre	PNUE/GIRGV/ Université de Birmingham	GIRGV/ Université de Birmingham	2
Stage de formation sur les endomycorhizes au Moyen-Orient et dans d'autres régions semi-arides	Le Caire, janvier	PNUE/MIRCEN du Caire/ British Council	MIRCEN du Caire	36
<i>Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification (Poste 62 du budget)</i>				
Séminaire de formation à la lutte contre la désertification en Chine	Lanzhou (Chine), 10-30 juin	PNUE	PNUE/ Gouvernement chinois	17

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
Reboisement et fixation des dunes de sable dans les zones sèches	Moscou et Ashkhabad (URSS), 6-30 septembre	PNUE	PNUE/UNEP COM	20
<i>Hygiène du milieu (Rubrique 7101 du budget)</i>				
Stage de formation à la lutte contre la contamination des aliments, et notamment par les mycotoxines	Moscou et Erevan (URSS), 29 avril - 21 juin	PNUE/FAO/ UNEP COM	PNUE/FAO/ UNEP COM	16
Stage international sur la toxicologie de l'environnement et l'écotoxicologie	Edimbourg (Royaume-Uni) 6-13 septembre	OMS/PNUE/ OIT	Université Heriot Watt	25
Second stage international supérieur de toxicologie préventive	Moscou, Kiev et Kishinev (URSS), 23 septembre - 12 octobre	OMS/PNUE/ OIT/UNEP COM	UNEP COM	14
Stage de formation à la lutte contre la schistosomiase	Le Caire, 17 novembre - 17 décembre	PNUE/Académie égyptienne de recherche scientifique et technique/Institut Theodor Bilharz	Académie égyptienne de recherche scientifique et technique/ Institut Theodor Bilharz	8

Titres	Lieu et dates	Financés par	Organisés par	Nombre de participants
<i>Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT)</i> (Rubrique 7102 du budget)				
Deuxième stage international supérieur de formation en toxicologie préventive : produits agrochimiques	Moscou et Kiev, 23 septembre - 12 octobre	PNUE	PISSC/PNUE	14
<i>Etablissements humains</i> (Rubrique 7104 du budget)				
Stage de formation aux aspects environnementaux de la planification des établissements humains	Moscou et Tbilissi (URSS), novembre	PNUE/UNEP/COM/ CESAO	PNUE/UNEP/COM/ CESAO	18

Annexe V

LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT : TABLEAUX

- Tableau 1 : Contributions versées au Fonds pour l'environnement pour 1984 et 1985
- Tableau 2 : Contributions pour 1984 et 1985 non acquittées au 31 mars 1986
- Tableau 3 : Crédits ouverts en faveur des activités relevant du programme du Fonds. Répartition de ces crédits par poste budgétaire et montants alloués aux divers postes budgétaires par le Directeur exécutif (exercices biennaux 1984-1985 et 1986-1987).
- Tableau 4 : Allocation de crédits et engagements prévisionnels de dépenses, pour 1984-1985 et 1986-1987, pris en faveur d'activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds, au 31 décembre 1985.
- Tableau 5 : Engagements prévisionnels de dépenses pour 1985 pris en faveur d'activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds, au 31 décembre 1985.
- Tableau 6 : Nouveaux engagements prévisionnels de dépenses approuvés au cours de l'année 1985 en faveur d'activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds, au 31 décembre 1985.
- Tableau 7 : Allocations de crédits et dépenses pour 1984 et 1985, en monnaies convertibles et en monnaies non convertibles, au 31 décembre 1985.
- Tableau 8 : Ventilation des projets et des dépenses entre les organismes d'exécution des projets du Fonds, 1984 et 1985.
- Tableau 9 : Etat récapitulatif des dépenses, par type d'organisme d'exécution des projets du Fonds, 1981-1985.
- Tableau 10 : Répartition géographique des dépenses du Fonds 1981-1985.
- Tableau 11 : Contributions de contrepartie pour 1985 et 1986.

Tableau 1

**CONTRIBUTIONS VERSEES AU FONDS POUR
L'ENVIRONNEMENT POUR 1984 et 1985
(en dollars)**

Pays	1984	1985
Algérie	11 000	11 000
Allemagne, République fédérale d'	1 596 028	1 418 216
Arabie saoudite	500 000	500 000
Argentine	70 000	70 000
Australie	386 775	320 310
Autriche	300 000	300 000
Bahamas	500	500
Bangladesh	5 167	5 224
Barbade	1 000	1 000
Belgique	171 375	—
Bénin	1 713	—
Botswana	902	561
Brésil	20 000	—
Bulgarie	10 152	10 152
Cameroun	—	11 680
Canada	903 000	848 900
Chili	5 000	5 000
Chine	96 552	64 926
Colombie	35 000	35 244
Congo	7 370	—
Costa Rica	103	—
Côte d'Ivoire	4 211	—
Chypre	2 000	2 000
Danemark	322 047	358 887
Egypte	24 340	24 340
Espagne	258 876	269 986
Etats-Unis	9 924 938	9 000 000
Finlande	600 000	600 000
France	758 586	751 222
Gabon	—	6 000
Grèce	7 000	—
Hongrie	21 041	21 539
Islande	4 500	4 500
Inde	100 000	104 003
Indonésie	12 000	12 000
Irlande	19 234	19 621
Italie	249 420	279 883
Japon	4 000 000	4 000 000
Jordanie	5 000	10 000
Kenya	45 000	7 757
Koweït	200 000	200 000

Tableau 1 (suite)

Pays	1984	1985
Lesotho	388	—
Luxembourg	5 218	5 200
Malawi	1 291	2 904
Malaisie	15 000	15 000
Malte	1 526	1 361
Mexique	29 494	10 295
Mongolie	880	792
Maroc	10 277	—
Népal	1 000	1 000
Nouvelle-Zélande	63 066	55 755
Nigéria	20 289	—
Norvège	772 211	736 937
Oman	10 000	15 000
Pays-Bas	502 076	481 105
Pakistan	4 984	5 000
Panama	3 500	4 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	12 445
Philippines	2 349	8 919
Pologne	24 590	20 464
Portugal	3 000	3 000
Qatar	10 000	—
République arabe syrienne	12 721	—
République démocratique allemande	133 787	118 936
République démocratique populaire lao	6 000	2 027
Royaume-Uni	915 000	1 063 125
RSS de Biélorussie	16 666	14 338
RSS d'Ukraine	41 026	38 653
Seychelles	100	100
Singapour	1 000	1 000
Somalie	203	—
Sri Lanka	3 000	3 000
Swaziland	1 074	441
Suède	2 079 168	1 824 754
Suisse	491 135	376 045
Tchécoslovaquie	24 773	25 316
Thaïlande	10 000	10 00
Trinidad et Tobago	5 000	5 000
Tunisie	15 180	—
Turquie	6 000	6 000
URSS	3 361 540	3 030 867
Venezuela	100 000	57 333
Yemen démocratique	1 840	2 000
Yougoslavie	8 640	2 414
Zambie	7 353	6 522
Zimbabwe	5 134	4 017
Total	29 407 308	27 265 514

Tableau 2

**CONTRIBUTIONS POUR 1984 et 1985
NON ACQUITTEES AU 31 MARS 1986
(en dollars)**

Pays	1984	1985	Total
Belgique	—	236 667	236 667
Bénin	—	1 624	1 624
Brésil	—	20 000	20 000
Cameroun	15 533 ¹	—	15 533
Congo	—	7 370	7 370
Costa Rica	—	103	103
Côte d'Ivoire	—	5 222	5 222
Egypte	—	5 411	5 411
Equateur	5 000	5 000	10 000
Etats-Unis d'Amérique	—	924 938	924 938
Ghana	9 570	—	9 570
Grèce	—	7 000	7 000
Guinée	1 000	1 000	2 000
Jamaïque	3 745	3 745	7 490
Kenya	—	37 243	37 243
Lesotho	—	388	388
Maroc	—	10 277	10 277
Nigéria	11 711	32 000	43 711
Ouganda	2 350 ⁴	2 000	4 350
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	555	555
Pérou	55 000 ³	—	55 000
Qatar	—	10 000	10 000
République arabe syrienne	—	14 663	14 663
République-Unie de Tanzanie	4 776 ⁵	—	4 776
Somalie	66	269	335
Soudan	7 211	15 000	22 211
Togo	500	—	500
Tunisie	—	15 180	15 180
Yémen démocratique	1 602 ²	—	1 602
Zaïre	49 144 ⁶	50 000	99 144
TOTAL	167 208 ⁷	1 405 655	1 572 863

1 Dont un montant de 6 657 dollars dû au titre de l'exercice 1982-1983.

2 Montant dû au titre de l'exercice 1982-1983.

3 Dont un montant de 35 000 dollars dû au titre de l'exercice 1982-1983.

4 Dont un montant de 350 dollars dû au titre de l'exercice 1982-1983.

5 Montant dû au titre de l'exercice 1982-1983.

6 Dont un montant de 24 144 dollars dû au titre de l'exercice 1982-1983.

7 Dont un montant de 72 529 dollars dû au titre de l'exercice 1982-1983.

Tableau 2 (suite)

Pays	1984	1985	Total
Résumé			
Total des contributions	29 501 988	28 671 169	58 173 157
Total versé	29 407 309	27 265 514	56 672 823
Montant non acquitté	94 679	1 405 655	1 500 334

Tableau 3

**CREDITS OUVERTS EN FAVEUR DES ACTIVITES RELEVANT DU PROGRAMME DU FONDS REPARTITION DE
CES CREDITS PAR POSTE BUDGETAIRE ET MONTANTS ALLOUES AUX DIVERS POSTES BUDGETAIRES PAR
LE DIRECTEUR EXECUTIF EXERCICES BIENNAUX 1984-1985 ET 1986-1987**

Postes budgétaires	Crédits ouverts ^a Répartition	Allocation	Répartition	Allocation	Crédits ouverts ^b Répartition	Allocation	Répartition	Allocation
			1984-1985				1986-1987	
		(milliers de dollars)	(pourcentage)			(milliers de dollars)	(pourcentage)	
21 Environnement et développement	8 050	5 918	11,50	11,27	6 360	4 350	10,6	9,6
31 Sensibilisation aux questions d'environnement	12 000	8 950	17,13	17,05	9 120	6 940	15,2	15,4
41 Plan Vigie	8 500	6 375	12,14	12,14	9 770	7 325	16,3	16,2
51 Océans	7 400	5 750	10,58	10,95	6 780	5 140	11,3	11,4
52 Eau	3 000	2 250	4,29	4,28	3 000	2 290	5,0	5,1
61 Ecosystèmes terrestres	10 800	7 900	15,44	15,05	7 260	5 540	12,1	12,2
62 Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification	6 700	4 925	9,57	9,38	6 000	4 565	10,0	10,1
71 Santé et établissements humains	7 150	5 632	10,21	10,73	6 190	4 890	10,3	10,8
81 La course aux armements et l'environnement	400	300	0,57	0,57	360	270	0,6	0,6
82 Coopération au niveau régional et coopération technique	6 000	4 500	8,57	8,57	5 160	3 890	8,6	8,6
Total des activités relevant du programme du Fonds	70 000	52 500	100,00	100,00	60 000	45 200	100,0	100,0
Réserve du programme du Fonds	2 000	1 000			2 000	1 000		
Total général	72 000	53 500			62 000	46 200		

a Décision 11/10, paragraphe 16.

b Décision 13/36, paragraphe 9.

Tableau 4

**ALLOCATIONS DE CREDITS ET ENGAGEMENTS PREVISIONNELS DE
DEPENSES, POUR 1984-1985 ET 1986-1987, PRIS EN FAVEUR D'ACTIVITES
RELEVANT DU PROGRAMME DU FONDS ET DE LA RESERVE DU
PROGRAMME DU FONDS, AU 31 DECEMBRE 1985
(en dollars)**

Postes budgétaires	1984-1985		1986-1987	
	Crédits alloués	Engagements	Crédits alloués	Engagements
21 Environnement et développement	5 917 500	4 793 691	4 350 000	1 219 161
31 Sensibilisation aux questions d'environnement	8 949 550	7 695 856	6 940 000	2 073 715
41 Plan Vigie	6 374 550	5 925 941	7 325 000	2 126 623
51 Océans	5 750 300	5 590 493	5 140 000	1 821 041
52 Eau	2 250 150	2 024 405	2 290 000	452 053
61 Ecosystèmes terrestres	7 899 700	4 363 801	5 540 000	1 393 793
62 Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification	4 925 300	4 600 150	4 565 000	2 088 828
71 Santé et établissements humains	5 632 350	5 129 732	4 890 000	2 079 617
81 La course aux armements et l'environnement	300 300	231 705	270 000	—
82 Coopération au niveau régional et coopération technique	4 500 300	3 666 884	3 890 000	1 818 400
Total des activités relevant du programme du Fonds	52 500 000	44 022 658	45 200 000	15 073 231
Réserve du programme du Fonds	1 000 000	1 009 959	1 000 000	42 000
Total général	53 500 000	45 032 617	46 200 000	15 115 231

Tableau 5

**ENGAGEMENTS PREVISIONNELS DE DEPENSES POUR 1985 PRIS EN FAVEUR D'ACTIVITES
RELEVANT DU PROGRAMME DU FONDS ET DE LA RESERVE DU PROGRAMME DU FONDS,
AU 31 DECEMBRE 1985
(en dollars)**

Postes budgétaires	Allocation 1985	Total des engagements pour 1985	Engagements pour 1985 pris avant 1985	Engagements pour 1985 pris en 1985
21 Environnement et développement	3 975 716	2 851 908	835 149	2 016 759
31 Sensibilisation aux questions d'environnement	5 975 882	4 722 188	2 813 439	1 908 749
41 Plan Vigie	4 275 207	3 826 598	2 084 884	1 741 714
51 Océans	3 597 247	3 437 440	2 043 192	1 394 248
52 Eau	1 979 579	1 753 834	494 000	1 259 834
61 Ecosystèmes terrestres	6 580 529	3 044 630	1 469 982	1 574 648
62 Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification	3 025 853	2 700 703	928 245	1 772 458
71 Santé et établissements humains	3 707 517	3 204 899	2 063 069	1 141 830
81 La course aux armements et l'environnement	183 142	114 547	116 705	(2 158)
82 Coopération au niveau régional et coopération technique	2 810 811	1 977 395	1 672 392	305 003
Total des activités relevant du programme du Fonds	36 111 483	27 634 142	14 521 057	13 113 085
Réserve du programme du Fonds	484 936	494 895	135 500	359 395
Total général	36 596 419	28 129 037	14 656 557	13 472 480

Tableau 6

NOUVEAUX ENGAGEMENTS PREVISIONNELS DE DEPENSES APPROUVEES AU COURS DE L'ANNEE 1985 EN FAVEUR D'ACTIVITES RELEVANT DU PROGRAMME DU FONDS ET DE LA RESERVE DU PROGRAMME DU FONDS, AU 31 DECEMBRE 1985 (en dollars)

Postes budgétaires	Total des engagements approuvés en 1985	Engagements approuvés pour 1985	Engagements approuvés pour 1986	Engagements approuvés pour 1987	Engagements approuvés pour 1988
21 Environnement et développement	3 228 920	2 016 759	914 161	298 000	—
31 Sensibilisation aux questions d'environnement	3 828 425	1 908 749	1 140 141	779 535	—
41 Plan Vigie	3 541 337	1 741 714	113 623	686 000	—
51 Océans	3 215 289	1 394 248	1 293 080	527 961	—
52 Eau	1 711 887	1 259 834	368 053	84 000	—
61 Ecosystèmes terrestres	2 613 508	1 574 648	687 240	340 560	11 060
62 Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification	3 753 070	1 772 458	1 353 944	626 668	—
71 Santé et établissements humains	3 098 947	1 141 830	1 059 617	897 500	—
81 La course aux armements et l'environnement	(2 158)	(2 158)	—	—	—
82 Coopération au niveau régional et coopération technique	2 003 703	305 003	1 261 450	437 250	—
Total des activités relevant du programme du Fonds	26 992 928	13 113 085	9 191 309	4 677 474	11 060
Réserve du programme du Fonds	401 395	359 395	42 000	—	—
Total général	27 394 323	13 472 480	9 233 309	4 677 474	11 060

Tableau 7

**ALLOCATIONS DE CREDITS ET DEPENSES POUR 1984 ET 1985,
EN MONNAIES CONVERTIBLES ET EN MONNAIES
NON CONVERTIBLES, AU
31 DECEMBRE 1985
(en millions de dollars)**

Poste budgétaire	Monnaies convertibles				Monnaies non convertibles			
	1984		1985		1984		1985	
	Crédits alloués	Dépenses	Crédits alloués	Dépenses	Crédits alloués	Dépenses	Crédits alloués	Dépenses
21 Environnement et développement	2,93	1,73	2,32	2,11	0,43	0,21	0,24	0,16
31 Sensibilisation aux questions d'environnement	3,66	2,30	3,15	3,21	1,57	0,67	0,58	0,73
41 Plan Vigie	3,05	1,82	2,37	3,36	0,65	0,28	0,30	0,14
51 Océans	2,90	2,07	2,56	2,94	0,22	0,08	0,07	0,08
52 Eau	0,85	0,21	0,69	1,01	0,46	0,06	0,25	0,39
61 Ecosystèmes terrestres	2,69	0,27	2,36	1,56	2,02	0,60	0,83	1,05
62 Ecosystèmes des terres arides et semi-arides et lutte contre la désertification	1,88	1,13	1,60	1,72	1,04	0,77	0,40	0,65
71 Santé et établissements humains	2,02	1,04	1,35	1,53	1,02	0,84	1,25	0,97
81 La course aux armements et l'environnement	0,12	0,12	0,13	0,11	0,06	—	—	—
82 Coopération au niveau régional et coopération technique	2,00	1,64	1,85	1,36	0,61	0,05	0,03	0,02
Total des activités relevant du programme du Fonds	22,10	12,78	18,38	18,91	8,08	3,60	3,95	4,19
Réserve du programme du Fonds	0,80	0,41	0,05	0,43	—	0,11	0,15	—
Total général	22,90	13,19	18,43	19,34	8,08	3,71	4,10	4,19

Tableau 8

**VENTILATION DES PROJETS ET DES DEPENSES ENTRE
LES ORGANISMES
D'EXECUTION DES PROJETS DU FONDS, 1984 ET 1985
(en dollars)**

	Dépenses 1984	Nombre de projets	Dépenses 1985	Nombre de projets
<i>Organisations coopérantes</i>				
CEA	363 959	2	312 726	3
CEE	117 245	2	107 170	2
CEPALC	278 884	2	196 961	2
CESAO	162 389	1	132 506	1
CESAP	195 192	2	111 168	2
FAO	1 183 877	22	1 132 300	23
AIEA	53 510	1	158 039	1
CIRC	—	1	—	—
OIT	114 376	4	183 866	4
OMI	28 464	3	84 344	2
COI/UNESCO	18	1	—	—
CNUEH	(70 033)	3	301 082	5
UNCTC	9 600	1	—	—
UNDIESA	58 311	1	92 933	1
UNDRO	(600)	1	—	—
UNDTC	39 710	22	152 038	2
UNESCO	1 153 969	19	813 932	23
UNICEF	34 358	1	—	—
UNIS	7 200	1	—	—
UNRISD	25 371	2	—	—
BNUS	598 481	6	859 701	6
OMS	709 372	13	1 517 713	11
OMM	265 180	10	447 470	9
Total des organisations coopérantes	5 328 833	101	6 603 949	97

Tableau 8 (suite)

	Dépenses 1984	Nombre de projets	Dépenses 1985	Nombre de projets
<i>Organisations de soutien</i>				
<i>a) Gouvernements</i>				
Australie	—	—	2 052	1
Chine	451 245	3	(15 830)	2
Colombie	13 429	1	2 349	1
Egypte	—	—	125 741	1
Indonésie	23 139	1	(5 998)	1
Kenya	—	1	228 627	4
Malaisie	9 562	1	40 778	1
Mongolie	19 126	1	6 653	1
Niger	3 510	1	—	—
Pérou	4 610	1	113 846	1
Philippines	33 830	2	8 784	2
Somalie	(554)	1	—	—
Sri Lanka	9 256	1	15 737	1
Soudan	—	—	100 216	1
Thaïlande	—	—	12 332	2
Tunisie	29 489	1	31 651	1
URSS	1 582 366	11	2 100 095	11
Venezuela	(23 490)	1	20 294	1
Yémen démocratique	30 536	1	307 999	1
Total des gouvernements en tant qu'organisations coopérantes				
	2 186 054	28	3 095 326	33

Tableau 8 (suite)

	Dépenses 1984	Nombre de projets	Dépenses 1985	Nombre de projets
<i>Organisations de soutien</i>				
<i>b) Autres</i>				
AAEA	45 050	1	40 146	1
AFME	—	—	43 381	1
AL AHAM	3 108	1	39 085	2
ALECSO	10 000	1	—	—
ASRT	12 958	1	219 891	1
BBC	6 463	1	—	—
BELIER	17 967	1	2 434	1
BFS	21 623	1	49 460	1
CARICOM	42 522	1	37 774	1
CCA	8 000	1	—	—
CEFIGRE	68 000	1	100 000	1
CHECO	311 834	1	387 788	2
CITES	44 362	1	—	—
COSPAR	15 669	1	68 001	1
CPPS	105 254	1	230 682	1
CSC	(18 168)	1	—	—
CLE	301 646	5	218 642	1
ESL/NCR	46 472	1	19 528	1
FEEMA	4 561	1	—	—
FSDC	2 479	1	3 249	1
GGSMF	—	—	22 081	1
HARWELL LAB	4 872	1	—	—
AISH	15 000	1	—	—
CIRPG	29 283	1	45	1
ICAITI	—	—	29 000	1
ICE	996	1	—	—
ICIPE	—	—	80 956	2
IDE	—	—	34 715	1
IFIAS	5 499	1	—	—
IGPL	9 279	1	—	—
IIASA	91 095	1	87 605	1
IIED	40 000	1	177 336	3
INDERENA	34 109	1	—	—
IPAGRO	—	—	32 000	1
IPS	70 000	2	—	—
ISEM	19 923	1	15 076	1
IUCN	198 713	10	726 505	14
KING'S COLLEGE	207 627	2	175 099	2
LUS	19 000	1	5 000	1
NRC-FRG	(11 852)	1	13 560	1
NWLSEA	(450)	1	14 374	1
OEA	35 557	1	22 268	1
PAP/RAC	—	—	20 000	2

Tableau 8 (suite)

	Dépenses 1984	Nombre de projets	Dépenses 1985	Nombre de projets
PFA	30 270	1	9 477	2
SCAR	—	—	33 794	1
SCOPE	339 494	5	197 284	6
SDA	30 570	1	20 000	1
SIPRI	118 574	2	112 374	1
CPS	255 312	1	312 241	1
TRCF	—	—	1 969	1
CMD	—	—	18 000	1
Total des autres organisations de soutien	2 592 671	62	3 620 820	67
Centres d'activité du programme	2 742 899	4	4 137 045	5
Projets internes	4 053 124	55	6 074 770	66
Total général	16 903 581	250	23 531 910	268

Tableau 9

**ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES, PAR TYPE D'ORGANISME
D'EXECUTION DES PROJETS DU FONDS, 1981-1985
(en pourcentages)**

	1981	1982	1983	1984	1985
Organisations coopérantes	30,6	30,5	35,1	31,5	28,1
Organisations de soutien	28,8	32,6	25,8	28,3	28,5
Projets internes	24,2	23,6	26,6	24,0	25,8
Centres d'activité du programme	16,4	13,3	12,5	16,2	17,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 10

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE DZS DEPENSES DU FONDS
1981-1985
(en dollars)**

	1981	1982	1983	1984	1985
Afrique	1 705 416	1 875 308	2 932 120	2 034 281	2 877 964
Asie	1 859 437	1 645 556	2 108 254	1 414 406	2 064 742
Amérique latine	1 378 737	1 878 378	1 925 638	988 227	1 134 215
Amérique du Nord	122 527	203 774	30 854	22 154	39 806
Europe	819 607	810 699	458 106	227 478	197 096
Total régional	5 885 724	6 413 715	7 454 972	4 686 546	6 313 823
Projets inter-régionaux	4 499 194	4 785 040	2 561 221	1 730 031	2 038 135
Projets mondiaux	12 822 043	10 947 040	14 856 618	10 487 004	15 179 952
Total général	23 206 961	22 145 795	24 871 811	16 903 581	23 531 910

Tableau 11

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE POUR 1985 ET 1986

<i>Activité</i>	(En dollars E.-U.)	
	<i>Contributions annoncées pour 1985</i>	<i>Contributions annoncées pour 1986</i>
Réunion du Groupe de travail spécial constitué d'experts juridiques et techniques chargés de l'élaboration d'une Convention-cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone :		
Australie	27 000	
Canada	23 400	
Norvège	10 000	
	60 400	
Consultations permanentes avec certaines industries :		
Nippon Light Metal Co.	37 500	
France	5 680	
ALCAN	8 750	
Institut international d'aluminium primaire	20 000	
	71 930	
Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques :		
Pays-Bas	50 000	
Communauté européenne de l'énergie atomique	2 834	
Communauté économique européenne	10 055	
	62 889	
Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage:		
République fédérale d'Allemagne	66 400	
Colloque international sur les techniques non polluantes :		
République fédérale d'Allemagne	100 000	
Colloque international sur la gestion des déchets solides :		
République fédérale d'Allemagne	1 917	

Tableau 11 (suite)

<i>Activité</i>	(En dollars E.-U.)	
	<i>Contributions annoncées pour 1985</i>	<i>Contributions annoncées pour 1986</i>
Première Conférence ministérielle africaine sur l'environnement :		
Egypte	36 510	
Projet ivoire/crocodile (CITES) :		
Communauté économique européenne	24 326	
Groupe de coordination pour l'ivoire (secrétariat de la CITES)		
General Merchandise Importer's Association of Japan	13 483	17 867
Friendlien	2 866	—
	16 349	17 867
Projets de reboisement dans les pays en développement :		
Fédération nationale des associations pour l'UNESCO au Japon	45 000	
Cinquième session de la Conférence des Parties à la CITES :		
Fonds mondial pour la nature (Etats-Unis)	9 082	
Environment Education Center (Etats-Unis)	3 000	
	12 082	
Etablissement d'un réseau d'instituts de formation en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes :		
Espagne	33 000	
Chili	5 000	
	38 000	
Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone :		
Italie	18 019	
Fonds d'affectation spéciale : protection de la mer Méditerranée contre la pollution :		
Grèce	400 000	
Projet Caiman d'Amérique latine (CITES)		
All Japan Association of Reptile Skins and leather Industries		10 000
Itarettila (Italie)		5 000
Trading — SRL (Bolivie)		3 300
Syndicat national des tanneurs de reptiles français (France)		3 000

Tableau 11 (suite)

<i>Activité</i>	(En dollars E.-U.)	
	<i>Contributions annoncées pour 1985</i>	<i>Contributions annoncées pour 1986</i>
John G. Mahler Co. (Etats-Unis)		2 500
Tanneries et cuirs d'Indochine (France)		5 000
Stadtsparkasse — (République fédérale d'Allemagne)		3 333
Stadtsparkasse — (République fédérale d'Allemagne)		1 666
Fonseca Fur and Hide (Etats-Unis)		2 000
France-Croco		1 600
W. Muller (GmbH) (République fédérale d'Allemagne)		1 666
		39 065
Groupe des projets spéciaux du secrétariat de la CITES :		
Fédération internationale du commerce de la fourrure		25 000
Total général	956 822	81 932



Programme des Nations Unies pour
l'environnement

1985

RAPPORT ANNUEL

du Directeur exécutif